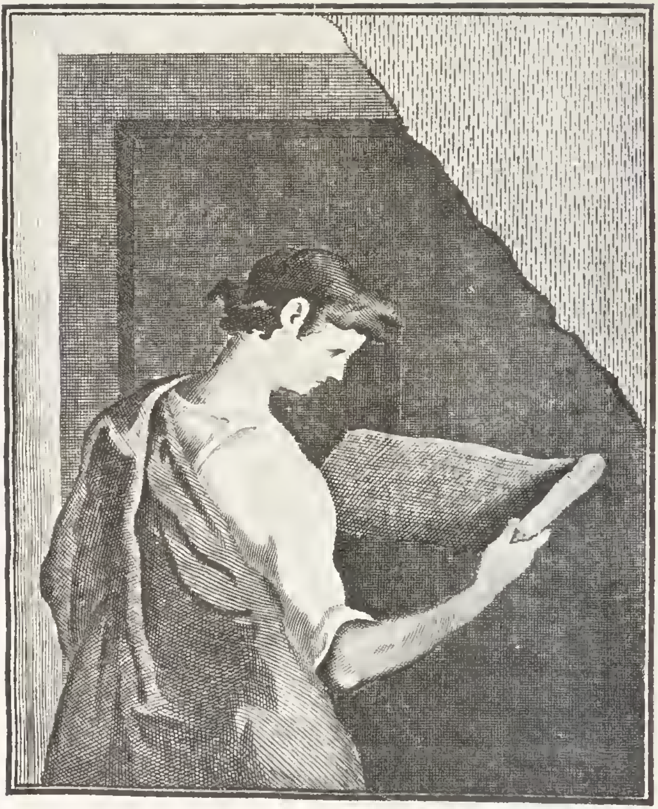

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1707unse_1

colleg. billom.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1707.

Societ. Jesu

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVII.

Avec Privilege & Approbation.

Cat. Inscriptus

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1707.

ARTICLE LXXXIII.

SERMONS DU PERE BOURDALOUE de la Compagnie de JESUS. Deux Avents & un Carême, quatre tomes in quarto. A Paris chez Rigaud Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe.

LES Sermons ſont un genre d'Ouvrage, dont le public n'attend pas que ceux qui rendent compte des Livres, donnent des Extraits. Peut-être ſeroit-il aiſé d'en donner de

bien des Sermons, qu'on reduiroit à peu, si l'on en retranchoit tout ce qui ne dit rien ; telles que sont, par exemple, ces pompeuses epithetes qui chargent les phrases, ces descriptions fleuries qui détournent l'esprit de l'objet principal, ces portraits qui rendent quelquefois le vice aimable, tous ces brillans d'une imagination fertile en tours ingenieux, qui disent la même chose en cent manieres, & souvent chose assez inutile, ou du moins peu solide en elle-même, en un mot tout ce qui ne va qu'à plaire & à flatter l'oreille sans édifier, ni remuer le cœur.

On ne craint point de dire que les Sermons du P. Bourdalouë sont d'un caractere tout opposé, & malgré leur longuenr, peut-être n'y en eut-il jamais, dont on pût moins retrancher. N'est-ce point ce qu'a voulu insinuer le Pere Bretonneau, qui a travaillé avec succès à cette Edition ? Car en parlant dans sa Preface des abregez qui sont à la fin de chaque volume, il semble douter qu'ils soient du goût du public. „ On „ pourra, dit-il, les supprimer en

„ d'autres Editions: ce n'est pas qu'il „ n'ait eu de bonnes raisons de les „ hazarder. Quoiqu'il en soit, pour se former par avance une juste idée de ce qu'étoit en chaire le fameux Bourdalouë, il faut lire cette belle Preface, dans laquelle le Pere Bretonneau a pensé comme tout le monde, & a parlé avec toute la justesse qui lui est ordinaire. La Lecture des Sermons justifie la Preface, parce que la Preface suit parfaitement le caractere des Sermons, differente en cela de tant d'autres, après lesquelles on ne trouve souvent rien moins que ce que la Preface avoit fait esperer. Nous ne pouvons donc mieux faire que d'emprunter ici ses pensées & ses expressions.

„ La reputation du P. Bourdalouë „ crût toûjours d'un Sermon à l'au- „ tre, & plus on l'entendit, plus on „ eut de goût pour l'entendre. Aussi „ avoit-il tout ce qui peut former „ un parfait Predicateur. Il reçût de „ la nature un fond de raison, qui „ joint à une imagination vive & „ penetrante, lui faisoit trouver d'a-

„ bord le ſolide & le vrai. C'étoit là „ proprement ſon caractere : & ce „ fut, avec les lumieres de la Foy, „ cette raiſon droite qui le dirigea „ dans tous les ſujets de la Morale „ Chrétienne, & dans les myſteres de „ la Religion qu'il eut à traiter. „ C'eſt auſſi ce qui donna à ſes Ser- „ mons une force toûjours égale.

„ Leur beauté ne conſiſte point „ en quelques endroits bien amenez, „ où l'Orateur épuiſe tout ſon art & „ tout ſon feu, mais dans un corps „ de diſcours, où tout ſe ſoutient, „ parce que tout eſt lié & bien aſſor- „ ti. Les diviſions juſtes, les raiſon- „ nemens ſuivis & convaincans, les „ mouvemens pathetiques, les re- „ flexions judicieuſes & d'un ſens „ exquis. Tout va à ſon but, & mal- „ gré l'abondance des choſes que „ lui fourniſſoit une admirable fe- „ condité, & qu'il ſçavoit ſi bien „ enfermer dans un même deſſein, il „ ne s'écarte pas un moment de ſa „ propoſition.

„ Qu'une penſée ſoit commune, „ il ne la rejette point : c'eſt aſſez „ qu'elle ſoit vraye, & qu'elle lui

„ ſerve de preuve. Il l'approfondit
„ & il la creuſe, & par là même, la
„ met dans un tel jour, que de com-
„ mune qu'elle étoit, elle lui de-
„ vient particuliere ; de ſorte qu'en
„ penſant ce que les autres ont penſé
„ avant lui, il penſe néanmoins tout
„ autrement que les autres. Qu'il
„ s'oppoſe une difficulté, il y fait
„ une réponſe à laquelle il n'y a
„ point de replique ; & quelquefois
„ il tire habilement de l'objection
„ même, de quoi la reſoudre, & il
„ convainc l'auditeur par ſes pro-
„ pres ſentimens.

„ S'il cite l'Ecriture où les Peres,
„ il les cite en maître, juſqu'à faire
„ le précis de tout un traité, pour
„ l'appliquer à la verité qu'il prê-
„ che. Du reſte ce ne ſont point tant
„ les paroles des Peres qu'il rappor-
„ te, que leur doctrine & leurs rai-
„ ſons. Il les développe & il les pla-
„ ce ſi à propos, & les fait tellement
„ entrer dans ſon ſujet, qu'on diroit
„ que les Peres n'ont parlé que pour
„ lui. Des Auteurs ſacrez, il eut, à ce
„ qu'il paroît, plus aſſidûment de-
„ vant les yeux Iſaïe & Saint Paul,

„ & des Peres, Tertullien, Saint Au-
„ guſtin, & Saint Jean Chryſoſto-
„ me, parce qu'il y trouvoit plus
„ d'énergie & plus de grandeur.

„ Son expreſſion répond parfaite-
„ ment à ſes penſées. Elle eſt noble
„ & naturelle tout enſemble. Il parle
„ bien, & ne fait point voir qu'il
„ veut bien parler. Quand il s'éle-
„ ve, ce n'eſt point avec emphaſe;
„ c'eſt, pour uſer d'un terme conſa-
„ cré par le Saint Eſprit, avec une
„ certaine magnificence, où ſans
„ qu'il y ait rien d'outré, tout eſt ma-
„ jeſtueux & grand, *magnificè Sa-*
„ *pientiam tractabat.* Et quand il ſe
„ communique, c'eſt toûjours avec
„ la même dignité; & dans les plus
„ petits détails il n'a rien de petit
„ & de rampant. On trouvera peut-
„ être quelques expreſſions moins
„ uſitées & un peu hardies; mais
„ l'image qu'elles font à l'eſprit, les
„ juſtifie aſſez: & il faut dire alors
„ que ſi ce n'eſt pas communément
„ ainſi qu'on s'exprime, c'eſt ainſi
„ qu'il a dû & qu'on devroit, ce
„ ſemble, s'exprimer.

„ Ce qu'il y a encore de plus ſin-

„ gulier dans le P. Bourdalouë, c'eſt
„ la maniere dont il traite la Mora-
„ le. Nul autre Predicateur ne lui
„ avoit en cela ſervi de modelle, &
„ l'on peut dire qu'il en a ſervi lui-
„ même à tous ceux qui ſont venus
„ après lui. Perſuadé que le Predi-
„ cateur ne touche qu'autant qu'il
„ intereſſe & qu'il applique, & que
„ rien n'intereſſe davantage & n'at-
„ tire plus l'attention, qu'une pein-
„ ture ſenſible des mœurs, où cha-
„ cun ſe voit lui-même & ſe recon-
„ noît; il tournoit là tout ſon diſ-
„ cours. Non qu'il negligeât d'ex-
„ pliquer les plus hauts Myſteres &
„ les plus difficiles queſtions de la
„ Foy: il en parloit avec habileté &
„ même avec d'autant plus d'autori-
„ té, qu'il poſſedoit parfaitement
„ ces ſortes de matieres, & qu'il
„ croyoit devoir prendre alors plus
„ d'aſcendant ſur les eſprits, pour
„ confondre le libertinage, & pour
„ faire reſpecter la Religion. Mais
„ après avoir donné aux points les
„ plus obſcurs tout l'éclairciſſe-
„ ment neceſſaire, il paſſoit à ce
„ qu'ils ont d'inſtructif & de moral:

„ & c'est là que lui servoit infiniment la connoissance qu'il avoit „ du monde & du cœur de l'homme. Car il ne disoit rien qu'il ne „ connût, ni qui portât à faux. C'est „ de-là même que ses expositions „ sont si vrayes & ses portraits si „ ressemblants. Pour peu qu'on ait „ d'usage du monde, & qu'on sçache „ comment vivent les hommes, on „ les y voit peints sous les traits les „ plus marquez.

„ Aussi avec quelle attention se „ faisoit-il écouter, & combien de „ fois s'est on écrié dans l'Auditoire, „ qu'il avoit raison, & que c'étoit là „ en effet l'homme & le monde ? „ Certains sentimens, certains tours „ élevez, touchans, & nouveaux, le „ feu dont il animoit son action, sa „ rapidité en prononçant, sa voix „ pleine & resonnante, douce & „ harmonieuse, tout étoit Orateur „ en lui, & tout servoit à son talent.

Voila par où cet excellent Predicateur s'acquit une si haute reputation. Il l'a conservée jusqu'à la mort: „ & comme il n'y en eut peut-être „ jamais de plus juste, ni de plus

„ univerſelle, il n'y en a point eu de
„ plus conſtante. Il a prêché durant
„ trentre quatre ans, ſoit à la Cour
„ ou dans Paris: & pendant ces tren-
„ te quatre années, il a eu l'avan-
„ tage aſſez peu commun, d'être
„ toûjours également goûté des
„ Grands, des Sçavans, & du peuple.
„ On n'en doit point être ſurpris,
„ dès qu'on fait reflexion au carac-
„ tere de ſon éloquence. Ce qui eſt
„ naturel & fondé ſur la raiſon, plaît
„ par tout, & eſt de tous les goûts &
„ de tous les tems.

On laiſſe le reſte de cette excellente Preface, qui eſt un chef-d'œuvre en ſon genre. On dira néanmoins ſans craindre que le P. Bretonneau lui-même nous deſavouë, qu'on retrouvera bien mieux ce grand Homme dans ſes Ouvrages que dans tous les portraits qu'on en pourroit faire. C'eſt-là qu'il s'eſt peint lui-même, & qu'il a repreſenté comme dans un tableau parlant tous ſes ſentimens & tout ſon eſprit. „ Car ce ſont ici, ajoûte l'Edi-
„ teur, les vrais Sermons du Pere
„ Bourdalouë, & non point des co-

pies imparfaites, telles qu'il en a paru il y a quelques années. Il les desavoüa hautement & avec raison. Il y est si défiguré qu'il ne devoit plus s'y reconnoître.

On avertit le public que les deux Avents & le Carême qu'on donne dans cette premiere Edition, seront suivis des Sermons sur les Mysteres, sur les Saints, sur la vocation Religieuse, & sur divers sujets de Morale, qui tous ensemble, à ce que nous apprenons, pourront fournir dix à douze tomes.

On n'a parlé jusqu'ici que du Predicateur. L'Editeur des Sermons n'a pas oublié l'honnête Homme, le Chrétien, le Religieux; qualitez qui ne contribuérent pas moins que celle de Predicateur à gagner au Pere Bourdalouë l'estime de tous ceux qui le connurent, & qui le pratiquérent dans le particulier. On ne rapportera pas néanmoins ce qu'en dit le P. Bretonneau, aussi judicieux en ce qui regarde la personne du P. Bourdalouë, qu'en ce qui regardoit son talent pour la chaire. Le P. Martineau Confesseur de Mon-

ſeigneur le Duc de Bourgogne écrivit en qualité de Superieur de la Maiſon Profeſſe, lorſque le P. Bourdalouë mourut, une Lettre circulaire pour donner avis à ceux de ſa Compagnie de la mort de ce grand Homme: & cette belle Lettre dont le public avoit été jaloux, réimprimée alors pluſieurs fois, le fut encore dans ces Memoires. On aime donc mieux taire aujourd'hui ces témoignages domeſtiques, ou plûtôt les confirmer par un témoignage authentique, qu'on eſt bien ſûr que perſonne ne recuſera.

C'eſt une Lettre qu'on trouvera à la fin du quatriéme volume de ces Sermons avec celle du P. Martineau: elle eſt d'un des plus illuſtres Magiſtrats du Royaume, digne des places qu'il a remplies & de celles qu'occupérent ſes peres, qui ſeront toûjours, comme il le ſera lui-même, en veneration à la poſterité & en particulier à nôtre Compagnie; d'un nom que le public ſuppléera, puiſqu'il paroit que ſa modeſtie nous impoſe ſilence. N'eſt-ce point gâter ce precieux monument, ſi ho-

norable à la memoire du P. Bourdaloüë, que de ne le pas rapporter tout entier ? Mais nous sommes obligez d'être courts, & de nous borner aux morceaux suivans.

„ Jamais personne n'a plus gagné „ que le P. Bourdaloüë à être vû tel „ qu'il étoit. Ses moindres qualitez „ ont été celles qui l'ont fait hono-„ rer & respecter du public. Il étoit „ naturellement vif & vrai. Il ne „ pouvoit souffrir le déguisement „ & l'artifice. Il aimoit le commer-„ ce de ses amis, mais un commerce „ aisé, sans étude & sans contrainte. „ Néanmoins combien de fois l'a-„ vons-nous vû forcer son naturel, „ & vivre familierement avec des „ gens d'un caractere fort opposé au „ sien.

Il connut deux grands Ministres, & il en fut aimé. Quoi qu'ils eussent l'un & l'autre des interêts differens, tous deux le regardoient également comme un ami fidelle. „ Il répon-„ doit à leur amitié par un sincere „ attachement, sans se mêler d'au-„ cune affaire, sans même vouloir „ negotier entre-eux, parce qu'il ne

„ croyoit pas que le tems en fut en-
„ core venu. Content de leur dire à
„ chacun ſes ſentimens ſur ce qu'ils
„ lui propoſoient, il faiſoit des vœux
„ au Ciel pour ces deux grands
„ Hommes, dont l'union étoit ſi
„ neceſſaire à la France.

„ Ce n'étoit point par orgueil ni
„ par gloire qu'il vouloit qu'on le
„ deſirât, & qu'il n'alloit jamais au
„ devant des nouvelles habitudes.
„ C'étoit par la crainte d'entrer dans
„ d'autres affaires que celles de ſa
„ profeſſion. Il donnoit ſes conſeils
„ à ceux qui les lui demandoient.
„ Il n'étoit pas jaloux qu'on les ſui-
„ vît, excepté ſur ce qui regardoit
„ la conſcience: c'étoit uniquement
„ ſur ce point, qu'il ſe rendoit in-
„ flexible. Il falloit lui obéïr ou le
„ quiter. En toute autre matiere il
„ ſe contentoit de dire ſon ſenti-
„ ment, de l'appuyer de raiſons ſo-
„ lides: mais il ne vouloit point par
„ prudence ſe charger d'aucune ne-
„ gotiation.

„ Avec quelle ſageſſe ſçavoit-il
„ diſtinguer les conſeils qui pou-
„ voient regarder la conſcience, de

„ceux qui n'étoient que pour les
„affaires du monde ? L'avez-vous
„jamais vû comme d'autres Direc-
„teurs, faire de toutes les actions
„des points de conscience, vouloir
„gouverner par tout sous prétexte
„de conduire les ames à la perfec-
„tion, se rendre necessaire entre
„le mari & la femme, entre le pere
„& les enfans, entre le maître & les
„domestiques, & s'ériger un tribu-
„nal Souverain, pour sçavoir &
„pour ordonner jusqu'aux moin-
„dres choses qui se font dans une
„maison ?

„Le P. Bourdalouë vouloit re-
„flechir long-tems avant que de
„donner ses décisions. Severe &
„implacable contre le peché, il étoit
„doux & compatissant pour le pe-
„cheur. Loin d'affecter une auste-
„rité rebutante, & dont bien des
„gens de sa profession se font un
„merite, il prévenoit par un air hon-
„nête & affable. Austere pour lui-
„même, exact à observer ses de-
„voirs, il étoit indulgent pour les
„autres, sans rien perdre de la seve-
„rité Evangelique, & sans donner

„ dans aucun relâchement. Ses ma-
„ nieres ont plus attiré d'ames dans
„ la voye du Seigneur, que celles de
„ bien d'autres, qui s'imaginent que
„ la vraye dévotion consiste autant
„ dans l'exterieur que dans l'inte-
„ rieur.

„ Le P. Bourdalouë prenoit les
„ tems propres pour dire à chacun
„ ce qui lui convenoit. Il ne laissoit
„ jamais échapper ces momens heu-
„ reux, que lui donnoit la Providen-
„ ce : & il avoit un talent admirable
„ pour ne rien souffrir dans une
„ conversation, qui fut contre les
„ bonnes mœurs, sans offenser nean-
„ moins les personnes avec qui il se
„ trouvoit. Il sçavoit se conformer
„ à toutes les compagnies, sans rien
„ perdre de son caractere, & sans
„ que ce caractere éloignât de lui
„ ceux qui par leur conduite y pa-
„ roissoient les plus opposez.

„ Sa principale application dans
„ les conseils qu'il donnoit, étoit à
„ prendre garde, si ce qu'il con-
„ seilloit pour un bien à celui qui le
„ consultoit, n'étoit point nuisible
„ à d'autres. Il consideroit comme
„ un très-grand mal, tout ce qui

„ troubloit le repos des familles, „ parce que outre le mal que fait la „ premiere action qui le trouble, „ elle est la source d'une infinité „ de mauvaises actions. Il vouloit „ que chacun vécût & se sanctifiât „ dans sa profession, persuadé que „ Dieu nous donne des graces pro- „ portionnées à nôtre état, & que „ c'est nôtre faute, si nous n'en pro- „ fitons pas. Il regardoit la Charité „ comme le fondement de la Mora- „ le Chrétienne. Tout ce qui la bles- „ soit, ou qui la pouvoit alterer le „ moins du monde, lui paroissoit un „ crime.

C'est ainsi que l'illustre Magistrat peint le P. Bourdalouë d'après nature. Et qui le pouvoit mieux peindre que lui? Mais sans y penser il s'est peint lui-même en plus d'un endroit. Une longue habitude avoit formé entre eux une parfaite union. La connoissance & l'usage d'un grand merite de part & d'autre, l'avoit augmentée. Il se trouvera peu d'exemples d'un ami dont on puisse dire ce que dit Monsieur *** du P. Bourdalouë. „ Pen- „ dant quarante cinq ans, que j'ay

„ été en commerce avec lui, mon
„ cœur ni mon eſprit n'ont rien eu
„ pour lui de ſecret. Il a connu mes
„ foibleſſes & mes vertus. Il n'a rien
„ ignoré des affaires les plus impor-
„ tantes, qui ſont venuës juſqu'à
„ moi. Nous nous ſommes ſouvent
„ délaſſez de nos travaux par les mê-
„ mes amuſemens. Et jamais je ne
„ me ſuis repenti de la confiance
„ que j'avois en lui.

ARTICLE LXXXIV.

TRAITE' DE L'ANTIMOINE, *contenant l'Analyſe chymique de ce mineral, & un recueil d'un grand nombre d'operations rapportées à l'Academie Royale des Sciences, avec les raiſonnemens qu'on a crû neceſſaires. Par Mr. Nicolas Lemery de la même Academie, & Docteur en Medecine.* A Paris chez Jean Boudot, Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Academie Royale des Sciences, *in* 12. *pages* 620.

L'Antimoine eſt devenu d'un uſage ſi frequent dans la Medecine, & il agit avec tant d'effica-

ce ſur nos corps, qu'il eſt maintenant de l'interêt du genre humain, qu'on ait une exacte connoiſſance de ſes vertus & de ſes proprietez. Mais comme la Chymie le metamorphoſe en mille differentes manieres, c'eſt auſſi un plaiſir de voir les changemens, que la main d'un habile Artiſte ſçait lui donner. Ce Traité remplit l'idée qu'on peut ſe former de l'utile & de l'agreable, par rapport aux effets & aux préparations de l'Antimoine.

Mr. Lemery commence par la deſcription de l'Antimoine „ qui „ eſt un mineral peſant, caſſant, „ noir, luiſant, fort ſulphureux, „ cryſtallin, diſpoſé en lames ou en „ aiguilles longues, ſans odeur, inſipide. Quand il eſt tel qu'on le tire de la mine, & encore chargé de quelques morceaux de roche, que les Ouvriers appellent gangue; „ il a ſes cryſtaux reſplendiſſans, „ longs & larges à peu près comme „ le petit doigt, diſpoſez en lames „ d'épée. On en trouve peu de cette ſorte dans les boutiques des droguiſtes: celui qu'ils vendent ordi-

nairement a passé par le feu, pour le purifier des parties pierreuses & terrestres; & en cet état ses aiguilles sont beaucoup plus menuës & plus aiguës. L'Antimoine naît dans les mines proche des métaux, en Hongrie, en Transsilvanie, en Bretagne, en Poitou, & en Auvergne: celui de Poitou, parce qu'il est le plus purifié, est estimé le meilleur. La proprieté, pour ainsi dire, distinguante de l'Antimoine, c'est de provoquer le vomissement. Mr. Lemery la fait consister dans un soufre salin, qui étant mis en mouvement, picotte & irrite les fibres de l'estomach. L'Antimoine crud, c'est-à-dire, sans autre préparation que d'être broyé, s'il est donné aux bestiaux, n'a point d'autre effet en eux que de les faire engraisser & embellir: apparemment qu'il chasse par la transpiration les mauvaises humeurs de leurs corps: s'il est donné aux hommes, quelque fois il ne fait pas davantage, & quelquefois il excite au vomissement: différence qui vient de la diverse disposition de l'estomach, où un acide peut mettre en

mouvement le ſoufre ſalin de l'Antimoine.

Mr. Lemery diſtingue quatre ſortes de préparations de l'Antimoine; diſſolutions, ſublimations, diſtillations, calcinations : & il en fait quatre parties de ſon Ouvrage.

Des diſſolutions de l'Antimoine.

L'ordre qu'il s'eſt preſcrit pour les diſſolutions, a été d'eſſaïer ſur l'Antimoine crud les eaux & les liqueurs de quelque uſage, les acides forts, les alkali, les huiles. Il a trouvé que les eaux communes, minerales, diſtillées, ne prennent rien de l'Antimoine, non plus que l'eau de vie & l'eſprit de vin, mais que le vin blanc devient vomitif, bien moins cependant que le vin émétique commun. Pour ce qui eſt des acides, l'eſprit cauſtique de vitriol, l'eſprit acide de ſoufre, & l'eſprit d'alun n'entament point l'Antimoine : mais l'eau forte, & l'eſprit de nitre le pénétrent, & après une ébullition avec chaleur conſidérable le réduiſent en une poudre griſe, qui tombe au

fond du vaisseau : l'esprit de sel bien déphlegmé, & l'esprit acide de sel armoniac, le mettent en une poudre blanche & plus deliée : les eaux regales font une dissolution plus parfaite, en ce que l'ébullition est plus prompte & plus forte, & que la poudre est plus blanche & plus attenuée : de nouvelle eau regale versée sur cette même poudre a encore causé une dissolution, ce qui est encore arrivé une troisiéme fois ; après quoi la poudre n'a plus été susceptible de dissolution, & est demeurée sans force purgative, mais elle l'a recouvrée, étant mise dans le creuset & en fusion. Par le moyen des Alkali, comme sont l'huile de tartre par défaillance, & une forte lessive de cendres gravelées & de chaux vive, il est venu du soufre doré d'Antimoine. De deux onces d'Antimoine crud, & de quatre onces de sel armoniac mêlées dans un matras avec huit onces d'eau, après une digestion de vingt quatre heures sur un petit feu, & après avoir boüilli pendant deux heures, il est resté quatre onces & deux dragmes

de ſel, & une once ſix dragmes d'Antimoine ; celui-là ayant augmenté de poids, & celui-ci diminué, quoi qu'il n'ait point paru changé de ce qu'il étoit auparavant, & que le ſel n'ait point eu d'autre vertu que de pouſſer les urines, comme a coûtume de faire le ſel armoniac. L'Antimoine mis en digeſtion avec différentes huiles n'a point paru ſouffrir de changement, quoi qu'apparemment il leur ait communiqué un peu de ſon ſoufre.

Mr. Lemery conclut ainſi cette premiere partie : „ J'ay trouvé „ en général que beaucoup de li„ queurs s'impregnoient de quel„ que ſubſtance de ce mineral, & „ que pluſieurs autres le rarefioient „ conſiderablement ; mais je n'en „ ay point vû qui en fiſſent une diſ„ ſolution exacte. C'eſt-à-dire, que pluſieurs liqueurs le reſoudent en poudre, mais qu'aucune ne le diviſe en de ſi petites particules, qu'il ſe confonde avec les diſſolvans, comme il arrive aux metaux qui ſont diſſous.

Des ſublimations de l'Antimoine.

Les ſublimations de l'Antimoine conſiſtent à le réduire en fleurs & en cinnabres. Mais comme les cinnabres ne peuvent venir qu'après quelques diſtillations. Mr. Lemery remet à en parler dans la partie ſuivante de ſon Ouvrage, pour s'arrêter dans celle-ci aux ſeules fleurs, nom qu'elles prennent de leur reſſemblance avec la farine la plus fine & appellée communement fleur de farine.

Voici l'ordre qu'il obſerve. Il parle premierement des fleurs tirées de l'Antimoine ſeul, & puis de celles qui ſe tirent de l'Antimoine mêlé avec divers ſels. 1°. Avec un ſel acide, tel qu'eſt le ſalpetre, le ſel marin, l'alun. 2°. Avec un ſel volatile qui participe de l'acide & de l'alkali, comme les fleurs de ſel armoniac. 3°. Avec un ſel fixe qui participe de l'acide & de l'alkali, comme celui qui reſte après qu'on a tiré l'eſprit volatile & les fleurs de ſel armoniac. 4°. Avec un ſel alkali fixe,

tel qu'eſt le ſel de tartre & l'anatrum d'Egypte. 5°. Avec une matiere alkali ne fixe, telle qu'eſt la chaux & la cendre gravelée.

Mr. Lemery commence donc par la ſublimation de l'Antimoine ſeul. Il la raconte en ces termes: „J'ay placé, dit-il, dans un four-„neau un pot de terre ſans verni, „ayant au milieu de ſa hauteur une „petite ouverture quarrée en for-„me de porte avec ſon bouchon: „j'ay adapté ſur ce pot trois alu-„dels, & ſur celui d'en haut j'ay mis „un chapiteau de terre ſans bec, „mais percé en ſon ſommet d'un „petit trou capable ſeulement de „recevoir le tuyau d'une plume à „écrire: j'ay bouché ce petit trou „avec du papier: j'ay mis bon feu „ſous le pot d'en bas; & quand il „a été rougi, j'ay jetté dedans de „demie-heure en demie-heure, „deux cuilierées d'Antimoine en „poudre, juſqu'à ce qu'il y en ait „eu huit onces: j'ay ouvert de „tems en tems le petit trou du cha-„piteau, pour donner de l'air à la „matiere, & pour déterminer les

„ vapeurs de l'Antimoine à s'élever ;
„ mais je l'ay refermé auſſi-tôt, de
„ peur qu'il ne s'en diſſipât trop :
„ j'ay continué le feu pendant envi-
„ ron douze heures, ou juſqu'à ce
„ que les vapeurs ayent ceſſé de pa-
„ roître. Quand les vaiſſeaux ont
„ été refroidis, je les ay ſéparez, &
„ j'en ay retiré avec la frange d'u-
„ ne plume une poudre legere &
„ blanche, qui s'étoit attachée aux
„ parois des aludels, & qui prove-
„ noit des vapeurs condenſées : c'eſt
„ ce qu'on appelle fleurs d'Anti-
„ moine, il y en avoit ſept dragmes :
„ j'en aurois tiré davantage, ſi ayant
„ fait un petit trou rond au haut
„ du pot pour y faire entrer le bout
„ d'un ſoufflet, j'avois fait ſouffler
„ ſur l'Antimoine pendant la calci-
„ nation, car alors il ſe ſeroit élevé
„ une plus grande quantité des par-
„ ties de ce mineral ; mais je n'ay
„ eu deſſein d'en tirer que les fleurs
„ les plus volatiles, qui ſont auſſi les
„ plus émétiques. Elles proviennent
„ de la partie la plus ſulphureuſe de
„ l'Antimoine, mais elles ne ſont
„ point ſoufre pur, car ſi on en jette

„ ſur des charbons ardens elles ne
„ rendent point de flamme. J'ay
„ trouvé au fond du pot une maſſe
„ noire peſant quatre onces une
„ dragme & demie : il faut donc
„ qu'il ſe ſoit diſſipé dans cette ſu-
„ blimation deux onces ſept drag-
„ mes. Cette maſſe qui étoit un
„ Antimoine calciné, m'a paru en
„ dedans approchante un peu du
„ regule, mais moins pure. Monſieur Lemery ajoute que cette fleur d'Antimoine eſt un puiſſant émétique, & que la doſe en eſt depuis un grain juſqu'à quatre. Cependant elle ne communique rien de ſa force à l'eau, quoi qu'on l'y faſſe boüillir.
„ Mais, continuë Mr. Lemery, j'ay
„ mis & laiſſé en infuſion dans un
„ matras, demie once de fleurs d'An-
„ timoine, avec ſeize onces de vin
„ blanc pendant trois jours à une
„ douce chaleur, remuant la matie-
„ re de tems en tems : j'ay filtré en-
„ ſuite l'infuſion, j'en ay fait pren-
„ dre une once à la doſe, j'ay trouvé
„ qu'elle agiſſoit avec un peu plus
„ d'effort que le vin émétique or-
„ dinaire. La réſidence m'a ſervi

„ à faire encore d'autre vin émé-
„ tique.

Comme la maniére d'opérer dans les ſuivantes ſublimations de l'Antimoine avec differens ſels eſt à peu près la même, ſinon qu'il y paroit du ſoin à luter les vaiſſeaux, on ne s'y arrêtera pas. Mais puiſque les effets doivent être autant variez, que le ſont les mélanges, on fera quelques remarques. 1°. A proportion qu'il y a eu plus de ſalpêtre mêlé avec l'Antimoine, les fleurs qui s'en ſont élevées ont eu moins d'efficace pour exciter le vomiſſement. 2°. L'Antimoine mêlé avec l'alun n'a point fourni de fleurs : mais mêlé avec le ſel armoniac, il en a donné abondamment & de diverſes couleurs, de jaunes, de rouges, de blanches, de noires : leſquelles après une rectification dans une cucurbite ſurmontée d'un chapiteau aveugle, ſe ſont converties en de belles fleurs de couleur dorée ou orangée tirant ſur le rouge. 4°. Les mélanges d'Antimoine & d'alkali rendent peu de fleurs. 5°. Toutes ces fleurs, au ſentiment de Mr. Lemery, viennent

des parties volatiles & sulphureuses de l'Antimoine. 6°. L'abondance des fleurs excitées par le sel armoniac, fait connoître que ce sel est plus propre qu'aucun autre à pénétrer & à diviser, ou comme parle Mr. Lemery, à rarefier l'Antimoine ; & par conséquent la couleur rouge dans les fleurs marque une plus parfaite division & des parties plus deliées. 7°. On ne sçauroit omettre un endroit de Mr. Lemery pag. 56. où parlant des fleurs provenuës par le moyen du sel armoniac, il dit : „ Après les avoir lavées „ dans de l'eau tiede, rectifiées & en„ core lavées, j'ay ramassé toutes les „ lotions, je les ay bien filtrées, & „ je les ay mises évaporer à petit „ feu dans une terrine de grez jus„ qu'à pellicule : puis je les ay lais„ sées crystaliser. Il s'y est fait des „ crystaux plumacez, d'une dispo„ sition qui m'a semblé fort agrea„ ble & particuliere : ils ont la figu„ re de plumes d'oiseaux, & ils sont „ rangez en ordre tout au tour du „ bas du vaisseau, comme par bou„ quets renversez. Chacun de ces

„ bouquets eſt composé d'un très-
„ grand nombre de petits cryſtaux
„ filamenteux ou plumacez, blancs
„ comme de la neige, brillans &
„ fort agreables à voir.

Des diſtillations de l'Antimoine.

La troiſiéme partie, qui traite des diſtillations de l'Antimoine eſt, & plus longue, & infiniment plus curieuſe que les précedentes. Mr. Lemery rapporte par ordre les diſtillations qu'il a faites, en commençant par l'Antimoine ſeul, ou tel qu'il ſort de la mine avec ſa gangue, ou comme il ſe vend ordinairement: après quoi l'habile Artiſte a fait paſſer par ſon alambic ou par la cornuë, preſque tous les mêlanges imaginables de l'Antimoine crud, & preparé avec différentes matieres, & en différentes proportions. 1°. Avec toutes les ſortes de ſels. 2°. Avec les liqueurs. 3°. Avec le tartre. 4°. Avec le tartre & le ſalpetre. 5°. Avec des matieres inciſives & antiſcorbutiques. 6°. De l'Antimoine pénétré par les eaux fortes & regales,

7°. Avec les ſublimez, ſoit corroſifs, ſoit doux. 8°. Avec les précipitez, blanc, rouge, verd. 9°. Avec l'arſenic. 10°. Avec la chaux vive. 11°. Avec l'urine. 12°. Avec l'huile d'olive, la térébentine, la graiſſe, le ſavon. Pour donner le détail de tout cela, il faudroit copier Mr. Lemery, qui ne perd pas une parole en décrivant la maniere, la ſuite, le ſuccés de chaque diſtillation. Ce qu'on peut donc faire ici, c'eſt d'en rapporter une, pour donner quelque idée des autres : & on prend celle de l'Antimoine penetré par des eſprits acides de ſel & de vitriol.
„ J'ai mis dans une grande cornuë,
„ dit Mr. Lemery pag. 125. ſix
„ onces d'Antimoine crud ſubtile-
„ ment pulveriſé, j'ay verſé deſſus
„ quatre onces d'eſprit de ſel & au-
„ tant d'huile de vitriol, j'ai broüillé
„ le mélange. Ces acides ont pene-
„ tré l'Antimoine... J'ai enſuite pla-
„ cé la cornuë ſur le ſable en diſtil-
„ lation ; j'ai adapté un recipient,
„ & après avoir luté exactement
„ les jointures, j'ai fait deſſous un
„ feu gradué, que j'ai été obligé de

„ conduire avec bien de la modéra-
„ tion, parce que quand la matiere
„ a été échauffée, elle a fait des se-
„ cousses si fortes dans la cornuë,
„ que tout eut crevé si l'on eut pous-
„ sé la chaleur un peu trop violem-
„ ment. La premiere liqueur distil-
„ lée étoit blanchâtre, puis il s'est
„ élevé des vapeurs rougeâtres qui
„ sont venuës du souffre de l'Anti-
„ moine : j'ai continué le petit feu
„ pendant huit heures ; & lors qu'il
„ ne s'est plus fait de secousses dans
„ la cornuë, j'ay augmenté le feu
„ jusqu'au troisiéme degré ; il est
„ sorti des vapeurs blanches : j'ay
„ continué le feu jusqu'à ce qu'il
„ ne soit plus rien sorti. Cette dis-
„ tillation a duré en tout seize heu-
„ res.

Mr. Lemery portant ensuite son attention à considerer séparément, ce qui a passé dans le recipient, & ce qui est resté dans la cornuë, dit :
„ J'ay trouvé dans le récipient une
„ liqueur trouble, blanchâtre, pe-
„ sant sept onces & une dragme : je
„ l'ay versée dans une bouteille de
„ verre pour la garder. Il s'est pre-

„ cipité beaucoup de matiere épaiſ-
„ ſe à peu près comme du beurre,
„ en partie blanche, en partie jau-
„ nâtre. La liqueur de deſſus eſt de-
„ venuë claire comme de l'eau;
„ mais il y a ſurnagé quelques par-
„ ticules jaunes & ſulphureuſes de
„ l'Antimoine. L'une & l'autre li-
„ queur ſont cauſtiques. Il ajoute, qu'ayant pris une once de la liqueur claire & ayant jetté deſſus huit onces d'eau tiede, il en eut un fort beau précipité en poudre blanche, ſemblable à celle d'algaroth, & qui étoit proprement un Antimoine éxactement pulveriſé : après cette précipitation l'eau demeura acide & propre à deſalterer. Une once de la liqueur épaiſſe, ſur laquelle avoient auſſi été verſées huit onces d'eau tiede, donna un précipité de couleur jaunâtre. Enfin des deux liqueurs broüillées enſemble & mêlées avec autant d'eſprit de nitre déphlegmé, il ſe fit une ébullition avec chaleur accompagnée de vapeurs rouges de mauvaiſe odeur : & après avoir fait évaporer l'humidité, il reſta une matiere blanchâ-

tre, laquelle ayant encore été mêlée deux fois avec de l'eſprit de nitre, & deux fois fait évaporer, donna enfin une poudre blanche, qui ne différe en rien du bezoard mineral ordinaire.

Mr. Lemery vient à ce qui étoit reſté dans la cornuë. „ J'en ay tiré, „ dit-il, une maſſe aſſez peſante, gri-„ ſe, blanche en ſa ſuperficie, noire „ & cryſtalline en deſſous ... J'ai „ peſé cette maſſe, il y en avoit qua-„ tre onces & deux dragmes & de-„ mie ... Je l'ay bien pulveriſée & „ mêlée avec parties égales de ſal-„ pêtre & de tartre : j'ay mis le mé-„ lange en fuſion dans un creuſet, „ & j'en ay tiré une petite maſſe „ d'un beau regule étoilé, peſant „ une once & cinq dragmes, couvert „ de quatre onces & deux dragmes „ de ſcories griſes : j'ai tiré de ces „ ſcories en la maniere ordinaire, „ une once & ſept dragmes d'un „ ſoufre rouge brun, & tout-à fait „ ſemblable au ſoufre doré d'Anti-„ moine ordinaire. Les ſcories aprés „ l'extraction de ce ſoufre, ſe ſont „ reduites en une pâte legere griſe :

„ c'eſt proprement la partie la plus
„ terreſtre de l'Antimoine, mais elle
„ n'eſt pas abſolument privée des
„ principes actifs : car j'ai reconnu
„ qu'elle étoit encore vomitive. Il finit l'hiſtoire de cette diſtillation, en diſant que le regule qu'il en a tiré, a eu à peu près le même poids qu'on auroit dû attendre d'une préparation ordinaire.

Dans toutes les autres diſtillations, c'eſt la même éxactitude & la même habileté de Mr. Lemery à tout conſidérer : rien n'échappe à ſon attention & à ſes examens.

Mille choſes ſe preſentent dignes de remarque ſur les diſtillations : mais il faut ſe borner à peu. 1°. Les eaux diſtillées des differens mélanges de l'Antimoine, avec le ſuc, le miel, le moût, la lie de vin, le vinaigre, le tartre, ſont ſans faculté vomitive : mais les huiles qui viennent des mêmes diſtillations ſont cauſtiques, & propres à conſumer les chairs baveuſes.

2°. En diſtillant de l'Antimoine calciné & arroſé d'huile cauſtique de vitriol & d'eſprit de ſel, le réci-

pient reçoit une liqueur ſemblable à du lait pour la couleur & pour la conſiſtence, mais tres-acide & cauſtique. Si on la laiſſe repoſer, on la voit ſe ſéparer en deux parties, celle de deſſus claire, & celle de deſſous épaiſſe. Si l'on verſe de l'eau commune dans celle-ci, il s'en précipite une poudre plus blanche & plus ſubtile que celle d'Algaroth, & reſſemblante parfaitement au magiſtere d'Antimoine. Toute diſtillation d'Antimoine avec les ſels diſſolvans, excepté avec le nitre, donnent pareillement de cette poudre plus ou moins déliée.

3°. C'eſt par la diſtillation de l'Antimoine avec le ſublimé corroſif, que ſe forme un beurre d'Antimoine tres-cauſtique, & que ſe forme auſſi le cinnabre d'Antimoine: celui-là coule dans le recipient, & celui-ci s'éleve enſuite & s'arrête preſque tout dans le col de la cornüe. Mr. Lemery obſerve que la plus juſte proportion, c'eſt de mettre trois parties d'Antimoine ſur quatre parties de ſublimé corroſif. Du beurre d'Antimoine ſe tire par

précipitation la poudre d'Algaroth. Mais comme la maniere de faire le bezoard mineral eſt curieuſe, on la rapportera dans les termes de Mr. Lemery pag. 180. „ J'ay mis dans „ un matras deux onces de beurre „ d'Antimoine, j'ay verſé deſſus „ autant d'eſprit de nitre déphleg- „ mé : il s'eſt fait peu de tems après „ dans le mélange une efferveſcence „ ou une fermentation violente, qui „ l'a fait élever ſubitement juſqu'au „ haut du vaiſſeau. Le beurre d'An- „ timoine a été un peu de tems en- „ tierement diſſout, & la liqueur eſt „ devenue claire, mais rougeâtre : „ elle a diminué de cinq dragmes. „ Je l'ay verſée dans une écuelle de „ grez, & j'en ay fait évaporer l'hu- „ midité au feu de ſable : il m'eſt „ reſté une maſſe blanche peſant une „ once & demie. J'ay verſé deſſus, „ quand elle a été preſque refroi- „ die, deux onces d'eſprit de ni- „ tre, elle n'a plus fermenté : je l'ay „ miſe en évaporation comme de- „ vant : j'ay verſé pour la troiſiéme „ fois deux onces d'eſprit de nitre „ ſur la matiere : je l'ay miſe évapo-

„ rer, & ſur la fin j'ay augmenté un
„ peu le feu pour en élever & diſſi-
„ per le plus fort de la méchante
„ odeur du diſſolvant. Il m'eſt reſté
„ dix dragmes & deux ſcrupules de
„ matiere ſeche, qui s'eſt réduite en
„ une poudre groſſiere, légére,
„ grumeleuſe, friable, blanche, aci-
„ de, & agreable au goût. C'eſt ce
„ qu'on appelle Bezoard mineral,
ainſi appellé parce qu'il pouſſe les mauvaiſes humeurs par tranſpiration, comme fait le Bezoard, & qu'il ne produit aucun effet corroſif ou vomitif. Deux choſes ſont ſurprenantes dans cette préparation. La premiere, que le beurre d'Antimoine boüillonne & fermente avec l'eſprit de nitre, c'eſt à dire, un acide corroſif avec un autre acide corroſif. La ſeconde, que le beurre d'Antimoine ſoit dépoüillé de ſa qualité cauſtique & émétique par l'eſprit de nitre, qui de lui-même eſt très-cauſtique.

4°. Un beurre corroſif & de la poudre d'algaroth ſe peuvent auſſi avoir par des diſtillations d'Antimoine mélé ou avec du ſublimé

doux, ou avec du precipité blanc; mais non avec du precipité rouge.

5°. L'eau qui a ſervi à faire les précipitations des poudres d'algaroth, prend un goût acide; & jettée dans la ptiſane ſert à rafraichir & à deſalterer.

6°. Ce qui reſte dans la cornuë après les diſtillations finies, donne ordinairement du ſoufre, & du regule d'Antimoine : mais c'eſt par le moyen des calcinations, dont il va être parlé.

Des Calcinations de l'Antimoine.

Comme c'eſt par les calcinations que l'Antimoine entre le plus dans l'uſage de la Medecine, cette quatriéme partie de l'Ouvrage merite une particuliere attention. On y voit d'abord les diverſes calcinations de ce mineral par rapport au verre d'Antimoine, au regule, au ſoufre doré, au foye d'Antimoine, au ſafran des metaux au tartre émétique, & enfin à diverſes préparations de l'Antimoine diaphorétique.

Mr. Lemery décrit ainſi la maniére de calciner l'Antimoine : „ J'ai

„ pulverisé vingt-quatre onces d'Antimoine crud, & je l'ai calciné par „ un feu mediocre, dans un plat de „ terre qui n'étoit point vernissé „ en dedans, agitant toûjours la matiere avec une espatule : elle a jetté „ beaucoup de fumées sulphureuses... Car l'Antimoine contient „ beaucoup de soufre, qui ne differe en rien du soufre commun. Ce „ soufre cause une incommodité „ pour l'Artiste, principalement „ aux premieres heures : car il se „ fond ou se liquefie aisément par „ la chaleur, quelque moderée „ qu'elle soit, & fait grumeler la „ matiere : de sorte qu'on est obligé „ d'interrompre la calcination, pour „ mettre en poudre les grumeaux.. „ J'ai continué cette calcination „ pendant quinze heures, ou jusqu'à ce qu'il ne se soit plus élevé „ de vapeurs, & que la poudre ait „ pris une couleur grise cendrée. „ Je l'ai alors laissé refroidir & je „ l'ai passée : j'en ai trouvé quinze „ onces & demie. Il a ensuite trouvé que l'Antimoine ainsi calciné pesoit d'une cinquiéme plus que l'Anti-

moine crud dans un même volume, & qu'après une calcination réïterée il a encore cru de poids : mais il est toûjours demeuré moins pesant que le regule ordinaire. Tout ce soin à calciner l'Antimoine, ne l'a pû néanmoins délivrer de tout son soufre ; puisque mêlé avec du salpetre sur le feu, il a fait quelque détonation quoique legere.

Pour changer en verre l'Antimoine calciné, il faut le mettre en fusion dans un creuset : & il est surprenant, que par la violence & par la continuité du feu, il passe d'un état de fluidité en un autre de consistence visqueuse & plus legere. Alors jetté sur un marbre & refroidi, c'est du verre d'antimoine d'une couleur rouge foncée, & qui purge avec violence par haut & par bas. Surquoi Mr. Lemery s'objecte, que la qualité vomitive consistant dans le soufre, le verre d'Antimoine devroit être d'autant moins propre à exciter le vomissement, qu'il est plus déchargé de soufre. L'objection paroît assez forte : mais il répond que dans les autres préparations de

l'Antimoine, parce qu'elles se font par le moyen des sels, il arrive que le soufre, quoiqu'il reste en plus grande quantité, demeure comme fixé & arrêté par la partie fixe de ces sels. Un autre objection se presente, sur ce que Mr. Lemery ajoûte page 384. qu'on parvient plûtôt à avoir un semblable verre, si avec l'Antimoine calciné on mêle ou de l'Antimoine crud & pulverisé, ou du soufre commun. Car pourquoi ôter à l'Antimoine son soufre, si l'addition du soufre avance la vitrification? Mr. Lemery rapporte ensuite plusieurs experiences pour tenter la dissolution du verre d'Antimoine: & c'est toûjours l'eau regale, qui a le plus de prise sur ce mineral. Il rapporte encore plusieurs autres experiences, pour extraire des teintures du même verre: & il fait remarquer, que les liqueurs chargées de tartre, comme le vin, le vinaigre & plusieurs autres sucs de fruits, tirent facilement la vertu émetique du verre d'Antimoine; mais que ces sucs s'ils ont été distillez & par conséquent privez de leur

partie tartareuſe, ne ſont plus capables d'extraire la vertu purgative de ce verre.

Le regule d'Antimoine ſe fait d'un mélange d'Antimoine crud & pulveriſé, de tartre, & de ſalpetre. Après pluſieurs eſſais Mr. Lemery a trouvé que la proportion la plus convenable de ces ingrediens, c'eſt de mettre douze onces de tartre blanc & ſix onces de ſalpetre ſur ſeize onces d'Antimoine. Tout cela ſe jette cuilierée à cuilierée dans un creuſet, & après une détonation ſe met en infuſion : quand toute la matiere eſt ainſi employée, il la faut verſer dans un culot de fer chaufé & graiſſé ; d'où on retire enfin une maſſe, qui d'un coup de marteau ſe ſépare en deux, en regule & en ſcories, celles-ci étoient au-deſſus. Une autre maniere d'avoir un regule plus fort & plus dur, c'eſt de mettre dans un creuſet à rougir & à calciner, des pointes de cloux de maréchal, d'y jetter cueillerée à cuilierée ſeize onces d'Antimoine pulveriſé, & ſur cela trois onces de ſalpetre peu à peu : la détonation qui s'en-

ſuit eſt legere. Le regule peut être purifiée, en le refondant, & jettant encore deſſus du ſalpetre. Mais on ne doit pas omettre, que ſur la ſuperficie d'un regule bien purifié ſe forme une étoile dont le centre eſt au milieu du regule, & les rayons s'étendent juſqu'à la circonference. Au reſte, cette étoile n'eſt que ſur la ſuperficie, & ne penetre point au-dedans de la maſſe.

Les ſcories ne ſont pas à mépriſer, puiſqu'on en tire le ſoufre doré d'Antimoine de cette maniere, que Mr. Lemery décrit page 457. „ J'ai „ pulveriſé toutes ces ſcories : je les „ ai miſes infuſer & boüillir dans „ autant d'eau qu'il en a fallu pour „ les addoucir entierement : j'ai filtré la liqueur, & j'y ai verſé du „ vinaigre : il s'y eſt fait une ébullition conſiderable, qui a été ſuivie „ de beaucoup de *coagulum* jaune „ d'abord, & qui enſuite eſt devenu „ rouge : ce *coagulum* étoit le ſoufre d'Antimoine. Je l'ai ſéparé de „ la liqueur claire, & j'ai verſé ſur „ cette liqueur d'autre vinaigre : il „ s'y eſt fait moins d'ébullition;

,, mais il s'en est séparé un soufre en
,, moindre quantité, qui étoit plus
,, beau que le premier. Et par une
semblable operation rëiterée jusqu'à quatre fois, il est venu du soufre toûjours plus beau.

Une des operations les plus usitées sur l'Antimoine, c'est pour faire le foye d'Antimoine. Mr. Lemery l'explique ainsi : ,, J'ai pulverisé &
,, mêlé ensemble seize onces d'Anti-
,, moine & autant de salpetre, j'ai
,, mis le mélange dans un mortier de
,, fer, & je l'ai couvert d'un cou-
,, vercle fait en dome qui avoit un
,, trou au haut : j'ai mis par ce trou
,, le feu à la matiere, elle s'est en-
,, flammée entierement avec grande
,, détonation, jettant beaucoup de
,, flammes blanches, & elle s'est
,, mise en fusion. Après l'avoir laissé refroidir, il s'est trouvé une masse qu'un coup de marteau a séparée en deux ; en foye d'Antimoine, & en scories. Ce foye est luisant, à demi vitrifié, rougeâtre, & il se convertit en regule, si pulverisé & mêlé avec du tartre & du salpetre il est remis au creuset.

Juillet 1707.

Si le foye d'Antimoine après avoir été bien lavé est laissé secher à l'ombre, il se reduit en poudre jaune, que les Chymistes ont nommée *crocus metallorum*, safran des metaux. C'est avec ce safran des metaux que se prépare le vin émétique. Mr. Lemery en ayant mis une once dans un matras, & une demie once dans un autre matras, & versé dans l'un & dans l'autre matras seize onces de vin blanc, il a trouvé après une digestion de trois jours en lieu chaud, que le vin dans les deux matras s'étoit rendu également émétique : ce vin a paru n'avoir point changé de couleur, mais avoir contracté une odeur sulphureuse & desagreable, sans néanmoins avoir pris le goût de soufre : il se garde peu, & après neuf ou dix jours il se couvre de moisissure. De nouveau vin versé jusqu'à neuf fois successivement sur la même once de safran des metaux, est également devenu émétique : ce n'a pas été de même dans les infusions suivantes, qui sont devenües plus foibles les unes que les autres, la vingt-quatriéme a été de la moitié

plus foible que les premieres, & enfin la soixante-deuxiéme n'a point excité le vomissement. La résidence du *crocus metallorum* retirée du matras a pesé cinq dragmes & demie: remise sur un petit feu & agitée avec une espatule pendant environ une heure, elle a repris sa premiere force & rendu le vin émétique comme auparavant. Dans le dessein de mieux connoître la nature du vin émétique, Mr. Lemery a fait deux expériences. Par la premiere il a reconnu que l'esprit volatile de sel armoniac & l'huile de tartre faite par défaillance le troublent, le rendent blanchâtre, & font précipiter des particules de matiére; après quoi il ne fait plus vomir. La seconde est, que distillé par un alambic de verre, il a rendu une liqueur un peu trouble, blanchâtre, d'une odeur sulphureuse, d'un mauvais goût, & destituée de force pour causer le vomissement.

Il n'est point maintenant de préparation d'Antimoine plus en vogue que le tartre émétique: il merite cette préférence sur les autres vomitifs,

mitifs, en ce qu'il eſt plus ſûr, moins violent, plus aiſé à prendre, & qu'il laiſſe moins d'impreſſion dans les viſceres. „ La maniére ordinaire, „ dit Mr. Lemery page 578. de le „ préparer, eſt de pulvériſer & mê- „ ler enſemble une partie de foye „ d'Antimoine & quatre parties de „ cryſtal de tartre, de faire boüillir „ le mêlange dans l'eau pendant neuf „ ou dix heures, puis de paſſer la li- „ queur toute boüillante par un fil- „ tre, & de la faire évaporer & cryſ- „ tallizer en ſel. Le ſçavant Artiſte ajoûte quelques remarques. 1°. Une quatriéme partie du foye d'Antimoine ſuffit, puiſque le tartre en tire toute la faculté émétique qu'il eſt capable de recevoir. 2°. Si l'on employe le ſafran des metaux au lieu du foye d'Antimoine, il paſſe moins de tartre par le filtre. 3°. Il eſt étonnant, que le tartre ainſi préparé ſoit autant vomitif que le foye même d'Antimoine : mais dans cette égalité, il vaut mieux ſe ſervir de celui-là, parce qu'il paſſe vîte & ſans laiſſer d'impreſſion ; au lieu que des parties de foye d'Antimoine s'atta-

chant aux membranes de l'estomach & des intestins, après l'effet qu'on attendoit, recommencent au bout de quelque tems à fermenter, & causent de nouveaux vomissemens.

Enfin l'Ouvrage finit par diverses préparations de l'Antimoine diaphorétique. La plus ordinaire est d'une partie d'Antimoine sur trois parties de salpêtre ; qui mêlées ensemble, & jettées cuilierée à cuilierée dans un creuset, font une legere détonation, se liquéfient presque en fusion, & poussent des fumées ou des vapeurs blanches : après lesquelles il faut encore laisser environ une heure la matiere se calciner dans le creuset, & ensuite la bien laver dans de l'eau chaude. C'est alors de l'Antimoine diaphorétique, qui n'est point vomitif. En comparant la prépation du foye d'Antimoine & celle de l'Antimoine diaphorétique, on voit qu'à mesure que la proportion du salpêtre augmente, l'Antimoine perd sa force vomitive.

En lisant cet Ouvrage on peut loüer & admirer l'habileté de l'Auteur : mais on ne sçauroit en même

tems ne pas plaindre le ſort des Malades, expoſez à faire l'eſſai de toutes ces préparations au peril de ce qui leur reſte de forces & de vie.

Eripit interdum, modo dat medicina ſalutem.

ARTICLE LXXXV.

VINDICIÆ MANUSCRIPTORUM Codicum à R. P. Bartholomæo Germon impugnatorum. Cum Appendice in qua S. Hilarii quidam loci ab Anonymo obſcurati & depravati illuſtrantur & explicantur. Auctore Domno Petro Couſtant Preſbytero & Monacho Ordinis Sancti Benedicti è Congregatione Sancti Mauri. Pariſiis. C'eſt à dire, *Apologie des Manuſcrits que le P. Germon a attaquez. Avec une addition dans laquelle on éclaircit & on explique quelques paſſages de Saint Hilaire, qu'un Auteur Anonyme a obſcurcis & dépravez. Par le R. P. Dom Pierre Couſtant Prêtre & Moine Benedictin de la Congregation de S. Maur.* A Paris

chez la Veuve Muguet 1706. *in* 8°. *pp.* 306. *sans les Tables.*

ON voit à la fin de la seconde Dissertation du P. Germon contre les Livres de la Diplomatique, une Addition qui tend à rendre suspects certains Manuscrits de S. Augustin, & par occasion quelques-uns de ceux sur lesquels on a fait la nouvelle Edition de Saint Hilaire. Le R. P. Dom Coustant Auteur de cette derniere Edition, a bien voulu se charger de la défense des uns & des autres.

Le P. Germon, dit-il, sentant fort bien la necessité qu'il y a de maintenir l'autorité des livres anciens, n'omet rien pour prouver qu'il est bien éloigné de l'opinion de ceux qui les croyoient supposez pour la plus-part. Mais il importe peu de dire que les Livres anciens soient arrivez jusqu'à nous, si l'on soûtient qu'ils ont été corrompus. Le P. Germon néanmoins, continuë Dom Coustant, n'a garde de les accuser tous de corruption. Il en attaque seulement quelques-uns qu'il s'ef-

force de rendre ſuſpects : mais les raiſons ſur leſquelles il s'appuye, ſont ſi foibles, pourſuit nôtre Auteur, qu'on ne peut y avoir égard, à moins de prétendre qu'il faut ſe défier generalement de tout ce qu'il y a de meilleur dans les plus anciennes Bibliotheques.

Mais avant que de faire voir le foible de ces raiſons, le P. Couſtant s'applique à relever le prix des anciens manuſcrits, à découvrir les ſources des fautes qui s'y trouvent, & à décrire dans le détail quels ſont les ſoins que doivent prendre ceux qui ſe chargent de donner au public de nouvelles Editions des anciens Auteurs. Enſuite il avertit qu'il y a bien des Livres qui ont été imprimez ſur un ſeul Manuſcrit ; qu'il ne faut pas toûjours croire les Editeurs, lors qu'ils aſſurent qu'ils ont revû & corrigé leur Auteur ſur pluſieurs anciens Manuſcrits, quand même ils donneroient la liſte de ces Manuſcrits ; parce que ſouvent ils ſe ſont contentez de les conſulter en certains endroits, ſans ſe donner la peine de les lire tous entiers ; que

d'ailleurs il n'est que trop souvent arrivé que parmi les differentes leçons qui se sont presentées, les Editeurs ont choisi la plus mauvaise, ou qu'ils se sont donnez la liberté de faire eux-mêmes des corrections dans le texte qu'ils n'entendoient pas, & qu'ils ont en effet dépravé, non par malice, mais faute de penetration & de lumiere. Le P. Coustant fait voir, que cela est arrivé plus d'une fois à Martin Lipse dans son Edition de S. Hilaire. Il prétend aussi que le nombre des Manuscrits sur lesquels Amerbachius & Erasme ont fait leurs Editions, n'est pas si grand que le P. Germon a voulu le faire croire.

Après ces préliminaires, il examine ce que son Adversaire a dit de ceux qui ont été autrefois accusez de falsifier exprés les anciens Livres. Hincmare avoit rassemblé quelques exemples de ces sortes de falsifications. Le Pere Coustant soûtient qu'Hincmare n'a pas été exact en cet endroit, & que les reproches d'imposture que ce Sçavant Archevêque fait à divers Herétiques, n'ont pas

un fondement assez solide. D'où nôtre Auteur conclut qu'on ne doit pas dire, que les fautes qui se trouvent dans les Manuscrits y ayent été quelquefois inserées exprès & par malice; mais qu'il faut croire plûtôt qu'elles sont un effet de l'ignorance & de la negligence des Copistes.

Le P. Coustant s'étend beaucoup plus sur un passage de Saint Hilaire, qu'Hincmare prétend avoir été corrompu par Felix Evêque d'Urgel. Hincmare n'étoit pas le premier qui eut fait ce reproche à Felix: Alcuin l'avoit fait auparavant, & avoit accusé cet Heresiarque d'avoir malitieusement substitué le mot *adoptatur* à celui d'*adoratur*. Nôtre Auteur répond. 1°. Qu'on lit *adoptatur* dans la plus-part des anciennes Editions. 2°. Que cette leçon se trouve dans deux Manuscrits copiez avant le tems de Charlemagne, & qui par consequent n'ont pas été corrompus par Felix. 3°. Que la suite du texte demande cette même leçon, & que le Pere Petau même en convient. 4°. Que le témoignage d'Alcuin ne doit pas être d'un grand poids en

cette occasion, parce que ni lui ni ceux qui l'ont suivi, ne s'y sont pas pris comme il falloit pour combattre l'erreur de Felix & d'Elipandus. 5°. Enfin qu'il n'y a aucune vraisemblance dans ce qu'Hincmare raconte de la maniere dont Felix fut convaincu à Aix la Chapelle, d'avoir falsifié ce passage de Saint Hilaire dans les Manuscrits de Charlemagne.

A la défense de l'Evêque d'Urgel succede celle de Gothescalc & de Ratram, que nôtre Auteur prétend avoir été injustement accusez de falsification par Hincmare. 1°. Le témoignage de ce Prélat, dit le Pere Coustant, devoit être suspect; parce qu'il parle en sa propre cause, qu'il étoit naturellement colere, & qu'il combattoit effectivement la verité que Gothescalc & Ratram défendoient, en soutenant la Catholicité de cette expression *Deitas trina*. 2°. Ce n'est que par un soupçon temeraire, continuë nôtre Auteur, qu'Hincmare a cru, que Gothescalc avoit falsifié le 6e. Concile: & le Pere Germon ne devoit pas dire

qu'Hincmare s'en eſt plaint, mais ſimplement qu'il a eu ce ſoupçon, & que ce ſoupçon étoit faux & mal fondé. 3°. Pour ce qui regarde Ratram en particulier, le P. Couſtant dit qu'Hincmare l'a ſeulement accuſé d'avoir tronqué & rapporté infidellement quelques paſſages de Saint Auguſtin & de Saint Hilaire; mais qu'il ne l'a point accuſé d'avoir falſifié les Manuſcrits de ces Saints Docteurs. 4°. Le même Ecrivain ajoûte que le P. Germon n'a pas dû ſe ſervir de ce qu'Hincmare raconte touchant la maniere dont il découvrit la falſification du Livre intitulé *Contra quinque hoſtium genera*, qui étoit pour lors regardé comme un Ouvrage de Saint Auguſtin; que cette hiſtoire ne fait rien au ſujet; qu'il n'eſt pas même ſûr que cet endroit ſoit corrompu: que s'il eſt corrompu, du moins il n'eſt pas ſûr que cela ſoit arrivé par malice; & encore moins que cette falſification ait été faite par les partiſans de Gotheſcalc & de Ratram. 5°. Enfin il ſoutient qu'on a eu raiſon de ſuivre dans la nouvelle Edition de St. Au-

guſtin la leçon qu'Hincmare avoit reprouvée ; & que le P. Germon n'a pas dû ſe plaindre de ce qu'on l'avoit ſuivie, ni de ce qu'on n'avoit fait aucune note ſur ce paſſage, pour avertir du moins que cette leçon n'a pas toûjours été generalement approuvée.

Le P. Couſtant employe les deux derniers chapitres de ſon Apologie, à juſtifier les Manuſcrits de Corbie contre les ſoupçons que le P. Germon en avoit voulu donner. Il s'étonne d'abord comment ſon Adverſaire a pû craindre, que les Moines de Corbie euſſent manqué de fidelité en copiant des Manuſcrits dans un tems, où la pieté & les lettres fleuriſſoient dans cette Abbaye. Il prouve enſuite qu'aucun des endroits d'Hincmare citez par le Pere Germon, ne ſçauroit autoriſer les ſoupçons qu'il s'efforce de faire concevoir, contre les Manuſcrits de Saint Auguſtin écrits en ce tems-là dans ce celebre Monaſtere. Il ajoûte qu'on ne doit point croire que tous les Manuſcrits de Saint Auguſtin qui ſe trouvent dans ce Monaſtere ayent

été écrits du tems de Ratram ; ni écouter aiſément Hincmare qui étoit naturellement ſoupçonneux, & qui étoit fort irrité contre Ratram & Gotheſcalc : outre que du tems de Ratram le Monaſtere de Corbie avoit pour Abbé Paſchaſe Radbert, dont les ſentimens ne s'accordoient pas toûjours avec ceux de Ratram, & qui avoit trop de vertu pour ſouffrir qu'on falſifiât dans ſon Abbaye les écrits des Peres.

Voici la meilleure partie de ce qui eſt contenu dans l'Apologie du P. Couſtant. Elle eſt écrite avec force : l'Auteur y fait paroître beaucoup d'érudition : on doute néanmoins que le P. Germon ſe rende à toutes les raiſons de l'Auteur, & qu'il convienne des principaux points que ſon Adverſaire prétend établir. Il ſeroit à deſirer qu'on eut gardé dans l'Apologie les mêmes meſures d'honnêteté & de bienſéance que dans les Diſſertations. Mais il eſt plus aiſé à ceux qui attaquent de ſe contenir dans ces bornes, qu'à ceux qui repouſſent une accuſation qui leur paroit injuſte.

Cette Apologie est suivie d'une Addition considerable & qui contient plus de 60 pages. Ce n'est plus contre le P. Germon que le P. Coustant écrit, mais contre l'Auteur d'un Traité François sur la Trinité; Auteur qu'on ne nomme point, mais que tous les Sçavans connoissent assez. Le P. Coustant accuse cet Ecrivain d'avoir en certains endroits de son Livre poussé l'unité de nature en Dieu trop loin, & jusqu'à paroître donner dans le Sabellianisme. Mais il prétend que dans beaucoup d'autres endroits, le même Ecrivain donne dans l'excès contraire: tellement qn'on diroit que son intention a été de prouver par son Ouvrage, que la nature divine n'a dans les trois Personnes qu'une simple unité d'espece, & qu'il est permis de reconnoître en Dieu trois natures, trois substances, trois volontez, comme on y reconnoit trois personnes: d'où il s'ensuivroit qu'il y auroit trois Dieux. Il faudroit traiter cet Ecrivain, ajoûte nôtre Auteur, non-seulement de temeraire, mais encore d'impie, s'il n'avoit

renoncé publiquement à cette doctrine. Le P. Coustant nous apprend ensuite qu'il avoit composé un assez gros Ouvrage, dans lequel il démontroit qu'il n'y a qu'une seule nature en Dieu ; mais qu'il a supprimé cet Ecrit pour certaines raisons; que néanmoins la Dissertation du P. Germon lui donne occasion d'en publier quelques endroits, qui regardent tous les Ouvrages de Saint Hilaire.

L'Auteur anonyme avoit accusé les Peres Benedictins. 1. D'avoir *falsifié un passage* de Saint Hilaire tiré du 6e. livre sur la Trinité. 2. D'avoir fait dire *une sottise & une heresie* à Saint Hilaire, faute d'avoir compris le sens de ce Saint Docteur. 3. D'avoir interpreté le mot d'*union* pour celui d'*unité*, & de soutenir qu'il y a une union d'identité entre la nature du Pere & celle du Fils & du Saint Esprit. 4. D'avoir mal à propos corrigé un endroit de Saint Hilaire tiré du Livre contre Constantius.

Le P. Coustant répond à l'Auteur Anonyme. 1. que c'est lui qui falsifie

le paſſage tiré du 6e. livre ſur la Trinité; & qu'il n'y a aucun Manuſcrit, ni aucune Edition anterieure, où le paſſage ne ſoit tel qu'on le voit dans la nouvelle Edition. 2. Il fait voir qu'il n'a fait aucun changement, aucune note dans les endroits, où on l'accuſe de faire dire à Saint Hilaire *des ſottiſes & des Hereſies*, faute d'avoir bien compris la doctrine de ce Pere. 3. Il prouve que ſon Adverſaire admet effectivement entre les trois Perſonnes Divines une ſimple union, telle qu'elle eſt parmi les hommes entre le pere & les enfans, & non pas une veritable unité & ſingularité de nature. Ce qui eſt herétique & contraire à la doctrine de Saint Hilaire. 4. Enfin il montre qu'on n'a point fait de correction dans l'endroit du Livre contre Conſtantius repris par l'Anonyme; & que c'eſt l'Anonyme qui a tort de vouloir qu'on eut changé le texte ſans aucun fondement. C'eſt à ces quatre points que ſe reduit l'Addition du P. Couſtant. Il finit en priant ceux contre qui il écrit de lui pardonner les expreſſions dures, qui

pourroient lui être échappées contre sa volonté.

ARTICLE LXXXVI.

HOMILIÆ IN EVANGELIA in quatuor partes divisæ, Tomus primus complectens &c. *Homelies sur les Evangiles divisées en quatre parties, Tome premier qui comprend l'explication des Evangiles depuis le premier Dimanche de l'Avent jusqu'à la Septuagesime. Par le Curé de St. Sulpice.* A Paris chez Raimond Mazieres ruë St. Jacques 1706. *in* 12. *pag.* 464.

EXpliquer l'Evangile aux peuples, est sans doute une des plus importantes occupations des Pasteurs. Cette maniere de les instruire demande une grande lecture de l'Ecriture & des Peres, beaucoup de justesse & de netteté d'esprit. Une Homelie exacte est un ouvrage plus difficile qu'on ne pense; quoi qu'on n'y soit pas assujetti aux loix génantes du discours, & qu'on y traite diverses matieres avec li-

berté ; l'Homelie a pourtant ſes regles , & elle ne demande ni moins d'exactitude , ni moins de contrainte que le Sermon. Il ſeroit aiſé de faire des Homelies s'il ſuffiſoit après une interpretation courte & ſuperficielle de chaque verſet, de ſe jetter dans l'allegorie ou dans des digreſſions remplies d'une Morale vague : mais entrer dans l'eſprit de l'Ecrivain ſacré , découvrir le but que l'Egliſe ſe propoſe dans l'uſage qu'elle fait de certaines parties de l'Evangile plûtôt un jour que l'autre , réünir dans une Inſtruction ſuivie toutes les parties de ſon Evangile , déterminer le ſens de chaque verſet d'une maniere préciſe , découvrir les grands principes de Morale renfermez ſous des expreſſions ſimples , traiter pluſieurs matieres ſans perdre de vûë,la verité particuliere à laquelle on doit tout rapporter , ce n'eſt pas l'ouvrage d'un eſprit vulgaire : & l'on oſe aſſurer, ſans crainte d'être contredit par les Connoiſſeurs, qu'une Homelie parfaite coute encore plus, & deman-

de plus de talens ſinguliers, qu'un ſermon accompli : auſſi n'en avons nous gueres qui approchent des Homelies de Saint Chryſoſtome. Monſieur le Curé de Saint Sulpice, dont le public a déja reçû agreablement douze Homelies en François, commence dans ce Volume à donner en Latin les memoires ſur leſquels il les a compoſées. Perſonne n'a mieux compris que lui, en quoi conſiſte la perfection & la veritable beauté de l'Homelie. Il a joint les avantages du diſcours à celles de l'Homelie. Il ſe propoſe dans chaque Homelie une ſeule verité à traiter : il en tire toutes les preuves de ſon Evangile : il amene à ſon ſujet toutes les circonſtances de la narration, & toutes les expreſſions de l'Ecrivain ſacré d'une maniere ſi naturelle & ſi delicate, qu'on ne s'apperçoit point que la neceſſité de s'attacher à ſon Evangile lui ait cauſé aucun embarras : c'eſt par l'Ecriture qu'il explique ordinairement l'Ecriture : il fait ſentir dans les expreſſions les plus communes des Livres Saints une force cachée, une

énergie, une étenduë de significa-tion digne de la parole de Dieu ; où rien n'est mis au hazard ; où le choix des mots a été reglé par une sagesse infinie. Mr. de St. Sulpice évite les observations plus curieuses qu'utiles, plus profondes qu'instructives. Il rapporte tout à la reformation des mœurs, & tire toûjours les principes de sa Morale du sens naturel des paroles & des exemples du Fils de Dieu. Les Pasteurs ne sçauroient trop se former sur ce modelle.

Le premier Tome contient dix-huit Homelies. I. Sur le Jugement. II. Le tems de l'Avent. III. Le Luxe. IV. Herode infidelle à la Grace. V. Les Causes de la reprobation d'Herode. Ces deux Homelies se distinguent parmi les autres. VI. la Correction fraternelle. VII. L'Humilité. VIII. Le Mystere de l'Incarnation. IX. La grandeur du Bienfait de l'Incarnation. X. La Circoncision. XI. Le Tems. XII. La Vocation à la Foi. XIII. Le Reglement d'une famille Chrétienne. XIV. Le Mariage. XV. L'Impure-

a e i o u é è ou eu an en in on un

a e i o u ε η ȣ ευ ą ę į ǫ ų

b p m v f ∂ t n g k z s j c

bé pé éme vé éfe ∂é té éne ga ka za sa ji chi

l r ñ ƚ h

éle ére gna lla hache aspirée

L'otευr serηt ευrευṣ de pȣvoηṛ ∂elivrer ų jȣṛ le Publik ∂ηs ąbaraṣ ke koze la variete fątaske de notre ortografe se sεrηṭ gañεṛ bocȣp: mηs ą pευt gajeṛ ke bię ∂ηṣ jąṣ trȣverǫṭ ke sηṭ brȣƚεṛ tȣṭ ∂ąṣ la ląge eṭ cηrceṛ ∂ηṣ uǫηṣ foses de pηrfεksiǫ.

té comparée à la Lepre. XVI. Les troubles du pecheur mourant. XVII. Les trois Etats de l'Eglise figurez par la parabole de l'Yvroye. Cette Homelie est assurement d'une grande beauté. XVIII. Sur la Perfection Chrétienne.

ARTICLE LXXXVII.

TRAITÉ DU RECITATIF dans la lecture, dans l'action publique, dans la déclamation, & dans le chant. A Paris chez Jacques le Févre au Palais au Soleil d'or, & Pierre Ribou à l'image St. Loüis près des Augustins. *Vol. in 12. pages* 232.

LE sujet ou les sujets de ce Livre meritent de l'attention. „ Je ne „ crois pas, dit M. de Grimarest qui „ en est l'Auteur, que l'on ait traité „ ensemble de toutes les parties qu'il „ contient, & il y en a même dont „ on ne l'a point fait séparément. Cependant il propose son Ouvrage avec précaution & avec modestie aux Connoisseurs : mais il ne mé-

nage point ce qu'il appelle les *petits fanfarons literaires* : il n'eſt point avide de leur approbation ; & il témoigne, ſe borner à celle des habiles gens : d'autres moins modeſtes que l'Auteur s'en contenteroient auſſi-bien que lui.

Le Recitatif en general eſt, ſelon „ Mr. Grimareſt, l'Art de lire, de „ reciter, de déclamer, ou de chan- „ ter un Diſcours, ſuivant les re- „ gles de la prononciation & de la „ ponctuation. Il avoüe que la na- „ ture fait les premiers frais dans „ cette partie de la Rhetorique. „ Nous apportons avec nous une „ voix ſonore & flexible, & la faci- „ lité du geſte, neceſſaires l'une & „ l'autre pour ſatisfaire l'eſprit, & „ pour toucher le cœur de ceux qui „ nous écoutent : mais il y a des re- „ gles pour conduire ſa voix & ſes „ geſtes : il eſt important de les ſça- „ voir *pour fixer le goût & l'uſa-* „ *ge*, dans les bornes de la juſteſſe. L'Auteur n'aura pas peu dequoi s'applaudir s'il trouve le ſecret de fixer le goût & l'uſage des François, & s'ils ſe rendent dociles aux regles qu'il leur preſcrit.

Pour réüssir dans l'Art de reciter il faut d'abord connoître l'effet des accens, de la quantité, & de la ponctuation dans la prononciation : ainsi avant que d'entrer dans le fond de son sujet , l'Auteur traite de ces trois points dans les trois premiers chapitres de son Livre.

Il définit l'accent, & marque quel en est l'usage. L'accent aigu sur l'*é*, comme dans bonté , est pour faire prononcer cet *é* d'un son aigu : au lieu que l'accent grave sur l'*è*, comme dans le mot succès, est pour nous faire prononcer cet *è* d'un ton plus bas & plus grave. La plûpart des Grammairiens ne marquent point cependant d'autre difference entre ces deux *e* , sinon que le premier est fermé & le second ouvert , sans marquer que le ton en doive être plus bas.

Quoi qu'il en soit, l'Auteur en fait d'accens , semble pancher du côté de la nouveauté raisonnable, plus que de celui de l'ancienne orthographe. Et si ceux qui en prennent le parti attaquoient nôtre Auteur sur son systême, il insinüe qu'il

ſeroit homme à ſe défendre ; improuvant ſans façon par avance la pratique de deux Auteurs celebres, qui ſont oppoſez dans l'uſage des accens & de l'orthographe. „ Ceux, „ dit-il, qui ſuivent le ſentiment de „ l'Auteur du Traité de la Gram- „ maire ſur ce qui regarde l'ortho- „ graphe, pourront trouver à redi- „ re que j'étende ſi fort le pouvoir „ des accens ; & ceux qui ſur le mê- „ me ſujet ſont de l'opinion d'un „ celébre Academicien trouveront „ peut-être mauvais, que je n'em- „ ploye pas les accens auſſi ſouvent „ qu'il le juge à propos. Mais quand „ ils devroient me cenſurer, j'ay „ crû que je devois éviter les deux „ excès, où ils ſemblent être tom- „ bez. Le premier ſoutient ſon or- „ thographe par l'uſage ; & c'eſt ce „ même uſage qui a banni l'ancien- „ neté, dont il prend le parti : l'au- „ tre s'eſt attaché à la prononcia- „ tion ; mais il me paroît qu'il ne l'a „ point aſſez examinée ; puiſque ſon „ orthographe nous fait mal pro- „ noncer en bien des occaſions. J'ai „ donc pris un milieu entre ces deux

„ grands Hommes, pour accorder
„ mieux qu'ils ne l'ont fait l'ufage
„ avec la prononciation. Je fuis fi
„ fouvent dans les détails de la lan-
„ gue qu'ils peuvent moins m'écha-
„ per qu'à ces Meffieurs. Ainfi Mr.
de Grimareft fe déclare également
contre la penfée de l'un & de l'au-
tre. Il ufe de fon droit. Il n'y a point
en France d'Inquifition, fur tout
pour le langage. Ceux qui préten-
droient avoir feuls une autorité dé-
cifive tendroient dans le Parnaffe à
une forte d'ufurpation. Permis à
chaque Auteur de faire valoir fon
opinion fur des mots, à tout autre
Auteur de la refuter, & au Public
d'en juger.

Mr. de Grimareft veut que tous les *é* fermez ayent un accent aigu, comme dans *bonté*, *été* : que l'accent grave ne foit employé que fur les finales des mots qui fe terminent en *ès*, comme *excès*, *après*, *près* ; parce qu'en fuivant ces principes, dit-il, on eft exempt d'accentuer les autres *è* ouverts. Mais pour les diftinguer des *e* muets, l'accent grave ne feroit-il pas également utile ?

L'*e* est toûjours ouvert plus fortement quand il y a deux consonnes, comme dans *tonnerre*; & moins lors qu'il n'y en a qu'une, comme dans *pere*. Devant deux consonnes l'*e* est ouvert, comme dans *concerter*, excepté les prépositions inseparables de certains mots comme dans *déplier*, *méprendre*. Nôtre Auteur admet l'accent circonflexe pour conserver la quantité d'une syllabe qu'une lettre muëtte rendroit longue, selon l'ancienne orthographe; & il dit que cet accent à encore la proprieté d'ouvrir l'*e* sur lequel il est employé: ainsi le mot *fête*, se prononcera avec l'accent sur *fê*, comme il se prononçoit en écrivant feste.

Touchant la quantité, c'est-à-dire le plus ou le moins de tems qu'on met à la prononciation d'une syllabe, il range nos syllabes sous quatre differentes mesures de tems. Nos *e* muets, selon lui forment nos syllabes les plus breves: les syllabes composées d'un *e* masculin & des autres voyelles employées seules ou avec une consonne, font une syl-

labe plus longue que les précedentes : la troisiéme sorte de quantité paroit encore plus longue à l'Auteur : c'est celle qui convient à ce qu'il appelle des syllabes Françoises, comme *eu*, *oi*, *au*, *en*, *on* &c. Les syllabes finales terminées par *z*, par un *x*, ou par un *s* muette, sont, dit-il, nos plus longues syllabes. Il faut lire l'Auteur pour voir tout ce détail avec les exceptions qu'il apporte. Du reste si certaines gens trouvent étrange qu'il veüille donner des regles sur la quantité, il leur déclare que s'il est *l'objet de leur raillerie*, ils *le sont aussi de la sienne*, quand ils prononcent mal ; & que s'ils s'écrient *insensément* sur son Ouvrage, il les méprise par avance. Acte de la diligence de l'Auteur.

Il n'a point craint de décider sur la ponctuation qui a paru jusqu'à-present si incertaine, sur tout au regard des deux points, & du point avec la virgule. „Le point est ce „qui termine une periode, dont le „sens est complet. Les deux points „sont une marque qui avertit le „Lecteur que ce qui suit a une liai-

„ ſon neceſſaire de ſens, ou de con-
„ ſequence avec le ſentiment, ou la
„ propoſition que la periode expri-
„ me : mais bien que ce qui eſt déta-
„ ché par cette ponctuation pût être
„ ſupprimé ſans alterer le ſens, néan-
„ moins le Lecteur doit le pronon-
„ cer de maniere que l'Auditeur
„ en reconnoiſſe la dépendance. Le
„ point avec la virgule ſépare les
„ expreſſions rangées ſous le même
„ régime, quoi qu'elles préſentent
„ des idées differentes, mais neceſ-
„ ſaires pour exprimer parfaitement
„ le ſens d'un Auteur. Enfin la vir-
„ gule ſépare les termes ou les ex-
„ preſſions, qui préſentent des idées
„ differentes ſous le régime d'un
„ même nom, d'un même verbe,
„ d'une même propoſition &c.

L'Auteur a ſenti que tout le monde ne ſeroit pas capable de diſtinguer l'uſage de ces principes : c'eſt pourquoi il apporte des exemples pour tâcher de les rendre plus ſenſibles : mais cela ne reformera pas la ponctuation que chaque Auteur ſe fait à ſon gré. Il ſeroit pourtant à ſouhaiter qu'il y en eut une éta-

blie à quoi tout le monde ſe conformât : cela rendroit ſouvent le diſcours beaucoup plus intelligible.

Le quatriéme chapitre traite de la lecture. L'Auteur prétend qu'il y a peu de perſonnes qui ſçachent bien lire, c'eſt-à-dire d'une maniere qui doive ſatisfaire ceux qui entendent les Lecteurs. Mr. de Grimarêt donne pour préceptes de proportionner ſa voix au lieu où l'on doit parler, & au nombre des perſonnes qui écoutent : de maniere que l'on ſoit toûjours le maître de hauſſer ou de baiſſer le ton aux endroits qui le demandent, pour éviter la monotonie. Juſqu'à ce qu'on ait établi l'art de noter les tons du langage ordinaire comme on note les tons du chant, il ſera malaiſé de donner des regles bien préciſes ſur ce point. Cependant l'Auteur obſerve, qu'il ne faut pas regler les diverſes inflexions de la voix ſur les termes particuliers : c'eſt ſur l'expreſſion entiere, dit-il, qu'il faut *augmenter, ou diminuer le ton de ſa voix.*

Afin de ſoutenir davantage l'attention de l'Auditeur, il veut que

celui qui lit ménage ses pauses plûtôt après avoir prononcé les termes qui servent de liaison au discours, qu'à la ponctuation qui les précede. Comme, si l'on recite ces mots: *Leurs noms sont échapez, mais qui m'assurera?* il veut qu'on s'arrête ici après le mot *mais*, & non point après celui d'*échapez*. Dans le cinquiéme chapitre il parle de la prononciation pour une harangue & pour un discours public.

Le septiéme Chapitre traite de la Déclamation par rapport au Theatre. La plûpart des Ouvrages, dit-il, perdent de leur merite dans la bouche de presque tous les Acteurs. Il éxamine d'abord ce qui regarde la voix par rapport aux diverses passions & figures, autant que cela se peut faire sur le papier: il remarque judicieusement qu'il y a des choses sur ce point qui ne peuvent s'exprimer que de vive voix: mais pour peu que le Lecteur ait d'usage & de disposition, il appercevra ce que veut dire l'Auteur.

Le Chant fait le sujet du dernier Chapitre. On le commence par re-

marquer que la musique vocale est une espece de langue dont les hommes sont convenus d'user, pour se communiquer avec plus de plaisir leurs pensées & leurs sentimens. Après s'être plaint avec justice, que la note alteroit souvent la passion, & que les compositeurs de Musique étoient la plus-part peu versez dans la connoissance *du sentiment*; il conclut, que c'est là ce qui fait que nous avons si peu de bonne musique vocale. Il regarde Lulli comme le Compositeur qui a le mieux entendu cette espece de musique : & il se récrie fort contre ceux qui veulent en juger comme Connoisseurs sans avoir les qualitez necessaires. Le peuple des gens de Spectacle, dit-il, s'écrie : Oh! le beau, oh! le mauvais recitatif!... On diroit qu'ils *sentent, & qu'ils connoissent comme d'habiles personnes. Ah! mais, me dira quelqu'un : je ne suis point affecté par les paroles ou par la musique. Estes-vous capable d'en juger*, reprend nôtre Auteur? S'il prétend que l'on ne juge & qu'on ne parle que de ce qu'on entend bien, il faudroit qu'il

ſe fit bien-tôt dans le genre humain une prodigieuſe diſette de jugemens & de diſcours : la converſation & la societé civile y perdroit trop.

ARTICLE LXXXVIII.

LES PSEAUMES IMITEZ & appliquez à la Religion Chrétienne. A Paris chez Laurent d'Houry, Jacques Morel, & Simon Langronne 1706. *in* 12. *pages* 421.

POur juger ſainement de ce Livre, il faut en juger par l'exactitude de l'Auteur à remplir le deſſein que ſon titre exprime. Ce n'eſt point une Verſion des Pſeaumes, ni même une veritable Paraphraſe de ces ſacrez Cantiques qu'il a prétendu donner au public. Il ne faut donc pas y chercher une correſpondance fidelle avec le texte de ſon original. Mr. Bonain a prétendu que des modelles de prieres tirez des Pſeaumes ſeroient utiles au peuple Chrétien : pour executer ce projet il a fait de chaque Pſeaume une eſ-

pece de Paraphraſe beaucoup plus libre que les Paraphraſes ordinaires. Il a retranché ce qui lui a paru moins propre à édifier, comme dans le dernier Pſeaume, le détail de divers inſtrumens de muſique : il a étendu les endroits ſuſceptibles de mouvemens de pieté : il a changé les inſtructions en prieres : il a repreſenté comme accomplis les Myſteres prédits dans les Pſeaumes. Mr. Brillon Profeſſeur de Sorbonne un de ſes Approbateurs, aſſure que cette *Imitation des Pſeaumes appliquez à la Religion Chrêtienne* „ lui a paru „ un tres-bon Livre & tout à fait „ digne d'être imprimé, & qu'il ne „ ſera point de trop, quoi qu'il vien„ ne après une infinité d'ouvrages „ ſur la même matiere. On a mis à la fin une table des Pſeaumes ſuivant les ſujets auſquels ils ſont propres, qui ſera d'un grand uſage.

ARTICLE LXXXIX.

INSTRUCTION D'UN PERE à ſa fille tirée de l'Ecriture Sainte, par le ſieur Dupuy cy-devant Secre-

taire au Traité de la Paix de Riswick. A Paris chez Nicolas le Clerc & François le Breton 1702. *in* 12. *pages* 432.

LEs Instructions que Mr. Dupuy donne ici à Mademoiselle sa fille sont recommandables, & par la source d'où il les a tirées, & par la forme qu'il a sçû leur donner : c'est la parole de Dieu qui lui a fourni toutes les regles qu'il prescrit aux filles Chrétienne. Ces regles sont exprimées d'une maniere aussi délicate que judicieuse : elles portent le caractere d'un homme propre aux grandes affaires par la solidité de son esprit, & formé à la politesse par l'usage du grand monde. Ce Livre devroit être entre les mains de toutes les personnes du sexe pour lequel il est principalement composé : il servira même beaucoup aux hommes qui veulent vivre Chrétiennement dans le monde. Les points les plus importans de la Morale y sont exposez avec un tour insinuant & persuasif : on y sent que l'Auteur plein de Religion a beau-

coup reflechi ſur les écueils, qu'une ame fidelle à Dieu doit éviter dans le commerce du monde ; & qu'il a cherché dans une meditation aſſiduë de l'Ecriture les remedes les plus efficaces aux deſordres qui rendent la vertu trop rare dans le ſiecle. Nous ne craignons pas d'être deſavoüez par aucun Lecteur, quand nous aſſurerons que ce Livre eſt un des meilleurs qui ayent paru dans ſon genre : quelques extraits nous ſerviront de preuve : le portrait du monde eſt de main de maître.

Sur le monde.

Le monde n'eſt pas ſeulement plein d'écueils pour le ſalut, mais encore pour la fortune, pour la reputation, pour l'amitié ; choſes difficiles à acquerir, mais plus difficiles à conſerver : le moindre caprice les fait perdre.

Vous pouvez vous rendre digne de l'eſtime du monde, ſans rien relâcher de vôtre vertu. Je puis même vous aſſurer que c'eſt le moyen de fermer la bouche à l'envie & à la

médiſance, & de fixer l'incertitude des jugemens des hommes.

On aime, on eſtime les gens qui ne vont point ſur les briſées de perſonne, qui ſe tiennent paiſibles dans leur état, qui ne mépriſent point les autres, qui parlent rarement d'eux-mêmes, & qui n'en parlent jamais qu'avec modeſtie; qui ſont vrais & naturels dans leurs paroles, dans leurs manieres, & dans leurs actions; qui ſont doux, complaiſans, juſtes, raiſonnables, ſans prévention, affables dans la bonne fortune, jamais à charge dans la mauvaiſe, patiens dans leurs maux, ſenſibles à celui d'autrui. Un Chrétien eſt tout cela & plus encore.

Vous trouverez dans le monde de belles apparences de ſincerité, & ſous l'écorce de la bonne foi une diſſimulation preſque impenetrable; beaucoup de joie & de contentement au dehors, preſque point de ſatisfaction interieure; des plaiſirs grands dans l'imagination qui paſſeront comme un ſonge, & qui le plus ſouvent ſeront ſuivis d'une triſteſſe dont vous ne démélerez pas

la veritable cauſe ; beaucoup d'éclat, peu de réalité ; les plus ſpecieuſes démonſtrations d'affection & d'eſtime, peu de veritables preuves de l'une & de l'autre. Vous y verrez le pauvre environné de mépris, le riche élevé ſur ſes ſeules richeſſes. Vous y verrez enfin un renverſement continuel des grandes veritez que je viens de vous annoncer.

Les regles qu'il faut obſerver dans les jugemens ſont pleines d'un grand ſens.

Sur la maniere de juger des autres.

Reglez vôtre eſtime ſur le merite & ſur la vertu. Il n'y a que cela qui doive entrer dans la balance. „ * Ne mépriſez point un homme „ juſte quoi qu'il ſoit pauvre, & ne „ reverez pas un pecheur quoi qu'il „ ſoit riche.

Ne regardez pas les fortunes particulieres des autres, comme des marques ſenſibles des jugemens de Dieu, ou pour punir leurs crimes,

* *Eccl.* 10. 26.

ou pour recompenser leurs vertus. Ses desseins sont impenetrables, & nous n'avons pas la vûë assez perçante, pour discerner les traces de sa misericorde d'avec celles de sa justice : elles se ressemblent souvent.

Ne jugez pas temerairement. La vertu est souvent voilée sous les apparences du vice, & le vice se cache souvent sous le masque de la vertu. Il faut du tems pour reconnoître celle-ci, & pour démasquer les artifices du vice ; la précipitation fait d'ordinaire prendre le change.

„ [a] Ne blâmez personne, dit „ l'Auteur de l'Ecclesiastique, sans „ vous être informé, & quand vous „ l'avez fait, reprenez-le avec „ équité.

„ [b] Vous ne vous laisserez point „ emporter à la multitude pour faire le mal, dit le Seigneur, & dans „ les jugemens vous ne vous rendrez pas à l'avis du plus grand „ nombre pour vous détourner de „ la verité.

On ne sçauroit avoir trop de cir-

[a] *Eccle.* 11. 7. [b] *Exod.* 23. 2.

conſpection quand il s'agit de former un jugement de ſon prochain. Il faut avoir aſſez de fermeté pour lui rendre juſtice contre une prévention preſque generale. Tel eſt injuſte aujourd'hui qui demain peut devenir juſte, & le juſte peut tomber d'un moment à l'autre. Abſtenez-vous de juger, & lorſque vous ne pourrez vous en diſpenſer, panchez toûjours du côté de l'indulgence. „[a] Ne jugez point, dit Jesus-„Christ, afin que vous ne ſoyez „point jugez, car vous ſerez jugez „ſelon que vous aurez jugé les au-„tres, & on ſe ſervira de la même „meſure envers vous, dont vous „vous ſerez ſervi envers eux.

Il y a des gens qui manque d'attention, d'addreſſe, ou de bonheur, paroiſſent plus coupables qu'ils ne ſont. [b] „Nous ne voyons les choſes „qu'avec des yeux de chair, pour me ſervir de l'expreſſion de l'Ecriture, c'eſt-à-dire d'une maniere ſuperficielle. Nous ne penetrons pas l'interieur. Souvent les veritables motifs, les veritables reſſorts des

[a] *S. Math.* 7. 1. [b] *Job.* 6. 10.

actions humaines nous échapent. Ce qui a fait dire à un Auteur moderne, „* qu'il y a une infinité de conduites qui ont un ridicule apparent, & dont les raisons cachées „ sont très-sages & très-solides.

Rien ne merite plus d'attention, que la maniere dont Mr. Dupuy veut qu'une mere éleve ses enfans. Ceux qui sont chargez de l'éducation de la jeunesse, ne réüssiront qu'autant qu'ils profiteront de l'avis de l'Auteur.

Sur l'éducation de la jeunesse.

Si vous vous engagez dans l'état du mariage, & que Dieu vous donne des enfans, employez tous vos soins à leur éducation. Travaillez de bonne heure à leur inspirer la crainte du Seigneur, l'horreur du vice, l'amour de la vertu, de la charité pour les pauvres, du goût pour le travail, beaucoup de douceur & de modestie.

Ne paroissez jamais sensible aux marques de leur tendresse, si elles ne sont pleines de respect. Accoutu-

* *Refl. mor.* 169.

mez-les à remarquer en vous un air ſevere, lorſqu'ils ont manqué à leur devoir; & à juger par vos regards, & par le ton de vôtre voix plus que par vos diſcours, que vous êtes contente deux: c'eſt là le châtiment & la recompenſe dont vous devez vous ſervir le plus ſouvent à leur égard.

Ne faites pas ſemblant d'appercevoir toutes leurs fautes, tâchez d'en connoître le principe pour le détruire peu à peu. Ne prétendez pas de les rendre parfaits en peu de tems: les progrès des uns ſeront plus rapides, ceux des autres ſeront plus lents: cela dépend ſur tout de la diſpoſition que l'on apporte en naiſſant, de plus ou de moins de vivacité, du goût ou de l'averſion qu'ils ont pour ce qu'on leur fait apprendre. Ainſi vous voyez des arbres qui produiſent des fruits dès le printems: d'autres plus tardifs en produiſent dans des ſaiſons plus reculées.

Ayez une égale douceur pour les uns & pour les autres. Prenez garde de ne les pas rebuter par des châtimens trop frequens: ils s'y endur-

ciroient. Obſervez un intervalle raiſonnable entre les corrections & les careſſes. Que vôtre courroux contre-eux ne paſſe pas comme un éclair, & qu'ils craignent d'autant plus d'y donner lieu, qu'il leur paroîtra plus difficile à appaiſer. Conduiſez-vous toûjours à leur égard par raiſon, jamais par humeur & par temperament.

Elevez les à être obéïſſans & dociles. Refuſez leur quelque choſe de tems en tems : ſans cela, lors même que vous ſerez dans l'impoſſibilité de les ſatisfaire, ou qu'ils vous demanderont des choſes qui leur ſeroient nuiſibles, ils regarderont vôtre refus comme une injuſtice, ou comme un manque de tendreſſe : au lieu que ſi vous leur faites ſentir de bonne heure leur dépendance, ils ne trouveront pas mauvais que vous n'acquieſciez pas à toutes leurs volontez, & ils recevront comme une faveur les choſes mêmes que vous ne pourrez vous diſpenſer de leur accorder. Dès leurs plus tendres années, lors même qu'ils ſeront encore dans le berceau vous devez

les former à cette soumission.

Aimez vos enfans. Une pareille tendresse fait toûjours honneur à une femme, mais parlez d'eux avec discretion dans les compagnies. Rien n'est si ridicule que d'entretenir continuellement les gens de choses qui ne les interessent point, & qui souvent ne meritent aucune attention.

Usez de beaucoup de circonspection dans les caresses que vous leur ferez : elles sont un poison pour la plus-part des enfans. Si vous marquez de la prédilection pour quelqu'un, cela ne manquera pas de causer de la jalousie aux autres, & de jetter des semences de haine, qui produiront peut-être un jour des effets très-pernicieux.

Etudiez de bonne heure leurs inclinations. „ * On jugera, dit Salo-„ mon, par les inclinations de l'en-„ fant, si ses œuvres seront pures & „ droites un jour. C'est sur la con-„ noissance que vous en acquerrez, „ que vous devez regler vôtre con-„ duite à leur égard, & vous déter-

* *Prov.* 20. 11.

„ miner à les deſtiner à certaines „ choſes plûtôt qu'à d'autres. Il faut, autant qu'il eſt poſſible, les faire travailler de bonne heure à ce qu'ils doivent faire toute leur vie. Le tems eſt court & pretieux : on ne ſçauroit commencer trop tôt à en tirer avantage : mais vous devez vous ſervir pour cela des conſeils de gens ſages, éclairez, & bien intentionnez.

Ayez beaucoup de douceur & de patience, quelquefois un air ſevere, jamais de familiarité : n'uſez jamais de termes trop durs pour leur marquer vôtre mécontentement : ne les reprenez pas mal à propos : ils en auroient moins de confiance en vous, & croiroient que vous les grondez à tort, lors même que vous en auriez plus de raiſon.

Si vous ne les conduiſez que par la crainte, ils feront à contrecœur ce que vous demanderez d'eux : ils concevront de l'averſion pour les choſes que vous voudrez qu'ils apprennent : vous leur abaiſſerez le cœur : vous leur rendrez l'humeur ſombre & chagrine, les manieres peu

gratieuſes : vous ſerez cauſe qu'ils n'auront de paſſion que pour les plus vains amuſemens. Vôtre ſeverité doit toûjous être temperée par la tendreſſe.

Lorſque vous êtes obligée de les corriger, commencez par les convaincre de leur faute. Il ne ſuffit pas qu'ils ſoient coupables à vos yeux, il faut qu'ils le ſoient auſſi aux leurs : autrement ils murmureroient en eux-mêmes de vôtre injuſtice, & le châtiment ne ſerviroit qu'à les rendre plus indociles.

Il y a dans les enfans une certaine ſenſibilité, laquelle bien ménagée eſt d'une grande reſſource pour les conduire où l'on veut. Vous la détruirez cette ſenſibilité, ſi vous parlez ſouvent d'eux avec mépris en preſence du monde. Faites vos remontrances en particulier, faites les avec amour, & lors même que vous ſerez obligée de leur parler d'une maniere forte & ſevere, ne laiſſez pas de vous ſervir de quelques termes affectueux, qui leur faiſant concevoir vôtre tendreſſe, les rendront plus ſenſibles à vôtre courroux, &

plus mortifiez d'y avoir donné lieu.

Vous ne ſçauriez trop vous obſerver en leur preſence, quelque jeunes qu'ils ſoient. Vôtre exemple peut leur être très avantageux ou très-nuiſible, ſelon qu'il ſera bon ou mauvais. Comme ils n'ont encore aucune habitude bien formée, ils ſont naturellement portez à imiter les autres. De-là vient que vous voyez les enfans apprendre peu à peu la langue qu'ils entendent parler le plus ſouvent, ſans qu'il paroiſſe en eux aucune attention pour cela.

Marquez beaucoup de conſideration pour les perſonnnes à qui vous confierez le ſoin de leur éducation : mais avant que de vous déterminer ſur le choix que vous en devez faire, informez-vous très-exactement de leur caractere, de leur capacité, de leur humeur, de leurs manieres, & particulierement de leurs mœurs. Si vous donnez à vos enfans un Maître bruſque, emporté, pareſſeux, incivil, vous devez vous attendre que bien-tôt ils ſeront de parfaites copies d'un tel original.

Juillet 1707.

Elevez les filles à être modeſtes, dociles, douces, civiles : à aimer la propreté, à parler poſément, à faire toutes choſes d'une maniere gratieuſe, à ne mentir jamais, à être pieuſes, bien-faiſantes, à fuir l'oiſiveté : & prenez garde de ne leur point donner ni Maîtres, ni Maîtreſſes, ni domeſtiques, qui puiſſent leur inſpirer d'autres ſentimens ſoit par leurs diſcours, ſoit par leur exemple.

„ * Redoublez vôtre vigilance, „ dit un Auteur ſacré, à l'égard de „ la fille qui ne détourne point ſa „ vûë des hommes, de peur qu'elle „ ne ſe perde elle-même. Veillez „ ſur celle qui a l'impudence dans „ les yeux, & ne vous étonnez pas „ ſi elle vous neglige.

J'aurois beaucoup d'autres choſes à vous dire ſur ce ſujet, mais cela me meneroit trop loin. J'ajoûte ſeulement que vous ne devez pas décider ſeule du choix d'un état pour vos enfans. Dieu & leurs inclinations doivent être la ſeule regle qu'il faut conſulter en ces ſortes de cho-

* *Eccl.* 26. 13. 14.

ſes. Si vous les formez à la pieté, ils n'entreprendront rien ſans le Seigneur : & ſi vous prenez le ſoin de les bien obſerver, vous connoîtrez à quoi ils ſont les plus propres. Ainſi agiſſant de concert avec eux, ne donnant rien à vôtre goût, à vos vûës particulieres, vous aurez la conſolation de les voir entrer dans les voyes où le Seigneur veut qu'ils ſoient.

L'article des horoſcopes n'eſt pas ſeulement utile, il eſt curieux.

Sur la credulité pour les horoſcopes.

N'ajoûtez point de foy aux ſonges, aux prédictions des Aſtrologues, aux Faiſeurs d'horoſcope. Ne formez aucun jugement ſur une ſaliere renverſée, ſur des couteaux croiſez, ſur un miroir caſſé, ſur la rencontre d'un cadavre qu'on porte en terre, ſur un corbeau qui traverſe le chemin où vous marchez. Ne croyez pas des jours, des nombres, ou des noms plus heureux ou plus malheureux que d'autres, & une infinité de ſemblables choſes qu'on ne peut croire ſans ſuperſti-

tion, & dont un peu de bon ſens fait connoître l'extravagance.

„ [a] Les divinations de l'erreur, „ les augures trompeurs, & les ſon- „ ges des méchans ne ſont que vani- „ té. Ce ne ſont que des effets de „ vôtre imagination, comme ſont les „ fantaiſies des femmes groſſes. „ N'appliquez point vôtre penſée à „ ces viſions, à moins que le Tres- „ haut ne vous les envoye lui-mê- „ me.

Les perſonnes qui ſe mêlent de prédire l'avenir, font-elles bien attention qu'elles entreprennent ſur les droits de Dieu même ?

„ [b] Découvrez-nous l'avenir, dit „ le Prophete Iſaïe parlant aux faux „ Dieux, & nous reconnoîtrons que „ vous êtes des Dieux.

[c] C'eſt une preuve indubitable de la Divinité, dit Tertullien, que la verité des Propheties.

„ [d] C'eſt moi, dit le Seigneur, qui „ a fait voir la fauſſeté des prodiges, „ de la Magie, qui rend inſenſez „ ceux qui ſe mêlent de deviner,

[a] *Eccl.* 34. 5. 6. [b] *Iſ.* 41. 23. [c] *Apologet. ch.* 20. [d] *Iſai.* 44. 25.

„ qui renverſe l'eſprit des ſages, & „ qui convainc de folie leur vaine „ ſcience.

„ [a] Si un homme ou une femme „ a un eſprit de Python ou un eſprit „ de divination, qu'ils ſoient punis „ de mort. Ils ſeront lapidez, & leur „ ſang retombera ſur leurs têtes.

Ces gens-là ont la temerité de dire, vous viendrez à un tel âge, vous mourrez dans un tel tems. Accordez ce langage avec ce que Jesus-Christ vous dit : „ [b] Veillez „ donc, parce que vous ne ſçavez à „ quelle heure nôtre Seigneur doit „ venir. Dieu nous a voulu cacher le moment de nôtre mort, afin que nous ſoyons dans une vigilance continuelle, afin que cette incertitude ſoit comme un frein pour retenir nos paſſions : & ces émiſſaires du Demon veulent nous ôter un ſecours ſi neceſſaire : ils veulent nous jetter dans une fauſſe ſecurité, nous enhardir à lâcher la bride à nos paſſions, en nous aſſurant que nous aurons du tems pour tout, pour nos plaiſirs & pour nôtre ſalut. Eux-mêmes

[a] *Levit. ch.* 20. 27. [b] *S. Math.* 24. 42.

mêmes ſont incertains lors qu'ils ſe couchent le ſoir s'ils reverront le jour, & ils ont l'aſſurance de promettre aux autres pluſieurs années de vie.

Il n'y a que Dieu qui par l'immenſité de ſon intelligence connoit également le paſſé, le preſent, & l'avenir : il voit toutes choſes enſemble ; c'eſt là le caractere eſſentiel de ſa Divinité ; c'en eſt la preuve la plus inconteſtable. Donner la vûë aux aveugles, l'oüie, aux ſourds, la parole aux muets, reſſuſciter les morts, prouvent moins le pouvoir infini de Dieu, que la connoiſſance de l'avenir. Si vous ne croyez pas des hommes capables de donner la parole aux muets, de reſſuſciter les morts ; à plus forte raiſon ne devez-vous pas croire, qu'il ſoit en leur pouvoir de prédire l'avenir.

Ce ne ſont point les étoiles, ni les planetes, ni les differens aſpects des conſtellations qui reglent nôtre deſtinée. „ * La vie & la mort, dit „ l'Auteur de l'Eccleſiaſtique, les „ biens & les maux, la pauvreté &

* *Eccl.* 11. 14.

„ les richeſſes viennent de Dieu. Ces Faiſeurs d'horoſcope ſont-ils entrez dans ſon conſeil ? ont-ils approfondi ſes voyes, ſes deſſeins impenetrables ? „ N'imitez point, dit „ le Seigneur aux Juifs, les erreurs „ des peuples, & n'apprehendez „ point les étoiles ni les ſignes du „ Ciel, parce que toutes ces ſuperſ- „ titions payennes ne ſont que men- „ ſonge.

Voulez-vous ſçavoir d'où vient le credit qu'ont dans le monde ces gens, qui ont l'audace de promettre qu'ils vont lever le voile qui nous cache la connoiſſance des choſes futures ? c'eſt, dit un Auteur moderne, que les hommes aiment à être trompez par ceux qui les flattent. Ils oublient aiſément les bévûes d'un Aſtrologue, & ne ſe ſouviennent que des rencontres où ſes prédictions ont paſſé pour veritables.

Les Aſtrologues & gens de même trempe, avoient annoncé pluſieurs fois la mort de Henry le Grand. Ils diront vray enfin, dit un jour ce Prince, & le public ſe ſou-

viendra mieux de la ſeule fois où leur prédiction aura été vraye, que de tant d'autres où ils ont prédit fauſſement.

Le Demon quoique beaucoup plus éclairé que les plus ſçavans Hommes, ne peut connoître l'avenir que par des conjectures qu'il tire de la connoiſſance qu'il a du paſſé & du preſent : encore voyons-nous que dans des circonſtances où il lui étoit très-important de dire la verité, pour affermir ſon Empire ſur les nations, il a le plus ſouvent dit le contraire de ce qui eſt arrivé.

* Creſus Roi de Lydie conſulta l'Oracle de Delphes, pour ſçavoir s'il auroit l'avantage ſur les Perſes. L'Oracle ne manqua pas de lui promettre la victoire. Creſus fit de grands preſens au Temple, & fut vaincu par les Perſes. Il demanda à Cyrus ſon vainqueur la permiſſion d'envoyer faire des reproches à l'Oracle de ce qu'il l'avoit trompé. L'Oracle lui répondit, qu'il étoit impoſſible à Dieu même d'éviter le ſort reglé par le deſtin.

* *Herod. liv.* 1.

Une pareille réponse digne de celui que JESUS-CHRIST appelle le pere du mensonge, devoit faire tomber le credit de cet Oracle: mais l'avarice & l'addresse des Prêtres, la credulité du peuple, & l'avidité démesurée de sçavoir l'avenir, qui se trouve sur tout dans les personnes les plus distinguées, suppléoient au défaut des lumieres du Demon.

Ces fameux Magiciens Jannés & Mambrés, ausquels, selon St. Paul, le Demon donna la force de resister à Moïse, ne purent prédire à Pharaon, que dans peu de jours il seroit submergé dans les eaux de la mer rouge avec toute son armée: au lieu que Moïse prédit la naissance du Sauveur quinze cens ans avant qu'elle fut arrivée.

Les hommes ont aidé dans tous les tems le Demon à les tromper. L'Auteur moderne que je viens de citer dit, qu'on apprenoit par cœur les Oracles de Delphes, qui avoient prédit la verité: l'on en parloit par tout, mais on passoit sous silence ceux qui avoient prédit le contraire.

Il y eut un Astrologue en Suisse, dit le même Auteur, qui ayant remarqué en 1661. qu'une Comete avoit passé par la constellation de l'Aigle, (c'est la constellation à laquelle on a donné ce nom là, & à laquelle on auroit pû donner avec autant de fondement tel autre nom que l'on auroit voulu) ayant, dis-je, remarqué que cette Comete étoit venuë mourir au pied du signe de l'Aigle, assura que cela presageoit la ruine de l'Empire Turc par celui d'Allemagne, ce que l'évenement a si peu justifié, que deux ans après les Turcs pensérent prendre toute la Hongrie, & eussent apparemment envahi toutes les terres hereditaires de la Maison d'Autriche, si le secours que le Roi envoya à l'Empereur ne l'eut mis en état de faire sa paix avec la Porte.

Sur quelque fondement que soit appuyée la science des personnes, qui se vanteront de vous prédire ce qui vous doit arriver, soit que ce soit sur l'aspect des constellations, ou sur les lignes qui sont marquées sur nos mains, ou sur nos

pieds, ou ſur la combinaiſon de certains nombres ; regardez-les comme des impies qui ſe glorifient d'une connoiſſance qui n'appartient qu'à Dieu, comme des impoſteurs qui veulent vous inſtruire d'un avenir qu'ils ignorent eux-mêmes, & qui ne cherchent qu'à s'enrichir aux dépens d'autrui, & à la faveur d'une foible & ſotte crédulité.

C'eſt le jugement qu'en faiſoit Saint Auguſtin. Il dit dans ſes Confeſſions, que * lorſque les Aſtrologues devinent c'eſt par hazard & non par ſcience ; & qu'à force de parler de pluſieurs choſes, il eſt difficile qu'ils ne rencontrent pas dans quelqu'une.

* *Confeſſ. liv. 4. l. 7.*

ARTICLE XC.

CONFERENCES DE *l'Ordonnance de Loüis XIV. Roy de France & de Navarre ſur le fait des Entrées, Aides, & autres droits pour le reſſort de la Cour des Aides de Paris, avec celles des Rois predeceſſeurs de Sa Majeſté, enrichies d'ex-*

plications, & de décisions importantes. Par Mr. Jacques Jacquin Interessé dans les Fermes du Roy. A Paris chez Nicolas Pepie ruë Saint Jacques 1703. *in* 4°. *pages* 420.

SI l'on jugeoit de ce Livre par le titre, on croiroit peut-être qu'il n'est point du ressort des Journalistes, & qu'il ne peut servir qu'à ceux qui sont employez dans la regie des Aides ; on se tromperoit. Pourquoi n'avoir pas pour ce qui se passe dans nos jours, & dont nous pouvons nous instruire sûrement, autant de curiosité, que pour des choses qu'une distance de plusieurs siecles, ne nous laisse entrevoir qu'avec beaucoup d'obscurité ? Un Traité des impôts qui ont été en usage parmi les Grecs ou les Romains, est-il préferable à des recherches exactes & laborieuses, sur l'origine & la pratique des droits du Roi sous lequel nous vivons ? Le peuple sçavant ne sentira-t'il point enfin le ridicule d'une curiosité inutile, qui nous transporte dans d'autres pays & dans d'autres tems, pour y ac-

querir avec peine des connoissances aussi incertaines que superflues ; tandis qu'étrangers dans nôtre propre patrie, nous ignorons les mœurs & les coûtumes les plus ordinaires de nôtre siécle & de nôtre Nation ?

Nous ne pouvons donner un extrait détaillé du Livre de Mr. Jacquin : il suffit d'assurer que l'Auteur remplit exactement son titre ; qu'il compare sur chaque article l'Ordonnance de Loüis XIV. avec celles de ses prédecesseurs ; & que par cette comparaison, il justifie l'équité, & montre la veritable pratique de la derniere Ordonnance. Cette comparaison peut encore produire un effet tres-avantageux à l'Etat : elle doit convaincre les esprits les moins favorables au gouvernement présent, que beaucoup de reglemens, qu'ils regardent comme des innovations onereuses au peuple, sont des ressources ausquelles les Prédecesseurs de Sa Majesté ont souvent eu recours dans les dépenses où la défense du Royaume les engageoit. Quoi que la nature de l'Ouvrage nous dispense d'entrer

plus avant en matiere, nous ne finirons point cet extrait ſans donner aux Lecteurs une idée des recherches curieuſes de Mr. Jacquin, dans une courte hiſtoire de l'origine des Aides tirées de differens endroits de ſon Livre. Sans s'arrêter à ce qu'on dit de Chilperic, de Pepin, de St. Loüis, l'Auteur met le commencement des Aides ſous le Roi Jean premier, qui en 1355. établit du conſentement des peuples ce qu'on appelle le droit du gros, qui conſiſte au vingtiéme du prix de la vente ſur toutes ſortes de marchandiſes venduës, revenduës, échangées, ou tranſportées hors du Royaume: ce droit s'appelloit pour lors la demie dixme: & comme on prévit les conteſtations qui pourroient naître de la perception de cet impôt, le Roi établit en même-tems une Cour ſouveraine, pour la direction & conſervation de ce même droit appellée Cour des Aides; elle ne fut d'abord composée que d'une Chambre. Henri ſecond en Mars 1551. y en ajouta une ſeconde, & Louïs XIII. une troiſiéme en 1635. au

mois de Decembre. Charles V. confirma en 1380. l'impoſition établie par ſon pere en 1374. Il déchargea de cette taxe les viandes & volailles fournies par les Bouchers de Sa Majeſté. Charles VI. en 1391. en exempta les Nobles & vivans noblement pour le vin & autres denrées de leur crû. Charles VII. en 1452. accorda la même exemption aux Officiers de l'Univerſité, tandis qu'ils ſeroient dans l'exercice actuel de leur charge.

Louïs XI. par ſon Edit du mois d'Août 1465. ſuivi en 1467. d'une Déclaration, reduiſit cette impoſition du ſol pour livre au vin, poiſſon, beſtial à pied fourché, aux draps, & à la buche. Louïs XII. en 1497. confirma l'exemption accordée aux Nobles pour le vin de leur crû.

Henri IV. par Edit du mois de Mars 1592. ſuivant l'avis de l'Aſſemblée des trois Ordres du Royaume tenuë à Roüen, ordonna l'impoſition du ſol pour livre ſur toutes les denrées & marchandiſes : elle fut revoquée par la Déclaration du 10. Novembre 1602.

Juillet 1707.

Les droits d'entrées ſur le vin qu'on perçoit à preſent ont une autre origine. François I. par une Ordonnance du 24. Juillet 1534. inſtitua ſept legions de pied de ſix mille hommes chacune.

Henry ſecond en 1551. renouvella cet utile établiſſement, & fixa un fonds de douze cens mille francs pour l'entretien de ces troupes: cette ſomme devoit être payée par les Villes cloſes du Royaume & leurs fauxbourgs. Paris obtint pour l'acquit de ſa partie de la taxe, un octroy de deux ſols ſix deniers ſur chaque muid de vin, entrant dans la Ville & fauxbourgs de Paris, tant par eau que par terre: ce droit fut à diverſes repriſes augmenté juſqu'à cinq ſols: c'eſt ce qui s'appelle les premier cinq ſols: ils ne ſe payent qu'à Paris.

Charles IX. en 1561. mit par tout le Royaume une impoſition de cinq ſols ſur chaque muid de vin ou vendanges, entrant dans les Villes cloſes & leurs faux-bourgs.

Henry III. en 1581. ordonna qu'on prendroit pendant ſix ans ſeu-

lement, vingt sols par muid de vin ou vendanges. En 1585. il reduisit à cinq sols cette nouvelle taxe : ce droit s'appelle les nouveaux cinq sols. Après diverses augmentations, ces droits montoient à dix huit livres deux sols neuf deniers. Le Roi les a fixez à dix huit livres par eau, quinze livres par terre. Les droits de détail sur le vin ont commencé sous Charles V. qui imposa le quatriéme sur le vin vendu en détail. Comme l'imposition n'avoit pas été generale, Charles VI. ordonna en 1580. de lever le huitiéme sur les boissons venduës en détail. Henry second fixa ce droit à douze sols parisis pour le vin vendu à pot, & à seize sols parisis pour le vin vendu à assiette.

L'Auteur éclaircit avec la même exactitude l'origine des autres droits.

ARTICLE XCI.

RELATION DE CE QUI S'EST passé à là derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions tenuë le mardi troisiéme May 1707. par Mr. Blondel.

MOnsieur Baudelot parla le premier sur les actions de graces publiques des Anciens. L'action de graces est un aveu ingenu & public des bien-faits qu'on a reçûs, qui part de la gratitude. Elle se peut rendre de trois manieres, ou par les loüanges, ou par les presens, ou par les ceremonies. Mr. Baudelot ne s'attache dans sa Dissertation qu'à cette derniere sorte d'actions de graces.

La plus ancienne maniere, dit-il, de rendre les actions de graces, étoit d'avoir les mains & les yeux tournez vers le Ciel. Il s'en trouve aussi une autre qui n'est guere moins ancienne, tirée d'un Pere de l'Eglise. Athenagoras dit, qu'une coutume Egyptienne étoit de remercier les

Dieux après la moiſſon de cette maniere : εὑρήκαμεν, συγχαίρωμεν ; nous les avons retrouvez, nous vous en rendons graces tous en general. Il fait cette remarque ſur ce qu'il prétend, que le mot de χαῖρε étoit une formule que la plûpart du tems les Anciens joignoient à leurs actions de graces.

Les actions de graces qui ſe faiſoient par des fêtes, ſe nommoient χαριστήρια auſſi bien que les ſacrifices mêmes. Cette fête ſuivoit le ceremonial des autres, & le peuple la celebroit avec autant de religion. Le barreau vaquoit, on délivroit même les priſonniers ennemis, afin que la ſolemnité de ce jour ne fut interrompuë ou troublée par la triſteſſe de perſonne : c'eſt ce qu'il prouva par un endroit de Demoſthene qui rapporte une Loi qui défendoit l'ouverture du barreau pendant ce tems. Il dit enſuite qu'il y avoit à Athenes une fête au mois d'Août appellée Chariſterie, (c'eſt-à dire action de graces) que les Habitans de cette Ville inſtituérent après que Thraſibule les eut déli-

vrez du joug des trente Tyrans. Ensuite à l'aide d'un monument fort singulier, où il croyoit trouver tout ce qui se passoit dans cette fête, il expliqua une partie des ceremonies qu'on y observoit. Il s'y faisoit entre autres une espece de procession publique que l'on appelloit πρόσοδος, aussi bien que les hymnes que l'on y chantoit : c'est ce qu'on remarque particulierement dans le bas relief dont je viens de parler. Sur quoi Monsieur Baudelot montre qu'il est veritablement Grec par plusieurs endroits de Porphyre, d'Heliodore, & d'autres. Il en explique aussi toutes les parties, comme les femmes échevelées que l'on y voit, les hommes qui joüent de longues flutes appellées spondaules, d'autres qui portent des vases d'or, d'autres des especes de paniers d'ozier remplis de fleurs & de fruits. Il passa delà aux Romains, & fit part à toute l'Assemblée d'un bas relief conservé dans la vigne Medicis, qui represente ce que les peuples appelloient Supplications, c'est-à-dire dévotions ou processions publiques

vers tous les Temples, pour rendre graces aux Dieux de tous les avantages qu'ils croyoient leur devoir. Mr. Baudelot fit voir que ce monument étoit la procession d'actions de graces, indiquée par le Preteur Ostilius pour la victoire obtenuë en Afrique sur Asdrubal. Il crut pouvoir assurer que Scipion étoit un de ceux qui assistérent à cette ceremonie; parce que parmi le grand nombre d'hommes de ce bas relief, il y en remarque un nuds-pieds, ce qui étoit en usage, selon Tacite, à ce grand Homme. Il joignit à ce monument l'explication d'une medaille consulaire, qui supplée ce qui manque au bas relief. La medaille qui est de la famille Junia represente d'un côté une tête de femme avec ce mot *Libertas*, & de l'autre quatre figures marchantes & formantes une espece de procession. Les Antiquaires jusqu'à-present avoient crû que ce type regardoit, ou ce qu'avoit fait Junius Brutus après avoir chassé Tarquin, ou ce qui s'étoit passé à l'occasion de Marcus Brutus après le meurtre de Cesar. Mr. Baudelot

prétendit qu'il ne s'étoit rien fait dans les deux occasions dont je viens de parler, qui pût convenir à ce monument; mais que c'étoit la procession d'actions de graces décernées au nom de Decimus Brutus pour sa victoire sur Antoine. Il nous parut qu'il supprimoit toutes les preuves de son sentiment, parce que le tems l'obligeoit de passer à la derniere partie de son Ouvrage.

Des Romains, Mr. Baudelot passa aux Hebreux. Le beau Cantique qui se trouve dans le XII. Chapitre de l'Exode, que Moïse & que Marie sœur d'Aaron chantérent après le passage de la mer rouge & la défaite de l'armée de Pharaon, est une marque authentique de reconnoissance, & une action de graces des plus solemnelles. Celle des Juifs du tems d'Esdras après la captivité de Babylone peut encore tenir le même rang, comme les processions publiques que fit ce peuple separé en deux parties, les sacrifices qui se rendoient dans le Temple, les prieres & les loüanges de Dieu que ce peuple sorti de la servitude y chanta en

actions de graces. Mr. Baudelot finit par les actions de graces qui étoient en uſage chez les premiers Chrétiens & du tems des Empereurs de Conſtantinople, & par des proceſſions qui ſe faiſoient où l'Empereur aſſiſtoit en perſonne. Il fit voir cette derniere circonſtance ſur une Medaille unique de ſon cabinet du tems de Jean Comnene. On y voit l'Empereur debout auprès d'un char où l'image de la Vierge eſt placée: & il juſtifia par un endroit de Nicetas Chroniates, que c'étoient des actions de graces de ce Prince à la Sainte Vierge, à qui il croyoit devoir le ſuccès heureux qu'il avoit obtenu.

Mr. Nadal lut enſuite une Diſſertation ſur les Veſtales. Il fit d'abord remarquer que les Fondateurs des Etats avoient reconnu le beſoin d'une Religion pour en maintenir l'établiſſement. Romulus jugea ce ſecours ſi neceſſaire qu'en jettant les fondemens de ſa nouvelle Ville, il ſembla n'ouvrir pas moins un aſyle aux Dieux qu'aux hommes. On croit donc que le culte de Veſta fut établi par ce Prin-

ce en même-tems que celui des autres Dieux, & que Numa ne fit autre chose qu'en regler les ceremonies. Mr. Nadal trouva qu'il étoit plus raisonnable d'attribuer à Numa l'établissement de ce culte, & l'institution des Vestales. Car il y a apparence que Romulus l'a dû supprimer voulant cacher la honte de sa maison. Le culte de vesta venoit des Albains. Cette Déesse étoit regardée comme l'ame de la terre, & le feu lui étoit consacré. Les Philosophes ont beaucoup raisonné sur la réünion de ces deux élemens en une même Divinité; mais les explications mysterieuses qu'ils en ont donné, aussi-bien que des autres choses qui concernent le culte des Payens, ont plûtôt embroüillé la matiere qu'ils ne l'ont éclaircie. L'usage du feu sacré étoit établi presque par tout: & il y a beaucoup d'apparence que les Anciens l'avoient emprunté des Juifs, qui étoient obligez par la Loi de l'holocauste d'entretenir perpetuellement un feu sacré. A Delphes dans le temple d'Apollon, à Athenes dans

celui de Minerve, à Mantinée dans celui de Cerés, on entretenoit un feu ſacré. Dans le Temple de Jupiter Ammon, il y avoit une lampe qui ne s'éteignoit jamais.

L'Ordre des Veſtales étoit un Ordre de Vierges : on n'en prenoit point au deſſous de ſix ans, ni au deſſus de dix. Le choix d'une Veſtale étoit d'une ſi grande importance chez les Romains, que tout Rome ſe mettoit en mouvement pour cela. La premiere Veſtale fut choiſie par Numa. Depuis ce fut le grand Pontife qui les choiſiſſoit au ſort. En les prenant il les affranchiſſoit de l'autorité paternelle. Aulu-gelle rapporte une formule que le Pontife prononçoit en prenant une Veſtale. Elle étoit regardée comme enlevée & priſe à la guerre, & nommée *Amata* du nom de la premiere qui fut priſe de la ſorte. En entrant elles coupoient leurs cheveux qu'on attachoit à un viſage de cire. C'étoit pour elles comme une marque de la liberté qu'elles obtenoient. De même que quand les Eſclaves devenoient libres, ils avoient cou-

tume de couper leurs cheveux. Le nombre des Veſtales ne fut d'abord que de quatre inſtituées par Numa. Servius Tullius, ou plûtôt Tarquinius Priſcus y en ajouta deux. Jamais dans la ſuite il n'y en eut plus de ſix. Il paroît pourtant par une Medaille de Fauſtine qu'il y en a eu juſqu'à ſept : mais on peut préſumer que cette ſeptiéme n'étoit qu'une Novice. A Albe les Veſtales faiſoient vœu de virginité perpetuelle ; mais à Rome elles n'étoient obligées qu'à une continence de trente années. Elles en paſſoient dix à s'inſtruire de leur miniſtere, dix autres à l'exercer, & les dix dernieres à l'apprendre aux nouvelles : ce tems expiré il leur étoit libre de ſe marier. Quelques unes l'ont fait ; mais celles-là ont eu grand ſujet de s'en repentir : & l'Hiſtoire remarque qu'elles n'ont point été heureuſes. Peut-être que la continence étoit moins à charge en l'état de Veſtale qu'en celui d'épouſe. Celles qui reſtoient parmi les Veſtales après avoir fait leur tems étoient toûjours en grande conſideration ;

mais elles n'avoient plus de part au miniſtere. Pour addoucir ce qu'il y avoit d'auſtere dans la condition des Veſtales, on leur avoit permis des dédomagemens dangereux : Elles vivoient dans le luxe & dans la molleſſe : on entroit librement chez elles, les hommes pendant le jour, les femmes jour & nuit : elles ſe trouvoient aux ſpectacles : elles alloient ſouper dans leurs familles ; & il y en eut une de violée en revenant le ſoir : de ſorte que pour prévenir cet accident on leur donnoit une eſpece de Licteur qui marchoit devant elles pour leur faire porter reſpect. Outre cela ſous prétexte de s'entremettre pour des reconciliations, elles s'étoient acquis le droit d'entrer dans les affaires des particuliers, & elles avoient quelquefois beaucoup de part dans celles de l'Etat. Dans la diſgrace de Meſſaline la Veſtale Vibidia trouva moyen malgré l'oppoſition de Narciſſe d'interceder pour elle auprès de Claudius ; & elle fit tant par ſes importunitez que l'Empereur conſentit à voir ſa femme & à l'enten-

dre avant que de la condamner. Une Veſtale parle pour Meſſaline pendant que tout le monde l'abandonnoit par l'horreur qu'on avoit pour elle.

L'habillement des Veſtales n'avoit rien de triſte. Elles portoient une coëffe qui ne venoit pas plus bas que leurs oreilles, & d'où pendoient pluſieurs rubans: leur habit étoit une eſpece de rochet blanc avec une mante de poupre: les jours de fêtes elles avoient un ornement particulier. Il s'en trouvoit qui avoient un trop grand ſoin de leur parure, & une d'entre elles nommée Minutia, donna d'étranges ſoupçons pour ce ſujet. Elles portoient quelquefois la liberté & l'enjoüement, juſqu'à compoſer des vers tendres; & Seneque en reprend une fort rudement d'avoir fait une Epigramme, où elle parloit du mariage d'une maniere qui ne convenoit pas à une Veſtale. Le feu negligé étoit une faute ſevérement punie parmi les Veſtales. Les Romains regardoient cet accident comme un préſage des plus funeſtes. On remarque qu'il s'é-

teignit peu de tems avant la guerre de Mithridate, & une autrefois avant l'embrasement du Temple d'Apollon. Pour marque que ce n'étoit qu'un préjugé superstitieux, c'est qu'il s'éteignit aussi du tems que Scipion fut vainqueur en Espagne, & qu'il rétablissoit les affaires des Romains. Cependant quand on apprenoit dans Rome qu'une Vestale avoit laissé éteindre le feu, c'étoit une consternation universelle: toutes les affaires cessoient. Le Pontife prenoit soin de punir la Vestale, qui selon la Loi devoit être batuë de verges: ce qui se faisoit dans un lieu secret, où pour épargner la pudeur de celle qui recevoit ce châtiment, elle n'étoit vûë que du Pontife. On rallumoit le feu éteint avec beaucoup de ceremonies, & on se servoit ordinairement pour cela des rayons du soleil. Le principal devoir des Vestales étant donc d'entretenir ce feu elles y veilloient jour & nuit. Les heures étoient distribuées entre elles, & elles se relevoient l'une l'autre. Elles conservoient le feu sacré dans des foyers qui étoient

des vaſes de terre, au lieu que les Grecs le conſervoient dans des lampes. C'eſt poùrquoi un Ancien faiſant l'éloge de la pauvreté, atteſte les vaſes de terre où les Veſtales entretenoient le feu ſacré. Outre cet emploi elles faiſoient auſſi des ſacrifices, & offroient continuellement des vœux pour le ſalut de l'Empire. Aux fêtes de Veſta le temple étoit ouvert, tout le monde y entroit, hors dans le Sanctuaire, où les Veſtales gardoient ce qu'on appelloit le gage du ſalut de l'Empire. On n'a jamais bien ſçû ce que c'étoit. Quelques-uns ont crû que c'étoient des ſtatuës de Neptune & d'Apollon, ou celles de Caſtor & Pollux. On remarque que le feu ayant pris au temple de Veſta, Cecilius Metellus s'étant jetté dedans pour ſauver les choſes ſacrées, fut frappé d'aveuglement en punition de ſa temerité. Il y en a qui ont dit que c'étoient deux petits tonneaux, dont l'un étoit fermé & l'autre ouvert; ce qui reviendroit à la penſée d'Homere qui en met pareillement deux à l'entrée du palais de Jupiter, dans

lesquels les biens & les maux qui arrivent aux hommes étoient contenus. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce n'étoit point la statuë de Vesta, car il étoit du culte de cette Déesse de ne la representer par aucune image. Mr. Nadal avoit encore à traiter des honneurs, & des dignitez attachées à l'Ordre des Vestales, ce qu'il reserva pour un autre Memoire.

Mr. Pinard lut ensuite une Dissertation sur les Talismans. Ce Memoire étoit comme une suite des Dissertations qu'il a données à l'Academie sur les monnoyes Hebraïques & Samaritaines. Il ne met pourtant pas de ce nombre les Talismans Hebreux ; parce qu'ils n'ont aucun rang parmi les Medailles, & que ce ne sont point des monnoyes, mais des productions de certains Astrologues qui se mêloient de prédire. Talisman est un mot Arabe, d'où les Grecs ont formé celui de *Telesma.* Il dérive d'un mot Hebreu qui signifie image. Les Talismans doivent leur origine à la Caballe, qui selon la force du mot Hebreu signifie

doctrine des Anciens par tradition, & qu'on pourroit définir l'art de cacher & d'obſcurcir la verité ſous de faux myſteres. Cette doctrine vient principalement des anciens Sabaïtes ou Sabéens : elle a pour objet la combinaiſon des nombres, & leur prétenduë ſympathie avec les cieux & les aſtres. C'eſt de cette ſource que ſont dérivées les hereſies des Gnoſtiques, des Baſilidiens, & de quelques autres. Cependant toute cette belle ſcience ſe reduiſoit à un certain nombre de mots barbares & ne ſignifiant rien, dont ces Heretiques faiſoient parade, & par le moyen deſquels ils prétendoient découvrir le veritable ſens de l'Ecriture, qui étoit caché, diſoient-ils, ſous le ſens litteral : ainſi ils donnoient aux Saintes Ecritures l'interpretation qu'il leur plaiſoit. Les Caballiſtes ont toûjours été, comme les autres Charlatans, magnifiques en paroles, promettant des prodiges; mais reſervez, myſterieux, ſous prétexte de ne pas reveler la ſcience aux indignes. Il eſt étonnant que dans ce dernier ſiecle tout éclairé

qu'il eſt, il ſe ſoit encore trouvé des gens diſtinguez d'ailleurs par leur merite, entêtez de ces ſortes de chimeres. Le ſoin qu'on a pris de les refuter ſerieuſement a plus contribué qu'on ne penſe à perpetuer cet entêtement. Quand on s'arme de tant de raiſons contre une mauvaiſe cauſe, on la fait paroître bonne; ou l'on fait au moins ſoupçonner qu'elle a des fondemens difficiles à détruire. Mr. Pinard ne voulut donc point s'arrêter à refuter les raiſons des Caballiſtes: il dit que c'étoit aſſez le faire, que d'expoſer ſimplement leurs erreurs.

Les Caballiſtes ont prétendu qu'Adam avoit reçû de Dieu même cette pretieuſe doctrine, qui s'étoit conſervée parmi les premiers hommes juſqu'à Noë, & par tradition de pere en fils étoit venuë à la connoiſſance de Moïſe le plus grand Caballiſte qui ait jamais paru; puiſqu'il avoit été élevé dans toutes les Sciences des Egyptiens, qui ſelon eux n'étoient autre choſe que la Caballe. Ils diſent donc que c'eſt de Moïſe, que cette ſcience a paſſé depuis à

eux qui en ont fait profeſſion. Pour les Taliſmans, Appollonius de Thyane paſſe chez quelques-uns pour en être l'Auteur : ils ſont pourtant plus anciens ; car Apollonius ne vivoit que ſous Domitien, & Mr. Pinard croit que les Taliſmans ont été en uſage chez les Hebreux, & que les Theraphims de Laban n'étoient autre choſe que des Taliſmans. Maïmonides rapporte qu'Abraham a fait des Taliſmans, & que Tharé ſon pere en faiſoit & en commerçoit. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que dans le 24. chapitre de Joſuë v.2. il eſt dit, *Trans fluvium habitaverunt patres veſtri ab initio, Thare pater Abraham & Nachor, ſervieruntque Diis alienis.* Et il ſemble par ce partage qu'Abraham n'eſt point excepté de ceux qui ont idolatré. Les Caldéens parmi leſquels vivoit pour lors Abraham, étant imbus des erreurs des Sabéens qui adoroient le Soleil, & qui s'appliquoient à la ſcience des nombres & des aſtres, prétendoient qu'on en pouvoit prévenir les mauvaiſes influences, & les déterminer par des images ſympa-

thiques à ne produire que de bons effets. Voilà l'uſage des Taliſmans. Toute matiere pouvoit être bonne à en fabriquer, mais les metaux ont paſſé pour la matiere la plus convenable, en ce qu'ils ſont plus propres à conſerver la vertu qu'on y a une fois attachée. Parmi les Taliſmans on peut compter certaines matieres qui paſſent pour des remedes ou de puiſſans préſervatifs, en ne les faiſant que porter ſur ſoy : c'eſt ce qu'on appelle les Amulettes, dont tout le credit eſt autant un effet de la credulité, que celui des Taliſmans en eſt un de la ſuperſtition. On peut donc diviſer les Taliſmans en naturels & artificiels. Les Amulettes ſont du premier genre, & les vrais Taliſmans ſont du ſecond. La fabrique de ceux-ci eſt fort difficile. Il faut y apporter beaucoup d'art & de précaution : de ſorte qu'il eſt toûjours permis de rejetter le peu de ſuccès d'un Taliſman, ſur quelque circonſtance omiſe ou ſur la negligence de l'Ouvrier. Un bon Taliſman eſt donc l'image ou le caractere d'un aſtre ou d'une conſtellation,

gravé ou empreint d'une façon convenable, ſur une pierre ou ſur un metal ſympathique, au jour, à l'heure, & au moment que cet aſtre eſt dans ſon plus favorable aſpect, par un Ouvrier attentif à ce qu'il fait, & qui a intention de procurer à ſon Ouvrage la vertu pour laquelle il le fait. Il y a d'autres Taliſmans chargez de caracteres inconnus & de noms barbares, ſous leſquels le Fabricateur a prétendu cacher de grands myſteres & de grandes vertus, & que lui ſeul eſt capable d'expliquer. Mais au fond tous ces Taliſmans ne ſont que des leurres pour ſurprendre les plus credules. N'eſt-il pas ridicule de croire par exemple, que l'image ou le caractere du ſigne du Scorpion gravé ſur une pierre ou un metal correſpondant, au moment que le Soleil entre dans ce ſigne, fût-ce avec toutes les circonſtances les plus favorables qu'on pût deſirer, ait la vertu d'éloigner ou de faire mourir les ſcorpions? Quelle correſpondance peut-il y avoir entre l'animal qu'on nomme ſcorpion, & un certain nombre d'étoiles à qui

les premiers Aſtronomes ont donné ce nom à leur fantaiſie, parce qu'il leur a plu de concevoir les étoiles de cette conſtellation comme rangées ſous la figure d'un ſcorpion, pour pouvoir les diſtinguer les unes des autres ſelon les differentes parties de cet animal ? N'eſt-il pas viſible qu'ils auroient pû appliquer l'arrangement que ces étoiles ont dans le ciel à toute autre figure, & leur donner un nom tout different; puiſque cet arrangement n'a pas plus de reſſemblance avec un ſcorpion, qu'avec toute autre figure d'animal, ou de plante, ou de telle autre choſe qu'on voudroit imaginer à la place ? Cependant ſi l'on veut croire tous les contes qu'on fait des Taliſmans, il faudra malgré toutes les raiſons, ſe laiſſer perſuader de leur vertu; car il n'y a point de merveilles qu'on n'en diſe : les Hiſtoriens même font mention de quelques-unes. Il y avoit un temple de Venus dans le parvis duquel il ne pleuvoit jamais par la vertu d'un Taliſman. Saint Gregoire de Tours rapporte que du tems de Clovis en

foüillant à Paris sous des ruines, on y trouva la figure d'une flamme, d'un rat, ou d'un serpent, & qu'on tient que la Ville fut aussi-tôt incommodée de rats & de serpens, & que les incendies devinrent frequens. Les Annales de Turquie font mention d'une statuë contre la peste, laquelle ayant été détruite, la peste recommença aussi tôt dans l'Orient. Le Palladium de Troye, & les Boucliers de Rome étoient des especes de Talismans, ausquels on croyoit que la fortune de ces Villes étoit attachée. Entre ceux de cette espece Mr. Pinard en remarqua trois singuliers, sçavoir le Bouclier de David, le Bouclier d'Achille, & un autre Talisman, dont les Hebreux avoient coutume de se servir pour la guerison de leurs enfans. Il en remit la description à une autre Assemblée, pour laisser du tems à Mr. Galland qui avoit à expliquer une Medaille très-singuliere.

Mr. Galland commença par relever l'utilité des Medailles par rapport à l'Histoire, & déplorer le sort de ces pretieux Monumens, qui fau-

te de tomber dans de ſçavantes mains, vont ſouvent chez l'Orfevre & le Fondeur, ou ce qui n'eſt gueres moins fatal ſervent de joüet aux enfans qui les gâtent & les défigurent. Celle qu'il alloit décrire n'avoit évité la fonte que de quelques momens. C'eſt pourtant une Medaille conſiderable pour ſa ſingularité: elle eſt du Cabinet de Mr. Foucault, & a été frappée pour une Reine Cléopatre, dont on n'a point encore entendu parler. Cette Medaille eſt de petit bronze, elle repreſente d'un côté une tête de femme en buſte avec cette Legende de droit à gauche contre la maniere ordinaire: ΒΑCΙΛΙCCΗC ΚΛΕωπΑΤΡΑC, & au revers une Victoire qui contre l'ordinaire marche de droit à gauche, comme on le voit par ſon attitude. Elle tient de ſes deux mains une palme paſſée derriere ſa tête, & il y a deux épis dans le champ qui eſt enfermé dans une couronne de laurier. Cette maniere de repreſenter la victoire n'eſt pas ordinaire ſur les Medailles, où on la voit toûjours

portant une palme d'une main & une branche de laurier de l'autre. La Legende ſe lit comme de l'autre côté de droit à gauche, ΑΥΤ ΤΟΥ ΚΑΙϹ ΘϵΑϹ ΝΕωΤΕΡΑϹ. Mr. Galland dit que pour expliquer cette Medaille, il croyoit qu'on devoit joindre les mots de l'autre Legende avec celle-ci, en ſous-entendant γυναικὸς : de ſorte que ces deux Legendes ainſi jointes ſignifieront la Reine Cleopatre femme de l'Empereur Titus Ceſar jeune Déeſſe. Il eſt d'abord ſurprenant & contre la foy des Hiſtoriens, que Titus ait epouſé une étrangere, & encore moins une Cleopatre. Suetone ne donne à ce Prince que deux femmes toutes deux Romaines, & tout le monde eſt informé par la belle Tragedie de Mr. Racine, que ce Prince fut obligé de renvoyer Berenice qu'il aimoit, parce qu'elle étoit étrangere. Cependant puiſque la Medaille ſe trouve, il faut bien que le ſujet pour lequel elle a été frappée ſoit veritable. Ce qui empêche de douter de la verité de cette Medaille, c'eſt qu'el-

le a été frappée en Syrie & particulierement en Palestine, où l'on en a frappé un grand nombre en l'honneur de Vespasien & de Titus. Mr. Galland entreprit donc d'accorder sa Medaille avec l'Histoire. Premierement il rendit raison de ce qu'entre les deux T de la Legende on ne voit point d'I pour faire TITOY, & il dit qu'il falloit ou que cet I ne fut pas gravé sur le coin ou qu'il ne se fût pas bien marqué sur la medaille. Ensuite il conjectura (puisqu'il n'est pas possible de faire autrement sur un fait aussi inconnu) que la Medaille pouvoit avoir été frappée par les Syriens, en l'honneur de la celebre Berenice qui étoit fille du vieil Herode Agrippa, lorsque cette Princesse ayant suivi Titus à Rome fut logée dans son Palais. Après une faveur si grande ces peuples sembloient ne devoir plus douter que l'Empereur ne l'épousât. Ils commencérent donc à la regarder comme la femme de leur maître, & à lui en rendre les honneurs par avance. Ce qu'il y a de contraire à cette

conjecture, c'eſt que la Medaille porte le nom de Cleopatre & non pas celui de Berenice. Mais Mr. Galland eſtime que Cleopatre & Berenice ne ſont ici que la même perſonne ; puiſque l'Hiſtoire ne nous apprend point que Titus ait jamais eu d'inclination pour une autre que pour Berenice de Syrie. Il s'agit donc de ſçavoir comment cette Berenice a pû prendre le nom de Cleopatre. D'abord Mr. Galland ſoupçonna que Cleopatre pouvoit être le nom de cette Princeſſe, & Berenice ſon ſurnom : mais il avoüa que ce ſoupçon étoit détruit par une ancienne Inſcription en l'honneur de cette Princeſſe, où elle eſt nommée Julie Berenice. Il reſte donc à dire que cette Princeſſe prit le nom de Cleopatre, parceque ce fut la Cleopatre de Titus, comme celle d'Egypte l'avoit été de Marc Antoine, & qu'Agrippa ſe ſentant fort honoré de la paſſion que l'Empereur avoit pour ſa fille, fit frapper exprès cette Medaille. Que s'il paroit ſurprenant qu'une Medaille de la ſorte ne ſoit que de bronze ; c'eſt peut-

être, dit Mr. Galland, que le vieil Herode Agrippa n'avoit pas la permiſſion de faire battre monnoye en eſpeces d'or ou d'argent, comme il eſt certain que pluſieurs Princes ne l'avoient pas, ne regnant que ſous le bon plaiſir des Romains. Après cela Mr. Galland expliqua par rapport à ſa conjecture toutes les parties de ſa Medaille. La Victoire qui eſt au revers ne lui paroît point une Victoire militaire, mais plûtôt la victoire que Berenice avoit remportée ſur le cœur de Titus. On donne à Berenice dans cette Medaille le nom de jeune Déeſſe, apparemment pour imiter davantage Cleopatre, qui ſe faiſoit quelquefois appeller de la ſorte, comme Mr. Galland le prouva par pluſieurs autoritez, entre-autres par un Medaillon d'argent qui eſt au Cabinet du Roy, où Cleopatre prend le nom de jeune Iſis. C'eſt peut-être pour cela qu'on voit deux épis de bled dans la Medaille de Berenice, qui affecte d'emprunter le nom & les manieres de la fameuſe Cleopatre, parce que la Deeſſe Iſis paſſoit chez les Egyptiens pour

avoir inventé l'agriculture, & l'avoir enſeignée aux hommes.

Mr. l'Abbé Bignon donna à chaque Academicien les éloges qu'ils meritoient.

ARTICLE XCII.

MEMOIRE SUR LE SYSTEME d'une Nouvelle Orthographe.

VOici ce que j'ai recüeilli des converſations d'un homme, qui ne prétendoit pas en me parlant que l'on publiât ce qu'il me diſoit; mais j'ai cru qu'il me le pardonneroit, & que vous feriez bien aiſe qu'on vous en fît part.

On ſuppoſe qu'on a prouvé * que la Langue Françoiſe telle que nous la parlons aujourd'hui a quatorze voyelles toutes differentes l'une de l'autre par rapport à leur ſon; & que nous avons dix-neuf conſonnes: cela fait trente-trois ſons ſimples tous differens l'un de l'autre.

Pour faire une Orthographe raiſonnable, il faudroit que chacun de ces ſons fut exprimé par un caracté-

* *1. & 2. Diſcours des Eſſais de Grammaires d'un Academicien imprimé en 1694.*

re qui lui fut particulier ; afin que le même ſon ne ſe trouvât point exprimé tantôt par un caractére & tantôt par un autre, & que le même caractére ne ſervît pas à exprimer tantôt un ſon & tantôt un autre.

Mais nôtre Alphabet que nous avons emprunté des Latins, n'a que 21 caracteres : & de ces 21, il y en a 2 qui ſont des lettres doubles ; ſçavoir l'*y* qui tient la place de deux *i*, & l'*x* qui tient quelquefois la place d'un *k* & d'un *s*, comme dans *Alexandre* & dans *Axiome* ; & quelquefois celle d'un *g* & d'un *z*, comme dans *exil* & dans *exemple*. Outre cela le *q* joint avec l'*u* n'exprime que le ſon exprimé par le *k* ; le *c* exprime quelquefois le ſon de l'*s* comme dans *ceremonie*, & quelquefois le ſon du *k* comme dans *car*, *courage* &c. Ainſi il ne reſte à nôtre Alphabet que 17 caractéres particuliers, qui ne ſuffiſent pas à exprimer d'une maniere propre & particuliere, les 33 ſons ſimples que nous prononçons dans nôtre Langue. On ſera peut-être bien aiſe de ſçavoir comment un défaut ſi conſiderable a pû s'introduire.

Les anciens Gaulois ſelon l'opinion la plus commune n'écrivoient point, & par conſequent n'avoient point de caractéres pour exprimer les mots qu'ils prònçoient. Quand les Romains eûrent fait la conquête des Gaules, ils y introduiſirent leurs caractéres auſſi bien que leur Langue. Pluſieurs étrangers y vinrent enſuite, tels que les François, les Bourguignons, les Viſigoths, les Oſtrogoths, les Bretons, les Gaſcons &c. Ces differens Peuples mélérent leur langue à la langue Romaine, & y introduiſirent des prononciations inconnuës aux Latins: cependant on n'introduiſit point de nouveaux caractéres pour exprimer ces nouveaux ſons. Le ſort commun à toutes les langues qui changent, & peut-être l'inconſtance de nôtre Nation introduiſit encore de nouveaux ſons, pour leſquels on ne fit point non plus de nouveaux caractéres. De-là vient le peu de rapport qui s'eſt trouvé dans la ſuite entre les ſons que nous prononçons, & les caractéres dont nous nous ſervons pour les exprimer.

Juillet 1707.

Ces défauts de nôtre Orthographe conſiſtent principalement en quatre choſes.

1°. Le même caractére ſert à exprimer pluſieurs ſons differens.

2°. Le même ſon eſt exprimé tantôt par un caractére & tantôt par un autre.

3°. Nous ſommes obligez ſouvent d'employer 2 ou 3 caractéres & même davantage, pour exprimer un ſon ſimple.

4°. Nous écrivons pluſieurs lettres que nous ne prononçons plus.

Exemples du premier défaut. Nous pourrions parcourir toutes les lettres de nôtre Alphabet ordinaire, & faire voir les differens uſages auxquels nous employons la même lettre. Je me contenterai de marquer ici toutes les prononciations que nous donnons au caractére *e*. Nous nous en ſervons pour exprimer les ſons divers de nos trois ſortes d'*e*, le muet, le fermé, & l'ouvert : de plus il ne ſert quelquefois qu'à allonger la ſyllabe, comme dans *j'avoüerai.* Quand on le met devant un *u*, il ſert à exprimer la voyelle *eu* : quand on

le met devant un *n*, il exprime une voyelle esclavonne *an*, comme dans *entendre* ou une autre voyelle esclavonne *en*, comme dans *bien* : quelquefois on le met après un *g* devant un *a* ou un *o*, pour donner au *g* la prononciation de l'*j* consonne, comme dans *obligeant*, *songeons*. On pourroit encore trouver dans nôtre Orthographe d'autres usages de l'*e* comme dans l'*æ* & l'*œ* : ainsi voila pour le moins 8 ou 10 usages differens du seul caractére *e*.

Exemples du 2^e^*. défaut.* Le son de l'*s* s'exprime 1°. par une *s* seule dans *sobre*, *salut*; 2°. par deux *ss* dans *laisser*, *passer* ; 3°. par un *c* dans *civilité*, *céremonie* ; 4°. par un *ç* avec cedille, dans *commença* , *plaçons* ; 5°. par un *t* dans *nation* , *action* ; 6°. il entre aussi dans le son qu'exprime l'*x* dans *Axiome* & *Alexandre* ; car nous prononçons l'*x* dans ces mots comme s'ils étoient écrit *Alecsandre* , *Acsiome* ; ainsi qu'on l'a déja dit.

Exemples du 3^e^*. défaut.* Pour exprimer le son simple de *l* moüillée nous employons deux *ll* dans *fille* ; un *i* avec deux *ll* dans *travailler*. Pour

exprimer le ſon de nôtre *n* mouillée on ſe ſert du *g* & de l'*n* dans *temoigna*, de l'*i* du *g* & de l'*n* dans *gaigna*. Pour le ſeul ſon de l'*e* ouvert on employe tantôt *oien*, comme dans *aimeroient*, tantôt *ai*, comme dans maiſon &c.

Exemple du 4ᵉ. défaut. Toute nôtre Orthographe en eſt pleine ; ſur tout celle qui vieillit, & à laquelle demeurent fortement attachez ceux qui ne veulent pas plier ſous le nouvel uſage, comme les *ſ* qui ne ſe prononcent point aux mots *Evêque, mêmes* : les doubles conſones dans les mots où l'on n'en prononce qu'une comme dans *apprendre, effort, occaſion, deffait &c.*

On pourroit ce ſemble remedier à ces inconveniens, en introduiſant parmi nous pour exprimer les 33 ſons ſimples, trente trois caractéres differens tels à peu-près que ceux que nous allons marquer. Ils ſont pris la plus-part ou de nôtre Alphabet même, ou du Grec, ou de l'*Eſclavon*. *Voyez la planche* qui eſt ici a côté, & remarquez que le 1ᵉʳ. *e* eſt l'*e* muet ou François : le 2ᵉ. *é* marqué

d'un accent aigu eſt l'*é* fermé, & le 3^e^. *è* marqué d'un accent grave eſt l'*è* ouvert. Pour rendre cette maniére d'écrire plus exacte, on met des points ſous les lettres finales qui ne ſe prononcent pas, & on n'en met point ſous celles qui ſe prononcent. *Voyez dans la planche au-deſſous de l'Alphabet 4 ou 5 lignes écrites ſelon cette methode.* Du François écrit de la ſorte ne ſe laiſſeroit pas aiſément deviner. Ainſi il faut le rapporter avec les caractéres ordinaires : le voici.

L'Auteur ſeroit fort heureux de pouvoir délivrer un jour le Public des embarras que cauſe la biſarerie de nôtre Orthographe : mais on peut gager que des gens trouveront que c'eſt broüiller tout dans la langue, & chercher des voyes fauſſes de perfection.

On voit en confrontant ces deux Orthographes, que la vivacité Françoiſe devroit ttouver ſon compte à celle que l'on propoſe, puiſqu'on abregeroit le nombre des lettres & le tems d'écrire au moins d'une cinquiéme partie : mais ſans entrer dans ce que ce nouveau Syſteme pourroit

avoir en ſoy d'avantages ou d'inconveniens ; on fait la juſtice à l'Auteur de croire qu'il ne le propoſe que comme une imagination ingenieuſe, ſans prétendre la reduire en pratique, à moins que l'uſage ne vint à l'autoriſer : ce qui vrai-ſemblablement n'arrivera pas ſi-tôt : mais il eſt vrai auſſi que ſi cela arrivoit les enfans & les Etrangers pourroient apprendre en moins de huit jours à lire le François ; n'ayant pour cela à connoître que les 33 caractéres du nouvel Alphabet.

L'Auteur a imaginé des marques pour diſtinguer les ſyllabes longues d'avec les breves, ce qui ſerviroit à faire bien prononcer tout ce qu'on lit.

ARTICLE XCIII.

ELOGE DU PERE PEZRON de l'étroite Obſervance de l'Ordre de Ciſteaux, ancien Abbé de Charmoye.

HEnnebont petite Ville du Duché de Bretagne eſt la patrie de Dom Paul Pezron : Il y nâquit l'an

1639. d'une famille distinguée dans la Magistrature : on ignore le jour de sa naissance : il entra dans l'Ordre de Cisteaux en 1660. L'Abbaye de Prieres celebre par sa regularité & par son attachement à l'étroite observance, a eu l'avantage de former dans cet illustre Religieux un des plus grands Hommes de son Ordre, & un des plus beaux ornemens de nôtre siecle. Il fit profession en 1661. à Prieres, d'où on l'envoya à Rennes étudier en Philosophie sous les Jesuites. Il fut ensuite choisi pour venir étudier en Théologie au College des Bernardins de Paris : il y passa Bachelier : son merite étoit trop éclatant pour ne pas toucher son Superieur Dom Jouaud Abbé de Prieres & Vicaire general de l'étroite Observance, qui se connoissoit parfaitement en hommes propres aux grands employs. Il prit le nouveau Bachelier pour son Secretaire. L'Abbé de Prieres étoit un homme d'une vertu extraordinaire, qui jointe à un excellent esprit lui avoit gagné la confiance de la Reine mere du Roy, & des premieres per-

ſonnes de l'Etat. Il n'avoit employé ce grand credit qu'à établir ſolidement & à étendre la reforme de ſon Ordre, à ſervir l'Egliſe, à reprimer l'hereſie. Le choix qu'il fit du Pere Pezron encore jeune eſt une preuve certaine du grand merite de ce Pere. Dom Jouaud qui avoit connu par lui même la pieté, le jugement, & les autres rares talens de ſon Religieux, ne pouvoit lui donner une marque plus forte de ſon eſtime. Il n'eut pas lieu de ſe repentir. Son choix qui n'avoit été reglé que ſur la raiſon & la vertu n'eut point de ces retours fâcheux qu'ont les engagemens, où l'inclination & la prévention dominent. La maniere dont le jeune Secretaire s'acquita de l'employ important qu'on lui avoit confié, attacha encore plus étroitement Dom Jouaud à Dom Pezron. La mort ſeule de l'Abbé de Prieres arrivée en 1673. put rompre une liaiſon ſi bien formée. Dom Pezron qui ne s'étoit jetté dans le mouvement des affaires que par obéïſſance, rentra avec plaiſir dans la ſolitude. Sitôt qu'il ſe vit libre, il retourna

dans ſon Monaſtere de Prieres, où d'abord on le chargea de l'éducation des Novices avec la dignité de Souſprieur. Quatre ans après en 1677. Mr. l'Abbé de Ciſteaux voulut que tout l'Ordre profitât des talens de Dom Pezron, & il le nomma Souſprieur du College des Bernardins de Paris. Le ſejour de Paris reveilla dans le P. Pezron le goût pour les Sciences qu'il n'avoit jamais perdu. Je ſçai de lui-même, que la violente inclination qui le portoit à l'étude n'avoit jamais pû être balancée que par ſon devoir : il donnoit à la lecture tout le tems que les obſervances regulieres lui laiſſoient libre ; & pendant qu'il a été Secretaire de l'Abbé de Prieres, il déroboit aux affaires tous les momens qu'il pouvoit leur enlever, pour les employer à l'Etude de l'Ecriture Sainte & de l'Hiſtoire. Les fonctions de ſa charge étoient un cruel obſtacle à cette loüable inclination : mais la connoiſſance que ſes Superieurs avoient de ſa diſpoſition pour les Sciences les porta à conſentir qu'il quittât l'employ de Sous-prieur

du College pour entrer en licence : il la commença en 1678. & l'acheva en 1679. C'est alors qu'il s'abandonna sans reserve au panchant pour l'étude : il y passoit les douze & treize heures. Des Theses plus remplies que toutes celles que l'on avoit soûtenuës jusqu'à son tems, furent le premier fruit de son travail : il les défendit avec une capacité qui le fit regarder d'abord comme un de ces Hommes illustres qui ont fait tant d'honneur à l'Université de Paris. Incontinent après sa licence ses Superieurs l'engagérent à regenter la Theologie dans le College des Bernardins, & il ne quita la regence que pour être Superieur du College en 1686. Il avoit pris le Bonnet de Docteur le 10. Avril 1682.

L'Ecriture Sainte avoit toûjours été l'objet de sa curiosité & la matiere de son travail : son esprit droit & juste lui avoit fait sentir, combien la parfaite connoissance de l'Histoire ancienne est necessaire, pour penetrer le veritable sens des Livres divins ; ce qui l'engagea dans la lecture des anciens Historiens Grecs &

Latins, & des Ecrivains modernes, qui ont travaillé pour les concilier avec les Ecrivains Sacrez, & pour former le plan d'une Hiſtoire universelle. Il comprit bien-tôt que pour remedier à la confuſion qui regne dans l'Hiſtoire ancienne, & qui nous en cache & la ſuite & la liaiſon avec l'Hiſtoire Sainte, il falloit ſe regler ſur une Chronologie plus étenduë que celle des Juifs modernes. Plus il avançoit dans ſon entrepriſe, & plus la Verſion des Septante lui paroiſſoit conforme à ſon deſſein. Il ſe détermina à ſuivre les calculs qu'on lit dans cette Verſion differens de ceux de l'Hebreu. Plein de ces idées il compoſa ſon Livre de l'*Antiquité des tems juſtifiée*, qui fut imprimé *chez Boudot l'an* 1689. Cet Ouvrage fit un grand bruit, & ſelon le ſort des bons Livres, il eut beaucoup d'admirateurs, & quelques Critiques. Le Pere Martianay Benedictin, & le Pere Quien Dominicain écrivirent contre l'Antiquité des tems. Le P. Martianay l'attaqua avec une chaleur qui ne lui permit, ni de ſe reſſerrer dans ſon

ſujet, ni d'addoucir l'aigreur de ſes reproches. Les objections du P. le Quien furent plus préciſes & plus moderées. Le P. Martianay avoit écrit le premier : ce qui détermina l'Auteur de l'Antiquité des tems à refuter ſon Livre, auquel il oppoſa en 1691. *la Défenſe de l'Antiquité des tems.* La modeſtie de ſes réponſes charma ceux mêmes qui ne cedérent pas à la force de ſes raiſons : il joignit à la Défenſe un Canon chronologique de ſix mille ans, plus exact que les Tables de ſon premier Ouvrage. Le Pere le Quien repliqua. Le P. Martianay qui ſe défioit du jugement du public porta la cauſe à un autre tribunal : il défera en 1693. à feu Mr. l'Archevêque de Paris François de Harlay, les Livres & le ſentiment du P. Pezron. Le ſçavant Prélat ne ſe laiſſa point prévenir : il communiqua au Défenſeur de la Chronologie des Septante le Memoire de ſon Adverſaire. Le P. Pezron n'eut pas de peine à montrer, qu'il défendoit un ſentiment commun à tous les Peres juſqu'à Saint Jerôme, fondé ſur la Tradition conſtante de toutes les

Egliſes d'Orient, une Chronologie dont l'Egliſe Romaine a retenu le calcul dans ſon Martyrologe, & dont elle a ſolemnellement approuvé l'uſage à la Chine. L'accuſation n'eut aucune ſuite, & nôtre Sçavant Auteur, continuant de travailler à l'explication de l'Ecriture Sainte, fit paroître la même année 1693. *l'Eſſai d'un Commentaire literal & hiſtorique ſur les Prophetes*, diſpoſez ſelon l'ordre chronologique de leurs Propheties. Dans cet Eſſay l'Auteur explique quatre Chapitres d'Oſée, les Propheties de Joël, d'Amos, & d'Abdias entieres, & trois Chapitres de la Prophetie d'Iſaïe. En 1696. il publia l'*Hiſtoire Evangelique confirmée par la Judaïque & la Romaine.* En 1690. il avoit été nommé Vicaire general ou Viſiteur des Maiſons Reformées de l'Iſle de France, de Picardie, & de Champagne. Le Roy en 1697. à Pâques le nomma à l'Abbaye de la Charmoye : on ſçait certainement qu'il n'avoit fait aucunes démarches pour l'obtenir : il ne la garda que ſix ans, & il la remit au Roy en 1703. avec un deſintereſſe-

ment si parfait, qu'il ne se reserva aucune pension. Rendu encore une fois à ses Livres, il donna au public un Ouvrage très-curieux sur l'antiquité de la nation & de la langue des Celtes. Ce Livre auroit été suivi de beaucoup d'autres, sans une secheresse de poitrine qui l'avoit tourmenté toute sa vie, & qui l'emporta à Chessy maison de campagne de Mr. de Fourcy Conseiller d'Etat le 10. d'Octobre 1706. à l'âge de soixante sept ans. Madame de Fourcy ne voulut jamais rendre le corps d'un si grand Homme à ses Freres: elle le fit enterrer dans le tombeau des Seigneurs de Chessy.

Le P. Pezron avoit reçû du Ciel un esprit penetrant & juste, une memoire ferme, un goût délicat, une expression claire & naturellement éloquente : il n'étoit pas de ces Doctes laborieux, qui ne sçavent qu'amasser confusément des materiaux qu'ils ne peuvent mettre en œuvre ; ni de ces esprits superficiels qui ne sont propres qu'à copier, ou tout au plus à abreger le travail d'autrui. Son merite le distinguoit

de cette populace literaire : il étoit un de ces Hommes rares nez pour enrichir par de nouvelles découvertes la Republique des Lettres : il n'avoit cependant aucun des défauts qu'on remarque aſſez ſouvent dans ces Hommes extraordinaires.

C'étoit l'amour de la verité qui l'animoit & non le deſir de la gloire : il ne ſe piquoit point de ne dire que des choſes nouvelles ; car la nouveauté ne lui plaiſoit que par les avantages qu'en tiroit le public, & il comptoit pour rien l'honneur qui lui revenoit de l'avoir découverte. Avec des diſpoſitions ſi modeſtes, il n'étoit pas aiſé à prévenir par la fauſſe lueur d'une conjecture heureuſe : il l'examinoit long-tems : un ſentiment tout neuf, & qu'il ne devoit qu'à ſa propre imagination, obtenoit très-difficilement ſon ſuffrage. Tirer de l'obſcurité une ancienne opinion negligée mal à propos par la poſterité prévenuë, étoit le genre de découverte qui le touchoit le plus. Il arrangeoit avec methode : il propoſoit avec autant de force que de netteté les preuves des

ſentimens qu'il embraſſoit, & il ſçavoit leur donner un air de vrai-ſemblance qui ne permettoit pas de le contredire ſur le champ : ſes preuves étoient recherchées : une lecture aſſiduë lui en fourniſſoit d'inconnuës à la plus-part des Sçavans. Ce n'eſt donc point au hazard qu'un Critique ſi judicieux à dû la reputation univerſelle dont il a joüi, & le ſuccès de tous ſes Livres : il n'a dû tant de gloire qu'à l'équité du public. On a en main des preuves qu'un Parti, que rien ne groſſit tant que le ſoin qu'il prend de faire valoir tous ceux qui s'y engagent, n'omit rien pour attirer le P. Pezron : on le flatta : on lui promit de faire joüer en ſa faveur ces reſſorts, qui donnent de l'éclat à tant d'hommes, à tant d'ouvrages mediocres : on en vint aux menaces, & les menaces furent bien-tôt ſuivies d'un déchaînement general de toute la Secte contre ſes Ouvrages : les clameurs, les intrigues furent inutiles, & le Sçavant Auteur continua ſans s'effrayer, de marquer à toute occaſion le peu d'eſtime qu'il faiſoit du Nouveau

Testament de Mons, des Traductions de la Bible attribuées à Mr. de Sacy, & de l'Histoire Ecclesiastique de Mr. de Tillemont.

Ce grand Homme étoit encore plus respectable par les qualitez du cœur que par les qualitez de l'esprit. Sincere sans rusticité, doux sans foiblesse, ferme sans obstination, Sçavant sans orgüeil, Auteur sans jalousie, il a porté le détachement des biens de la terre jusqu'à s'attirer les reproches de ses amis. Prompt à se cacher, il fuyoit l'éclat du monde & le commerce des Grands avec autant d'empressement que les autres en ont à le rechercher. On eut beaucoup de peine à l'obliger d'aller remercier le Roy de l'Abbaye qu'il lui avoit donnée, & resolu de la quiter il n'agit que pour la faire tomber à un Sujet digne de la remplir. Mr. de Boucherat Chancelier de France & toute son illustre famille, a eu pour lui une consideration qui n'a fini qu'avec sa vie. Il avoit fallu le forcer à cultiver une liaison si utile & si glorieuse. Les avances que firent

des perſonnes de la plus haute faveur pour le connoître, n'eurent pas le même ſort : on ne put obtenir qu'il y répondit.

Telle étoit la moderation de ce veritable Philoſophe : c'eſt dire trop peu, il étoit plus que Philoſophe : il avoit ſanctifié tant de pretieux dons de la nature par toutes les vertus qui font le veritable Chrétien & le parfait Religieux. Son humilité étoit un jugement de ſa propre miſere, & de la vanité de la gloire humaine. Son deſintereſſement étoit un amour de la pauvreté déterminé à ſouffrir les peines de l'indigence, une ardeur de reſſembler à JESUS-CHRIST pauvre. La douceur dans un temperament auſſi vif que le ſien n'étoit point l'effet d'une humeur indolente, mais d'une patience Evangelique. Son attachement aux obſervances regulieres n'a ſouffert aucune diminution par la longueur de l'âge, la foibleſſe de ſa ſanté, l'embarras des affaires, l'élevation aux premieres dignitez de l'Ordre. Modeſte ſans affectation, ſa contenance grave & recüeillie frappoit

tellement qu'elle retenoit dans le devoir plus même que la presence des Superieurs. Il a conservé jusqu'à la mort la chemise de serge. Simple dans ses vêtemens, il n'a jamais porté que des étoffes les plus communes. Il observoit les jeûnes reguliers depuis l'Exaltation de la Sainte Croix jusqu'à Pasques si rigoureusement, qu'il ne s'en dispensoit pas lorsqu'il étoit hors du Convent, & dans des occasions où la Regle permet de les rompre.

Les Ecrits qu'il a laissez sont entre les mains de la Veuve Boudot & de Jean Boudot son fils engagez à les imprimer sous son nom : nous en allons donner le Catalogue.

Ouvrages en état d'être imprimez.

1. *Un Traité de la langue Hebraïque* entierement achevé. Il y refute ceux qui ont avancé que l'Hebreu est la langue Chananéenne : il tâche de prouver qu'il a été la langue propre de la famille d'Heber. Il a inseré dans ce Traité des découvertes très-curieuses sur l'origine de

la Magie, qu'il rapporte aux Araméens.

2. *Un Traité de l'origine des Lettres* presque achevé.

3. *Un Traité de l'origine de l'Astronomie* assez avancé. Il y montre que l'invention de l'Astronomie est dûë aux Celtes; & que c'est par cette raison que les Grecs eux-mêmes ont appellée *barbare* la Sphere dont ils se servoient.

4. *Histoire de la Version des Septante* presque finie.

5. *La Traduction Françoise de la Genese* achevée.

6. *Origines Francicæ, Vallicæ, Armoricæ & Anglicæ.* Cet Ouvrage est fini.

7. *Commentarius brevis in Psalmos, à quadragesimo primo ad ultimum.*

8. *Explication étenduë des Pseaumes* I. II. XXXVII. L. & LXVII.

Ouvrages commencez.

1. *Chronicus Canon Prophetarum, & Commentarius in Prophetas.* Le Canon chronologique est achevé: pour le Commentaire, il y en a un

fort étendu qui n'eſt que commencé, & un petit qui eſt plus avancé.

2. *Commentarius in Geneſim.* Il finit au Chapitre onziéme. L'origine des nations eſt traitée fort amplement ſur le Chapitre dixiéme.

3. *Hiſtoire Apoſtolique.* Elle n'eſt composée que juſqu'à la Converſion de Saint Paul : mais les Tables chronologiques ſont achevées, & elles peuvent fournir beaucoup de lumieres ſur les commencemens de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique.

4. *Series chronologica Hiſtoriæ Sacræ & Profanæ.*

5. *Annotata in Scripturam.*

6. *Hiſtoria Eccleſiaſtica quatuor ſæculorum.*

Il y auroit beaucoup à apprendre dans ces fragmens, & nous ſommes ſûrs que le public les recevroit avec empreſſement. Le Pere Pezron avoit inſeré dans nos Memoires deux Diſſertations : la premiere *ſur l'Origine des Chananéens dans les Memoires de Juillet* 1704. l'autre *ſur les Bornes de la Terre Sainte dans les Memoires de Juin* 1705.

ARTICLE XCIV.

REPONSE DU PERE DE LA Maugeraye à Mr. l'Abbé du Buisson sur le Mouvement.

VOus ſuppoſez, Monſieur, que le milieu ne reſiſte point au mouvement, & que les corps ſont parfaitement durs, & libres de toute ſorte de détermination. Or dans cette ſuppoſition, vous ſoutenez qu'il ne faudroit pas ſurmonter une plus grande reſiſtance pour remuer une grande maſſe avec un degré de viteſſe, que pour remuer une petite maſſe avec un degré de viteſſe; & par conſequent que la puiſſance qui pourroit remuer une petite maſſe avec un degré de viteſſe, pourroit remuer une grande maſſe avec un degré de viteſſe.

Je conviens avec vous, que tout corps eſt de ſa nature indifferent au repos & au mouvement, dans le ſens qu'aucun corps n'exige de ſa nature d'être en repos plûtôt que d'être en mouvement; mais non pas dans le ſens que la puiſſance qui peut remuer une petite maſſe avec un degré de viteſſe, puiſſe remuer une grande maſſe avec un degré de viteſſe. Les corps ſelon moy reſiſtent au mouvement, dans le ſens qu'il faut ſurmonter une plus grande reſiſtance pour remuer une grande maſſe avec un degré de viteſſe, que pour remuer une petite

masse avec un degré de vitesse. Mais ils ne resistent pas au mouvement dans le sens que si un corps étoit en repos, il ne pourroit être mis en mouvement par un corps plus petit que lui, dont il seroit rencontré. Je suis persuadé au contraire, que dans nôtre supposition, quelque grande que puisse être une masse, elle pourroit être remuée par une puissance quelque petite qu'elle puisse être.

Mais afin de mieux faire sentir le foible de vôtre raisonnement, faisons en l'application aux vitesses. Il est certain 1°. que les corps sont aussi indifferens de leur nature à toutes sorte de vitesses qu'ils sont indifferens de leur nature au repos & au mouvement : 2°. qu'ils ne resistent pas plus à toute sorte de vitesse qu'ils resistent au mouvement. Donc si de ce que les corps sont indifferens de leur nature au repos & au mouvement, & de ce qu'ils ne resistent point au mouvement, on peut conclurre que la puissance qui peut remuer une petite masse avec un degré de vitesse, pourroit remuer une grande masse avec un degré de vitesse; on pourra conclurre de ce que les corps sont indifferens à toute sorte de vitesse, & de ce qu'ils ne resistent point à aucune vitesse, on pourra conclurre, dis-je, que la puissance qui peut remuer un corps avec un degré de vitesse, pourroit remuer le même corps avec cent degrez de vitesse.

Il y a bien de la difference, répondez-

vous, entre les masses & les vitesses : lorsqu'un corps se remue avec cent degrez de vitesse, il a cent fois plus de force que lorsqu'il se remue avec un degré de vitesse: mais lorsqu'une masse se remue avec un degré de vitesse, soit qu'elle soit grande soit qu'elle soit petite, la force est toûjours la même. Ainsi on peut conclurre que la puissance qui peut remuer une petite masse avec un degré de vitesse, pourroit remuer une grande masse avec un degré de vitesse : mais on ne peut pas conclurre que la puissance qui peut remuer un corps avec un degrê de vitesse, puisse remuer le même corps avec cent degrez de vitesse.

Mais si la masse demeurant la même, la force croît dans la même raison que croît la vitesse, pourquoi la vitesse demeurant la même, la force ne croîtra-t'elle pas dans la même raison que croîtra la masse ? il semble que la raison qui prouve le premier prouve aussi le second.

Supposons trois masses A, B, C, qui se remuent chacune avec un degré de vitesse : supposons de plus que les masses A & B sont égales, & que la masse C, est égale aux masses A & B prises ensemble : je demande pourquoi la force qui se trouvera dans la masse C, ne sera pas égale à la force qui se trouve dans les masses A & B prises ensemble ? puisqu'il se trouve autant de parties en mouvement dans la seule masse C, qu'il s'en trouve dans les masses

A & B priſes enſemble, & que la viteſſe eſt égale ; de même que dans une maſſe de fer qui contiendroit deux pieds cubiques, il ſe trouveroit autant de peſanteur, que dans deux maſſes de fer dont chacune contiendroit un pied cubique.

Pouvez-vous concevoir, que lorſque les maſſes A & B ſe remuent ſéparement chacune avec un degré de viteſſe, la force qui ſe rencontre dans ces maſſes, ſoit double de celle qui ſe rencontreroit dans les mêmes maſſes ſi Dieu les uniſſoit enſemble, quoique la viteſſe demeurât toûjours la même ? C'eſt comme ſi quelqu'un vouloit nous perſuader, que deux blocs de marbre dont chacun peſeroit ſeparément mille livres, ne peſeroient plus que mille livres tous deux enſemble, ſi Dieu les uniſſoit en un ſeul bloc.

Mais je ne ſçai ſi vous avez fait reflexion à la contradiction dans laquelle tombent ceux qui ſont de vôtre ſentiment: ils ſont obligez d'avoüer que la viteſſe demeurant la même, la maſſe peut augmenter & la force devenir plus petite, ou la maſſe diminuer & la force devenir plus grande : c'eſt ce que je vais vous montrer.

Suppoſons une maſſe de figure cylindrique qui ſe meuve ſuivant une ligne perpendiculaire au cylindre. Suppoſons encore que la longueur du cylindre ſoit partagée en deux cens parties, dont cent ſoient blanches & les cent autres rouges par

exemple : en ſorte qu'il ne ſe trouve pas de ſuite deux parties de même couleur. Pendant que ce cylindre ſe remuera on peut ſuppoſer que Dieu détruit toutes les parties rouges, la viteſſe demeurant la même dans toutes les blanches. Or dans cette ſuppoſition la viteſſe demeurant la même, la maſſe diminuera, & la force deviendra cent fois plus grande ; puiſque ſelon vos principes il doit ſe trouver dans chaque partie blanche une force égale à celle qui étoit dans le cylindre entier.

Suppoſons maintenant que pendant que les cent parties blanches ſe remuent ſur des lignes paralleles chacune avec un degré de viteſſe, Dieu les uniſſe toutes par un aiſſieu de même matiere, en ſorte qu'elles ſe remuent toûjours ſur les mêmes paralleles & avec la même viteſſe. Dans cette ſuppoſition la viteſſe demeurera la même, & la maſſe augmentera : & cependant la force deviendra cent fois plus petite, puiſque ſelon vos principes il n'y aura pas plus de force dans l'aggregé des parties blanches & de l'aiſſieu, qu'il y en avoit dans une ſeule partie blanche.

Pour ce qui eſt des experiences que vous apportez, il n'eſt pas vrai, que lorſque les plats d'une balance ſont en équilibre, ſi on laiſſe tomber le moindre petit poids dans un des plats, ce poids faſſe deſcendre le plat de la balance avec la même viteſſe, qu'il le feroit deſcendre s'il n'y avoit point

de poids dans l'autre plat de la balance.

Il n'eſt pas vrai encore, que lorſqu'un petit poids par le moyen d'un plan incliné fait monter un grand poids, il deſcende avec la même viteſſe qu'il deſcendroit, s'il ne trainoit point le grand poids.

Venons maintenant au ſecond principe que vous avez attaqué. Vous ſoutenez que lorſqu'un corps A rencontre un corps B en repos, ces deux corps dans le choc ſont pouſſez en des ſens oppoſez avec des forces égales, & par conſequent que la percuſſion eſt mutuelle ou également reçûë dans l'un & dans l'autre corps.

Je ne puis concevoir aucune action dans un corps qui eſt en repos : ainſi je ne puis comprendre comment le corps A dans le choc ſeroit repouſſé par le corps B. Je conviens avec vous, que ſi les corps A & B étoient capables de compreſſion & également faciles à comprimer, je conviens, dis-je, qu'A & B ſeroient également comprimez dans la percuſſion : mais je ne puis accorder, que B qu'on ſuppoſe en repos agiſſe ſur A qui vient le rencontrer.

Vous demeurez d'accord, reprenez-vous, que la compreſſion ſeroit égale dans A & dans B, ſi ces deux corps étoient capables de compreſſion, & également faciles à comprimer : comment donc pouvez-vous nier qu'A & B dans le choc ſoient pouſſez en des ſens oppoſez avec des forces égales ? Car de même que B n'eſt

comprimé que parce qu'il eſt frappé par A ; de même A ne peut être comprimé que parce qu'il eſt repouſſé par B : donc ſi la compreſſion eſt égale dans A & dans B, ces deux corps doivent être pouſſez en des ſens oppoſez avec des forces égales.

Quoique B ne ſoit comprimé que parce qu'il eſt frappé par A, il ne s'enſuit pas qu'A ne ſoit comprimé que parce qu'il eſt repouſſé par B. Il n'eſt pas neceſſaire comme je vais montrer, qu'A ſoit repouſſé par B afin qu'il ſoit comprimé. Lorſque le corps A vient rencontrer le corps B, les parties anterieures du corps A communiquent du mouvement au corps B, avant que les parties poſterieures du même corps A, communiquent de leur mouvement au corps B. Ainſi la viteſſe des parties anterieures du corps A diminue, avant que la viteſſe des parties poſterieures du corps A diminue. Or ſi les parties anterieures du corps A perdent de leur viteſſe, avant que les parties poſterieures du même corps A perdent de leur viteſſe, il faudra neceſſairement que les poſterieures s'approchent des anterieures, & par conſequent que le corps A ſoit comprimé.

Avant le choc on peut comparer les parties du corps A aux rangs d'une Compagnie qui marcheroient à égale diſtance & avec des viteſſes égales. Si enſuite on vient à ſuppoſer que les premiers rangs moderent leurs pas, pendant que les der-

niers continueront toûjours à se mouvoir avec la même vitesse ; il est clair que les rangs deviendront plus serrez qu'ils n'étoient auparavant. Or de même que pour serrer les rangs d'une Compagnie il n'est pas necessaire de faire rebrousser les premiers vers les derniers, mais qu'il suffit que les premiers rangs aillent plus lentement, pendant que les derniers continueront toûjours de se mouvoir avec la même vitesse ; de même afin que le corps A se comprime, il n'est pas necessaire que les parties anterieures du corps A, soient repoussées vers les posterieures ; mais il suffit que la vitesse des parties anterieures soit diminuée, avantque la vitesse des parties posterieures soit diminuée.

Dans le choc le corps A est donc comprimé, parce que les parties qui frappent les premieres perdent une partie de leur vitesse : d'où il arrive que les posterieures dont la vitesse n'a point encore été diminuée par le choc, s'approchent de celles qui ont frappé : au lieu que dans B, les parties qui sont frappées recevant de la vitesse avant que les parties qui n'ont point été frappées en reçoivent, elles doivent s'approcher de ces dernieres : & supposé qu'A & B, soient également faciles à comprimer, la compression doit être égale dans l'un & l'autre. Car il doit arriver la même chose à ces deux corps, qu'il arriveroit à plusieurs arcs égaux & semblables,

& disposez de suite de telle maniere qu'ils appuyeroient les uns contre les autres. Or la compression seroit égale dans ces arcs, ainsi qu'on a montré dans les Memoires d'Octobre 1704. donc elle doit être égale dans A & dans B.

L'Exemple des deux mains que vous supposez également délicates, & dont l'une frapperoit l'autre, prouve seulement que la compression seroit égale dans ces deux mains, de même que dans les corps A & B, & par consequent que ces deux mains étant capables de sentiment, elles devroient sentir une égale douleur, puisque la douleur, comme je le suppose maintenant, vient de la compression. Or de même qu'A & B pour être également comprimez, ne doivent pas être poussez en des sens opposez avec des forces égales; de même ces deux mains pour être également comprimées, ne doivent pas être poussées en des sens opposez avec des forces égales.

L'Exemple des boules, comme vous allez voir, ne prouve pas plus que celui des mains, vous supposez deux boules A & B tout à fait égales & semblables, dans lesquelles deux cloux égaux & semblables seroient enfoncez à une égale profondeur. Vous supposez ensuite, que la Boule A rencontre de telle maniere la boule B qu'on suppose en repos, que les deux têtes de cloux se rencontrent directement: dans cette supposition les deux cloux s'enfon-

ceroient également. donc concluez-vous, les deux cloux seroient poussez en des sens opposez avec des forces égales.

J'accorde sans peine que les deux cloux s'enfonceront également dans les deux boules : mais je ne puis convenir que les deux cloux soient poussez en des sens opposez avec des forces égales. Le clou enfonce dans la boule B, parce que recevant dans le choc plus de vitesse que n'en reçoit la boule, il avance vers le centre de cette boule. Dans la boule A au contraire le clou s'enfonce, parce que dans le choc perdant plus de vitesse que n'en perd la boule, elle avance vers la tête du clou.

On peut enfoncer un clou dans une boule en deux manieres; ou bien en posant la boule sur un appui, & frappant avec un marteau sur la tête du clou dont la pointe répond sur la boule; ou bien en posant la tête du clou sur un appui, & frappant avec un marteau sur la boule qui appuye sur la pointe du clou : dans le premier cas le clou avance vers le centre de la boule, & dans le second le centre de la boule avance vers la tête du clou. C'est de la premiere maniere que le clou s'enfonce dans la boule B, & c'est de la seconde maniere que le clou s'enfonce dans la boule A.

Avant le choc la vitesse du clou & de la boule A, étoit la même : mais dans le choc le clou de la boule A, communique du mouvement avant que la boule A en com-

munique. Ainsi la vitesse doit diminuer dans le clou, avant qu'elle diminue dans la boule, & par consequent la boule doit avancer vers la tête du clou. Dans la boule B au contraire, le clou recevant de la vitesse avant que la boule en reçoive, doit necessairement avancer vers le centre de la boule.

Il faut raisonner de cet effet de même que dans le Systeme de Copernic on raisonne d'un boulet de Canon tiré de l'Orient à l'Occident : le boulet recevant du Canon une impression d'Orient à l'Occident contraire à l'impression qu'il reçoit de la Terre d'Occident à l'Orient, iroit moins vîte vers l'Orient que le mur vers lequel il seroit tiré. Ainsi la partie du mur qui rencontreroit le boulet communiquant une partie de sa vitesse au boulet, pourroit être separée du reste du mur qui continueroit toûjours à se mouvoir avec sa premiere vitesse. De même dans l'exemple proposé le clou de la boule A, communiquant une partie de sa vitesse au clou de la boule B, il faut necessairement que la boule A, qui n'a rien perdu de sa vitesse avance vers la tête du clou.

C'est par cette même raison que frappant avec vitesse du plat d'une assiette, la pointe d'un couteau posé horizontalement & suspendu à un fil, on perce l'assiette, parce que les parties de l'assiette qui rencontrent le couteau communiquant une partie

de leur viteſſe au couteau doivent ſe ſeparer. Et comme on ſuppoſe tout égal dans les boules & dans les cloux, il faut que les cloux s'enfoncent également ; de même que la tenſion eſt égale dans deux arcs égaux & ſemblables, qui appuyent l'un contre l'autre.

ARTICLE XCV.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE NAPLES.

NOus avons perdu l'an paſſé deux Sçavans d'un merite reconnu dans toute l'Italie, l'Evêque de Rocca-Mondragoné, & l'ancien Evêque de Vico di Sorrento. Raphaël Marie Philamond Evêque de Rocca-Mondragoné étoit avant ſon exaltation à l'Epiſcopat un celebre Predicateur de l'Ordre de Saint Dominique, que Palerme, Naples, & Rome, ont écouté avec beaucoup de plaiſir & de fruit. Auſſi habile Theologien qu'éloquent Predicateur, il avoit regenté avec le même ſuccès qu'il prêchoit. C'eſt par le choix de Clement XI. qu'il étoit parvenu à la Chaire Epiſcopale de Rocca-Mondragoné : il n'en a joüi que peu de mois, mais ſa mort y cauſe des regrets qui dureront pluſieurs années. Les Ouvrages qu'il a laiſſez ſont, *Il Genio bel-*

licoso di Napoli. Le Genie belliqueux des Napolitains, ou Memoires des grandes actions de quelques Capitaines Napolitains, qui dans le siecle courant ont combatu pour la Foy, leur Roy, ou leur Patrie, deux Tomes in folio.

Theo-Rhetorices idea ex divinis Scripturis. Idée de la Rhetorique divine tirée de l'Ecriture. 2. Tomes in 4°. Naples 1700.

François Verde ancien Evêque de Vico di Serrento, Ami intime du fameux Caramuel a passé pour un Canoniste consommé: il a été long-tems premier Professeur en droit Canon dans l'Université de Naples, Chanoine & Penitentier de la Cathedrale, Official, Examinateur Synodal, Grand-Vicaire. Après avoir refusé les Evêchez de Pouzzol & de Capaccio, il accepta enfin l'Evêché de Vico di Sorrento, auquel il renonça dans la suite pour ne s'occuper plus que de son salut. Il est mort en Saint, & on a mis son corps dans un tombeau particulier de l'Eglise de Sainte Restitute. Ses Ouvrages imprimez sont:

Selectæ quæstiones in defensionem Caramuelis, in fol.

Quæstiones Phisico-Legales, in 4°.

Pantonomo-didascalia, sive Commentaria in Jus civile, in folio 2. Tomes.

Anacephalæosis Propositionum damnatarum ab Alexandro VII. in folio.

De Simonia, in 4°.

Juillet 1707.

Le Pere Nicolas Parthenio Giannetaſſi Jeſuite écrit en Latin l'*Hiſtoire du Royaume de Naples* : elle ſera diviſée en 4. tomes. Les memoires ne lui manquent pas, & ſes Ouvrages de Poëſies & d'Eloquence répondent au public, qu'une Hiſtoire ſi curieuſe & ſi variée ne pouvoit tomber en de meilleures mains.

Ceux qui aiment la Poëſie verront avec peine un Poëte tel que le Pere Giannetaſſi tout occupé à l'Hiſtoire. Voici un autre Poëte de ſa Compagnie qui vient les dédommager de la perte du P. Giannetaſſi : c'eſt le Pere Michel Mondeiai. On imprime de lui quatre Livres d'Elegies ſur les ſouffrances des ames du Purgatoire, *Pſiché, ſive Dolorum Libri quatuor* : ſes Elegies ſont d'un goût veritablement antique.

Le Pere Gaſpard Ferrucci de la même Compagnie Predicateur d'une reputation établie, à imprimé dix Panegyriques de Saint François Xavier. Un Miracle eſt le ſujet de ces dix Diſcours : un Crucifix du Château de Xavier répandit du ſang par ſes playes, pendant les dix ans que Xavier travailla dans les Indes, lorſque le Saint étoit dans quelque peril.

Correſpondenze d'amore del Sangue divino alla virtù d'ell'Apoſtolo dell'Oriente Santo Franceſco Saverio, Diſcorſi panegirici per i dieci Venerdì precedenti la ſua Feſta. Dal Padre Gaſpare Ferrucci della

Compagnia di Giesù, dedicati al Eminentissimo & Reverendissimo D. Francesco Cardinal Pignatelli Arcivescovo di Napoli. In Napoli 1706. *nella Stamperia di Giacomo Raillard. In* 4°. *pages* 242.

Le Pere Antoine Manfredi Jesuite sorti d'une famille illustre de Tarente, & Predicateur distingué, sur tout pour le Panegyrique, vient d'imprimer vingt-cinq Eloges des Saints de la Compagnie, avec deux Discours sur le nom de Jesus, & la Conception de la Sainte Vierge.

Alla SS. Trinità la Sacra Ignaziade. I Santi Eroi della Compagnia di Giesù, Panegirici varii dal P. Antonio Manfredi. In Napoli 1706. *nella Stamperia di Giacomo Raillard. In* 4°. *pages* 889. Il a publié la même année *des Sermons sur la Passion pour tous les Vendredis de Carême. Al lamentato Giesù le gioie del Santuario disperse nella Stamperia di Raillard* 1706. *in* 8°. *pages* 403.

On a du même Auteur beaucoup d'autres Panegyriques imprimez, qui ne font que la moindre partie de ce qu'il pourroit imprimer.

Divozionario Mariale, contenente trenta Panegirici per le Feste della Vergine Madre. In 4°. 1702. Il donne dans la Dedicace de ce Livre des preuves éclatantes de son zele pour Philippe V. son legitime Souverain.

Trois Panegyriques sur le nom de Jesus, l'Annonciation, & Saint Joseph, en 1700.

Quadragesimale, en 2.tomes in 4°.1700. Les Sermons de la Grace & de la Predestination l'emportent sur les autres.

L'unico Infante Massimo, il Verbo incarne. 1695.

Hebdomada Panegirica 1691. Ce sont *sept Panegyriques des Saints de l'Ordre de Saint Dominique.*

La Rosa d'oro 1688. C'est *un Panegyrique de Sainte Rosalie.*

L'Astronomia felice. 1684. C'est *un Parallelle allegorique des Etoiles & des Saints.*

DE ROME.

Vous avez ressenti vivement la perte qu'avoit faite la Republique des Lettres par la mort de l'Abbé Zumbo Sicilien, quand vous avez lû dans l'Histoire de l'Academie de l'an 1701. page 57, qu'on perdoit avec cet Abbé l'utile Secret de préparer anatomiquement les corps, pour en faire ensuite les figures en relief avec la cire, d'une maniere qui exprime la situation & la proportion de toutes les parties du corps jusqu'aux plus petites. Consolez-vous, l'Abbé Zumbo étoit un fourbe, qui se disoit Inventeur d'un Secret qu'il avoit dérobé à Mr. Desnoües Chirurgien François,

& Professeur d'Anatomie & de Chirurgie dans l'Academie de Bologne. Ce Sçavant Homme avoit employé l'Abbé Sicilien comme un Ouvrier adroit : l'Abbé se servit des lumieres que son Maître lui avoit confiées pour préparer anatomiquement une tête, qu'il apporta à Paris, où il imposa sans peine à Messieurs de l'Academie : ils ne soupçonnérent rien de sa perfidie, & lui donnérent toute la gloire d'une si curieuse Invention. Le veritable Inventeur doit se rendre bientôt à Paris : il y porte deux corps préparez soigneusement : l'un est celui d'une femme morte dans les douleurs de l'enfantement, la tête de l'enfant plus grosse qu'à l'ordinaire n'ayant pû passer. Mr. Desnouës à parfaitement representé la mere & l'enfant dans cet état douloureux. On voit dans ces corps toutes les parties internes les plus subtiles exactement distinguées, à l'aide de ce Secret : il ne sera plus necessaire de faire sur des cadavres difficiles à trouver, horribles à voir, une étude dégoutante de l'Anatomie : l'Auteur épargne aux jeunes Chirurgiens une peine sur laquelle il ne s'est point menagé : comme il a long-tems travaillé dans le grand Hôpital de Genes, il a profité de la facilité d'avoir des cadavres à sa disposition pour perfectionner peu à peu son Secret ; dont l'agrément est tout pour les autres ; car il n'exempte pas l'Operateur anatomique

d'un travail affreux. Mr. Desnoües a passé un mois entier toutes les nuits dans un lieu exposé au vent de Nord à vuider & à nettoyer les vaisseaux de la mere & de l'enfant dont j'ai parlé, à les dilater par le souffle de l'air, à les pomper, à en ôter les crasses & les humeurs coagulées qui les embarrassoient, à les remplir de cire de differentes couleurs. Après en avoir fait l'explication anatomique en presence de plus de deux mille personnes, il les a faits en cire, & les porte à Paris. Comme il n'est point de ces Auteurs jaloux de leurs secrets, dans sa troisiéme Lettre il découvre sans façon sa maniere d'operer. Avant que de faire les injections de cire dans les veines & les arteres, il y seringue l'esprit de vin alcoholisé, qu'il colore avec un beau cinabre naturel broyé soigneusement sur le porphyre. Le sincere Auteur reconnoit, que Mr. Swammerdam est le premier Inventeur des injections de cire, & qu'il a seulement perfectionné cette Invention, en faisant passer auparavant l'esprit de vin coloré. Il a eu recours à l'esprit de vin; parce que la composition du Sçavant Hollandois ne passoit pas jusqu'aux plus petites ramifications.

Vous pourrez vous instruire plus en détail de ce Secret dans un Livre de l'Auteur qui paroît.

Lettres de Mr.G.Desnoües Professeur d'A-

natomie & de Chirurgie dans l'Academie de Boulogne, & de Mr. Guillelmini Professeur de Medecine & de Mathematiques à Padoüe, de l'Academie Royale des Sciences & d'autres Sçavans sur differentes nouvelles découvertes. A Rome chez Antoine Rossi. 1706. *in* 8°. *pp.*261.

Vous trouverez dans la quatriéme Lettres un détail curieux du progrès de l'Anatomie dans nôtre siecle. Il est encore parlé dans ces Lettres de plusieurs autres Inventions de Mechanique & d'Optique, & l'on y explique au long les avantages des nouveaux Telescopes inventez par Mr. Campani. Vous en avez deja parlé dans vos Memoires.

Voici les titres de deux Livres estimez: ils en expliquent assez le sujet :

Pitture antiche delle Grotte di Roma, e del sepolcro dè Nasoni, dissegnate & intagliate alla similitudine degli antichi originali, da Pietro Santi Bartoli, e Francesco suo figliuolo, descritte & illustrate da Gio: Pietro Bartoli, e Michel Angelo de la Chausse. In folio 1706. *con figure in Roma.*

Peintures antiques des Grottes de Rome, & du Sepulchre des Nasons, dessignées & gravées sur les originaux par Pierre Santi Bartoli & François son fils, & expliquées par Jean Pierre Bartoli, & Michel Ange de la Chausse. A Rome 1706. in folio.

Della Eloquenza Italiana Raggionamento di Giusto Fontanini, steso in una Lettera all' Illustrissimo Signore Marchese Giovan Gioseppe Orsi. Aggiontovi un Catalogo delle Opere più eccellenti che intorno alle principali Arti e facoltà sono state scritte in lingua Italiana. 4°. Venetia 1706. 15. fogli.

Raisonnemens sur l'Eloquence Italienne, contenus dans une Lettre de Juste Fontanini à l'illustrissime Seigneur le Marquis Jean Joseph Orsi, avec un Catalogue des meilleurs Livres Italiens dans chaque Faculté.

D'ALLEMAGNE.

Il s'est élevé une dispute sur certains droits contestez entre l'Empereur & le Pape, qui ont produit deux Livres : *Adami Cortreii representatio juris primariarum Precum sacratissimis Imperatoribus Romano-Germanicis sine prævio Pontificum assensu competentis, ad Reverendissimum atque celsissimum Archiepiscopum Rhodiensem Internuntium Papalem in Germania Coloniensem. Magdeburgi 1706.*

Conradi Oligenii J. C. Dissertatio de primariis Precibus Imperialibus : ubi argumentis ex Jure canonico deductis, Concordatis inclytæ nationis Germanicæ, Pontificiis Diplomatibus, & perpetuâ consuetudine ostenditur, illas dirigi à Cæsarea Majestate

non posse sine speciali Indulto Summi Pontificis. 4°. *Friburgi Brisgoiæ* 1706.

On croit ce dernier Ecrit imprimé à Rome, & on l'attribuë à Mr. Corradini Sousdataire.

Les Nouvelles Literaires d'Allemagne recüeillies en Latin à Hambourg, parlent de quelques Livres qui meritent que vous les fassiez connoître en France.

Joh. Christiani Albrecht Dissertatio de plagio gentili ex veteri Testamento. Lipsiæ Litteris Henrici Richteri, in 4°. 1705. *Dissertation sur ce que les Gentils ont pris de l'Ancien Testament. A Lipsic de l'Imprimerie d'Henry Richter in* 4°. La matiere choisie par Mr. Albrecht est curieuse : mais il ne s'est pas piqué de la creuser, ni de faire des découvertes. Il a recüeilli ce que divers Sçavans ont dit sur ce sujet, & suivi la route que lui ont tracée Vossius, Bocharr, l'Aureur *de l'Homere hebraïzant*, & sur tout l'illustre Mr. Huet *dans sa Demonstration Evangelique*, & dans *ses Questions d'Aunay*, *Quæstiones Alnetanæ.* Je sçai qu'un Sçavant qui a beaucoup medité sur l'origine des fables, (Le P. T.) s'est fait un autre chemin : il est convaincu que les Juifs, nation méprisée, s'il en fut jamais, n'ont eu presque aucun commerce avec les autres peuples, qui étoient fort éloignez de vouloir les imiter en rien. Ainsi le rapport des fables & des ceremonies payennes avec

les veritez de l'Ancien Teſtament & les ceremonies Judaïques, a d'autres cauſes : ce ſont des débris de la Religion naturelle reſtez dans la Religion Moſaïque & dans la Religion payenne : ce ſont des uſages communs autrefois à preſque tous les peuples orientaux : c'eſt une veritable reſſemblance d'évenemens qu'on ne peut nier être très-poſſibles, & qu'il montre n'être pas ſi rares qu'on le penſe quand on n'a pas examiné la choſe : il croit même qu'on pourroit faire un joli Livre ſous ce titre, *Le Retour des évenemens paſſez.* Et je me ſouviens qu'un docte Proteſtant ayant dit en ſa preſence, qu'il vouloit travailler à montrer que l'origine des ceremonies Catholiques étoit toute payenne, & qu'il intituleroit ſon Livre, *Profana rituum Romanorum origo.* Le P. T. répondit, qu'il ſeroit aiſé d'y oppoſer un Livre intitulé, *Sacra profanorum rituum origo*, qui démontreroit que la plus-part des ceremonies payennes tiroient de la Religion naturelle une origine reſpectable.

Joſiæ Henrici Opitii Diſſertatio de Jeremia inter Prophetas majores primo. Lipſiæ 1705. *Literis Emmanuelis Titii. Diſſertation de Joſias Henri Opitius, pour montrer que la Prophetie de Jeremie doit être placée dans les Bibles avant les Livres des autres Prophetes. A Lipſic de l'Imprimerie d'Emmanuel Titius.* 1705. *in* 4°. On ſçait, & Saint Jerô-

me l'a remarqué, que les douze petits Prophetes ſont arrangez diverſement dans le Texte Hebreu & dans la Verſion des Septante. L'Auteur du quatriéme Livre d'Eſdras, Euſebe, les Auteurs des Vies des Prophetes qui ont pris les noms de Dorothée & d'Epiphane, ont préferé l'ordre de la Verſion à celui du Texte, & mis Amos le ſecond, Michée le troiſiéme, Joël le quatriéme, Abdias le cinquiéme, Jonas le ſixiéme. On en connoît moins le different arrangement des grands Prophetes dans quelques anciens Manuſcrits des Bibles Hebraïques. Deux Manuſcrits d'Erfort, & un Manuſcrit de Berlin, mettent Jeremie le premier, Ezechiel enſuite, & puis Iſaïe. la Maſore manuſcrite de la Bibliotheque Palatine cite les Prophetes dans cet ordre: & Mr. Simon qui ne l'avoit pas vûë a dit trop generalement qu'Iſaïe étoit le premier des Prophetes ſelon tous les Maſorothes. Comme il eſt certain par l'Ecriture qu'Iſaïe a vêcu devant Jeremie, ce n'eſt pas l'ordre des tems qu'ont prétendu ſuivre ceux qui ont placé les Prophetes d'une autre maniere que dans les Bibles communes: ils ont voulu joindre Jeremie & Ezechiel à la fin du dernier Livre des Rois, dont ils continuent l'Hiſtoire, & faire paſſer les Propheties qui annoncent la captivité avant les Propheties qui promettent la délivrance. Jeremie, & Ezechiel parlent preſque toû-

jours d'affliĉtions & de châtimens : les promeſſes conſolantes ſont plus ordinaires dans Iſaïe. Mr. Opitius apporte d'autres raiſons contre l'arrangemement ordinaire des Prophetes, & il refute ce qu'Abravanel a dit pour le ſoutenir. Je ne crois pas que vous ſoyez convaincu par les argumens de l'Auteur de la Diſſertation, ni que vous aprouviez avec lui la conjecture de Lightfoot. Ce Sçavant Anglois a cru que ſi Jeremie étoit le premier des Prophetes dans les Bibles les plus anciennes, tous les Prophetes ne faiſoient qu'un ſeul Livre qui portoit le nom de Jeremie, & qu'ainſi il n'eſt pas ſurprenant que Saint Matthieu chapitre 27. verſet 9. cite ſous le nom de Jeremie un paſſage de Zacharie.

D'ANGLETERRE.

Mr. Hearne connu par d'excellentes Editions qu'il a données de divers Auteurs anciens, entreprend de donner *Tite-Live* en ſix volumes. S'il veut rendre cette Edition la plus parfaite de toutes, il faut qu'il y joigne les Supplemens de Freins-hemius, & un Recüeil de diverſes Leçons le plus complet qu'il pourra. Bien des Curieux ſouhaiteroient qu'on mît au bas des pages, des Notes geographiques tirées des Ecrits de Gronovius & de Fabretti.

Le même Mr. Hearne a fait imprimer

depuis peu *la Vie d'Alfrede le Grand, par le Chevalier Jean Spelman, publiée sur l'Original, avec plusieurs Additions tirées d'un Manuscrit de l'Auteur.*

Le troisiéme Tome du Recueil des anciens Geographes paroit, *Geographi minores, Volumen tertium.*

Mr. Hunt imprime les Spheriques de Theodose ancien Geometre, *Theodosii Spharica.*

DE HOLLANDE.

Mr. Nicolaï, qui pour remplir les devoirs de Professeur d'antiquitez, nous a donné deux Livres Latins sur l'antiquité des Eperons, *de Calcaribus*, & sur l'antiquité des Gans *de Chirothecis*, dont vos Memoires ont parlé ; l'infatigable Mr. Nicolaï a fait paroître depuis peu deux nouveaux Ouvrages : il assure dans le titre du premier que c'est un bien pour le public que cet Ouvrage soit mis au jour : je crains quele public ne reconnoisse mal ce bienfait.

Joannis Nicolai Antiquitatum Professoris Tractatus de Synedrio Ægyptiorum, illorumque Legibus insignioribus; ubi variæ antiquitates, & mores lectu jucundi adducuntur, pœnæ in transgressores proferuntur, & testimoniis aliorum Scriptorum tam Jurisconsultorum quam Historicorum probantur; nunc in bonum publicum luci datus.

Juillet 1707.

Traité du Sanhedrin des Egyptiens, & des Loix les plus remarquables de ce peuple, mêlé de diverſes antiquitez, où *l'on repreſente des mœurs agreables à lire, on détermine les peines établies pour les coupables, & où tout eſt prouvé par le témoignage tant des Juriſconſultes que des Hiſtoriens. Ouvrage mis maintenant au jour pour le bien public. A Leyde chez Henry de Swart, in 8°. pages* 248.

Si l'Auteur n'execute pas tout ce que promet ſon titre, du moins il n'a point manqué à l'engagement qu'il avoit pris de farcir ſon Livre de diverſes antiquitez. On y perd de vûë le ſujet principal, ſur lequel il n'apprend rien que le commun des gens de lettres ne ſçache. On peut apprendre quelque choſe dans l'autre Livre.

Joannis Nicolai Profeſſor. Antiq. in Academia Tubingenſi de Sepulchris Hebræorum Libri quatuor. Quatre Livres touchant les Sepulcres des Hebreux, dans leſquels on parle des Coûtumes de divers peuples, on explique pluſieurs paſſages obſcurs, on approuve les pratiques loüables, on rejette les abus, en explique la veritable figure des Sepulcres des Hebreux, on montre les Coûtumes qu'ils obſervoient à cet égard, & on les éclaircit par des figures en taille douce, Par Mr. Nicolaï Profeſſeur d'antiquitez dans l'Univerſité de Tubinge. A Leyde chez Henry Teeting 1706. *in* 4°. *pages* 285.

Le titre n'impose point, il fait connoître la methode de l'Ouvrage & la précision de l'Auteur. Voici encore un Livre du même caractere :

Joannis Markii Biblicæ Exercitationes ad quinquaginta selecta loca veteris & novi Testamenti.

Dissertation de Jean Markius sur cinquante passages de l'Ancien & du Nouveau Testament. A Amsterdam chez Gerard Bostius 1706. *in* 4°.

DE PARIS.

Dom Augustin Calmet Sçavant Benedictin de la Congregation de Saint Vanne, commence ici l'Impression d'un Commentaire litteral sur l'Ecriture Sainte. La Genese est presque achevée, elle paroîtra separément : c'est un gros in 4°. de plus de huit cens pages, où le Texte Latin & François est en deux colomnes au haut des pages, le commentaire est au milieu, & les citations au bas. Emery n'a rien épargné pour que l'Edition fût belle. Les conversations de l'Auteur préviennent favorablement pour son Ouvrage, & les Sçavans qui l'ont vû croyent qu'il sera bien reçû du public.

Mr. Azevedo Medecin de Seville, Docteur de Montpellier aggregé à la Faculté de Paris, a prononcé à l'ouverture des Etudes de la Faculté, une Oraison Latine qui a

reçû de grands applaudiſſemens : la verité du ſujet les meritoit encore plus que l'élegance du ſtyle Le Sçavant Eſpagnol a prouvé *que la veritable Medecine doit plus à l'experience qu'aux raiſonnemens, & qu'elle ſe perfectionne plus par la pratique que par les ſyſtemes, dont le nombre en découvre aſſez l'incertitude & l'inutilité.* Mr. Azevedo montre, que la Medecine conſiſtant à diſcerner les ſymptomes bizarres des maladies ſouvent compliquées, la vertu des remedes, leur proportion aux diſpoſitions perſonnelles & preſentes du malade, & le moment de les appliquer ; la ſeule pratique peut donner ces connoiſſance. Il peint agreablement l'embarras d'un Medecin à ſyſteme, qui au ſortir de ſon cabinet ſe trouve dans un païs inconnu, & qui ne voit guéres de malades dont les accidens reſſemblent aux idées generales qu'il s'eſt formées. Cette Harangue eſt imprimée.

Il paroit une Brochure qui renferme *deux Traitez politiques*, l'un *ſur le Droit des deux Concurrens au Royaume d'Eſpagne*, l'autre *ſur les Moyens de fournir aux frais de la guerre ; imprimez*, ſi on en croit le titre, *à Genes* 1707. *en un petit in* 12.

L'Auteur prétend dans le premier Traité que le Teſtament de Charles ſecond eſt l'Acte déciſif de ce grand procés, & que pour bien défendre la cauſe du Roy legitime Philippe, il faut reconnoître que ce

Teſtament eſt le titre en vertu duquel il regne. Il propoſe le plan d'un nouveau Traité ſur la ſucceſſion d'Eſpagne.

Dans l'autre Traité il propoſe la fabrication d'une monnoye de cuivre & de plomb, de même poids & valeur que celle d'or & d'argent.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Juillet 1707.

ART. LXXXIII. *SErmons du Pere Bourdaloüe de la Compagnie de JESUS. Deux Avents & un Carême.* Page 1127

ART. LXXXIV. *Traité de l'Antimoine par Mr. Lemery de l'Academie Royale des Sciences, & Docteur en Medecine.* p. 1143

ART. LXXXV. Vindiciæ Manuſcriptorum Codicum à R. P. Bartholomæo Germon impugnatorum &c. *Apologie des Manuſcrits que le P. Germon a attaquez, avec un Eclairciſſement, & l'Explication de quelques Paſſages de Saint Hilaire obſcurcis & depravez par un Auteur Anonyme. Par le R. P. Dom Couſtant Benedictin de la Congregation de Saint Maur.* p. 1175

ART. LXXXVI. Homiliæ in Evangelia &c. *Homelies ſur les Evangiles diviſées en quatre Parties, Tome premier contenant l'explication des*

Evangiles depuis le premier Dimanche de l'Avent jusqu'à la Septuagesime. Par Mr. le Curé de Saint Sulpice. p. 1187

ART. LXXXVII. *Traité du Recitatif dans la lecture, dans l'action publique, dans la declamation & dans le chant.* p. 1191

ART. LXXXVIII. *Les Pseaumes imitez & appliquez à la Religion Chrétienne.* p. 1202

ART. LXXXIX. *Instruction d'un pere à sa fille tirée de l'Ecriture Sainte. Par Mr. Dupuy ci-devant Secretaire au Traité de la Paix à Risivik.* page 1203

ART. XC. *Conferences de l'Ordonnance de Louis XIV. Roy de France avec celles des Rois ses Predecesseurs, sur le fait des Entrées, Aides, & autres Droits pour le ressort de la Cour des Aides de Paris. Par Mr. Jacquin Interessé dans les Fermes du Roy.* p. 1226

ART. XCI. *Relation de ce qui s'est passé à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions tenuë le Mardy troisiéme May 1707. Par Mr. Blondel.* p. 1233

ART. XCII. *Memoire sur le Systeme*

d'une nouvelle Orthographe. p. 1259
ART. XCIII. *Eloge du Pere Pezron de l'étroite Observance de l'Ordre de Cisteaux, ancien Abbé de Charmoye.* page 1266
ART. XCIV. *Réponse du Pere de la Maugeraye à Mr. l'Abbé du Buisson sur le Mouvement.* p. 1282
ART. XCV. *Nouvelles Literaires.*
De Naples. p. 1293
De Rome. p. 1297
D'Allemagne. p. 1301
D'Angleterre. p. 1305
De Hollande. p. 1306
De Paris. p. 1308

Fin de la Table.

Errata du mois de Juillet 1707.

PAge 1151. l.29. *lisez* un souffre pur.
p.1160. l.20. *l.* le sucre.
p.1162. l.14. *l.* en peu de tems.
p.1168. l.14. *l.* en fusion.
p.1185. l.21. pour *l.* par.
p.1227. l.13. *l.* de nos jours.
p.1265. l.24. *l.* trouver.
p.1294. l.11. *l.* Sorrento.
p.1304. l.11. *l.* on connoît moins.

Faute du mois de Juin 1707.

p.1124. l.23. Monsieur de Montigni, *lisez* Monsieur Martiny.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1707.

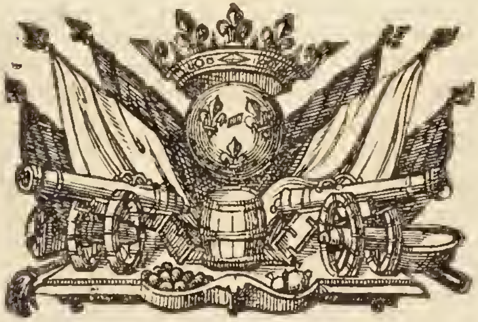

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1707.

ARTICLE XCVI.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE *Royale des Sciences, de l'année* 1704. *avec les Memoires de Mathematique & de Physique pour la même année.* A Paris chez Jean Boudot, Imprimeur ordinaire du Roy & de l'Academie Royale des Sciences 1706. *in* 4°. *pp.* 373.

CE Volume eſt diviſé, comme le ſont ceux qui l'ont precedé, ſelon les differentes Sciences, que Meſſieurs les Academiciens continuent de per-

fectionner par leurs reflexions & par leurs découvertes.

Il commence par la Physique generale : où ce qu'il y a de plus considerable, c'est ce que Mr. Amontons a inventé, pour donner la précision au Barometre par le secours du Thermometre. Après s'être assuré par d'exactes experiences, que dans le climat de Paris du plus grand froid au plus grand chaud, c'est à dire, de 50 degrez de son Thermometre à 58, le Mercure augmente de volume d'environ $\frac{1}{115}$ & l'esprit de vin d'environ $\frac{1}{27}$; il conclut que leur élevation dans les tubes ne répond pas au seul poids de l'atmosphere, mais aussi à la chaleur & au froid de l'air. En effet sous le même poids de l'atmosphere, si dans le grand froid le Mercure est soutenu à 28 pouces 4 lignes, dans le grand chaud il sera poussé à 3 lignes plus haut, ces trois lignes étant à peu près la 115e. partie de 28 pouces & 4 lignes. D'où il arrive encore, que juger de la hauteur ou de la profondeur des lieux par les differentes élevations du Mercure dans le Ba-

rometre, c'est s'exposer à être trompé.

Le reméde pour les Barometres simples n'est pas si difficile à inventer qu'à pratiquer : il s'agit d'avoir une table supputée pour tous les degrez du Thermometre entre le grand froid & le grand chaud, où soient exactement marquées les differences de dilatation que la chaleur apporte au Mercure ; or en retranchant ces mêmes differences de l'élevation du Mercure dans le Barometre, le veritable poids de l'atmosphere restera.

Il paroit plus d'invention dans ce que Mr. Amontons a pensé pour rectifier le Barometre double. Supposé donc toûjours le même poids de l'atmosphere, il dit 1°. que le Mercure dilaté par la chaleur & devenu plus leger, est poussé plus haut dans son tube par la pesanteur de l'atmosphere, & que par consequent sa surface baissant dans la boite d'en bas, laisse descendre la liqueur colorée qui semble marquer une augmentation du poids de l'atmosphore. 2°. Pour remedier à cet in-

convenient, au lieu de l'huile de tartre teinte il met dans le Barometre de l'esprit de vin coloré, c'est à dire, qu'il substituë une liqueur qui reçoit une grande dilatation, à une autre qui n'en souffre presque point : il dit qu'alors il arrivera, que l'esprit de vin se dilatant & se rarefiant poussera le Mercure, que sa dilatation propre met hors d'état de resister; mais que l'esprit de vin ne pourra agir contre l'atmosphere qui retient son premier poids : d'où Mr. Amontons conclut que l'indication du Barometre sera juste. Comme il n'est gueres d'histoires de faits, où il n'y en ait quelqu'un contredit; aussi dans cette histoire des Sciences le raisonnement de Mr. Amontons pourroit être sujet à contradiction : & pour la pratique il semble devenir inutile, tant il demande de subtils calculs par rapport à la dilatation du Mercure & de l'esprit de vin, à l'ouverture des boites & des tubes, à la differente temperature de l'air.

Sous le même titre de Physique generale on trouve encore quelques

observations sur les derniers tremblemens de terre d'Italie, sur des insectes qui s'attachent aux orangers, sur le Thermometre. On ne peut pas omettre celles de Mr. de la Hire, touchant la quantité d'eau de pluye qui tomba à l'Observatoire pendant l'année 1703. En Janvier la hauteur de l'eau de pluye fut de 9 lignes $\frac{1}{2}$, en Février de 14 $\frac{1}{4}$, en Mars de 4, en Avril de 16 $\frac{3}{4}$, en May de 34 $\frac{1}{2}$, en Juin de 23, en Juillet de 28 $\frac{1}{4}$, en Août de 23 $\frac{1}{2}$, en Septembre de 20 $\frac{3}{4}$, en Octobre de 17, en Novembre de 13, en Decembre de 3 $\frac{3}{4}$. La somme d'eau de pluye de toute l'année fut de 208 lignes $\frac{1}{4}$, ou bien de 17 pouces 4 lignes $\frac{1}{4}$ Il y eut fort peu de neige. Un Thermometre qui doit descendre jusqu'au 32e. degré avant qu'il gele, ne descendit pas jusqu'au 26e. dans les mois de Janvier & Février; & il ne monta qu'au 60e. le 27. jour de May, les derniers jours de Juillet, & les premiers d'Août. Le Barometre fut au plus haut le 10. de Decembre à 28 pouces 4 lignes $\frac{1}{8}$, & au plus bas le 3. de Janvier à 26 pouces 6 lignes $\frac{11}{20}$.

On trouve enfin une histoire bien circonstantiée d'un petit insecte nommé formica-leo, qui par diverses metamorphoses devient enfin une de ces grandes mouches, qu'on appelle demoiselles.

Anatomie.

Tout le monde sçait que cette membrane de l'œil qui est appellée iris se rétrecit & s'élargit : mais ce qui montre que le ressort de ce mouvement se doit chercher dans les esprits animaux ; c'est qu'un chat plongé dans l'eau par Mr. Mery, & tenu les yeux exposez au Soleil, ne resserra point ses prunelles ; parce que dans cet état, où il étoit étouffé par l'eau & plus que demi mort, les esprits animaux n'avoient point de mouvement. L'experience est décisive : d'autant plus que cet animal ne fermoit pas même les yeux pour se défendre d'une si vive lumiere.

Voici quelques autres observations plus remarquables. Mr. Lemery dit qu'une Dame accoucha d'une fille parfaitement bien formée

à l'exterieur, & d'une si grande beauté que Mr. le Brun la voulut peindre : cependant elle n'avoit ni foye, ni ratte, ni intestins, mais seulement une masse charnuë qui communiquoit avec l'estomac : elle vécut huit jours. Mr. Mery a fait voir à l'Academie un enfant venu à terme & bien nourri, qui n'avoit que la base du crane & point de cerveau ni de cervelet : il avoit dans l'épine du dos un mince filet de moëlle.

Un homme après une violente colique, sentit au côté droit une tumeur, qui fut prise pour un abcés & ouverte : mais l'étonnement fut grand, d'en voir sortir des pierres avec le pus : ces pierres étoient de la figure des cachets à trois faces & surnageoient sur l'eau. Par la même ouverture sont quelquefois sorties des parties de ce que cet homme avoit mangé.

Mr. Littre dit qu'un homme de 40 ans devint sujet à des coliques, & qu'il mourut après avoir rendu par les selles quantité de corps semblables à des vessies, dont les plus gros étoient comme de petits œufs, & les

plus menus comme des noisettes. Mr. Littre pense que c'étoient autant de grains glanduleux du colon & du rectum, lesquels s'étoient gonflez & remplis d'humeur. En effet le colon & le rectum se trouverent dans cet homme, quand il fut ouvert, dégarnis de leur membrane interieure en quelques endroits.

Mr. Homberg dit, qu'une Dame mourut après avoir souffert pendant 15 ou 16 ans un grand & continuel mal de tête, avec de vives douleurs à la poitrine: elle étoit sujette à un asthme dont les accès étoient accompagnez d'une violente palpitation; & alors les veines lui battoient comme les arteres. Tant de maux étoient causez par des polypes dans les arteres: un qui bouchoit l'aorte & qui adheroit aux parois interieurs du cœur, avoit plus de deux pieds de long. Cette Dame fut plusieurs mois sans prendre autre chose qu'un demi septier de boüillon maigre par jour, c'est à dire d'une décoction de quelques herbes avec un peu de sel, & elle ne buvoit qu'environ

une chopine d'eau cueillerée à cueillerée.

Chymie.

Mr. Homberg avoit reduit le souffre commun en ses trois principes, qui sont un sel acide, une espece de gomme ou d'huile grasse & inflammable, une terre ou un alcali terreux. Mr. Geoffroy a verifié cette analyse par la recomposition du souffre, qu'il a faite en mélant ensemble les mêmes principes; sinon qu'au lieu du troisiéme il substitua de l'huile de tartre. Il a également réüssi à faire du souffre, en se servant de matieres semblables à ses principes; par exemple, mettant de l'huile de vitriol pour le sel acide, & de l'huile de terebentine pour la partie grasse & inflammable. Il a aussi heureusement employé des matieres solides & inflammables, comme le bois & le charbon. Au reste il pense s'être ouvert par ces operations un chemin à développer la composition du fer, dont les principes selon lui conviennent avec ceux du souffre commun. Quelles

esperances ne fonde-t'on point sur la connoissance des principes d'un metal !

Le titre de la Botanique contient des descriptions de quelques plantes étrangeres. Ce que Mr. Tournefort dit de celle, qu'il nomme *Chamærhododendros Pontica*, merite d'être remarqué. Elle est commune aux environs de Trebisonde, & porte de fort belles fleurs : mais ces fleurs ont une mauvaise qualité, elles excitent des vapeurs, & le miel que les abeilles y recueillent, cause des rêveries avec un dévoyement par haut & par bas : c'est à quoi se rapporte, ce qui se lit dans les Auteurs anciens * du miel du Pont.

Arithmetique.

Une proprieté du nombre 6, est que si l'on divise quelque nombre cubique que ce soit par ce nombre 6, le residu de la division, ou ôté de 6, ou ajoûté à 6, ou à quelqu'un de ses multiples, donnera la

* *Dioscoride l.2. ch.103. Pline l.21. ch.13. Xenophon l.4. de la retraite des dix mille.*

racine cubique : & s'il ne reste rien de la division, alors le nombre cubique a pour racine ou 6 ou un multiple de 6. Mr. de la Hire a trouvé que cette proprieté n'est pas particuliere au nombre 6 ; mais qu'elle convient au nombre 2 à l'égard de toutes les puissances dont l'exposant est pair ; au nombre 10 à l'égard des cinquiémes puissances ; au nombre 14 à l'égard des septiémes puissances ; & ainsi de suite.

Geometrie.

1°. Mr. Carré donne une methode de la rectification de quelque ligne courbe que ce soit, & considerée par rapport à la quadrature. Quand dans une ligne courbe on prend quelque point, & que la soustangente & la tangente servent de deux premiers termes à une proportion, dont le troisiéme terme est une droite donnée & constante ; le quatriéme terme est l'appliquée d'une figure curviligne: & alors cette figure est égale à un parallelogramme fait de la droite donnée & constante,

par un ligne droite égale à la premiere ligne courbe, qui est dite rectifiée, ou renduë égale à une droite. Mais il arrive quelquefois que la quadrature de la figure curviligne est impossible, ce qui rend pareillement impossible la rectification de la courbe proposée. Par exemple d'une parabole vient une figure hyperbolique, dont la quadrature est impossible ; & par consequent la rectification de la courbe parabolique est aussi impossible. Mr. Carré s'est ici servi de la methode des infiniment petits.

2°. Mr. de la Hire a montré que le lieu, d'où deux tangentes tombent sur une cycloïde, est une autre cycloïde, mais racourcie ; soit que ces tangentes fassent entre elles un angle droit ou aigu ou obtus. Il étend la même methode aux sections coniques, & il assigne le lieu de leurs tangentes.

3°. Mr. Varignon explique une nouvelle maniere de former une infinité de differentes spirales, d'en marquer les tangentes, les quadratures, les déroulemens, les lon-

gueurs. Comme dans une ſpirale, il y a à conſiderer les rayons & les revolutions ; les differentes proportions qu'un Geometre imaginera, pour faire croître & les rayons & les arcs de revolution, lui donneront autant de differentes ſpirales. Mr. Varignon prend ces diverſes proportions, des lignes courbes de tout genre. Par exemple, en conſiderant une parabole dont les abſciſſes de l'axe en commençant au ſommet de la figure ſont en ſimple progreſſion arithmetique, & les ordonnées comme les racines ou en raiſon ſous-doublée ; une ſpirale formée ſur ce modelle, & dont les rayons croitront comme les abſciſſes de la parabole, les arcs de révolution comme les ordonnées de la parabole, ſera une ſpirale parabolique. Ce ſera encore une Spirale parabolique, mais d'un autre genre, ſi dans ſes rayons elle ſuit la raiſon des ordonnées de la parabole, & dans ſes arcs de révolution la raiſon des abſciſſes de l'axe.

Astronomie.

L'Eclipse de Lune du vingt-trois de Decembre 1703. ne pût être observée à Paris, à cause que le Ciel fut entierement couvert de nuages : mais elle le fut à Dunquerque, à Montpellier, à Arles, à Avignon, à Marseille : & toutes ces observations sont ici rapportées. Il en fut de même à Paris pour une autre Eclipse de Lune du 17. de Juin 1704. elle fut observée à Montpellier, à Modene, à Bologne : celle du onziéme de Decembre le fut à Paris.

Mr. Maraldi expose les grandes difficultez qu'il y a à juger précisément du lieu & du mouvement des Planetes, sur les observations faites avec le plus de circonspection : de sorte qu'il n'est pas permis à un Astronome de se fier entierement à son calcul. Il dit que les tables de Kepler pour les années 1672. & 1673. faisoient trop avancer Saturne dans le Zodiaque de 20 à 21 minutes ; pour les années 1686. &

1687. trop ſeulement de 10 à 12 minutes ; que la premiere erreur de 20 à 21 minutes, revint aux années 1700. 1701. & 1702. & que toûjours les tables donnent le lieu de Saturne plus avancé qu'il ne ſe trouve par les obſervations. Il place l'aphelie de cette Planete au 28e. d. 28′ du Sagittaire. Il détermine ſa moyenne diſtance au Soleil de neuf cens cinquante cinq milles parties, dont cent mille ſont la moyenne diſtance de la terre au Soleil. Il met ſon nœud auſtral au 22e. d. 10′. du Capricorne : & il dit que les nœuds avancent ſelon la ſuite des ſignes d'environ un degré 28′. en cent ans. Enfin il fait ſon inclinaiſon à l'Ecliptique, de 2 d. 30′. 50″. Enſuite Mr. Maraldi raconte les diligences qu'il a apportées pour donner une juſte hypotheſe du mouvement de cette Planete.

Mr. Caſſini fait le plus bel éloge du Calendrier Gregorien, en aſſurant que non ſeulement il eſt conſtruit d'une maniere tres-commode pour l'uſage Eccleſiaſtique & Civil; mais qu'il eſt dans la plus grande

préciſion aſtronomique. Pour ajuſter le mouvement de la Lune avec celui du Soleil, on ſuppoſa autrefois que dix neuf années ſolaires Juliennes contiennent 235 mois lunaires, & c'eſt le fameux Cycle qui porta le nom de Meton ſon Inventeur : de quatre cycles de 19 années, on en forma un de 76 années, qui comprenoit 940 mois lunaires. Le Concile de Nicée ſe ſervit de cette hypotheſe. Mais les obſervations de 24 ſiécles comparées enſemble, ayant fait connoître que ce cycle de 76 années ſolaires Juliennes excede 940 mois lunaires de cinq heures cinquante minutes ; ceux qui travaillérent au Calendrier Gregorien déterminérent cette équation, en raiſon de huit jours en 25 ſiécles. Or comme le Calendrier dans ſa conſtruction demande des ſiécles entiers & des jours entiers ; il ſe trouve heureuſement ſi conforme aux mois lunaires moyens déterminez par les plus excellens Aſtronomes, à jours, heures, minutes, ſecondes, & tierces ; que dans l'eſpace de 7600 années, la plus grande diffe-

rence des tables Astronomiques, est seulement de 1'. 19". 5"'. au dessus de l'équation Gregorienne, & de 2'. 54". 40"'. au dessous: différences qui doivent passer pour nulles. Deux choses sont encore dignes de remarque. La premiere est, que les intervalles composez de vingt cinq années, donnent les équations lunaires précises à secondes : les intervalles composez de 125 années donnent les équations précises à minutes : & les intervalles de 625 années les donnent précises à jours entiers. Ainsi en 25 années l'équation lunaire est d'une heure 55'. 12", en 125 années elle est de 9 heures 36'. & en 625 années elle est de deux jours entiers. La seconde est, que l'an 1900. n'aura point d'épacte, & que la nouvelle Lune Ecclesiastique, se trouvera avec l'Astronomique aux premiers jours de Janvier & de Mars.

Messieurs Maraldi & de la Hire ont fait d'exactes observations des taches, qui ont paru sur le disque du Soleil pendant l'année 1704.

Mr. Manfredi & Stancari obser-

vérent à Boulogne le 30. Juin 1704. une occultation ou une éclipse de Venus par la Lune. Une occultation de Jupiter par la Lune arriva le 27. Juillet, & fut observée par Messieurs Cassini & Maraldi. Enfin la conjonction de Jupiter avec la Lune le vingt-quatriéme d'Août fut aussi observée par ces Messieurs & par Mr. de la Hire.

Optique.

Mr. Guinée s'attachant à la methode des infiniment petits, propose une maniere generale de déterminer geometriquement le foyer d'une lentille formée par deux courbes quelconques, quelle que puisse être la raison de la refraction & l'incidence des rayons. De cette maniere generale il tire des formules particulieres pour les differens cas.

Mechanique.

Si l'on s'imagine des poids attachez de part & d'autre à un pendule, & que leur centre commun

de gravité ſoit dans la verge d'un pendule; & ſi l'on s'imagine encore que ces mêmes,poids après leur chute & dans le moment qu'ils remontent, ſe détachent les uns des autres; Mr. Bernoulli de Bâle démontre qu'ils conſerveront la même raiſon à l'égard de la verge du pendule qui remonte auſſi; & par conſequent leur centre de gravité remontera, comme le pendule, à la même hauteur d'où il étoit deſcendu. Il démontre encore, que le centre d'oſcillation eſt le même que le centre de percuſſion.

Après quelques conſiderations de Mr. Parent ſur les voutes circulaires, dont toutes les pierres ſe ſoûtiennent les unes ſur les autres, comme ſur autant de plans de diverſes inclinations, chacune devenant moins inclinée à meſure qu'elle s'éloigne de la clef de la voute; il paſſe à donner geometriquement des regles pour meſurer l'empêchement, que le frottement des corps apporte à leur mouvement. Ce qu'il en dit, revient à meſurer l'impreſſion qu'un corps fait par ſon poids en

s'appuyant ſur un autre corps.

Mr. de la Hire fait quelque changement au niveau, pour le perfectionner.

Mr. Varignon ayant fait attention aux lignes courbes que les corps décrivent par leurs projections, a tiré une methode generale pour diſcerner toutes les ſortes de mouvemens, qui peuvent porter un corps ſelon quelque courbe que ce ſoit. 1°. Il remarque, qu'il n'eſt point de courbe qui ne puiſſe être décrite par la compoſition de deux mouvemens, dont l'un ſoit pris à diſcretion, & l'autre varié ſelon que le demande la diverſe nature des courbes. 2°. En ſuivant par les infiniment petits le mouvement compoſé d'un corps qui tombe en ligne courbe, il fait voir que les viteſſes de la chute ne croiſſent pas en raiſon des racines des hauteurs de cette chute. Enquoi Mr. Varignon abandonne la ſuppoſition ordinaire dans l'hypotheſe de Galilée. 3°. Il la quitte encore, lors qu'il dit, qu'un corps qui a commencé à tomber ſur un plan incliné, perd

quelque chose de sa vitesse dans le moment qu'il passe à un autre plan moins incliné, de sorte qu'il arrive à l'horizon avec moins de vitesse que s'il y étoit arrivé en continuant sa chute sur un même plan incliné. 4°. Mais si ces deux plans contigus & inclinez ne font entre eux qu'un angle infiniment petit, alors le corps qui tombe de l'un sur l'autre ne perd rien de sa vitesse. C'est ce qui arrive quand un corps tombant est soutenu sur un plan courbe, parce qu'une courbe est considerée, comme composée de lignes droites infiniment petites, & qui font entre elles des angles infiniment petits. 5°. Mr. Varignon donne des formules, pour discerner les mouvemens dont est composé celui qui porte un corps, ou sur la convexité ou sur la concavité d'une courbe. Ces formules sont le but principal que Mr. Varignon s'est proposé. Mais puisque pour y parvenir, il ne lui a de rien servi de s'écarter des suppositions de l'hypothese de Galilée ; il semble qu'il valoit autant les laisser dans

la possession où elles sont, d'être admises pour vrayes. En effet on aura toûjours raison de penser. 1°. Qu'un corps poussé de deux impressions differentes, & porté par un mouvement composé, se trouve à chaque instant déterminé de sa course, dans le lieu qui répond à chacune des impressions: 2°. Que puisque la vitesse & la détermination du mouvement sont distinguées, le corps qui tombe par deux plans de diverses inclinations, en passant de l'un à l'autre, change de détermination & retient sa vitesse.

Pour arriver à la plus grande perfection possible des machines qu'un fluide fait mouvoir, Mr. Parent donne cette regle, que le poids qu'elles soutiennent en équilibre, est au poids qu'elles élevent, comme 9 à 4. Or selon Mr. Parent, une palette ou une vanne ne reçoit que le tiers de la vitesse du fluide qui la pousse : d'où il s'ensuit que l'effet des machines comparé à l'effet naturel du fluide, n'est que comme 4 à 27.

Ce tome de l'Histoire de l'Academie

demie finit par un Eloge fort travaillé de Mr. le Marquis de l'Hôpital. On se croit dispensé d'en parler, après celui qui en a été donné dans ces Memoires de Trevoux 1704. addition au mois de Février. On dira seulement que Mr. de l'Hôpital, avec ce génie propre & éxercé aux profondes méditations des Mathématiques, n'étoit nullement sombre, ni réveur, au contraire assez porté à la joye, & d'un commerce facile. Mais ses entretiens se sentoient de la justesse & de la solidité, en un mot, de la Geometrie de son esprit. Avec cela il étoit ouvert, sincere, & d'une probité parfaite.

ARTICLE XCVII.

DE VETERIBUS REGUM Francorum Diplomatibus, & Arte secernendi antiqua Diplomata vera à falsis Disceptationes, &c. C'est à-dire, *Dissertations sur les anciens Diplomes des Rois de France, & sur l'Art de discerner les vrayes Chartres d'avec les fausses. Par le*

P. Germon de la Compagnie de JESUS. A Paris chez Claude Rigaud Directeur de l'Imprimerie Royale. 1707. *in douze pages* 439.

C'Est ici le troisiéme Volume que le P. Germon donne au public sous le même titre. Ses premieres Dissertations n'ont pas été attaquées par le seul P. Mabillon; mais par quelques autres personnes, ausquelles il répond ici, excepté au P. Coustant; apparemment parce que le Livre de ce dernier traite d'une matiere un peu differente, & demande une réponse à part.

Le P. Germon commence par l'Ecrit intitulé, *Apologie de l'Eglise de Paris*, & d'abord il soûtient que le titre du Livre doit être reformé; ce titre d'*Apologie de l'Eglise de Paris*, ne convenant point à un Ecrit, dont l'Auteur se propose seulement de justifier une Chartre tirée des Archives de Saint Denys. Outre que ce titre, dit le P. Germon, contient une accusation fausse. Car Dom Thierry Ruinard ne se peut dire l'*Apologiste* de l'Eglise de Paris, con-

tre les Dissertations du P. Germon, sans donner à entendre, que les Dissertations de ce Pere sont quelque tort à l'Eglise de Paris : ce qui est tres-faux.

Delà le P. Germon passe à quelques reproches personnels que lui font ses Adversaires, quoi qu'il les eût traité avec beaucoup d'honnêteté. Ces reproches se reduisent à cinq.

1. On insinuë par tout avec affectation, que le P. Germon s'est ingeré dans cette cause sans autre secours que celui des belles lettres. Ce n'est pas que ce Pere ait cité contre le P. Mabillon aucun Auteur de la belle Latinité ; puis qu'il n'a opposé au style des Chartres Merovingiennes, que les Ecrivains du sixiéme & septiéme siécle, & qu'il n'a attaqué la verité de ces Chartres que par des preuves tirées de l'ancienne Histoire de France. Mais il écrit en Latin moins mal que ses Adversaires : c'en est assez pour leur donner lieu de répandre qu'il a employé toute sa vie à l'étude des belles Lettres.

2. On lui fait un crime d'avoir osé s'élever le premier contre un Livre, qui depuis vingt six ans avoit eu une approbation generale. Il avoüe que tout le monde loüe le travail & l'érudition du P. Mabillon; & il assure qu'il souscrit volontiers aux éloges qu'on en fait. Mais ceux qui loüent le travail & l'érudition de ce celebre Benedictin, n'approuvent pas pour cela son Art de la Diplomatique, ni les regles qu'il en a donné. Il y a plus de vingt ans que le P. du Moulinet Chanoine Regulier de Sainte Geneviéve écrivoit, que la Diplomatique pouvoit être convaincuë de faux par la Diplomatique même. Et tout recemment Mr. Hickés sçavant Anglois, a refuté les unes après les autres presque toutes les regles du P. Mabillon.

3. On reproche au P. Germon son âge : & on dit qu'un jeune homme comme lui, devoit respecter la vieillesse du P. Mabillon. Dans les differends qui surviennent entre les gens de Lettres, on s'étoit contenté jusqu'à-present de peser les raisons

qu'on apporte de part ou d'autre : mais on ne s'étoit pas encore avisé de conter les années de ceux qui ont part à ces disputes. Le P. Germon neanmoins dit, qu'il veut bien s'accommoder sur cela au genie de ses Adversaires. Il leur marque exactement le nombre de ses années, & leur fait voir qu'elles égalent à peu près celles qu'avoit le P. Mabillon, lors qu'il a composé sa Diplomatique, & qu'elles surpassent celles qu'avoit le P. Ruinard quand il a attaqué le P. le Cointe dans la Preface de Gregoire de Tours.

4. Le P. Ruinard avoit dit pour rendre son Adversaire odieux, que toutes sortes de personnes se sont recriées, lorsqu'on s'est apperçû que le P. Germon sur quelques préjugez generaux, attaquoit tout ce qu'il y a d'anciens monumens. Ce Pere répond que c'est lui imposer que de dire qu'il en veut à tous les anciens monumens, ou que sur les seuls préjugez qu'il a fait valoir dans la premiere partie de sa Dissertation, il ait prétendu convaincre de faux les Chartres qui

ſervent de fondement à l'Art de la Diplomatique. Il n'a apporté ces préjugez que pour faire voir, qu'on ne doit point regarder comme inconteſtables les piéces du P. Mabillon, & que ce celébre Ecrivain ne devoit point donner ces mêmes piéces comme des modelles, avant que d'avoir prouvé qu'elles ſont de veritables originaux.

5. Enfin on l'accuſe d'avoir regardé comme ſuppoſées des Chartres, dont il n'avoit vû que les copies, & point les originaux. Le Pere Ruinard en me faiſant ce reproche, dit nôtre Auteur, n'a pas fait attention qu'il ne s'agiſſoit ici que de l'Art & des regles du P. Mabillon, & que pour détruire ces regles, il n'étoit pas neceſſaire de voir en original les Diplomes dont elles ont été tirées; mais qu'il ſuffiſoit de trouver des marques de faux dans les copies produites par le P. Mabillon. Si ces copies ſont fidelles, l'inſpection des originaux n'eut pas été d'un grand uſage : ſi elles ſont infidelles, la cauſe du P. Germon en eſt encore meilleure. C'eſt

ainſi que nôtre Auteur répond aux reproches que lui fait le P. Ruinard.

Pour ce qui regarde le fond du differend, le P. Germon dit que quand le P. Ruinard auroit raiſon ſur tous les points qu'il entreprend de prouver, l'Art du P. Mabillon ne ſeroit pas pour cela juſtifié. On a prétendu premierement que le P. Mabillon devoit prouver, & non pas ſuppoſer la verité des Chartres qu'il promet, avant que de les faire ſervir de fondement à l'Art de la Diplomatique. Le P. Ruinard ne dit pas un mot de ce point eſſentiel. On avoit prouvé en ſecond lieu la fauſſeté de douze ou quinze piéces, dans leſquelles ſe trouvent toutes les choſes que le P. Mabillon regarde comme des marques certaines de verité. L'Art de la Diplomatique ne peut ſubſiſter, que toutes ces piéces en particulier ne ſoient juſtifiées. Le P. Ruinard n'entreprend la juſtification que d'une ſeule. Quand il auroit réüſſi, le P. Mabillon en ſeroit-il beaucoup plus avancé? Mais il s'en faut bien qu'il ait réüſſi, dit le P. Germon. Le ſeu

Diplome dont il fait l'Apologie, eſt le Teſtament de Vandemire & d'Erchamberte, dans lequel trois choſes faiſoient de la peine au P. Germon : & ce Pere aſſure qu'on n'a encore levé aucune de ces difficultez.

La premiere roule ſur l'Epoque d'Authaire Abbé de Saint Germain. Cet Abbé eſt nommé dans le Teſtament, & le Teſtament eſt daté de la dixſeptiéme année de Thierry, qui regnoit à la fin du ſeptiéme ſiécle. Or le P. Germon ſoûtient qu'il y a beaucoup d'apparence qu'Authaire vivoit ſous Childebert, au milieu du ſixiéme ſiécle, & qu'il a été le premier Abbé de Saint Germain. Le P. Ruinard prétend au contraire qu'il eſt certain qu'Authaire ne vivoit que ſous Thierry, & que par conſequent il y a eu avant lui pluſieurs Abbez de Saint Germain. Le premier cite pour lui des Liſtes des Abbez de Saint Germain, écrites il y a plus de cinq cens ans, & le Moine anonyme Interpolateur d'Aimoin. Le ſecond produit le témoignage de Giſlemare Au-

teur de la vie de Saint Droctovée. Reste à examiner lequel des deux témoignages est préferable à l'autre. Le P. Germon prouve que le Moine Interpolateur d'Aimoin, quoi qu'anonyme, doit être preferé à Gislemare, parce qu'il est plus ancien, & qu'il avoit beaucoup plus consulté les vieux titres de son Monastere.

La seconde difficulté vient de ce que Vandemire & Erchamberte, font mention dans leur Testament de la Basilique de Saint Vincent & de Saint Germain. Le P. Germon continuë de soutenir, que l'Eglise de Saint Germain des Prez n'a eu le nom de Saint Germain que sous le regne de Pepin, après que le corps du Saint Evêque y eut été transferé de l'Oratoire de St. Symphorien, où il avoit été gardé jusqu'alors. Cette opinion est appuyée sur le témoignage de Gregoire de Tours, de Fortunat, de Fredegaire, & de quelques autres anciens Ecrivains, qui n'appellent jamais cette Eglise que la Basilique de Saint Vincent, ou de Sainte Croix & de Saint Vin-

cent, & jamais de Saint Germain. Le P. Ruinard a opposé à leurs témoignages celui de l'Auteur anonyme de la vie de Sainte Bathilde, & celui de Saint Oüen dans la vie de Saint Eloy. Mais son Adversaire répond que l'Eglise de Saint Germain, dont il est parlé dans la vie de Sainte Bathilde n'est point une Eglise de Paris, mais celle de Saint Germain d'Auxerre ; & que celle qui est nommée dans la vie de Saint Eloy est à la verité une Eglise de Paris ; mais que cette Eglise assurément n'est point Saint Germain des Prez, mais plûtôt Saint Germain le vieux, la premiere des Eglises de Paris qui ait porté le nom de St. Germain.

La troisiéme difficulté se prend de ce que dans le même Testament, il est parlé du Monastere de Saint Germain l'Auxerrois qui est maintenant une Eglise Collegiale, & qu'Hegaud Moine contemporain dit avoir été bâtie par le Roy Robert, trois cens ans après la mort de Thierry. Le P. Ruinard oppose à Hegaud le Moine Abbon, beaucoup plus ancien, qui parle de l'E-

gliſe de Saint Germain le Rond, *Germani teretis*, qu'on croit être l'Egliſe de Saint Germain l'Auxerrois. Mais le P. Germon répond que ces deux Auteurs ne ſe contrediſent point, qu'il n'eſt pas impoſſible que cette Egliſe ait été bâtie long-tems avant le Monaſtere, qui y a été uni dans la ſuite; comme il y a eu ſur le tombeau de Saint Denys une Egliſe, long-tems avant que Dagobert y eut fait bâtir un Monaſtere. Or pour juſtifier le Teſtament en queſtion, il falloit prouver non pas que l'Egliſe, mais que le Monaſtere de Saint Germain l'Auxerrois, eſt plus ancien que le Roi Robert.

Le P. Germon après avoir ainſi refuté l'Apologie du P. Ruinart, apporte deux nouvelles preuves de faux contre la Chartre que ſon Adverſaire avoit entrepris de défendre. La premiere eſt qu'on fait dans cette Chartre à l'Egliſe Cathedrale de Paris donation d'une terre, ſans dire quelle eſt cette terre: ce qui de ſoi eſt ridicule & abſolument incroyable. La ſeconde eſt qu'on

nomme l'Eglise Cathedrale de Paris, la Basilique de Saint Etienne ; quoi qu'il soit constant qu'elle étoit appellée déslors & long-tems auparavant, l'Eglise de Nôtre Dame.

La Dissertation du P. Germon contre le P. Ruinard est suivie d'une seconde Dissertation contre Mr. Fontanini, Professeur d'Eloquence au College de la Sapience, & Bibliothecaire du Cardinal Imperiali. Le P. Germon n'a pas crû devoir suivre pied à pied cet Auteur, comme il a suivi le P. Mabillon & le P. Ruinard ; mais il entreprend seulement de faire voir que cet Abbé Italien, n'étoit pas propre à traiter la cause dont il s'est chargé ; & il le prouve par trois raisons qu'il dévelope dans les trois parties de sa Dissertation.

1. Il prétend que Mr. Fontanini n'a pas entendu le titre du Livre qu'il attaque ; qu'il n'en a pas compris le but & le dessein ; en un mot qu'il n'est point au fait sur le sujet de cette dispute ; qu'il se forme des monstres & des chimeres pour les combattre ; & que la plûpart de ses coups portent à faux.

2. Il ſoutient que Mr. Fontanini n'eſt pas d'accord avec le P. Mabillon ; & pour le prouver il fait l'induction d'un grand nombre d'articles importans ſur leſquels l'Auteur Italien contredit ouvertement le P. Mabillon, dont neanmoins il entreprend l'Apologie. Sur quoi le P. Germon fait cette reflexion, qu'il eſt étrange que Mr. Fontanini ait oſé rejetter pluſieurs opinions du P. Mabillon dans un Livre, où il fait un crime à ſon Adverſaire, de ne pas approuver l'Art de la Diplomatique composé par ce Sçavant Benedictin.

3. Il s'applique à faire voir que Mr. Fontanini n'a pas aſſez étudié l'ancienne Hiſtoire de France ; qu'il n'a ni aſſez de critique, ni aſſez d'exactitude pour pouvoir écrire comme il faut de ces ſortes de matieres. Il lui reproche ſes frequentes contradictions, ſon peu de moderation, ſon ſtyle plus negligé qu'il ne convenoit à un Profeſſeur d'Eloquence. Enfin le P. Germon ſans dire d'injures à ſon adverſaire, a tâché de démontrer qu'il merite

une partie des injures, dont il a lui-même rempli ſon Livre.

A ces deux Diſſertations le P. Germon a ajouté une courte refutation de deux lettres qui ont paru, l'une ſous le nom de Mr. Lazzarini, l'autre ſous le nom de Mr. Gatti. Ces deux Lettres ne ſont pas directement contre le P. Germon, mais contre les extraits que les Journaliſtes de Paris, de Trevoux, & de Hollande avoient faits, du Livre de Mr. Fontanini. On ne peut rien voir de plus emporté que ces deux Lettres : on y dit aux Journaliſtes de Paris & de Trevoux les injures les plus groſſieres. Par exemple Mr. Lazzarini dit ſans aucun détour aux Journaliſtes de Trevoux, qu'ils en ont menti : *Hoc illud eſt quod ego aio eſſe mentiri* : & il prétend que c'eſt ainſi que tous les honnêtes gens doivent s'exprimer. Ce qu'il y a de de plus ſurprenant, c'eſt que dans l'endroit que l'Abbé Italien releve avec tant de politeſſe, il ne ſe trouve rien qui ne ſoit exactement vray ; & que ce galant homme ne prouve que les Journaliſtes avoient *menti* ;

qu'en avançant lui-même trois fausſetez manifeſtes. Mr. Gatti ne ménage gueres plus les Journaliſtes de Paris ; & ſi dans ſa Lettre il y a moins d'injures & de fauſſetez, que dans celle de Mr. Lazzarini, c'eſt uniquement parce qu'elle eſt beaucoup plus courte. Cependant ces deux Meſſieurs ont trouvé des amis, qui ſe ſont donné la peine de mettre des préfaces à la tête de leurs Lettres, pour en loüer les Auteurs, & pour comparer leurs deux Lettres à tout ce qui s'eſt fait de plus delicat & de plus fin en matiere de ſatyre. Tant il eſt vrai que les Ecrits les plus mauvais trouvent toûjours quelques Panegyriſtes & quelques admirateurs.

Article XCVIII.

REPONSE POUR Mr. BAYLE à Mr. le Clerc, in 12. pp. 101.

LEs querelles des gens de Lettres ſont la matiere la plus curieuſe d'un Journal : elles produiſent une infinité de petits Livres, qui moins

recherchez quand le differend est assoupi, disparoissent bien-tôt & font disparoître la suite & le veritable état de la dispute : il n'en reste plus qu'un souvenir confus. Les Journaux préviennent seuls ce malheur, quand ils conservent dans des extraits fidelles & desinteressez les pieces des procés literaires ; procés qui à la verité contribuent rarement à l'éclaircissement des questions qui leur ont donné lieu, mais qui servent beaucoup à faire connoître les Sçavans engagez dans ces querelles. Celle de Mr. Bayle avec Messieurs King, Jaquelot, & Bernard meritoit l'attention du public : il s'agissoit des fondemens les plus solides de la Religion. Nous avons rendu compte au public des accusations de Mrs. King, Jaquelot, & Bernard, & des défenses de Mr. Bayle. Le public attend sans doute que nous lui fassions connoître la part qu'à pris Mr. le Clerc dans ce fameux differend. Il faut avertir d'abord que Mr. le Clerc s'est declaré contre Mr. Bayle. Sans un avis si necessaire ceux qui ont lû les Ou-

vrages de ces deux Auteurs ne les ſoupçonneroient pas d'avoir écrit l'un contre l'autre. Quelque motif qu'ait eu Mr. le Clerc, dans le premier tome d'un Ouvrage intitulé *Parrhaſiana*, il attaqua de toutes ſes forces le Manichéiſme défendu par Mr. Bayle dans *le Dictionnaire Critique* : mais ce qui paroîtra bizarre, pour l'attaquer il prit le perſonnage d'un Origeniſte.) Il eſt revenu à la charge dans *le ſeptiéme tome de la Bibliotheque choiſie.* Mr. Bayle a repliqué dans *le ſecond & dans le troiſiéme Volume des Réponſes à un Provincial*, & là mettant à profit ſon experience dans les guerres literaires, il ne s'eſt pas tenu ſimplement ſur la défenſive, il a vigoureuſement pouſſé Mr. le Clerc ſur les idées d'un ſçavant Anglois nommé Cudvorth, que Mr. le Clerc avoit adoptées. Le Philoſophe Anglois commet le ſoin de former les corps organizez à des natures plaſtiques, eſpece d'être ſingulier qui privé de connoiſſance agit pourtant avec plus de regularité que s'il en étoit doüé. Le triomphe de Mr. Bayle fut com-

plet, il anneantit les natures plastiques, & fit sentir à l'Origeniste qu'un heretique est mal propre pour en refuter un autre. Mr. le Clerc prit à son tour le parti d'attaquer, & il le fit sans aucun ménagement pour Mr. Bayle, dans *le troisiéme & dans le treiziéme article du neuviéme Tome de la Bibliotheque choisie* : l'Ouvrage dont nous donnons l'Extrait est la refutation de ces deux articles : il est comme eux plein de reproches personnels. Convient-il à Mr. Clerc, s'écrie Mr. Bayle, de se donner pour un homme rongé du zele de la Maison de Dieu ? Ce zele si tardif, ajoûte l'ingenieux Auteur, seroit à naître, si Mr. Bayle avoit renoncé à sa remarque sur Cudvorth, & s'il n'avoit point refuté l'Origeniste. Mr. le Clerc a toûjours affecté de décrier les artifices & les hauteurs de ceux, qui se couvrent du beau prétexte des interêts de la verité Evangelique ; il n'a oublié aucun trait du caractere de *la haine Theologique* ; il n'a ménagé ni les Peres de l'Eglise, ni les Theologiens modernes ; & il n'a perdu aucune occasion de les

rendre odieux, comme des gens qui intereſſent à leurs paſſions le ciel & la terre, & qui accablent par là ceux qui les ont contredits. N'étoit-ce donc qu'afin de ſe former un modelle? Toute la replique eſt ſur le même ton: nôtre Auteur accuſé par Mr. le Clerc de favoriſer l'Athéïſme, l'accuſe & ne le convainc pas mal de Socinianiſme, & pour ſe diſculper il oppoſe à ſes déclamations le précis de ſa doctrine, qu'il reduit à trois propoſitions.

„ I. La lumiere naturelle & la re-„ velation nous apprennent claire-„ ment qu'il n'y a qu'un principe „ de toutes choſes, & que ce princi-„ pe eſt infiniment parfait.

„ II. La maniere d'accorder le mal „ moral & le mal phyſique de l'hom-„ me, avec tous les attributs de ce ſeul „ principe de toutes choſes infini-„ ment parfait, ſurpaſſe les lumieres „ Philoſophiques: de ſorte que les „ Objections des Manichéens laiſ-„ ſent des difficultez, que la raiſon „ humaine ne peut reſoudre.

„ III. Nonobſtant cela il faut „ croire fermement ce que la lumie-

„ re naturelle & la revelation nous „ apprennent de l'unité & de l'infi-„ nie perfection de Dieu, comme „ nous croyons par la Foy & par „ nôtre soumission à l'autorité divi-„ ne le mystere de la Trinité & ce-„ lui de l'Incarnation &c.

Très-assurément, dit Mr. Bayle après avoir exposé ses sentimens avec tant de clarté, je serai reputé Orthodoxe sur la premiere & la troisiéme proposition : & si on m'attaque sur la deuxiéme l'on attaquera Luther, Calvin, & tout le corps des Eglises Protestantes, & sur tout les Theologiens de Leide, d'Utrecht, & de Franker. Il est bien sûr, ce sont toûjours les paroles de Mr. Bayle, que jamais personne ne prouvera que les trois propositions qu'on vient de marquer, ne sont pas ce que j'enseigne constamment dans mes Ouvrages. C'est, dit-il dans l'article suivant, une horrible calomnie, une imposture malicieuse, ou pour le moins un manque de discernement, que de prétendre que je ne crois Dieu ni bon ni saint : la proposition que je soutiens, *Dieu est in-*

finiment bon, infiniment ſaint, quoique nôtre raiſon ne connoiſſe pas la maniere dont ſa bonté & ſa ſainteté s'accordent avec la miſere & avec le peché de l'homme, eſt abſolument differente de celle que Mr. le Clerc m'impute, que Dieu n'eſt ni ſaint ni bon.

Si Mr. Bayle étoit demeuré dans les bornes où il ſe retranche pour ſe défendre avec avantage, on n'auroit preſque rien à lui reprocher: on ſe ſeroit plaint peut-être, qu'il n'eut pas employé un eſprit capable des plus grandes entrepriſes, à éclaircir le dogme, à concilier les lumieres naturelles avec la revelation: cependant ſon orthodoxie ſur cet article ſeroit demeurée hors d'atteinte: mais il faut avoüer que la chaleur de la diſpute & le plaiſir d'embarraſſer ſes Adverſaires l'ont ſouvent entraîné, & qu'il a dit plus qu'il ne devoit, & apparemment plus qu'il ne vouloit dire. Malgré l'envie de garder des meſures dans cette réponſe, il lui échappe encore des expreſſions qui ne ſont rien moins qu'exactes. Dans le parallele qu'il fait de ſes réponſes aux Mani-

chéens, avec les réponſes que leur fait Mr. le Clerc au nom des Origeniſtes, il s'introduit repouſſant l'attaque du Diſciple de Zoroaſtre par une déclaration, *qu'il n'admet point pour regle de la bonté & de la ſainteté de Dieu, les idées que nous avons de la bonté & de la ſainteté en general; que nos idées naturelles ne peuvent point être la meſure commune de la bonté & de la ſainteté divine, & de la bonté & de la ſainteté humaine; que ce qui ſeroit incompatible avec la bonté & la ſainteté de l'homme, eſt compatible avec la bonté & la ſainteté de Dieu.* Mr. le Clerc n'a pas pardonné à ſon Adverſaire un langage ſi ſuſpect : il le releve dans *les remarques ſur* l'Ecrit dont nous parlons, inſerées dans *le Tome dixiéme de la Bibliotheque choiſie* : & Mr. le Clerc a raiſon. Les idées que nous avons de la ſaintété & de la bonté en general, nous peuvent ſervir de regle pour juger de la bonté & de la ſainteté de Dieu : ces perfections en Dieu ſont conformes aux idées que nous en avons communément : & ce qui fait qu'on a de la peine à les accorder

avec les miseres & les pechez qui inondent la terre, c'est qu'on ne connoît pas assez les raisons dignes de Dieu, qui le portent à permettre les pechez; car on conçoit sans peine que Dieu les punisse après les avoir permis; & les peines du peché prouvent sa sainteté sans détruire sa bonté.

Ne nous écartons pas de nos deux Auteurs. Mr. Bayle tourne avec sa subtilité ordinaire les réponses de l'Origeniste au Manichéen, & il en découvre parfaitement l'inutilité. Dire qu'on ne peut justifier la bonté de Dieu sans abreger les peines des damnez, & sans donner enfin le souverain bonheur aux plus grands scelerats, ce n'est pas confondre les Manichéens, c'est les servir: c'est avoüer qu'on ne peut combattre leurs principes sans abandonner tous les systemes reçûs parmi les Chrétiens: c'est leur livrer toutes les Sectes Chrétiennes qui subsistent: c'est dans le fond leur répondre comme Mr. Bayle. Avoir recours à l'Origenisme pour leur répondre, c'est confesser que nulle Secte Chré-

tienne ne peut les combattre en demeurant dans ſes principes. Mr. Bayle n'a rien avancé de plus odieux. Il triomphe avec raiſon de voir Mr. le Clerc trahir ainſi la bonne cauſe qu'il prétendoit ſoutenir, & il lui demande d'un air inſultant, ſi le perſonnage de délateur lui convenoit dans cette affaire. Il le ſerre encore de plus-près, en lui montrant qu'on ne gagne rien en retranchant des peines des damnez; que le Manichéen profitera de l'avantage qu'on lui donne; qu'il diſputera le terrain pied à pied; & que Mr. le Clerc & ſon Origeniſte ne pourront pas accorder avec la bonté de Dieu, le moindre mal dont il puiſſe exempter ſes creatures en les préſervant du peché ou même en ne les creant pas.

Nôtre Auteur s'étonnne que Mr. le Clerc ait déclaré ſi librement, que ſes Confreres les Remontrans tolerent l'erreur qui nie l'éternité des peines. Mr. Bayle craint pour ſon Adverſaire que le Miniſtere Calviniſte ne s'échauffe ſur cette déclaration, & qu'il ne faſſe appercevoir le Magiſtrat, des ſuites de l'erreur tolerée.

tolerée. Elle ouvre la porte à tous les crimes : elle encourage tous les ſcelerats. Si Mr. le Clerc prétend éviter le coup en déclarant, qu'il ne regarde la penſée d'Origene ſur la fin des peines des damnez, que comme un ſentiment problematique ; il faudra qu'il renonce à vaincre le Manichéen : il faut pour renverſer ſes objections autre choſe qu'un peut-être. Le Livre finit par un offre que fait l'Auteur, de ſe ſoumettre au jugement des quatre Univerſitez proteſtantes des Provinces unies.

ARTICLE XCIX.

ENTRETIENS DE *MAXIME & de Themiſte, ou Réponſe à ce que Mr. le Clerc à écrit dans ſon* 10. *Tome de la Bibliotheque choiſie contre Mr. Bayle.* A Rotterdam chez Reinier Leers 1707. *in* 12. 2 *Tomes, Tome premier pages* 246.

MOnſieur le Clerc n'a pas été long-tems ſans repliquer *à la Réponſe de* Mr. *Bayle* dont nous avons parlé ; & cette replique inſerée dans

le dixiéme Tome de la Bibliotheque choiſie eſt violente. Mr. le Clerc s'emporte dès les premieres lignes, & l'on ſçait que ſon corroux ne s'exprime pas avec beaucoup de delicateſſe. Mr. Bayle ne paroit pas moins irrité, mais ſa colere eſt plus ingenieuſe. Après tout la colere eſt toûjours brutale, & ſes tranſports changent en groſſiereté les agrémens de l'eſprit le plus delicat. Il y a longtems, à ce qu'avertit Mr. Bayle, qu'on pouvoit prédire que ces deux Meſſieurs ſe diroient enfin bien des injures : la prédiction eſt accomplie. On n'attend de nous qu'un extrait des raiſons, l'extrait des injures ſeroit aſſez peu réjoüiſſant. Mr. Bayle repete encore à ſon Adverſaire, qu'il a tort de ſe donner pour le défenſeur zelé de la Religion Chrétienne ; puiſque dans le fond il ne plaide que pour l'Origeniſme déteſté de tous les Chrétiens, & qu'il abandonne aux Manichéens toutes les Sectes Chrétiennes qui enſeignent l'éternité des peines de l'enfer. Voila Mr. Bayle en bonne compagnie : pour l'en ſeparer & pour le condamner,

il falloit foüiller jusques dans ses intentions : le zele de Mr. le Clerc est allé jusques-là, & par une comparaison il se flatte de prouver que Mr. Bayle n'est pas bien intentionné pour la Religion. La voici cette comparaison avec la réponse de Mr. Bayle dans leurs propres termes.

Si quelqu'un, dit Mr. le Clerc, ramassoit tout ce qui se pourroit dire de plus odieux contre la conduite de son Souverain, qu'il défiât tous ses autres sujets d'y répondre, & qu'il dit qu'il est neanmoins *persuadé, que la conduite de ce Souverain est irreprehensible, & que pour lui il est son tres fidelle sujet ; je voudrois bien sçavoir*, si ce Souverain & ses sujets se payeroient de ces discours, & s'ils ne les prendroient pas pour une pure Comedie que cet homme joüeroit pour se tirer d'affaires. Le Prince croiroit avec raison, que cet homme auroit dessein de soulever ses sujets contre lui ; & les sujets n'auroient pas meilleure opinion de sa fidelité, quoi qu'il criât à la calomnie. S'il disoit que quoique la conduite du

Souverain parût à ſes foibles lumieres execrable & tout à fait tyrannique, & qu'il fût impoſſible à ſes ſujets de montrer le contraire, & qu'il ſe fâchât même contre ceux qui l'entreprendroient; il ſoumettoit neanmoins ſes lumieres à la déclaration du Prince qui proteſtoit de gouverner avec autant de bonté, que l'on en puiſſe imaginer; s'il parloit, dis-je, de cette ſorte, ſon Souverain & le reſte de ſes ſujets pourroient-ils croire qu'il parleroit ſincerement, & qu'il n'auroit que de bons deſſeins? Se contenteroit-on encore des proteſtations qu'il pourroit faire, de ne publier tant de mal du Souverain, que pour humilier quelques-uns de ſes ſujets trop préſomptueux, qui s'imaginoient de pouvoir rendre de bonnes raiſons de ſa conduite, & qui ſe croyoient obligez de le faire pour l'honneur de leur Prince, en leur faiſant voir qu'il leur étoit impoſſible de le défendre par leurs lumieres? Ces mauvaiſes excuſes, au lieu d'appaiſer ce Souverain & ſes ſujets, ne feroient que les offenſer davantage; parce

qu'ils s'appercevroient facilement qu'il les prendroit pour des bêtes, & qu'à la calomnie il ajoûteroit la raillerie & le mépris.

Si je vous ai lû tout ce passage sans rien sauter, c'est afin que vous vissiez mieux la supercherie de l'accusateur, dit Maxime un des Personnages des Entretiens de Mr. Bayle. Themiste lui répond je n'ai jamais vû de tour de Sophiste plus frauduleux que celui-là. Mr. le Clerc veut qu'on croye qu'il donne un portrait naïf de la conduite de Mr. Bayle, mais c'est un portrait horriblement défiguré. Mettons la chose dans son point de vûë, representons-nous un Empereur qui surpasse autant les plus habiles Politiques, que ceux ci surpassent un Maître d'Ecole. Cette sublimité de genie lui fait former des desseins plus vastes & plus importans que ceux de ses Prédecesseurs, & lui découvre des moyens nouveaux de parvenir à ses fins. Il ne suit point d'exemples, il se fait des routes de gouvernement inconnuës jusques alors. Les Etrangers le blâment de ce qu'il s'écarte

ainſi des voyes qui avoient toûjours paſſé pour prudentes. Quelques-uns de ſes ſujets murmurent contre ces nouveautez, & en apprehendent les ſuites. Il s'éleve des Auteurs qui pour refuter la critique des Etrangers & les plaintes des ſujets, entreprennent de montrer qu'il eſt faux que la conduite de l'Empereur ne ſoit point reglée ſur les maximes ordinaires de la Politique : ils font pour cela des paralleles, ils tordent, ils tiraillent, ils diſloquent tous les lieux communs. Un autre Auteur vient qui ne nie pas le fait, mais qui montre que l'on ſe doit repoſer entierement ſur la Sageſſe de Sa Majeſté Imperiale ; qu'elle a ſes raiſons pour ne ſe pas conformer aux regles communes ; qu'encore que ſa conduite ſoit differente de celle de ſes Ancêtres les plus prudens, elle n'en eſt pas moins prudente ; & que puiſque ſa ſageſſe eſt d'un degré plus éminent ſans comparaiſon, que celle des autres hommes, ſes maximes doivent avoir un caractere nouveau, & proportionné à cette grande ſuperiorité de genie qu'il poſſede. Que

diroit l'Empereur, quand il ſçauroit la methode des premiers Apologiſtes ? Il excuſeroit leur zele peu éclairé, & ſe moqueroit neanmoins de leur ignorance : mais il approuveroit extremément le dernier Apologiſte. Voila comme il faut corriger la fauſſe peinture que Mr. le Clerc à faite: voilà ce que Mr. Bayle dit pour ſa juſtification.

Nous ne nous arrêterons pas à une foule de queſtions incidentes pour venir au point déciſif de la querelle: nous avertirons ſeulement, qu'on trouve ici les cenſures que les divers Synodes proteſtans ont faites de la Verſion du nouveau Teſtament publiée par Mr. le Clerc, comme d'un Ouvrage compoſé exprès pour établir les erreurs de Sabellius & de Socin. Ces cenſures, il eſt vrai, n'ont pas fort allarmé Mr. le Clerc, & il a été plus touché du mépris general que le public a témoigné pour ſa Verſion ruſtique & pour ſes Notes pedantes.

Mr. Bayle reduit la queſtion à ces deux propoſitions. La premiere, *On ne peut croire les veritez mêmes reve-*

lées, si elles ne sont conformes à la raison. L'autre, *la difficulté de répondre aux Objections contre les veritez revelées, & de les accorder avec les lumieres de la raison, ne doit pas empêcher de les croire.* La premiere proposition est le grand principe des Sociniens. Mr. Bayle prétend que tout ce qu'il a dit se reduit à la seconde, asyle unique des *Prédestinateurs.* Ainsi il ne s'agit plus entre lui & Mr. le Clerc, que de sçavoir qui doit l'emporter des Sociniens, ou des Défenseurs du Synode de Dordrecht; car Mr. Bayle se déclare enfin zelé partisan du Calvinisme le plus rigide. Il falloit prendre parti: l'interêt de s'appuyer de la Secte dominante n'a pas été le seul motif qui l'ait déterminé à se donner pour *Prédestinateur*: c'est de tous les partis le plus commode pour un Apologiste de l'atheïsme. Les amateurs de la verité verront tranquillement le combat acharné du Socinien & du *Predestinateur*, sans commettre la foy & la raison: ils leur rendent toute la soumission qui leur est dûë: ils trouvent un milieu entre les ex-

cès de ceux qui ſoumettent la Foy à la raiſon, & de ceux qui croyent devoir anneantir la raiſon pour établir la Foy. Après avoir ſacrifié à la Foy les préjugez, l'attachement aux experiences ſenſibles, toute prévention pour l'autorité des hommes ; ils voyent que la Foy n'a rien de contraire à la raiſon, quoi qu'elle leur propoſe des veritez où les lumieres naturelles ne peuvent atteindre, mais qui bien examinées n'ont point d'oppoſition avec aucune connoiſſance évidente. D'où ils concluent qu'il faut nier aux Sociniens, que la raiſon ſoit la regle de ce qu'on doit croire, puiſqu'on doit croire des veritez inacceſſibles aux efforts de la raiſon ; & qu'il faut nier pareillement aux *Prédeſtinateurs*, que la contradiction évidente de leurs erreurs avec les idées communes de ſainteté & de bonté, ne ſoit pas une marque certaine de la fauſſeté de leur ſyſteme.

C'eſt là qu'il en faut revenir quand on veut juſtifier Dieu, qui n'auroit pas beſoin d'apologie ſi l'on s'en tenoit à ce que la veritable

Eglise a défini touchant la prédestination : les divers systemes des Theologiens embarrassent la matiere, nous l'avoüons ; mais la religion est en seureté au milieu de ces embarras. Nous omettons tout ce qu'il y a de personnel dans les Entretiens. Les repetitions frequentes font appercevoir, qu'il étoit tems que la dispute finît, quand la mort de Mr. Bayle l'a terminée.

ARTICLE C.

HOMILIA SS. D. N. CLEMENTIS Papæ XI. habita die Paschatis 1707. *in Basilica S. Petri.*

PRoperantes hodie ad Christi tumulum piæ Mulieres, statim ac revoluto lapide, sedentem inibi Juvenem stolâ candidâ indutum viderunt, subito timore perculsæ obstupuerunt : sed omnem prorsus excutere formidinem jubentur ab Angelo sic eas alloquente : *Nolite expavescere ; Jesum quæritis Nazarenum crucifixum* ; quasi diceret : non expavescant qui Jesum quærunt, & cru-

cifixum quærunt : illi timeant, illi expavescant, qui aut Jesum non quærunt, aut non quærunt crucifixum. Multi sunt, venerabiles Fratres, dilecti Filii, multi sunt qui credi volunt Jesum quærere, sed quia crucifixum non quærunt, verè non Jesum quærunt : quærunt scilicet plerumque Jesum, sive leprosos mundantem, sive cæcis oculos aperientem, sive surdos audire & mutos loqui facientem, sive annosos ægri languores in Piscina sanantem, sive demùm quatriduanum Lazarum à sepulcro revocantem. Hi sunt de quibus habemus in Evangelio : *Et sequebatur eum multitudo magna, quia videbant signa quæ faciebat super his qui infirmabantur.* Illi scilicet, qui Dei aliàs immemores, gravesque morbos animæ negligentes, in suis duntaxat temporalibus necessitatibus & periculis, ad aram salutis confugiunt ; verè non quærentes Crucifixum, quia crucem ferre detrectant. Placet aliis Jesum quærere sive in Galilæis nuptiis aquas in vina convertentem, sive in deserto Bethsaidæ multiplicatis panibus tur-

bas ſaturantem. Hi ſunt qui minimè formidantes Evangelicum illud, *Væ vobis qui ſaturati eſtis*, non alio conſilio Sacris Eccleſiæ Caſtris adſcribuntur, quam ut opulenti fiant in Sion, & de annona Chriſti ſplendidiùs paſcantur; ut hydrias quas attulerunt ſolâ aquâ plenas, vino onuſtas accipiant; ac cophinos fragmentorum, quæ ſunt vota fidelium, pretia peccatorum, & patrimonia pauperum, ſacrilegâ crudelitate pauperibus ipſis, quorum ſunt, ea diripientes, ad domos ſuas reportent. *Quærunt* iſti *quæ ſua ſunt*, imò & quæ ſua non ſunt, *non quæ Jeſu Chriſti*: unde eis meritò ipſemet Chriſtus exprobravit dicens: *Quæritis me, non quia vidiſtis ſigna, ſed quia manducaſtis ex panibus & ſaturati eſtis.* Hi ſane non quærunt Jeſum crucifixum: utinam non quærerent, ut crucifigant. Alii demùm Jeſum quærunt, non alibi tamen, quam in monte illo præcelſo, ubi medius apparens inter Moïſen & Eliam, oſtendit ſe Diſcipulis in claritate vultûs ſui; ut de illorum cordibus crucis opprobrium tolleretur, nec con-

turbaret eorum fidem voluntariæ humilitas Paſſionis, quibus revelata fuerat abſconditæ excellentia dignitatis. Hoc in monte figere illi vellent cum Petro ſua tabernacula, non intelligentes inter tentationes hujus vitæ, priùs nobis tolerantiam poſtulandam eſſe, quam gloriam; quia tempora patiendi non poteſt fælicitas prævenire regnandi. Hi ſunt qui minimè recogitantes quanta *oportuit pati Chriſtum, & ita intrare in gloriam ſuam*, de ſuſcipiendæ crucis aſperitate trepidantes, non ſocii patientis, ſed ſolùm conſortes eſſe vellent reſurgentis, veriùs ſanè ac mater illa filiorum Zebedæi neſcientes quid petant: ad dexteram ſcilicet & ad ſiniſtram in Regno Chriſti ſedere ambitiosè geſtientes, calicem tamen quem Chriſtus bibit, bibere recuſantes. Hi certè nec crucem quærunt, nec crucifixum; & quia crucifixum non quærunt, Jeſum etiam nec quærunt nec inveniunt. His planè omnibus Jeſum crucifixum verè non quærentibus, minimè dixiſſet Angelus, ne expaveſcerent; neque enim timere non poſ-

ſunt quæ verè timenda ſunt, quia amant quæ verè amanda non ſunt. Pauci ideo ſunt, qui verè timere nòn debent, quia pauci ſunt qui verè amant quæ amare debent. Ne itaque, Dilectiſſimi, trepidi ſemper, ſemperque pavidi, cum iis eſſe cogamur qui verè Jeſum non quærunt, amemus crucem, quæramus Crucifixum. Totus figatur in corde, qui pro nobis fixus fuit in cruce. Ibi ſpes, ibi ſalus, ibi ſecuritas ubi Crux Chriſti. Armemur ergo Chriſti cruce, ut Chriſto digni habeamur: tollat unuſquiſque crucem ſuam quotidie & ſequatur Chriſtum: majores divitias æſtimans theſauro Ægyptiorum improperium Chriſti. Præceſſit ille bajulans ſibi crucem; mori etiam geſtiamus in cruce: ſi audiat impietas, grande ludibrium; ſi pietas grande myſterium. *Evacuatum* enim *eſt ſcandalum crucis*, quæ lignum vitæ eſt his, qui apprehenderint eam; & qui tenuerit eam, beatus: per illam ſcilicet credentibus datur virtus de infirmitate, gloria de opprobrio, vita de morte. Crucem itaque alacres aſcendamus,

vivamus in cruce, moriamur in cruce, nec quempiam descensum à cruce nobis suadentem audiamus. Sic quærentes ignominiam Passionis, gaudia inveniemus Resurrectionis; nobisque nunciari audiemus ab Angelo, *Nolite expavescere.* Magnum, Dilectissimi, interjacet mare inter infimam exilii hujus nostri vallem, & patriam nostram cœlestem. Instituit Deus lignum, quo mare hoc transeamus: nemo siquidem transire potest mare hujus seculi, nisi cruce Christi portatus. Per lignum è patria ejecti fuimus: per lignum ad patriam revocamur. Hoc vecti ligno propinquemus ad Jesum, nec ventum validum timeamus, calcantes mare, ne mergamur in mare. *Absit* igitur *nobis gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi*, quæ licet *Judæis* sit *scandalum*, *gentibus autem stultitia*, nobis tamen *Dei virtus* est, *Deique sapientia.* Placeamus nobis in infirmitatibus nostris, in contumeliis, in necessitatibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo. Hæc nobis sit consolatio, ut affligens nos dolore non parcat. Lenit quippe

dolores noſtros recordatio crucis Chriſti, *in quo eſt ſalus, vita, & reſurrectio noſtra: nam ſi commortui ſumus, & convivemus: ſi ſuſtinebimus, & conregnabimus:* atque unâ cum Evangelicis Mulieribus quærentes Jeſum & hunc crucifixum, de ſancta & admirabili ejus Reſurrectione lætabimur: fructus enim crucis gloria eſt Reſurrectionis.

ARTICLE CI.

HOMELIE DE N. S. P. LE PAPE Clement XI. prononcée le jour de Pâques dans la Baſilique de Saint Pierre.

LEs ſaintes Femmes qui s'étoient empreſſées pour arriver au ſepulcre de JESUS CHRIST, furent ſaiſies d'un étonnement ſubit à la vûë d'un jeune homme revétu de blanc, qui étoit aſſis ſur la pierre qu'il avoit renverſée. Mais l'Ange les raſſura, & leur ordonna de ſe calmer en leur addreſſant ces paroles: *Ne craignez rien, vous cherchez Jeſus de Nazareth qui a été*

crucifié : c'eſt comme s'il eut dit, ceux qui cherchent JESUS & JESUS crucifié, n'ont rien à craindre. Mais que ceux-là craignent & vivent dans une continuelle frayeur qui ne cherchent point JESUS, ou du moins qui ne cherchent point JESUS crucifié. Qu'il y a de perſonnes, mes Venerables Freres, & mes chers Enfans, qui veulent paroître chercher JESUS : mais parce qu'elles ne cherchent point JESUS crucifié, elles ſe trompent, ſi elles ſe flattent de chercher veritablement JESUS. On cherche en effet ſouvent JESUS, mais JESUS gueriſſant les Lepreux, ouvrant les yeux des aveugles, faiſant entendre les ſourds, faiſant parler les muets, JESUS enfin faiſant ceſſer dans la piſcine les langueurs d'un malade de plus de trente années, ou bien tirant du ſepulcre & rapellant à la vie Lazare enterré depuis quatre jours. Ceux qui le cherchent ainſi ſont ceux dont il eſt dit dans l'Evangile, *qu'une grande multitude le ſuivoit, parce qu'ils voyoient les miracles qu'il operoit en faveur de ceux qui étoient dans l'infirmité.* Ce

ſont des gens qui vivant d'ailleurs dans l'oubli de Dieu, & preſque inſenſibles aux maladies de leur ame, n'ont recours à la ſource du ſalut que dans leurs beſoins & leurs neceſſitez temporelles; bien éloignez de chercher JESUS crucifié, déterminez qu'ils ſont à ne point porter ſa croix. D'autres cherchent JESUS, mais JESUS lorſqu'il change l'eau en vin aux nôpces de Cana, ou lorſque dans le deſert de Bethſaïde il multiplie les pains pour raſſaſier les troupes qui le ſuivoient. Et ce ſont ceux qui s'expoſent ſans crainte à cet anathême de l'Evangile, *Malheur à vous qui êtes raſſaſiez*: gens qui n'entrent dans la ſainte milice de l'Egliſe que pour s'enrichir dans Sion, & ſe nourrir dans le luxe & dans l'abondance des biens de JESUS-CHRIST: qui n'ont point d'autre deſſein que de voir tout à coup changer en vaſes pleins de vin, ceux qu'ils avoient apportez remplis d'eau, & qui s'attribuent par une injuſte uſurpation ces paniers pleins de fragmens qui ne ſont autre choſe que les vœux des Fideles, le prix

des pechez, le patrimoine des pauvres, qu'ils arrachent ſans pitié à ces mêmes pauvres par une cruauté ſacrilege. De telles gens cherchent ſelon leur interêt leur propre bien, ſouvent même celui qui ne leur appartient pas, & ne ſongent gueres aux interêts de JESUS CHRIST. Et c'eſt avec juſtice que JESUS-CHRIST leur faiſoit ce reproche: *Vous me cherchez, non pas à cauſe des prodiges que vous avez vûs, mais parce que vous avez mangé des pains, & que vous avez été raſſaſiez.* Ceux-là ſans doute ne cherchent point JESUS-CHRIST crucifié, & plût à Dieu qu'ils ne le cherchaſſent pas pour le crucifier. D'autres enfin cherchent JESUS, mais ils ne le cherchent point ailleurs que ſur cette haute montagne, où paroiſſant entre Moyſe & Elie, il ſe fit voir à ſes Diſciples dans toute la ſplendeur de ſon viſage, afin d'arracher de leur cœur l'opprobre de la croix, & qu'après leur avoir revelé l'excellence de ſa grandeur qu'il tenoit cachée, ils ne fuſſent point troublez par les humiliations volontaires de

ſa paſſion. C'eſt ſur cette montagne qu'ils voudroient comme Pierre fixer leur demeure. Ils ne comprennent pas que dans les tentations de cette vie, il faut demander la patience avant la gloire ; parce que le tems de l'épreuve & de la ſouffrance doit preceder le tems du regne & de la felicité : ils ne ſongent point combien il a fallu que le Chriſt ait ſouffert pour entrer enſuite en poſſeſſion de ſa gloire : & effrayez par la peſanteur de la croix dont il faudroit ſe charger, ils voudroient être les compagnons de Jesus-Christ glorieux & reſſuſcité, & ne veulent pas être les imitateurs de Jesus-Christ ſouffrant & crucifié : plus déraiſonnables encore dans leurs prétentions que la mere des enfans de Zebedée, ils ont l'ambition d'être aſſis à la droite & à la gauche de Jesus-Christ dans ſon Royaume, & ils ne veulent pas boire le calice que Jesus-Christ lui-même n'a pas refuſé de boire. Ceux-là non plus que les autres ne cherchent point la croix, & ne cherchent

point par consequent Jesus-Christ crucifié : & parce qu'ils ne cherchent point Jesus crucifié, ils ne le trouvent point Jesus-Christ qu'ils ne cherchent point veritablement. Ce n'est point à tous ces gens qui ne cherchent point sincerement Jesus-Christ, que l'Ange auroit dit : *Ne craignez point.* Eh! comment des gens qui aiment ce qu'ils ne devroient point aimer, ne craindroient-ils point des dangers veritablement à craindre? Qu'il en est peu qui n'ayent rien à craindre, parce qu'il en est bien peu qui n'aiment que ce qu'ils doivent aimer. Pour nous, mes chers Enfans, préservons nous de cette frayeur, où vivent continuellement ceux qui ne cherchent point sincerement Jesus-Christ : aimons la croix & cherchons Jesus-Christ crucifié : que celui qui a bien voulu pour nous être attaché à la croix, possede tout entier nôtre cœur. En effet où se trouvera la croix de Jesus-Christ, c'est aussi là où se trouvera l'esperance, le salut, & la vraye tranquillité. Armons nous donc de la croix

de JESUS-CHRIST, pour nous rendre dignes de JESUS-CHRIST : que chacun de nous porte tous les jours sa croix, & qu'il suive JESUS-CHRIST : que la croix de JESUS CHRIST soit pour lui un trésor plus pretieux que toutes les richesses de l'Egypte. JESUS-CHRIST a marché devant nous en portant sa croix, il est mort sur la croix, pour nous apprendre à porter à nôtre tour nôtre croix, & à mourir avec joye sur la croix. Si je parle à l'impieté, je lui annonce une folie : mais si c'est la pieté qui m'écoute, elle entend un grand mystere : le scandale de la croix est enfin cessé, de cette croix, dis-je, qui est un arbre de vie pour ceux qui s'y attachent : bien-heureux celui qui ne s'en séparera point : c'est par elle que les vrais fidelles tirent la force de l'infirmité, la gloire de l'opprobre, & la vie même de la mort. Montons donc avec courage sur la croix, vivons & mourons sur la croix. N'écoutons point les discours de ceux qui veulent nous persuader à descendre de la croix. En cherchant ainsi l'ignominie de la

Paſſion, nous trouverons la gloire de la Reſurrection, & nous entendrons de la bouche de l'Ange ces heureuſes paroles: *Ne craignez point.* Il y a, mes chers Enfans, une mer immenſe qui ſepare cette vallée de nôtre exil d'avec nôtre celeſte patrie. Dieu nous a déſigné & marqué un bois heureux, à l'aide duquel nous pourrons paſſer cette grande mer. Que perſonne en effet ne préſume de pouvoir faire le trajet de la mer du ſiécle où nous vivons, s'il n'eſt porté ſur la croix de Jesus-Christ. C'eſt par un arbre fatal que nous avons été chaſſez de nôtre patrie : c'eſt par un autre arbre que nous y ſommes rappellez. Portez ſur ce bois ſalutaire approchons nous de Jesus Christ, marchons ſur la mer ſans craindre que les vents les plus furieux nous faſſent faire naufrage. Pour nous, *Dieu nous garde de nous glorifier d'autre choſe que de la croix de Jeſus-Chriſt, qui eſt un ſcandale à l'égard des Juifs, & une folie à l'égard des Gentils ; mais qui n'en ſera pas moins pour nous la force de Dieu & la ſageſſe*

de Dieu. Mettons toutes nos complaisances dans les infirmitez, dans les affronts, dans l'indigence, dans les persecutions, & dans les afflictions que nous aurons à souffrir pour JESUS-CHRIST. Que toute nôtre consolation soit, que nôtre Dieu nous frappe sans nous épargner: toutes nos peines seront addoucies par le souvenir de la croix de JESUS-CHRIST, *dans lequel est nôtre salut, nôtre vie, & nôtre Resurrection : car si nous mourons avec lui, nous vivrons avec lui : si nous souffrons avec lui nous regnerons avec lui :* & cherchant JESUS, & JESUS crucifié, avec les saintes Femmes de l'Evangile, nous nous réjoüirons de sa sainte & admirable Resurrection : car le fruit de la croix, c'est la gloire de la Resurrection.

ARTICLE CII.

ANTONII VANDALE Poliatri Harlemensis de Oraculis veterum Ethnicorum Dissertationes duæ. Editio secunda plurimum adaucta. *Deux Dissertations*

tions d'Antoine Vandale Medecin de Harlem, sur les Oracles du Paganisme. Seconde Edition fort augmentée, avec trois petites Dissertations qui n'ont point encore paru. A Amsterdam chez Henry & Theodore Vanboom 1700. *in* 4° *pages* 694. *sans table.*

L'Anabaptisme n'exige pas de ses Sectateurs une foi trop scrupuleuse; cependant quelques vastes que soient les bornes qu'il oppose à l'incredulité, elles ont paru trop étroites à Mr. Vandale; elles ne l'ont pû retenir, & le libertinage de ses opinions l'a décrié dans la plus tolerante de toutes les Sectes. Ceux qui ont examiné de près *le Traité des Oracles* qu'il publia il y a vingt ans, ont connu clairement qu'outre le dessein general de faire douter des opinions les plus anciennes & les plus communes, l'incredule Auteur en vouloit à l'existence des Demons; qu'il prétendoit attribuer tous les Miracles à la fourberie des Prêtres, décrediter les premiers Chrétiens & sur tout les

Saints Peres, rendre facile & naturelle la destruction du Paganisme,& l'établissement de la Religion Chrétienne. Comme il est plus aisé de former ces projets que de les executer, le Medecin Hollandois n'a pas fait grand tort à la bonne cause : il a ramassé mille contes d'une autorité mal établie, & qui quand on les recevroit comme indubitables, prouveroient tout au plus, que des imposteurs ont imité les vrais Oracles, & que des fourbes ont contrefait quelquefois de faux miracles. Conclurre de là, que tous les Oracles, tous les Miracles sont des artifices des Prêtres, c'est un argument aussi pitoyable, que celui qui de la découverte de quelques faux contracts, conclurroit qu'il n'y en a point de vrais. Nous n'entreprenons pas de remarquer tous les mécomptes du Critique Anabaptiste, ni de refuter son Systême : un autre l'a fait, & nous allons parler de ce Livre, & mettre en parallele les argumens de l'incredule Auteur & de son Adversaire.

Nous avertirons seulement, que

dans cette ſeconde Edition il a mieux diſpoſé & beaucoup augmenté ſon Ouvrage ; qu'il a mis la Diſſertation ſur l'origine des Oracles, avant la Diſſertation ſur la durée des Oracles.

On trouve enſuite trois autres Diſſertations. *I. Sur la queſtion, ſi une Statuë que Saint Juſtin vit à Rome, eſt celle de Simon le Magicien, ou du Demi Dieu Semon Sancus. II. Sur les Actes prétendus de Pilate. III. Sur les Conſecrations du Paganiſme.* Nous allons donner une legere idée de chaque Diſſertation.

Il s'agit dans le premier d'un paſſage de Saint Juſtin, où ce Saint aſſure que le Senat fit eriger une Statuë à Simon le Magicien. Saint Irenée, Tertullien, Euſebe, Saint Auguſtin, Saint Epiphane, Theodoret, confirment le même fait. Ciaconius a douté, ſi Saint Juſtin n'avoit point été trompé par l'inſcription d'une Statuë dn Dieu Sancus, Divinité Sabine, ſur laquelle il auroit lû Semoni Deo Sanco. Saumaiſe a embraſſé avec chaleur la conjecture de Ciaconius. Baronius l'a com-

battuë par des argumens, que deux celebres Protestans Hammond & Spencer ont trouvez solides, un entre autres : Saint Justin ne parle que d'une seule statuë qu'il presse le Senat de faire abbatre : Sancus avoit plusieurs statuës dans Rome, Saint Justin auroit donc parlé de plusieurs statuës, s'il avoit confondu le Demi-Dieu avec l'Enchanteur Samaritain. Enfin ce que les Peres rapportent est un fait qu'on ne détruit point par de simples conjectures. Il faut convenir que nôtre Auteur propose contre ce fait deux difficultez considerables, & qui sont plus que des conjectures. La premiere tirée du mépris où les Juifs & les Samaritains étoient à Rome ; l'autre de la fin tragique de Simon le Magicien, qui dut certainement détromper ceux que ses enchantemens avoient seduits. Ces deux objections meriteroient qu'on y répondît, si le sujet de la dispute étoit de quelque consequence. Nous dirons seulement en passant, que la chute de Simon le Magicien renversé par les prieres de Saint Pier-

re, lors qu'il voloit vers le Ciel, n'eſt pas un fait conſtant, & que la force de ſes charmes a pû vaincre le mépris des Romains pour ſa Nation. Pour ne pas conteſter tout à Mr. Vandale, on pourroit bien lui accorder que le paſſage où Suetone dit, que les Juifs pouſſez par Chriſt étoient dans des émotions continuelles, ne doit pas s'entendre de Jesus-Christ. Mais Mr. Vandale auroit pû ajouter, qu'il eſt plus naturel de l'entendre des faux Meſſies, qui vers le tems de Jesus Christ excitérent tant de ſeditions parmi les Juifs.

La ſeconde Diſſertation a pour but de rendre ſuſpects de ſuppoſition *les Actes de Pilate*, citez par un grand nombre de Saints Peres. Baronius n'a oſé prononcer ſur leur authenticité. La Diſſertation dont nous parlons nous a, contre l'intention de l'Auteur, affermis dans la penſée qu'ils ſont legitimes. Il eſt ſûr que Pilate rendit compte à Tibere d'un évenement auſſi remarquable que la mort de Jesus-Christ. La Relation qu'on lit

dans Sixte de Sienne ne contient rien, que le President de Judée n'ait pû écrire, & qui ne convienne aux Actes citez par les Peres. Des Heretiques ont autrefois alteré ces Actes pour y inserer leurs erreurs: les Peres s'en sont plaints: c'est une nouvelle preuve de leur antiquité. Nous avons cherché en vain dans nôtre Auteur des preuves de leur supposition. La plûpart de la Dissertation roule sur des digressions étrangeres au sujet. En voilà assez pour ne pas les rejetter avec précipitation. La Dissertation sur les *Consecrations* n'est selon l'Auteur même qu'une grossiere ébauche, un leger essai, de ce qu'on peut dire sur la matiere.

ARTICLE CIII.

HISTOIRE DES ORACLES par Mr. de Fontenelle de l'Academie Françoise, nouvelle Edition. A Paris chez Michel Brunet 1706. *in* 12. *pages* 321.

QUoi que Mr. Vandale n'ait pas reconnu le service que

Mr. de Fontenelle lui a rendu, & qu'il se soit plaint de lui, * c'est à l'agreable *Histoire des Oracles* que le succès du nouveau systeme est dû. L'illustre Academicien encore jeune ne put resister à la tentation de se distinguer par un paradoxe, qui ne lui parut point interesser la Religion : il protesta dans ce tems à un de nous, à qui depuis peu il a encore renouvellé la même protestation, *qu'il n'auroit jamais travaillé sur cette matiere, s'il n'avoit été convaincu, qu'il étoit fort indifferent pour la verité du Christianisme, que ce prétendu miracle de l'Idolatrie fût l'ouvrage des Demons, ou une suite d'impostures* : il ajouta que *le nouveau Systême lui sembloit plus propre qu'un autre à démontrer la fausseté du Paganisme.* Sa profession le dispensoit de lire les Peres : il changea prudemment le dessein qu'il avoit eu, de faire une traduction du Livre de Mr. Vandale, dans celui d'en faire un abregé : c'est ce qu'il a executé de la maniere que tout le mon-

* *Nouvelles de la Repub. des Lettres, mois de May* 1687.

de ſçait ; & perſonne, hors le Medecin Hollandois, ne lui refuſe la gloire d'avoir donné à ſa matiere tous les agrémens dont elle eſt ſuſceptible ; un ordre, un tour, un brillant qu'aſſurément elle n'a pas dans le gros volume du premier Auteur. Pour le fonds de l'Ouvrage, les citations, les exemples, on ne peut ſans injuſtice en rendre Mr. de Fontenelle reſponſable ; c'eſt un abregé qu'il a prétendu donner au public. On peut tout au plus le blâmer de n'avoir pas bien choiſi le Livre auquel il s'eſt attaché, & d'avoir employé ſon excellente plume à un travail indigne de lui. Nous ne devons pas omettre que Mr. de Fontenelle déclare dans la Préface de cette Edition, & de celle qui l'a précedée en 1698. que ſous le nom d'Oracle il ne prétend point comprendre la Magie, *dont il eſt indubitable que le Demon ſe mête* : ce ſont ſes propres paroles. On peut juger de là, que les motifs qui lui ont fait entreprendre *l'Hiſtoire des Oracles*, ſont auſſi éloignez de ceux qu'a eus Mr. Van-

dale en attaquant l'opinion commune, que leurs manieres de traiter le même sujet sont differentes.

ARTICLE CIV.

RE'PONSE A L'HISTOIRE *des Oracles de Mr. de Fontenelle de l'Academie Françoise, dans laquelle on refute le Systême de Mr. Vandale sur les Auteurs des Oracles du Paganisme, sur la cause & le tems de leur silence, & où l'on établit le sentiment des Peres de l'Eglise sur le même sujet.* A Strasbourg chez Jean Renaud Doulsseker 1707. *in* 12. *pages* 374. *sans table. Il se vend chez Guillaume de Bure sur le Quay des Augustins à l'Image Saint Claude.*

LE Pere Baltus Jesuite Professeur de l'Ecriture Sainte dans l'Université de Strasbourg, a sans doute formé une entreprise des plus hazardeuses, quand il s'est déterminé à refuter l'Histoire de Oracles de Mr. de Fontenelle. Le merite reconnu de l'Auteur, le succés du Livre, ont dû l'intimider, & l'au-

roient découragé, si l'ardeur de venger les Saints Peres ne l'avoit soutenu. Selon toutes les apparences il n'aura pas lieu de se repentir de son audace, & sans rien ôter à la reputation dont Mr. de Fontenelle joüit par tant de droits, il ôtera tout credit à son Livre, qu'une critique hardie, égayée par des railleries fines, & ornée de tous les agrémens d'un style ingenieux, sembloit avoir mis hors d'atteinte. Le P. Baltus au travers de ces apparences seduisantes, a penetré jusqu'au fond de l'Ouvrage : il en a trouvé & découvert le foible ; & l'on peut assurer sans flaterie, qu'il détruit entierement le Systême de Vandale sur les Oracles, qui devoit tout son éclat au Livre de Mr. de Fontenelle.

L'Histoire des Oracles est divisée en deux parties : dans la premiere Mr. de Fontenelle a ramassé, arrangé, corrigé, ce que Mr. Vandale avoit entassé confusément, pour montrer *que les Oracles n'ont point été rendus par les Demons* : dans la seconde il a recueilli ce que le Medecin Anabaptiste avoit dit, pour

combattre le ſentiment qui *les a fait ceſſer à la naiſſance de Jeſus-Chriſt.* Nôtre Auteur établit les deux veritez contraires : il addreſſe toûjours la parole à ſon illuſtre Adverſaire.

Dans la premiere partie il releve d'abord pluſieurs mécomptes de l'incredule Mr. Vandale ; mécomptes adoptez par ſon ſçavant Copiſte, que la moindre diſcuſſion auroit garanti de ces chûtes. Nôtre Auteur fait voir qu'ils ont mépriſé trop legerement le ſentiment unanime des Peres ſur les Oracles ; puiſque ce mépris n'a pour fondement que l'injuſte préjugé du peu de capacité & de diſcernement de ces Saints Docteurs. C'eſt là l'idée que les Proteſtans s'efforcent d'en donner : ce n'eſt pas l'idée qu'on en prend dans une lecture attentive de leurs Ecrits : elle fait admirer l'étenduë de leurs connoiſſances, la force de leurs raiſonnemens, la juſteſſe de leur critique moins déciſive, il eſt vrai, que celle des Modernes, mais auſſi difficile à ſurprendre par des ouvrages ſuppo-

ſez. Les incredules ne ceſſent de les repreſenter comme de bonnes gens, qu'une dévotion ſimple & un zele incroyable d'étendre leur Religion, a fait tomber ſans précaution dans une infinité de piéges. Les incredules à force de faire une peinture ſi fauſſe de ces grands Hommes, ont preſque effacé de l'eſprit des Fidelles la haute idée qu'ils devroient avoir des Maîtres de l'Egliſe, qui paroitront tout autres, quand on obſervera que toute l'addreſſe des Heretiques feconde en Evangiles ſuppoſez, n'a pu les tromper ; qu'ils ont rejetté & fait perir en les rejettant, une multitude innombrable de livres apocryphes ou fabuleux, productions artificieuſes de l'hereſie, ou fruits dangereux d'un zele indiſcret. S'ils n'ont pas prononcé ſur certains ouvrages qu'on proſcrit aujourd'hui, eſt-ce qu'ils manquoient de lumiere ? eſt-ce que nous manquons de retenuë ? ont-ils été trop credules ? ne ſommes-nous point temeraires ? c'eſt un problême aiſé à réſoudre, ſi la prévention, ſi l'orgueil, ſi la pareſſe ne s'en mêlent point.

On n'a donc pas dû mépriſer le jugement que les Peres ont porté ſur les Oracles. Témoins de ce qui ſe paſſoit à leurs yeux, intereſſez à en démêler la fraude, à en connoître les veritables Auteurs & à les faire connoître, il leur étoit indifferent que ces ſuperſtitions euſſent pour cauſe l'impoſture des Prêtres, ou l'operation des Demons : la fauſſeté de la Religion Payenne ſe démontroit également dans l'une & dans l'autre ſuppoſition : ainſi la ſeule évidence de la verité les a determinez à reconnoître que les Demons agiſſoient veritablement dans les Oracles : ils l'ont crû, & on l'avoit crû juſques ici ſur leur autorité. Pour la détruire, Mr. Vandale a pris un moyen infaillible, ſi perſonſonne n'étoit en état de conſulter les Ecrits des Peres : il a ſupprimé les fortes raiſons qu'ils ont apportées pour établir leur ſentiment, & non content de cette ſupercherie, il leur a ſuppoſé les plus foibles raiſons qu'on puiſſe apporter : raiſons faciles à combattre, telles qu'il les lui falloit. Mr. de Fontenelle a tranſ-

crit Mr. Vandale. Le P. Baltus examine d'abord les fausses raisons attribuées aux Peres. Il produit ensuite les veritables raisons dont ils se sont servis. Ce sont, disent les Auteurs du nouveau Systême, certaines histoires repanduës parmi le peuple, qui ont persuadé aux premiers Chrétiens qu'il y avoit dans les Oracles quelque chose de surnaturel. On cite à ce sujet Cedrenus, Suidas, Nicephore : prétend-on, dit le P. Baltus, que ces Auteurs ont été contemporains des premiers Chrétiens ? Quelles preuves a-t'on que les Histoires rapportées par des Ecrivains des derniers siécles ont été sçues dés les premiers ? Ce n'est pas la seule faute d'exactitude que nôtre Auteur reprend dans son Adversaire : Mr. Vandale n'est pas un Ecrivain à qui un homme tel que Mr. de Fontenelle dût se fier : ce guide temeraire l'a souvent égaré : les Echinades & les Isles de Paxe transportées de la mer d'Ionie dans la mer Egée, Eusebe cité à faux plus d'une fois, prouvent assez que l'érudition du Medecin Anabap-

tiste est un peu superficielle. Il paroît cependant dans cet incredule Ecrivain encore plus de sçavoir que de justesse : les conjectures sur Porphyre que l'Historien des Oracles a empruntées de lui, sont d'un esprit qui hazarde tout pour donner quelque atteinte aux veritez qu'il combat, sans s'appercevoir que la plus part de ses coups porte à faux, où retombe sur lui.

Il suppose que les Peres ont attribué les Oracles à l'operation des Demons, dans le dessein de faire valoir certains Oracles favorables à la Religion, rapportez par Porphyre : il pousse plus loin ses conjectures : tantôt il veut faire douter si Porphyre n'a point supposé malignement ces Oracles, pour faire tomber les Chretiens dans le piege : tantôt il soupçonne que les Chrétiens sont les Auteurs de cette supposition : tantôt le Livre de Porphyre lui paroit supposé.

A ces saillies d'une imagination vague, le P. Baltus oppose des reflexions solides sur l'Ouvrage de Porphyre : à l'aide de plusieurs pas-

ſages des Peres, il en démêle le deſſein : il montre au Medecin Anabaptiſte, qu'il a prodigué ſes conjectures mal à propos ; que le Livre de Porphyre attaquoit violemment le Chriſtianiſme, & qu'il enſeignoit la Magie ; que les Oracles rapportez par Porphyre ne ſont aucunement favorables au Chriſtianiſme ; qu'on ne peut ſoupçonner les premiers Chrétiens ni de les avoir ſuppoſez, ni de s'être empreſſez à leur donner plus de credit ; & que ſi l'on vouloit douter de la verité de ces Oracles, il faudroit conjecturer avec Saint Auguſtin, que Porphyre les a fabriquez en haine du Chriſtianiſme.

Les Saints Peres, diſent les Adverſaires du P. Baltus, ont employé les Demons à rendre des Oracles, pour leur donner le plus d'emploi qu'ils ont pû, & pour éviter de longues diſcuſſions. Hé quoi ! reprend agreablement nôtre Auteur, les Demons euſſent-ils été oiſifs, ſi on ne les eût pas chargez de rendre les Oracles ? Il ſe plaint enſuite ſerieuſement, qu'on faſſe paſſer les

Peres pour des pareſſeux, que la crainte des longues diſcuſſions ait déterminez à débiter des menſonges. Il renvoie ſes Lecteurs à Euſebe, qui emploie trois Livres à la diſcuſſion de la queſtion preſente.

Après avoir pleinement convaincu les Lecteurs dégagez de toute prévention, qu'on a eu tort d'attribuër aux Peres cette ſeconde raiſon, nôtre Auteur montre avec la même évidence, que la troiſiéme raiſon eſt auſſi peu d'eux que les précedentes. C'eſt, diſent ſes adverſaires, par attachement pour les Principes de Platon, que les Peres ont fait entrer les Demons dans le Syſtême des Oracles. Le P. Baltus promet de montrer quelque jour ce que c'eſt au vrai que *le Platoniſme des Saints Peres.* Cependant il ſe plaint avec beaucoup de force des expreſſions outrées de ſes Adverſaires, qui ont oſé avancer que les Peres ont regardé Platon comme un Prophete, & ſes Ecrits comme un Commentaire de l'Ecriture Sainte. Il produit Euſebe, Saint Juſtin, Lactance, Saint Auguſtin, Theodo-

ret, Saint Epiphane, qui aſſurément ne parlent pas de Platon comme d'un Prophete. Il fait plus, & quoiqu'il avoüe que les Saints Docteurs ont regardé la Philoſophie Platonicienne, comme la moins éloignée en quelques points, des dogmes du Chriſtianiſme, il ſoutient qu'il n'y en a pas un de tous ceux dont il nous reſte des Ouvrages, qui n'ait fait profeſſion de rejetter Platon & ſa Philoſophie, pour s'attacher uniquement à JESUS-CHRIST & à ſa Doctrine.

A ces trois raiſons ſuppoſées aux Peres ſi groſſierement, qu'on n'en voit aucune trace dans leurs Ecrits, nôtre Auteur ſubſtituë les veritables raiſons qu'ils ont apportées, & qui démontrent le Syſtême oppoſé aux viſions de Mr. Vandale, l'autorité de l'Ecriture; l'aveu des Demons même chaſſez de leurs Temples ou du corps de leurs faux Prêtres, aveu dont les Peres ont tant parlé, enfin les crimes énormes preſcrit par les Oracles, & ſur tout les victimes humaines qu'ils ont ſi ſouvent demandées. Des impoſ-

teurs n'auroient jamais poussé l'artifice jusques à cette barbarie inutile pour eux, & qui les exposoit à la haine publique. Ces trois raisons sont développées avec la derniere netteté, & de maniere à ne laisser aucune prise aux objections des incredules.

Dans la seconde partie le P. Baltus attaque les autoritez & les raisons, sur lesquelles on a fondé le nouveau Systême. Il conteste d'abord l'autorité de trois Sectes de Philosophie, dont on appuyoit la nouvelle opinion, & il reduit ses Adversaires à un certain Oenomaüs & à quelques autres anciens sans nom. Il est vray que les Epicuriens, les Cyniques, & un certain nombre d'incredules ont méprisé les Oracles ; mais on auroit tort d'en conclurre qu'ils n'y reconnoissoient que de la fourberie : on sçait qu'ils avoient recours à des causes naturelles, pour expliquer ce qu'il y avoit de plus merveilleux dans ces superstitions. Quand on accorderoit, que ces trois Sectes de Philosophes ont été dans les mêmes sen-

timens que le critique Hollandois & le bel eſprit François, leur autorité oppoſée à la creance conſtante de tant de nations pendant tant de ſiécles, conſerveroit-elle quelque poids? Un des Adverſaires du P. Baltus a ſenti la force de cet argument, & pour l'affoiblir, il a recours à une étrange maxime : *Le témoignage de ceux qui croyent une choſe établie, n'a*, dit-il, *point de force pour l'appuyer : mais le témoignage de ceux qui ne la croyent pas, a de la force pour la détruire.* La preuve de cette propoſition eſt auſſi ſurprenante que la propoſition même: *Ceux qui croient*, continuë le même écrivain, *peuvent n'être pas inſtruits des raiſons de croire : mais il ne ſe peut gueres que ceux qui ne croyent pas ne ſoient inſtruits des raiſons de croire.* C'eſt, répond judicieuſement nôtre Auteur, c'eſt tout le contraire: ceux qui croient ſont portez à examiner les raiſons de ne pas croire, afin de ſe délivrer, s'il eſt poſſible, d'une ſervitude contre laquelle l'eſprit humain ſe revolte naturellement: ceux qui ne croyent pas, comptant pour

beaucoup d'être délivrez de ce joug incommode, évitent tout ce qui pourroit les y engager, & ſont bien plus portez à s'inſtruire des raiſons de ne pas croire, que de celles qui pourroient les obliger à croire : la diſpoſition d'eſprit & de cœur où ils ſont, leur donne autant de goût pour les premieres raiſons, que de mépris & d'averſion pour les ſecondes : celles-là leur paroiſſent toûjours convaincantes & déciſives, & celles-ci ſelon eux ne meritent pas ſeulement que l'on y faſſe attention. L'experience ne confirme que trop cette verité : on voit tous les jours que l'autorité la plus mépriſable, la plus legere apparence de probabilité, fait plus d'impreſſion ſur une infinité de gens pour ne point croire, que les raiſons les plus évidentes & l'autorité la plus grande & la plus reſpectable, lors qu'il s'agit de croire : d'où vient cela? c'eſt que les premiers motifs quelque legers & quelques foibles qu'ils ſoient, favoriſent le panchant naturel qu'ils ont à l'incredulité, & que les ſeconds lui ſont entierement

contraires. Mr. de Fontenelle, continuë l'Auteur, en est un exemple: l'autorité de Mr. Vandale, qui assurément de quelque côté qu'on la regarde n'est pas fort considerable, l'a emporté dans l'esprit de Mr. de Fontenelle sur celle de tous les Peres de l'Eglise, des Chrétiens de tous les siécles, & des Payens même les plus éclairez : & ce qui rend l'exemple tres-concluant contre la proposition avancée, c'est que Mr. Vandale ne paroît pas assez instruit des raisons qui appuyent le sentiment contraire au sien.

Ces Messieurs n'ont pas été plus heureux dans le choix des autoritez des Peres, que dans les citations des Philosophes : l'Auteur ne leur en laisse pas une seule qu'il ne leur arrache, & qu'il ne tourne contre eux.

Les reflexions de ces Critiques sur certains Oracles obtenus à prix d'argent, sur l'établissement des nouveaux Oracles, & sur quelques autres circonstances leur ont été un champ fertile en conjectures & en objections. Nôtre Auteur les examine toutes rigoureusement, &

l'on convient ſans peine, après l'avoir lû, que ſes Adverſaires n'étoient pas aſſez inſtruits de la matiere qu'ils ont traitée. Par exemple, ils ſe ſont imaginé que les ſtatuës rendoient les Oracles, & ſur ce faux principe quelles fictions n'ont-ils pas élevées? des ſouterrains, des machines, des trompettes parlantes inventées dés les premiers ſiecles. Par malheur de ſi curieuſes découvertes ſont inutiles au ſujet : les ſtatuës ne rendoient point d'oracles: c'eſt aux Prêtres & aux Prêtreſſes que le Demon les inſpiroit dans une eſpece de fureur.

Le P. Baltus ſuit ſans s'écarter ſes Adverſaires dans tous les détours de la diſpute : il montre l'impoſſibilité de l'impoſture dans les Oracles qu'ils ont choiſis pour la prouver : il remarque en paſſant beaucoup de citations peu fidelles, de propoſitions generales fauſſes dans l'induction : ſur tout il pouſſe vivement les Critiques qu'il combat ſur l'impoſſibilité évidente de leur Syſteme conſideré en general. Le ſeul artifice des Prêtres auroit-il ſoutenu le cre-

dit des oracles pendant tant de ſiecles, en tant de lieux, contre tant de perſonnes engagées par les interêts les plus preſſans, à démêler la fourberie que ces Critiques ſuppoſent aſſez groſſiere. C'eſt à cette occaſion que le Défenſeur des Peres, releve avec beaucoup d'eſprit une reflexion qui meritoit de l'être. *Donnez-moy*, avoit dit un de ſes Adverſaires, pour éluder l'argument tiré de la creance univerſelle, *donnez-moy une demie douzaine de perſonnes, à qui je puiſſe perſuader que ce n'eſt pas le Soleil qui fait le jour, je ne deſeſpereray pas que des nations entieres n'embraſſent cette opinion.* Il faudroit, dit le Défenſeur des Peres, que ces ſix perſonnes fuſſent en même tems infiniment ſtupides, & infiniment habiles ; infiniment ſtupides pour donner dans une erreur ſi groſſiere; infiniment habiles pour la perſuader à des nations entieres. Quelqu'un, à ce que nôtre Auteur rapporte, a ſoupçonné du venin caché dans cette propoſition : il n'y manque, a-t'on dit, qu'une demie douzaine de plus pour la rendre impie.

 On

On a tort, l'Auteur de la proposition, Homme au-dessus de pareils soupçons, parle d'une opinion speculative, qui n'interesse en rien la cupidité, & dont l'experience ne puisse juger. Les faits que les Apôtres ont crus & qu'ils ont persuadez, sont d'une autre nature : Il étoit également difficile que les Apôtres les crussent sans évidence, & qu'ils les persuadassent sans miracle. Une croyance qui doit coûter le repos & la vie, qui humilie l'esprit, qui gêne toutes les passions, est toûjours difficile à recevoir.

La troisiéme partie du Livre dont nous parlons traite de la cessation des Oracles. Tous les Peres ont cru, que les Oracles avoient cessé aprês la Naissance de JESUS-CHRIST & la predication de son Evangile, non pas tout d'un coup, mais à mesure qu'il a été connu des hommes, & que sa Doctrine salutaire a été reçûë par tout. Ce prodige, selon eux, est le commencement de la victoire de JESUS-CHRIST sur les Demons, dont il continue de triompher par la puissance de les chasser qu'il a

laiſſée à ſon Egliſe. Une foule de paſſages formels tirez des ſources ne permet pas de douter, que ce ne ſoit là le veritable ſentiment des Peres fidellement expoſé. Mr. Vandale avoit été obligé de l'alterer, & de le repreſenter tout autre, afin de combattre avec quelque avantage une verité ſi glorieuſe à Jesus-Christ deſtructeur de l'Idolatrie : il avoit fait dire aux Peres, que *les Oracles ceſſérent préciſément au moment de la Naiſſance de Jeſus-Chriſt.* Sa mauvaiſe foy eſt miſe ici dans tout ſon jour, & l'on y confirme le ſentiment des Peres par le témoignage irreprochable d'un grand nombre de Payens, qui ſont d'accord avec les Peres ſur le tems où les Oracles ont ceſſé.

On n'a pû oppoſer à une verité ſi bien établie que de foibles Objections. Cependant le P. Baltus ne les neglige pas, non-plus que les preuves que Mr. de Fontenelle propoſe d'une penſée qui lui eſt particuliere, *que les Oracles auroient ceſſé quand même le Paganiſme eut ſubſiſté.* C'eſt par là que finit une réponſe à laquelle il n'eſt pas aiſé de repliquer.

Août 1707.

La gravité, la netteté, la pureté du ſtyle répond à la force & à la juſteſſe des raiſonnemens : on s'apperçoit à certains traits que l'Auteur railleroit finement, s'il ne dédaignoit d'employer de ſi foibles armes : il eſt en état de rendre de grands ſervices à la Religion : c'eſt déja lui en avoir rendu un grand, que d'avoir fait ſentir, qu'on n'attaque les opinions reçûës que par des citations infidelles & des ſuppoſitions imaginaires ; que les partiſans de la nouveauté n'ébloüiſſent que par l'oſtentation d'une fauſſe érudition, par leur hardieſſe ou par un enjoüement qui cache la foibleſſe de leurs preuves ; qu'enfin ces nouveaux Syſtemes tombent en ruine dès qu'on en a découvert les fondemens.

ARTICLE CV.

COPIE D'UNE LETTRE *écrite de Tournon par le Pere Albaret Jesuite aux Journalistes de Trevoux.*

VOus avez rendu compte au public dans vos Memoires, & du mois de Septembre 1705. & du mois de Juin 1706. de deux Ouvrages, dans lesquels sont rapportez environ 220 Vers techniques sur l'abregé du Vieux & du Nouveau Testament. Vous laissez indécise la question à qui la gloire de ces Vers doit être attribuée, ou à un Auteur François, ou à Mr. Brancaccio, qui les ont imprimez recemment chacun de leur côté. Puisque vous dites que *vous ne sçavez pas, si c'est l'Italie qui a dérobé ce tresor à la France, ou la France à l'Italie*; il semble que vous devez mettre hors de cour & de procés ces deux Auteurs, en apprenant au public que la gloire de ces Vers quelle qu'elle soit, n'appartient ni à l'un ni à l'autre. Il y a plus de 200 ans

qu'ils ont été rendus publics. Nous avons ici trois Bibles imprimées, l'une à Lyon par Jean Moylin en 1520, l'autre à Paris par Thielman Kerver en 1504. & la troisiéme en 1497. par François Fradin & Jean Pivard. Or de quatre tables qu'il y a à la tête de ces Bibles, ces Vers artificiels en composent deux : on les y voit presque mot à mot, & dans l'avertissement qui est à la tête de la troisiéme table, l'Editeur avertit qu'il y a corrigé un très-grand nombre de fautes : *quam tabulam*, dit-il, *non multo antehac visam, nuncque sexcentis, quibus scatebat mendis tersam, tu Lector candidissime libens accipito.... quandoquidem ea tibi breviter totum divinæ Scripturæ intellectum suppeditat.*

Il y a de même au-dessus de chaque mot du Vers une courte explication, & au-dessus de cette explication est cotté le chapitre du Livre; comme dans ce premier Vers sur la Génése.

Gen. I.

Dierum opera.

Sex.

I I.

De ligno vitæ ne edant.

Prohibet.

I I I.

Adam & Eva.

Peccant.

I V.

Occiditur à Cain.

Abel.

V.

Transfertur in paradisum.

Enoch.

V I.

à Noe.

Et arca fit.

V I I.

Noe & filii ejus.

Intrant.

Que s'il y a quelque difference dans les Vers rapportez par les deux Auteurs, elle vient sans doute des differentes Editions de ces Bibles, dont ils les ont empruntez.

Août 1707.

ARTICLE CVI.

RELATION DE CE QUI S'EST *passé à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences le 4. May 1707. par M. Blondel.*

MOnsieur De Fontenelle occupa presque toute la Séance à la lecture des Eloges funebres, qu'il avoit à faire de trois Academiciens, que l'Academie a perdus depuis l'Assemblée publique précedente. Il commença par l'Eloge de Mr. Regis, qui étoit mort le premier ; il fit ensuite celui de Mr. Le Maréchal de Vauban; & finit par celui de Mr. l'Abbé Gallois, que l'Academie venoit de perdre tout nouvellement.

Eloge de Mr. Regis.

Pierre Sylvain Regis naquit en 1632. d'une honnête famille dans le Comté d'Agenois. Après avoir fait ses études à Cahors, il vint à Paris pour étudier en Theologie, étant

destiné à l'Etat Ecclesiastique. Pendant qu'il faisoit son Cours, il s'addonna à la Philosophie de Mr. Descartes, & ayant entendu dire, que Mr. Rohault celebre Disciple de ce grand Philosophe, faisoit des Conferences de la nouvelle Philosophie, il y alla, & travailla long-tems sous lui avec beaucoup de succès. Mr. Rohault qui remarquoit dans son Eleve une facilité de parler admirable, se donna tous les soins possibles auprès de lui, dans le dessein d'en former un parfait Cartesien, qui retournât dans la Province y porter l'amour & le goût de la nouvelle Philosophie. Son esperance ne fut pas vaine. Mr. Regis étant allé s'établir à Toulouse, y tint des Conferences publiques de la Philosophie Cartesienne, qui fit par là de si grands progrès, qu'au bout de quelque tems Mr. Regis fit soutenir en François des Theses dédiées à une Dame de Toulouse, qui fut presente à la Dispute, & y resolut elle-même plusieurs difficultez. L'Université de Toulouse voulant s'attacher Mr. Regis, lui donna une pension,

& lui offrit même le titre de Docteur qu'il refusa. Dans ce tems-là Mr. le Marquis de Vardes qui étoit exilé de la Cour, se trouvant à Toulouse prit Mr. Regis en affection, & l'emmena dans son Gouvernement d'Aigues-mortes. Là le Philosophe & le Courtisan vivoient parfaitement bien ensemble, & profitoient reciproquement de leurs Conversations & de leur Societé ; l'un de ces deux caracteres étant toûjours formé de ce qui manque à l'autre. A quelques années de-là Mr. Regis vint à Paris, & y ayant trouvé Mr. l'Emery qui est maintenant de l'Academie, il se servit de sa maison pour y recommencer ses Conferences de Philosophie, comme il avoit fait à Toulouse. Elles eurent tant de succès, que le bruit qu'excitérent ceux que la nouveauté allarma, porta feu Mr. l'Archevêque de Paris à s'y opposer. Il ordonna de la part du Roy à Mr. Regis d'interrompre ses Conferences. Il discontinua donc, & se servit du loisir où il se trouva, pour faire imprimer son Systeme general de Philosophie, qui étoit le

principal dessein qui l'avoit amené à Paris, & dans lequel jusques-là, il avoit toûjours été traversé. Après avoir publié cet Ouvrage, il eut à répondre à la celebre Critique que Mr. l'Evêque d'Avranches fit de la Philosophie Cartésienne, & à refuter quelques Ecrits d'un Professeur de l'Université de Paris. L'opiniatreté du travail, & l'application continuelle l'accablérent bien-tôt d'infirmitez ; ce qui montre que la Philosophie a aussi ses excès & ses passions. Mr. Regis ayant combatu dans son Systeme de Philosophie l'opinion du R. P. Malebranche sur les diverses apparences de grandeurs du Soleil & de la Lune dans l'horizon, & dans le meridien ; il eut à cette occasion de grands démélez avec lui. Le P. Malebranche avoit attribué l'excès de la grandeur apparente de la Lune dans l'horizon sur celle de ce même astre dans le meridien, à la vûë sensible des terres, qui nous la fait juger plus éloignée lorsqu'elles est dans l'horizon, que lorsqu'elle est dans le meridien. Mr. Regis au contraire attribuoit

cette inégalité d'apparences aux refractions que les vapeurs de la Terre causent aux rayons de la Lune lorsqu'elle est à l'horizon. Il arriva dans cette dispute, ce qui arrive dans toutes les autres, que les Ecrits se multipliérent sans rien avancer : ce qui obligea le P. Malebranche à se servir de la voye de l'autorité, mais de l'autorité permise en fait de Sciences. Il prit une attestation de la verité de son opinion signée de quatre celebres Mathematiciens, qui furent Mr. le Marquis de l'Hôpital, Mrs. Sauveur, Catelan, & Varignon. Cette dispute ne fut pas la seule que Mr. Regis eut avec le P. Malebranche. Ils eurent encore de grandes contestations sur la nature des idées : mais dans une matiere si abstraite, on peut dire que c'est beaucoup faire à l'esprit humain, que de parvenir même à des doutes fondez & raisonnez. Le dernier Ouvrage de Mr. Regis fut celui qu'il donna en 1704. de l'usage de la raison & de la Foy. Il le dédia à Mr. l'Abbé Bignon, & il dit dans son Epître, qu'il n'avoit pû trouver un

Juge plus éclairé & mieux instruit des interêts de la Foy & de la raison ; & qu'on ne pouvoit le recuser, que parce qu'il se montroit zelé partisan de l'un & de l'autre. Le but de Mr. Regis dans cet Ouvrage est de conduire d'abord l'esprit par les lumieres de la raison, pour le livrer ensuite à un autre lumiere non pas contraire, mais superieure qui est la Foy. C'est ainsi que Mr. Regis a terminé sa carriere sçavante. Il mourut le onziéme Janvier dernier à l'Hôtel de Rohan, où Mr. le Duc de Rohan lui avoit donné un logement, & lui payoit une pension qui lui avoit été donnée par Mr. le Marquis de Vardes son Beau-pere. Au rétablissement de l'Academie en 1699. Mr. Regis y eut place en qualité d'Associé. Quoique ses infirmitez ne lui ayent pas permis de prendre part aux travaux Academiques, son nom à toûjours servi à illustrer une Liste ou le public auroit été surpris de ne le pas trouver. Peu de Sçavans ont eu plus de relation avec les Grands qu'en a eu Mr. Regis. Il étoit fort estimé de Mr. de Harlay

Archevêque de Paris, & ce Prelat avoit avec lui des Conferences reglées, cõme s'il eut voulu se reserver à lui seul les connoissances qu'il lui avoit défendu de donner au public. Il étoit encore très-bien venu chez Mr. le Prince : mais ce qui lui fait le plus d'honneur, c'est d'avoir donné les premieres teintures de la Philosophie à Monsieur le Duc d'Orleans. Et quoi qu'il n'ait eu que très-peu de part à de si grands succès, il ne laisse pas de lui en revenir beaucoup de gloire. La reputation de Mr. Regis n'étoit pas moins établie chez les Etrangers. Quand Monsieur le Duc d'Escalone Grand d'Espagne fut défait en Catalogne par l'Armée de Mr. le Maréchal de Noailles, il ne fit redemander de tout son bagage qu'il avoit perdu, qu'une Cassette où étoient les Commentaires de Cesar, & la Philosophie de Mr. Regis. Ce même Duc ordonna à Mr. son Fils quand il vint en France, de voir Mr. Regis. Il n'y manqua pas, & de plusieurs visites, il n'y eut que la premiere qu'il lui rendit par obéïssance. La connois-

ſance des Grands fut moins utile à Mr. Regis qu'elle ne ſembloit lui devoir être : ſa fortune ne s'en accrut pas davantage, & l'amitié du P. Ferrier Confeſſeur du Roy ne lui valut qu'une très-modique penſion ſur la préceptoriale d'un Chapitre. Mr. Regis outre ſon grand ſçavoir avoit encore d'excellentes qualitez. Il étoit doux, honnête, affable, point fier, point dédaigneux avec les ignorans ; parce qu'en effet plus on eſt Sçavant, mieux connoit-on combien on leur reſſemble encore.

Eloge de Monſieur le Maréchal de Vauban.

Sebaſtien le Prêtre de Vauban, Chevalier, Seigneur de Bazoches Vauban, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Grand Croix de l'Ordre de Saint Loüis, Commiſſaire General des Fortifications de France, & Gouverneur de la Citadelle de Lille, naquit le premier May 1633. d'une bonne Nobleſſe de Nivernois. Il étoit fils d'Urbain le Prêtre Seigneur de Vau-

ban & d'Aimée de Carmignol. Son pere ne put lui donner autre chose qu'une bonne éducation. A l'âge de 17 ans, il prit le parti des armes, & servit dans le Regiment de Condé, qui étoit pour lors dans un parti contraire à sa Majesté. Il se sentit presque aussi tôt de l'inclination pour être Ingenieur, & dans ce dessein il s'addonna à l'étude de la Geometrie pratique, de la Trigonometrie, & des autres parties des Mathematiques qui lui étoient necessaires. S'étant distingué au passage d'une riviere, il fut avancé. En 1653. il fut pris par un parti François, & mené à Mr. le Cardinal Mazarin, qui n'eut pas de peine à lui faire changer de party, & à l'engager au service du Roy, lui qui y étoit déja porté par une inclination naturelle la plus sincere & la plus ardente qu'on ait jamais remarqué en un sujet. Il servit en qualité d'Ingenieur, quand l'armée du Roy fit le siege de Sainte Menehout. Il fut blessé au siege de Stenay, & se distingua tellement à celui de Montmedy en 1657. que ses parens qui n'en avoient point en-

tendu parler depuis six ans qu'il étoit parti, apprirent enfin par la Gazette ce qu'il étoit devenu. Ce fut là l'unique voye dont il se servit pour leur faire sçavoir de ses nouvelles. Monsieur le Maréchal de la Ferté lui donna pour recompense deux Compagnies, & lui prédit que s'il échappoit à la fatalité du sort des armes, il monteroit aux plus grands honneurs, où puisse parvenir un Homme de guerre. Il reçût aussi beaucoup d'éloges avec une gratification du Cardinal Mazarin. Desormais Mr. de Vauban est connu, & le reste de sa vie devient une partie de l'Histoire de France. Après s'être ainsi ouvert une route par son merite, il mit en pratique sa nouvelle maniere de fortifier. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine : il avoit à surmonter les préjugez regnans ; mais enfin se sentant cette superiorité de genie qui produit le nouveau, il la suivit & triompha de tous les obstacles. En 1667. la guerre de Flandres donna de l'occupation à Mr. de Vauban : il conduisit tous les Sieges que Sa Majesté fit en personne pen-

dant cette Campagne. Il fut bleſſé à celui de Doüay d'un coup à la joüe, dont il a toûjours depuis porté la marque. L'année ſuivante il travailla aux fortifications de pluſieurs places ſelon ſon nouveau projet, & entr'autres à celles de la Citadelle de Lille, qu'il fit bâtir, & dont le Roy lui donna le Gouvernement ſans l'avoir demandé. Ce fut le premier Gouvernement de cette eſpece qui fut jamais accordé. La Paix d'Aix la-Chapelle qui termina cette guerre, ne rendit pas Mr. de Vauban inutile. Il alla en Piedmont avec Mr. de Louvois pour faire fortifier pluſieurs places au Duc de Savoye, qui fut ſi content de lui, qu'il lui fit preſent de ſon portrait enrichi de Diamans. On peut dire de Mr. le Maréchal de Vauban, que ç'a été le ſeul Homme de guerre, pour qui la paix ait été auſſi laborieuſe que la guerre même. Il ne ſe bornoit point aux travaux militaires : ſes vûës s'élevoient juſques ſur les moyens d'augmenter le bonheur du Royaume. Il s'informoit avec ſoin de la richeſſe des Provinces, de

leur commerce, du revenu des terres, de leur culture, des impositions des tailles, des facultez du menu peuple, en un mot de tout le détail qui est comme le principe du grand Art de gouverner. Il étoit continuellement à mediter là-dessus, à former quelque nouveau projet, un songe si l'on veut, mais un songe où l'on ne laisse pas de découvrir beaucoup d'utilité. En 1672. la guerre recommença, & Mr. de Vauban fut employé comme à l'ordinaire aux sieges de plusieurs places. Il les conduisoit avec une methode singuliere, ne perdant pas souvent plus de troupes que les Assiegez. Tout son but étoit de conserver les Soldats : il leur sacrifioit l'éclat d'une Conquête, & s'exposoit hardiment aux discours malins du Courtisan oisif. La Paix de Nimegue qui vint mettre fin à cette guerre, n'en mit point aux travaux de Mr. de Vauban. Il étoit incapable de se donner du repos. Pendant la guerre il assiegoit, pendant la paix il visitoit les places & les fortifioit ; de sorte que sa vie a été une action continuelle.

Le Roy pour recompenſer de ſi grands ſervices l'avança aux premieres charges. En 1674. il fut fait Brigadier, en 1676. Maréchal de Camp, & en 1678. Commiſſaire General des Fortifications. Il eut de la peine à accepter cette derniere Charge, parce qu'elle l'approchoit des Miniſtres. Un amour dangereux de la verité, & une paſſion pour le ſervice du Prince preſque impudente, lui faiſoit apprehender qu'il ne ſe mît mal avec eux. Mais enfin ſe voyant obligé de la prendre, il ne ſongea plus qu'à s'en bien acquiter. Il fit donc conſtruire le fameux Port de Dunkerque, qui fut ſon chef-d'œuvre, & par conſequent celui de ſon Art. En 1683. il travailla aux Fortifications de Straſbourg. L'année ſuivante il prit le ſoin du ſiege de Luxembourg. Depuis il conduiſit les travaux de l'Aqueduc de Maintenon, & les Fortifications de Mont-Royal & de Landau. Pluſieurs ont écrit ſur ſa pratique de fortifier, mais il a déclaré pluſieurs fois qu'il n'avoit point de maniere. L'excellence de ſon genie lui fourniſſoit ce

qui convenoit à chaque place ſelon la nature du lieu, & il étoit trop grand homme pour être borné à des regles particulieres. L'honneur étoit le principal motif de toutes ſes actions. Le Roy lui ayant fait preſent de quatre Canons pour mettre dans ſon Château de Bazoches, il regarda cette recompenſe vrayement militaire comme au-deſſus de toutes les autres. En 1688. il fut fait Lieutenant General, commanda les troupes à Dunkerque en cette qualité, & à la fin de la campagne il alla viſiter les places de la Meuſe. En 1690. il fut malade, & ce fut la ſeule année qu'il demeura abſolument oiſif. Les années ſuivantes il fut aſſez occupé aux ſieges de Mons & de Namur, & il conduiſit ce dernier avec tant de ſageſſe, malgré tous les obſtacles qu'il y trouva, qu'on n'y perdit pas plus de 800 hommes. En 1693. il prit ſoin du ſiege de Charle-Roy, & fut fait Grand-Croix de l'Ordre de Saint Loüis. En 1699. l'Academie des Sciences le demanda au Roy pour remplir une place d'Honoraire. Les Mathematiques lui avoient

trop d'obligation pour qu'on manquât à ce devoir. Et il en avoit porté l'utilité si loin, qu'elle ne lui étoit pas moins glorieuse, que leur plus haute sublimité. Pendant les années qu'il eut un peu de repos, il se donna des occupations selon son cœur. Il travailla sur un grand nombre de sujets concernant le service du Prince & le bien du Royaume, sur la guerre, sur la marine, sur les finances mêmes ; & il en composa 12 gros Volumes in folio manuscrits, qu'il intitula ses oisivetez. Mais on peut dire que si elles s'executoient, ses oisivetez auroient été plus utiles que tous ses travaux. En 1703. il reçût le bâton de Maréchal de France. Son attachement au bien de l'Etat fit qu'il s'y opposa d'abord. Il craignoit que cette haute Dignité ne l'empéchât de servir aussi utilement qu'auparavant avec les Officiers Generaux. Et il aimoit mieux être plus utile & moins recompensé. La même année il conduisit le siege du Vieux Brisach, qui fut pris en treize jours de tems, & où l'on ne perdit pas trois cens hommes. Depuis il de-

meura deux années comme inutile, occupant pourtant bien des gens. En 1704. il preſenta au Roy une nouvelle Methode pour l'attaque des places : preſent le plus utile qu'un ſujet puiſſe faire à ſon Prince, & que le Prince ne pouvoit recevoir que de ce ſujet là. En 1706. il fut envoyé à Dunkerque, où il raſſura les eſprits étonnez, & ſauva tout un païs, qu'on étoit prêt d'inonder. Il finit une vie ſi glorieuſe le 30. Mars 1707. âgé de ſeptante quatre ans & huit mois. Il n'a été marié qu'une fois, & a laiſſé de Jeanne d'Onoy ſa femme deux filles, qui ſont Madame la Comteſſe de Villebertin & Madame la Marquiſe d'Uſſé. Jamais homme n'eut un meilleur cœur que Mr. le Maréchal de Vauban, ni un plus grand fond d'équité. Il mépriſoit cette politeſſe qui couvre la barbarie, & negligeoit ces dehors que le vice emprunte trop aiſément. Il ſe contentoit de faire du bien. Tout comblé qu'il étoit des bien-faits du Roy, il n'a laiſſé qu'une fortune mediocre. Sa liberalité ſe répandoit principalement

ſur les Officiers qu'il reconnoiſſoit avoir du merite, mais avec une generoſité qui lui faiſoit prendre des précautions pour n'être pas découvert. Que s'il venoit à être reconnu, il ne pouvoit ſouffrir qu'on lui fit des remercimens; & il diſoit que c'étoit une reſtitution qu'il leur faiſoit de ce que le Roi lui donnoit de trop. C'étoit un ſujet fidelle à ſon Prince s'il en fut jamais, point Courtiſan, mais veritablement dévoüé au ſervice du Roi & au bien de l'Etat; en un mot un vray Romain, qu'il ſembloit que nôtre ſiecle eut dérobé aux plus heureux tems de la Republique.

Eloge de Monſieur l'Abbé Gallois.

Jean Gallois naquit à Paris au mois de Juin 1632. Il étoit fils d'un Avocat du Parlement. Comme il entra de bonne heure dans l'Etat Eccleſiaſtique, il s'appliqua à l'étude de la Theologie, de l'Ecriture, des Peres, & des Langues Orientales. Cependant il ne renonça pas pour cela à la Phyſique, & aux Ma-

thematiques; ſçachant combien les Sciences peuvent ſervir à étendre l'eſprit & à l'éclairer de tous côtez. Outre cela il poſſedoit au ſouverain degré la Science des Livres ; de-ſorte que rien ne lui manquoit, en quelque genre de Litterature que ce fût. Son premier Ouvrage fut une Traduction Latine du Traité de Paix des Pyrenées. Le Journal des Sçavans qui avoit été commencé en 1665. par Monſieur Salo, & qu'il avoit été contraint d'abandonner, fut continué par Mr. l'Abbé Gallois avec beaucoup de ſuccés. De là cette nombreuſe poſterité iſſuë de lui & repandue par toute l'Europe; les Actes de Leipſic, la Republique des Lettres, la Bibliotheque univerſelle, les Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Monſieur l'Abbé Gallois ſçavoit le François & écrivoit bien; ce qui n'eſt pas ordinaire à ceux qui ſçavent tout. En 1666. Monſieur Colbert ayant entendu parler du Journal des Sçavans prit du goût pour l'Ouvrage & en même-tems pour l'Auteur. Il le choiſit

pour être Secretaire de l'Academie Royale des Sciences en l'abſence de Monſieur du Hamel. Ce Miniſtre qui aimoit les Lettres envoyoit ſouvent querir Mr. l'Abbé Gallois pour l'en entretenir. Quelque choſe que Mr. Colbert lui demandât, il le ſatisfaiſoit ſur tout ; & perſonne n'étoit propre à cela comme Mr. l'Abbé Gallois. Après cette épreuve le Miniſtre le prit chez lui en 1672. Et depuis Mr. l'Abbé Gallois eut toûjours une place à ſa table & dans ſon carroſſe. Mr. Colbert étoit porté à faire fleurir les Lettres & les beaux Arts , non ſeulement par inclination , mais encore par politique. Il ſçavoit, comme un habile Miniſtre qu'il étoit , de quelle conſequence elles ſont pour le bien & la grandeur d'un Etat. Et il étoit bien perſuadé que pendant pluſieurs ſiecles l'Univerſité de Paris , n'avoit pas moins fait d'honneur à la Capitale du Royaume, que le ſejour des Rois. Il s'appliqua donc à procurer l'avancement des Sciences & des beaux Arts. Il forma des Academies , établit celle de Peinture

& de Sculpture, augmenta les Livres de la Bibliotheque du Roi, en un mot n'oublia rien pour faire fleurir les Lettres & les Sciences plus que jamais. Monſieur l'Abbé Gallois par la ſituation où il ſe trouvoit auprès de Monſieur Colbert, avoit le plaiſir de prendre part aux deſſeins & à l'execution de ces belles entrepriſes. Il étoit l'Agent des Hommes de Lettres auprès du Miniſtre, & il leur a toûjours beaucoup ſervi. En 1673. l'Accademie Françoiſe donna une place à Monſieur l'Abbé Gallois. Cette Compagnie admet volontiers une érudition qui n'eſt pas barbare, & peut-être ne lui manque-t'il que d'en faire un plus grand uſage. En 1673. Mr. l'Abbé Gallois remit le Journal en d'autre mains. Monſieur de Seignelay le fit en même tems Garde de la Bibliotheque du Roi. Il n'eut cette charge que pour un tems. Mr. de Seignelay étant ſurpris de la mediocrité de la fortune de Mr. l'Abbé Gallois, crut être obligé d'acquiter en cela Mr. Colbert ſon pere. Et comme cela ne pouvoit ve-

nir du peu de liberalité de ce Miniſtre, c'étoit une marque aſſez ſenſible du grand deſintereſſement de Mr. l'Abbé Gallois. Mr. de Seignelay lui procura donc une Chaire de Profeſſeur en Grec au College Royal, & fit ériger en ſa faveur une Charge d'Inſpecteur du même College avec une penſion conſiderable. En 1699. quand par les ſoins de Monſieur l'Abbé Bignon, l'Academie des Sciences vint à ſortir d'une eſpece de langueur, Mr. l'Abbé Gallois fut mis dans la claſſe des Geometres. Pour remplir les fonctions de cette place, il travailloit à nous donner une nouvelle Edition des Collections mathematiques de Pappus d'Alexandrie. Il en devoit corriger le texte Grec & la traduction, & perſonne n'étoit plus en état que lui de rendre cet Ouvrage parfait. C'eſt dommage qu'il ne l'ait pû achever. Ce Livre eſt conſiderable, en ce qu'il nous apprend l'hiſtoire du progrès des Sciences chez les Anciens, & par conſequent celle des progrès de l'eſprit humain. Mr. l'Abbé Gallois attaqua forte-

ment le calcul des infiniment petits, quand il vit qu'il commençoit à prendre le deſſus dans les Mathematiques. Cette methode lui déplut en ce qu'elle lui ſembla nouvelle, & ſa grande érudition l'avoit rendu partiſan trop zelé des Anciens ; de ſorte qu'en general, il étoit ennemi du nouveau, & ſe ſoulevoit comme par une eſpece d'oſtraciſme contre tout ce qui avoit de l'éclat. Cependant ce calcul n'eſt pas ſi nouveau qu'on ſe l'imagine, & ſi on ſuit ſon origine un peu de près, on en trouvera les traces chez les plus fameux Mathematiciens de l'antiquité. Mr. l'Abbé Gallois avoit travaillé toute ſa vie à amaſſer une belle Bibliotheque, & il l'avoit fait monter juſqu'à 12 mille volumes. Ce n'étoit point trop pour un homme d'une auſſi vaſte érudition, d'un genie vif & penetrant qui embraſſoit tout, & qui vouloit ſe ſatisfaire ſur le champ ; qui n'avoit point d'autre occupation que de lire des Livres, & d'autre divertiſſement que d'en acheter. Il mourut ſur la fin du mois

d'Avril dernier d'une maladie languiſſante. C'étoit un homme fort charitable qui donnoit tout aux pauvres, ne s'étant reſervé de ſon Abbaye de Saint Martin de Cone qu'une penſion de 600 livres.

Après la lecture de ces trois Diſcours, Monſieur de Fontenelle reçût de grands éloges de Monſieur l'Abbé Bignon, & des applaudiſſemens de toute l'Aſſemblée.

Monſieur Littre étant monté depuis peu à la place de Penſionnaire Anatomiſte, termina la ſéance par la lecture d'une obſervation conſiderable ſur la glande pituitaire d'un homme. Il fit d'abord une deſcription exacte de cette glande, où il joignit ce qu'il avoit découvert de nouveau, à ce que les autres Anatomiſtes en avoient déja dit.

Cette glande eſt ſituée au dedans du crâne, dans une cavité qu'on appelle la ſelle de l'os ſphenoïde, où la dure mere étant parvenuë ſe diviſe en deux parties, dont l'inferieure tapiſſe la cavité, & la ſuperieure couvre & ferme le deſſus, hors un trou rond d'une ligne de diametre

qu'elle laiſſe vers le milieu. On remarque dans cette glande deux ſubſtances differentes, l'une de couleur cendrée, l'autre de couleur rougeâtre. Il y a aux deux côtez de la ſelle deux ſinus, dont une partie eſt ouverte du côté de la glande pituitaire, & fournit une partie du ſang dans lequel cette glande trempe à nud.

Mr. Littre entra dans un détail très-ample & tres-curieux, de l'Anatomie de quelques autres parties du cerveau, qu'on ne ſçauroit rapporter ici. Il expliqua les uſages de pluſieurs de ſes parties avec la même netteté, & ſur tout ceux de la glande pituitaire deſtinée à filtrer certaine liqueur blanche, qui ſe mêlant dans la cavité de cette glande avec la lymphe qui vient des ventricules du cerveau, ſervent à rendre cette lymphe, qui a beaucoup perdu de ſa fluidité dans ces ventricules, plus ſubtile & plus coulante.

La glande pituitaire eſt placée dans un bain-marie de ſang, pratiqué d'une maniere merveilleuſe; afin que la lymphe des ventricules

reçûë dans cette glande, ſoit toûjours entretenuë dans une chaleur & une fluidité convenable.

On omet ici bien des obſervations remarquables de Mr. Littre, ſur l'ingenieuſe Mechanique dont l'Auteur de la nature s'eſt ſervi, pour aſſurer & faciliter le paſſage de la lymphe au ſortir des ventricules du cerveau, par la glande pituitaire; afin que cette lymphe devenuë par là très-active, ſervît à délayer & attenuer le ſang groſſier qui revient du cerveau, & avec lequel elle ſe mêle dans les foſſes jugulaires. Sans cette ſage précaution, le ſang dont les parties ſubtiles ont été employées à la nourriture du cerveau, & à la generation des eſprits animaux, auroit eu beaucoup de peine à retourner au cœur, principalement lorſque la tête auroit été panchée, ou qu'elle auroit été horizontale au trou. D'où il ſuit que cette glande eſt abſolument neceſſaire à la conſervation de la vie. Auſſi la trouve-t'on dans l'homme, dans les quadrupedes, dans les poiſſons, dans les volatiles.

Mr. Littre vint ensuite à l'observation qui lui avoit donné lieu d'examiner toutes ces parties.

Un homme à l'âge de 40 ans commença à sentir un mal de tête, qui d'abord étoit supportable & lui donnoit du relâche, mais qui dans la suite devint continu & si violent, qu'il en mourut environ deux ans aprés. Dans les trois derniers mois de sa vie, il étoit devenu stupide & assoupi sans pouvoir néanmoins dormir : il avoit la vûë foible & quelque fois il ne voyoit point du tout : il tomboit souvent en défaillance, & avoit la fievre de tems en tems.

Cet homme étant mort, Mr. Littre en fit l'ouverture avec M. Geoffroy. Ils ne remarquérent rien de considerable ni au ventre ni à la poitrine. Tout ce qui leur parut de consequence étoit dans la tête, qui avoit toûjours été le siége de la maladie. Ils trouvérent la substance du cerveau & du cervelet plus seche & plus dure que dans l'état naturel ; les ventricules incomparablement plus grands que de coutume, & remplis de lymphe ; de

l'inflammation à la partie inferieure de l'entonnoir; la glande pituitaire fort dure & fort rouge, & avec cela deux fois plus grosse qu'à l'ordinaire, s'élevant beaucoup au dessus de la selle du sphenoïde, & ayant au milieu du pus de la grosseur d'un pois.

Après l'explication que Mr. Littre venoit de donner de la structure & des usages de la glande pituitaire, il lui fut aisé de rendre raison de la maladie de cet homme. Elle venoit d'une obstruction de cette glande causée par un amas de sang grossier, d'où elle s'étoit tumefiée & enflammée. En cet état elle comprimoit par son volume extraordinaire les nerfs optiques qui sont immediatement placez au dessus: d'où s'ensuivoit tantôt la diminution, tantôt la suppression totale de la vûë; selon que la compression étoit plus ou moins forte.

L'inflammation de la glande pituitaire s'étant communiquée à la partie inferieure de l'entonnoir, il n'a plus été capable de transmettre la lymphe des ventricules à la glan-

de ; de ſorte qu'elle s'eſt amaſſée dans ces ventricules , & les a augmentez extraordinairement : ce qui a produit une compreſſion conſiderable de toutes les parties enfermées dans le crâne , dont la dure mere s'eſt reſſentie plus que pas une ; de ſorte que les glandes de cette membrane ont filtré plus de lymphe qu'à l'ordinaire. Cette lymphe ſéjournant entre la pie & la dure mere s'y eſt aigrie conſiderablement, & à dû cauſer beaucoup de douleur au malade, en irritant & déchirant par ſes ſels les fibres nerveuſes de ces membranes. Une partie de la lymphe des ventricules devenuë ſalée par l'évaporation des parties aqueuſes, s'eſt engagée dans la ſubſtance du cerveau : elle l'a durci & deſſeché.

Cet homme étoit aſſoupi, parce que ſon cerveau en cet état ne faiſoit que tres-peu d'eſprits : cependant il ne pouvoit dormir à cauſe de la douleur. Enfin ce dépoüillement d'eſprits lui a cauſé la ſtupidité, l'abbatement, la langueur, la défaillance, & la mort, lors qu'ils n'ont

pû du tout ſuffire aux mouvemens neceſſaires à la vie.

Mr. l'Abbé Bignon reprit en peu de mots ce qu'il y avoit de particulier dans cette obſervation, & fit remarquer les avantages qu'on en pouvoit tirer pour la Medecine & pour l'Anatomie.

ARTICLE CVII.

LETTRE D'UN CURIEUX à un Sçavant de Province, ſur la Reception de Mr. Rouviere, à la maîtriſe d'Apoticaire. A Paris chez Claude Cellier ruë Saint Jacques à la Toiſon d'or 1706.

IL eſt bon que le Public ſoit inſtruit du ſoin que l'on prend à Paris, pour ne recevoir que des perſonnes habiles, dans les profeſſions qui ont pour objet la conſervation de la ſanté & de la vie des hommes. C'en eſt une preuve que la Reception de Mr. Rouviere le fils à la profeſſion d'Apoticaire. Rempli du merite que lui ont donné une bonne éducation, des talens naturels, &

les voyages qu'il a faits, il fut reçû Maître au mois de May 1706. Cette Reception fut précedée d'un rigoureux examen, où se trouva une Assemblée considerable, & où présidoit Mr. de Saint-Yon Doyen de la Faculté de Medecine. Ce fut là que Mr. Rouviere prononça le Discours, qui a été publiée dans la Lettre dont nous venons de rapporter le titre.

Il y fait le détail des connoissances que doit posseder un habile Pharmacien. Il faut, selon lui, qu'il connoisse *toutes les richesses du monde elementaire, renfermées dans les trois familles, des vegetaux, des mineraux, & des animaux, & que les Philosophes nomment les trois regnes de la nature.* Il insiste particulierement sur la *famille des vegetaux*; où la nature, selon Ovide, nous fournit un tresor inépuisable de remedes. On rapporte les propres vers du Poëte, qu'il n'auroit peut-être pas crû de son tems devoir être un jour si utiles à la Pharmacie.

Nam quoniam variant animi, variabimus artes:
Mille mali species, mille salutis erunt.
Corpora sunt, quæ vix ferro sanantur acuto:
Auxilium multis succus, & herba fuit.

Nôtre Auteur ne manque pas de recommander extremément l'étude de la Pharmacie Galenique & ancienne; à laquelle, dit il, il faut joindre les vives lumieres de la Pharmacie Chymique & nouvelle; parce qu'elle entre plus avant dans l'interieur des mixtes, dont cet Art, qu'il appelle *le grand Art*, *l'Art sacré*, fait une exacte *décomposition*. Il prend de là occasion de rapporter plusieurs découvertes, que les Chymistes ont faites en travaillant sur les mixtes, comme *l'or fulminant*, *la poudre fulminante*, *la fulmination dans le liquide*, *l'arbre de Diane*, *les vegetations metalliques*, aussi-bien que *le fameux vaisseau*, si ingenieusement inventé, pour faire éclorre des œufs,

& qu'on ſubſtituë avec tant de ſuccés à la mere, qui les devoit couver, ou fomenter par ſa chaleur. Il n'oublie pas le *Phoſphore* que le ſçavant Daniel Krafft Chymiſte Aleman trouva, en travaillant ſur l'urine de l'homme. Mr. Rouviere fait obſerver que cette découverte n'eſt pas une merveille de ſimple curioſité; mais que c'eſt encore un treſor pour la Medecine, puiſque le ſel d'urine s'eſt trouvé un excellent remede pour les fiévres quartes, & que ce ſel léve les obſtructions.

Mr. Rouviere le pere à l'occaſion de la Reception de ſon fils, a fait graver un Jetton, pour faire les preſens accoutumez en pareilles occaſions.

On y voit d'un côté la Déeſſe de la Santé qui eſt la *Dea Salus* des Romains. Elle eſt aſſiſe, & preſente dans une patene quelque choſe à un Serpent, qui eſt le ſymbole d'Eſculape, le Dieu de la Santé.

De l'autre côté du Jetton il y a une vipere, qui s'éleve de terre, comme pour s'élancer ſur quel-

qu'un. La vipere est devenuë le symbole de la Pharmacie, à cause des puissans remedes qu'on en tire contre plusieurs sortes de maladies. L'aspect de la vipere donne de la frayeur, mais après tout elle est salutaire à beaucoup de malades: la vûë des remedes blesse aussi les sens, & revolte l'imagination; cependant l'usage en est tres-utile. C'est ce que signifie l'ame de la dévise que l'on a mise au dessus de la vipere: *Terret sed sanat*, Elle effraye mais elle guerit.

ARTICLE CVIII.

REMARQUES DE Mr. MARTINI Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier, sur la prétenduë découverte de l'Alkaëst donnée au public par Mr. le Pelletier de Roüen, publiée dans les Memoires de Trevoux de Novembre 1704. *& rappellée dans les Memoires de Février* 1706.

DE tous les Secrets celui qui a fait le plus de bruit dans le monde, & qui a le plus flatté la cu-

rioſité des Chymiſtes juſqu'à preſent, eſt l'Alkaëſt. On entend par ce mot une liqueur tres-ſubtile & tres-penetrante, capable de tirer la ſubſtance ſulphureuſe de tous les mixtes ſans aucune corroſion. C'eſt un être ſimple & immortel, qui penetre toutes choſes, & les reſout en leur premiere matiere, c'eſt à-dire, en une eau inſipide. Cette liqueur eſt d'autant plus recherchée, que l'on ſe promet par ſon moyen de faire de plus grandes choſes. Rien ne coute à celui qui a fait cette découverte: toute la nature ſe développe entre ſes mains, & il en tourne tous les ſujets comme il lui plaît. C'eſt l'inſtrument dont on fait le ſoufre de Venus, le Mercure diaphoretique, l'or potable, la teinture de Lune, la quinteſſence de perles & de coral &c. L'on en dit trop, ce me ſemble, pour ne pas donner de l'émulation aux Curieux; mais auſſi il eſt important de ne s'y pas tromper; & la prudence veut qu'on examine avant toutes choſes, ſi l'on peut en effet parvenir à ce grand deſſein: c'eſt ce que l'on ſe propoſe

de faire ici en peut de mots. J'examinerai. 1°. Si le Dissolvant universel ou l'Alcaëst est possible. 2°. S'il a jamais été découvert. 3°. S'il est dans l'urine plutôt que dans aucun autre sujet. 4°. S'il est absolument necessaire pour la Medecine.

Quant au premier, on peut douter de la possibilité du Dissolvant universel, aussi bien que de la possibilité de la Pierre Philosophale. Ce sont deux écueils, où quantité de Curieux ont fait naufrage. Ce doute paroît bien fondé : car pour avoir un Dissolvant universel, il faudroit necessairement avoir une liqueur dont les parties fussent assez subtiles & assez déliées, pour pouvoir s'insinuer dans les pores de tous les corps mixtes que l'on veut dissoudre. Mais cela seul ne suffiroit pas : car nous voyons que des liqueurs tres-subtiles & tres volatiles, qui dissolvent des corps tres-durs & tres-compactes, n'ont pas pour cela la vertu de dissoudre des corps moins durs & moins pesans. Par exemple l'eau regale qui n'est autre chose qu'un esprit de nitre, dont la

force a été augmentée par l'addition du sel armoniac, mord sur l'or, & ne peut pas mordre sur l'argent. Donc ce n'est pas seulement par la subtilité de ses parties, qu'une liqueur est propre à dissoudre les corps : car si cela étoit, l'eau regale devroit dissoudre l'argent encore plus facilement que l'or. Dailleurs nous voyons des corps d'un tissu si dur & si serré, qu'on ne sçauroit en separer les parties par aucun dissolvant : tels sont le talc, le verre, le crystal, le diamant &c. D'où je conclus, que quand le dissolvant seroit très-subtil, il dissoudroit de certains corps & n'en dissoudroit pas d'autres.

Si l'on veut pour l'Alkaëst une liqueur moins subtile, & telle que plusieurs Auteurs l'ont supposée ; qui soit grasse, pesante, & qui ne monte point par le bain ; comment pourra-t'elle passer à travers les corps metalliques les plus durs, que nos dissolvans communs ont de la peine à penetrer ? comment pourra-t'elle communiquer aux soufres metalliques une volatilité qu'elle n'a

pas ? J'aimerois donc mieux penser qu'il y a plusieurs dissolvans, ou Alkaësts particuliers plus ou moins forts ; mais qui ne sont point universels, & qu'il ne faut pas mépriser, parce qu'ils peuvent tous avoir leur usage ; outre qu'ils font admirer la fecondité de l'Art.

2. Mais quand l'Alkaëst, ou Dissolvant universel seroit possible, pourroit-on se persuader qu'il ait été découvert ? Les differens Auteurs qui en ont parlé, ne s'accordent pas mieux ensemble, que ceux qui ont écrit de la Pierre Philosophale. Des hommes d'esprit de toutes professions l'ont cherchée depuis long-tems en differens sujets ; mais avec si peu de succès qu'on doute encore, si aucun d'eux en est jamais venu à bout. Les uns ont travaillé sur le sel marin, d'autres sur le nitre, sur le vitriol, sur le tartre, sur l'air condensé, sur la rosée des équinoxes, sur l'eau de pluye, sur l'urine, sur le talc, sur le vif argent, sur le zinc, sur l'antimoine même, croyant que c'étoit un sel metallique, & enfin sur plusieurs autres su-

jets, qu'il ſeroit trop long de nommer. Mais qu'eſt-ce que cela leur a produit ? de la peine, la perte de leur tems, de la dépenſe, & du chagrin.

Tous neanmoins aſſûrent qu'ils ne devoient pas choiſir d'autres ſujets, que ceux ſur leſquels ils ont travaillé. Et il faut avoüer qu'ils diſent preſque tous des choſes plauſibles ; car toutes ces matieres ſont riches, & ont quelque attrait particulier pour amuſer les Artiſtes. Que ne peut-on pas dire, par exemple, ſur le vitriol, dont la ſubſtance eſt ſi noble, & l'origine ſi admirable, qu'on le peut regarder comme un des plus excellens corps que la nature ait produit ? Les Chymiſtes nous aſſûrent, que ce n'eſt autre choſe qu'une corporification de l'eſprit univerſel, qui anime & perfectionne tout ce qui exiſte en ce monde ſublunaire : auſſi en forme-t'on une eſpece d'aiman, par le moyen duquel on peut attirer plus de dix fois ſon poids. La même choſe ſe peut faire du nitre & du ſel marin. Ce Secret n'eſt pas inconnu à Mr. Saignette

Medecin très-illuſtre de la Rochelle. Auſſi ſe trouve-t'il pluſieurs partiſans de ces differentes matieres: Potier & Glauber ſe ſont attachez au nitre: Beguin même l'a déguiſé ſous le nom du ſel hermaphrodite, qui eſt la cauſe de toutes les vegetations de la terre. Angelus Sala, le Chevalier Dygbi, & pluſieurs autres tiennent pour le vitriol. Raimond Lulle ne vante que le Tartre & l'eſprit de vin, Baſile Valentin l'Antimoine. Les Diſciples de Paracelſe ont exalté par tout le ſel marin. Sindivogius, Mr. Deſpagnette, Tachenius, Beverovicius, & Boyle, ne parlent que de l'eau. L'Auteur des rares experiences ſur l'eſprit mineral ne vante que le Zinc. Pluſieurs font leur Idole du Mercure. Polemanus met toutes ſes richeſſes dans la mine de plomb; auſſi-bien que Nuiſement & Mullerus. La pierre d'arquebuſade, ou cette eſpece de machefer qui ſe trouve dans les terres argileuſes, le vernis même des Potiers, ont fait l'occupation d'un nombre de Curieux. Enfin la découverte de l'urine que l'on nous

veut donner aujourd'hui pour un Diſſolvant univerſel, n'eſt pas nouvelle. Daniel Becker en a parlé fort au long il y a plus de 80 ans, dans ſon Livre intitulé *Microcoſmus medicus* imprimé à Leyden. Crollius & Hartman s'en ſont ſervis pour faire leur teinture d'or, & en ont donné la deſcription fort exactement.

Mais dans le fond il faut convenir, que tous ces differens ſentimens ne ſervent qu'à embroüiller l'eſprit, & à refroidir l'ardeur d'un homme qui voudroit s'appliquer à la recherche des Arcanes. Ce qui m'étonne d'avantage, c'eſt que Paracelſe & Vanhelmont, que l'on regarde comme les Maîtres de l'Art, qui ſe ſont ſuivis en beaucoup de choſes, & qui ont le plus parlé de ce Secret, ne s'accordent pas entre eux ; puiſque l'Alcaëſt que Vanhelmont doit avoir trouvé de l'aveu de Mr. le Pelletier, paroît bien different de celui que Paracelſe a déſigné. Tous deux pourtant ont crû avoir le bon ; qui des deux s'eſt trompé ? Pour moi je crois qu'on

doit également ſe défier de l'un & de l'autre. Du moins il eſt certain que ces deux Auteurs ne ſont pas trop ſûrs dans leurs principes, & qu'ils ont eu des erreurs pitoyables. Il eſt vrai qu'ils nous ont laiſſé quelchoſe de bon; mais il s'en faut bien qu'ils n'ayent eu tout ce qu'ils ſe ſont attribué: & l'on peut ſans injuſtice aſſurer qu'ils s'en faiſoient un peu accroire. La gueriſon par les taliſmans ou par les paroles, la ſignature des plantes, la tranſplantation des maladies, que l'on fait paſſer d'un homme à un chien ou à un arbre, la genération artificielle des homuncules, n'ont pas fait beaucoup d'honneur à Paracelſe. Vanhelmont ne s'eſt pas fait moins de tort par ſes allegories perpetuelles, par ſes déclamations contre la ſaignée, en plaçant l'ame dans l'orifice de l'eſtomac, & en établiſſant toutes les cauſes des maladies dans le déreglement des eſprits animaux.

Il y a donc quelque raiſon de ſe défier de ces Auteurs. Qui ſe trompe en une choſe, ſe peut tromper en d'autres. Et l'on peut douter,

ſi juſques ici l'Alkaëſt a été découvert. D'ailleurs on donne des qualitez contraires à cette liqueur : l'un dit qu'elle eſt ſubtile, l'autre qu'elle eſt peſante; en ſorte qu'elle ne monte point par le bain. Comment accorder tout cela ? ſi elle diſſout tous les corps, comment peut-on la contenir, & empêcher qu'elle ne diſſolve ſon propre vaiſſeau ? car rien ne doit être capable d'arrêter ſa force. On dit qu'elle eſt d'une durée immortelle : mais comment ſe peut-il faire, ſi cette liqueur renferme en ſoi des ſels, que leurs pointes ne s'uſent pas en frottant contre les corps diſſous ? Si elle eſt ſubtile, elle doit s'évaporer, lors qu'on la met en œuvre : ſi elle eſt graſſe, elle s'attachera aux corps qu'elle diſſout, & perdra par là pluſieurs de ſes parties.

3. Voyons à preſent ſi la découverte de l'Alkaëſt tiré de l'urine ſera plus heureuſe que les autres. Pour moi je ne la crois pas des plus ſûres, & j'y trouve bien des difficultez. On lui donne une illuſtre origine, puis qu'on la fait venir du

Paradis terreſtre. Mais s'il eſt vrai que l'Alkaëſt doit être tiré de l'urine des jeunes gens qui boivent du vin ; Adam n'en ayant jamais bû, ne portoit pas avec lui la matiere propre à ce Diſſolvant univerſel : ainſi il ſera faux que ce Diſſolvant vienne du Paradis terreſtre. Parlons plus ſerieuſement. Cette découverte n'a rien d'extraordinaire, ſi on veut l'examiner de prés.

Vous me direz d'abord, que ſelon Vanhelmont l'urine n'eſt ni acide, ni alkaline, mais purement ſaline, qualité abſolument neceſſaire pour le Diſſolvant immortel : donc elle eſt propre pour ce grand deſſein. Je nie la conſequence, & je retorque l'argument. Le ſel marin eſt un parfait ſalé ; le nitre quoique veritablement acide paſſe chez pluſieurs pour être acide & alkali : donc ils ſont propres pour faire le Diſſolvant univerſel. La raiſon eſt égale de part & d'autre. Que ſi l'on préfere l'urine en fait de diſſolvant à tous les autres, parce qu'elle a plus d'eſprits, le tartre peut fournir un eſprit & un ſel alkali auſſi

volatile que l'urine : & je ne vois rien dans l'un qui doive le faire préferer à l'autre.

Pour la suite de l'operation, elle ne me paroît pas tout-à-fait juste : j'y trouve quelques défauts. Mr. le Pelletier dit, que l'esprit d'urine rectifié, étant mêlé avec parties égales de bon esprit de vin ; en les agitant ensemble par le remûment du matras, il se fait un caillé blanc. Je doute de cette experience. Je sçay que l'esprit de vin mêlé avec l'esprit d'urine fermentent ensemble, & font un *coagulum* : experience dont on se sert pour expliquer la maniere dont la pierre s'engendre dans les reins : experience d'ailleurs aisée à concevoir ; car il est tres-naturel que l'acide du vin fasse un *coagulum* avec l'alkali de l'urine. Mais je doute que l'esprit de vin mêlé avec l'esprit d'urine rectifié plusieurs fois, produise le même effet ; parce qu'il n'y aura plus entre les sels volatiles de l'urine, & l'acide de l'esprit de vin la proportion qui y étoit auparavant. Mr. le Pelletier néanmoins n'est pas le pre-

mier qui a avancé ce fait. Hartman, Crollius, & Sylvius de le Boë, disent la même chose que lui.

Monsieur le Pelletier veut de plus qu'en versant sur ce *coagulum* environ autant pesant d'esprit de nitre bien rectifié, après quelques effervescences le caillé se fige en une substance de sel armoniac, laquelle est plus solide, & reduit en une eau insipide l'esprit qui l'aura figé. Je doute encore de cette seconde experience : une petite quantité d'acide peut se coaguler ; mais une grande quantité d'acide, dissout le *coagulum*. On en peut faire l'experience sur le lait, & consulter sur cela l'illustre Mr. Lemery dans son Cours de Chymie de la huitiéme Edition, pag. 604. du Tartre vitriolé. J'ajoûte que cette operation me paroît peu conforme à l'idée qu'on donne de l'Alkaëst : car si c'est une liqueur homogene, pourquoi y ajouter l'esprit de nitre qui est heterogene ? Elle est encore tres-inutile & très-contraire à la fin de l'operation : car si l'on veut donner de la force à l'esprit d'urine, en

cohobant ou distillant plusieurs fois cet esprit sur son sel volatile, comme plusieurs Auteurs l'ont enseigné ; pourquoi affoiblir ce sel volatile en le coagulant d'abord avec l'esprit de vin, & en y ajoutant un acide aussi fort que celui de l'esprit de nitre, qui enchainera d'avantage ses parties volatiles, & le rendra moins propre à la fin qu'on se propose, qui est d'avoir un esprit très-subtil & très-penetrant ?

Tous ceux qui ont écrit de l'esprit d'urine s'y étoient pris d'une autre maniere. Les uns rectifient l'esprit d'urine, & de la matiere ou *feces* qui en restent, ils tirent un sel en crystaux qu'ils perfectionnent par plusieurs dissolutions & coagulations réïterées : ensuite ils mêlent ce sel avec l'esprit d'urine, le faisant cohober plusieurs fois, pour unir intimement l'esprit d'urine avec son sel ; ensuite ils ajoutent l'esprit de vin, & font circuler le tout ensemble, pour ôter la puanteur du premier, & lui donner une odeur moins desagreable. D'autres font mieux, & distillent l'esprit d'urine

d'une maniere à faire élever le sel volatile ; & quand ils ont ce sel volatile, ils cohobent par dessus l'esprit d'urine, & ajoutent à la fin l'esprit de vin avec lequel ils le font aussi circuler. Methode qui me paroît fort éloignée de celle de Mr. le Pelletier : car il me semble que cet Auteur commence par où il falloit finir. Sa maniere même ne s'accorde pas avec les paroles de Starkey, qui veut que l'on unisse intimement cet acide non corrosif, c'est-à dire l'esprit de vin, avec le double esprit d'urine ; & que ce mélange qui est l'essentiel de l'operation, arrive par plusieurs circulations réïterées au degré de pureté, qui lui donne le juste titre du premier être des sels, du plus glorieux & du plus excellent des sels.

Que si l'on vouloit pousser l'operation plus loin, & suivre le projet de Mr. le Pelletier, qui veut reserver l'esprit fermenté ou corrompu de l'urine, pour le cohober avec cette espece de sel armoniac, qu'on a fait du mélange de l'esprit d'urine, de l'esprit de vin, & de l'esprit

de nitre ; je ſerois d'avis que l'on mélât & réünit cet eſprit corrompu avec le premier eſprit, & ce ſel volatile dont nous avons parlé en dernier lieu, & qui eſt le plus fort & le meilleur. On pourroit même y ajoûter encore le ſel fixe, qui ſe tire du *caput mortuum* de l'urine. Je voudrois enſuite qu'on diſtillât une ſeconde fois le tout enſemble au bain-marie ; qu'on retirât derechef le ſel volatile, qu'on pourroit ſublimer encore dans un matras à long col couvert d'un chapiteau aveugle ; & qu'enfin on remélât le tout enſemble pour concentrer de nouveau ledit ſel volatile, y ajoutant parties égales de bon eſprit de vin, & les faiſant circuler enſemble, ou du moins digerer pendant quelques jours. Par ce moyen on auroit l'eſprit d'urine dans ſa derniere perfection. J'oubliois de dire en paſſant, qu'il ſeroit mieux, ce me ſemble, de faire fermenter l'urine qu'on veut diſtiller, dans un baril bien bouché, que dans un baril ouvert, pour ne pas perdre une bonne partie du ſel volatile.

Voilà, à mon avis, ce que l'on peut

tirer de meilleur de l'urine pour les usages de la Medecine. Mais il n'y a rien là d'extraordinaire, ni qui soit trop digne de nôtre admiration. Je suis persuadé qu'on peut faire d'aussi grandes choses avec le sel volatile de tartre, qu'avec le sel volatile d'urine. Il ne faut pourtant pas mépriser l'esprit d'urine ; car il peut servir à la préparation du Mars, & à beaucoup d'autres operations sur les metaux.

4. Pour suivre ma division, il me reste à examiner, si le Dissolvant universel est absolument necessaire dans la Medecine. Je réponds que non. On peut avoir sans cela le sel volatile de tartre, le soufre de Venus, la teinture de Lune de Paracelse, le soufre de Mars, la teinture de coral, l'élixir de proprieté, & mille autres excellens remedes. On peut même tirer des teintures d'or & d'argent par d'autres voyes, qui ne sont pas à la verité radicales ; mais je doute fort, si ceux qui se vantent d'avoir l'Alkaëst en sçavent faire de meilleures. Quand on ne l'auroit donc pas, on peut se con-

ſoler & joüir paiſiblement de tant d'autres belles d'écouvertes, qui ont été faites dans la Chymie juſqu'à preſent.

On eſt pourtant fort redevable à Mr. le Pelletier d'avoir réveillé les eſprits curieux : on ne peut que loüer ſes recherches : il ſeroit à ſouhaiter que tous les Sçavans fuſſent auſſi deſintereſſez, & auſſi zelez pour le bien public qu'il le paroit. Il eſt connu depuis long-tems dans la Republique des Lettres pour un Homme d'une profonde érudition. Je l'honore infiniment, & j'eſpere qu'il ne me ſçaura pas mauvais gré, d'avoir propoſé mes difficultez ſur une matiere qui demande beaucoup d'éclairciſſement.

Monſieur Martiny nous promet encore une Lettre, où il prétend faire voir le peu de ſuccés des operations ſur l'Alcaëſt de Mr. Starkey.

ARTICLE CIX.

LETTRE DE *Mr.* DE LA CAZE *Medecin ordinaire de Son Altesse Serenißime Monseigneur le Duc du Maine, à Mr. M. D. M. sur ses Remarques contre Mr. le Pelletier.*

MONSIEUR

Vous m'avez fait beaucoup d'honneur de m'envoyer vos Remarques, sur la prétenduë découverte de l'Alkaëst donnée au public en 1704. par Mr. le Pelletier. Je les ay lûës avec plaisir, & je suis surpris que vous ayez tardé si longtems à les mettre au jour. Puisque vous me demandez mon sentiment sur ce sujet, je vous diray que les Sçavans sont tres-obligez à M. le Pelletier, de la traduction qu'il a faite des plus beaux endroits des Ouvrages de Starkey : & bien qu'il se soit trompé en suivant cet Auteur dans ses reflexions sur la maniere de faire l'Alkaëst, il a néanmoins dit

dans sa Preface beaucoup de choses très-sçavantes, qui en confirment la possibilité, dont il semble que vous doutiez. Mais il n'a pas observé, que Paracelse a nommé Alkaëst toute sorte de sels fixes volatilisez & reduits en quintessence: ce qui fait voir qu'il y a plusieurs dissolvans tout differens du general ou universel, qu'il a appellé son Eau de tartre, & que Vanhelmont après lui a nommé *Ignis Aqua*; que les autres dissolvans sont particuliers, & plus ou moins forts les uns que les autres; & que quelques-uns même perdent de leur vertu à chaque operation. Ce qui n'arrive point au dissolvant universel, qui ne peut être aucunement alteré, & qui a autant de force après avoir servi mille fois qu'à la premiere. C'est pourquoi ils ont dit qu'ils avoient trois sortes de dissolvans, (ce que Mr. le Pelletier a même rapporté dans la Pyrotechnie de Starkey) lesquels ils ont nommez *Arcanum Ponticitatis*, *Arcanum Microscomi*, qui sans contredit est celui de l'urine, & *Arcanum Sa-*

mech, qui se fait du vin. Vous me direz peut-être, d'où vient que je ne m'explique point sur l'*Arcanum Ponticitatis*, puisque je nomme la matiere des deux autres. Il faut sçavoir que tous les sels mineraux & metalliques contiennent un acide, qui par alkoolisation, ou elixiration avec leur sel fixe, peut être reduit en quinteßence, qui fait ce dissolvant. Le petit circulé du sel commun se fait à peu près de cette maniere. Mais il y a dans la nature une chose qui sert de moyen pour y parvenir, sans laquelle le plus habile Artiste ne viendra jamais à bout de son intention. C'est avec elle qu'on fait tous les sels énixes, qu'on les reduit en Alkali, qu'on les sublime, & qu'enfin on en tire une essence mercurielle, qui fait autant de dissolvans ou Alkaëst qu'il y a de sels sur la terre. C'est à cet Agent qu'on est redevable de toutes les belles operations de la Chymie resolutive. C'est lui qui separe tout ce qu'il y a de terrestre & d'élementaire, & qui étant réduit en liqueur mercurielle & metallique, merite à jus-

te titre le nom de dissolvant general, & n'a aucune autre apparence après sa préparation & la séparation de son soufre externe, qui est sa tache originelle, que d'une eau simple, ignée, & séparée de son humidité aqueuse; en sorte que ne trouvant rien, qui lui soit semblable, elle agit par sa puissance & sa vertu sur toutes choses, & les dissout sans s'unir à aucune. Vous voyez bien, Monsieur, que toutes ce qualitez, ne conviennent pas à l'urine, quelque préparation qu'on lui puisse donner; & que tout ce que l'on en peut faire ne peut servir qu'à tirer les souffres des corps, qu'on peut rendre ensuite volatiles. C'est sans doute ce qu'on a appellé *Arcanum Microscomi*: mais si vous desirez parvenir à la veritable préparation de l'Alkaëst de Paracelse & de Vanhelmont, il faut auparavant que vous sçachiez faire leur sel énixe, le reduire en alkali doux, ensuite en sublimé, & finalement en cette pretieuse liqueur mercurielle, qui fait le sujet de la recherche de tant d'habiles gens, & que

vous ne trouverez pourtant pas dans le Mercure commun, mais dans une matiere metallique, dont les proprietez ne ſont connuës que de très-peu de perſonnes. Voilà mon idée de l'Alkaëſt. A l'égard des experiences de Mr. le Pelletier, vous avez lieu d'en douter : je les ay faites pour contenter la curioſité de mes Amis : elles ne m'ont point réüſſi. Je conviens avec vous que l'Alkaëſt de l'urine, ſuivant la deſcription qu'il en a faite, & que j'ay experimentée, eſt tout à fait contraire à ce qu'en ont écrit Paracelſe & Vanhelmont. Ils prétendent que ce ſoit une liqueur homogene, ce qui ne ſe rencontre point dans l'urine mêlée avec l'eſprit de vin & l'eſprit de nitre. Je puis même vous aſſurer que jamais vous ne ferez un caillé avec l'eſprit de vin ordinaire, ſi vous ne le faites auparavant fermenter avec l'urine, & que vous ne le ſépariez par la diſtillation de l'eſprit urineux. J'aurois beaucoup d'autres choſes à vous dire que la brieveté d'une Lettre ne ſçauroit contenir, & que nous déduirons

quelque jour plus au long. Epargnez un peu nôtre Paracelſe & nôtre Vanhelmont : quoique vous les turlupiniez , je connois bien que vous n'avez pas perdu vôtre tems à les lire. Le mien ſera toûjours bien employé à répondre à vôtre curioſité , & j'auray toûjours un grand plaiſir de voir que mes experiences s'accordent avec vos reflexions , étant avec une eſtime particuliere &c.

ARTICLE CX.

PORTRAIT DU ROY DE SUEDE par le Pere du Cerceau Jeſuite.

NOus nous ſommes preſque fait une loy de ne point inſerer dans nos Memoires de piece de Vers entiere : mais quand l'excellence de ceux-ci,& les applaudiſſemens qu'ils ont reçûs de la plus delicate Cour de l'Europe , ne juſtifieroient pas l'exception que nous leur accordons la matiere nous engageroit à leur donner place dans nôtre Journal. Le Portrait fidelle d'un Heros

tel que le Roy de Suede, est un monument qui appartient à l'Histoire plus qu'à la Poësie, & nous ne sçaurions prendre trop de soin pour le conserver à la posterité.

Pour peindre un Alexandre, il faudroit un Appelle;
Charle est l'Alexandre du Nord,
Du Vainqueur de l'Asie il a l'air & le port,
Et va du même pas à la gloire immortelle.
Mais où trouver encore un Appelle nouveau?
Le Peintre manque au parallele.

Pour moy au-dessous de ce fameux modele
Je compte, en prenant le pinceau,
Moins sur mon art, que sur mon zele;
Et sur le Sujet du tableau:
Si dans les moindres traits je puis être fidele,
Le Portrait sera toûjours beau.

Et d'abord, car je dois aux dons de la nature
Le premier rang dans ma peinture,

Le visage en ovale avec grace allongé
Frape par de grands traits qu'un air
doux accompagne.
Un teint que le hâle a chargé
Est garant des Exploits de plus d'une
Campagne.

Sous un front ouvert & serein,
Des yeux vifs & brillans d'une noble
lumiere
Témoignent cette ardeur guerriere,
Qui dès les premiers coups que sçût lancer sa main,
A l'Europe étonnée annonça sa carriere.

Pour temperer le feu qui brille dans ses
yeux
La nature avec art a formé sur sa
bouche
Un souris fin & gratieux,
Qui charme à son abord le cœur le plus
farouche.

Comme un simple Soldat vétu grossiérement
Pour la forme & pour la matiere,
Un habit lui suffit une Campagne entiere :
Grand Chapeau, gans de Buffle, & pour
l'assortiment

Ceinturon de même parure,
D'où pend un large Coutelas
Peu brillant au dehors, peu chargé de dorure,
Mais terrible dans les Combats;
Enfin Cravate à la Dragonne,
C'est tout l'ajustement qu'il souffre en sa personne.

Mais me suis-je mépris ? est-ce un grand Potentat ?
Est-ce un Roy que je viens de peindre?
C'est un Roy, mais un Roy Soldat,
Qui dépoüillé d'un vain éclat,
N'en sçait pas moins se faire craindre.
Cet air de negligence & de simplicité
N'altere point en luï la Majesté,
Sans rien devoir à la magnificence
Il est servi, craint, respecté,
Et paroit Roy dès qu'il s'avance.

Une sage frugalité,
Dont il donne l'exemple avec autorité,
De son Camp bannit la mollesse;
Et le défend lui-même au feu de la jeunesse
D'un écüeil plus à redouter,
Que tous les ennemis que son bras sçût dompter.

Tout le jour agiſſant ſans ceſſe
Il n'accorde qu'à peine à la neceßité
Un court ſommeil ſur la nuit emprunté,
Et qui ſouvent interrompu ne laiſſe
Nulle priſe à la volupté.

Dans lui la probité ſurpaſſe le courage,
Et les loix de l'honneur ſon ſes premie-
res loix;
Il ne manque jamais à la foy qu'il en-
gage,
Il parle peu, mais avec poids.
Ami de la vertu, zelé pour la juſtice,
Ennemi declaré du menſonge & du vice,
Au ſeul & vrai merite il ſe laiſſe tou-
cher:
Sans attendre qu'il ſe preſente,
Lui-même il le previent d'une main
bien-faiſante,
Et s'empreſſe pour le chercher.

Dans ce Conquerant ſi terrible
La fiere Majeſté n'eſt point inacceßible.
A toute heure, en tout tems il ſe laiſſe
aprocher.
Aimé de ſes Sujets, en vrai Pere il les
aime,
Et l'on trouve toûjours dans lui

Autant de douceur pour autrui,
Que d'austerité pour lui-même.

Hardy, mais sant temerité,
Il sçait, quand il le faut, suspendre
Une trop vive activité,
Et medite long-tems ce qu'il veut entreprendre.
Mais lorsque la Sagesse & la Gloire ont dicté
Le parti qu'un Heros doit prendre,
Il part, il execute avec rapidité,
Ce que dans un secret, que rien ne peut surprendre,
A loisir il a medité,
Et que l'effet seul peut apprendre.
Alors il ne connoit ni peine ni danger,
Rien ne l'étonne & ne l'arrête,
Rien ne peut le faire changer,
Et vît-il la mort toute prête,
Il faut, s'il l'a reglé, perir ou se venger.

De-là le Succès de ses Armes
Et tous ces Exploits glorieux,
Qui tiennent aujourd'hui l'Univers en allarmes,
Et du côté du Nord font tourner tous les yeux.

Août 1707.

Mais à quelque haut point de gloire
Que l'ait élevé la Victoire,
Toûjours constante à suivre ses Projets;
On doute par toute la terre,
S'il a paru plus grand lorsqu'il a fait la guerre,
Que lorsqu'il a donné la Paix.

ARTICLE CXI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE.

ON a imprimé à Hambourg une Histoire des anciens Philosophes écrite par un Chrétien. Elle avoit déja paru dans le Tresor des antiquitez Grecques de Mr. Gronovius. Mr. Volfius prétend que sa nouvelle Edition sera plus correcte. Cet Ouvrage attribué faussement à Origne n'est pas grand' chose.

Compendium Historiæ Philosophicæ antiquæ, sive Philosophumena quæ sub Origenis nomine circumferuntur, edita primùm ex codice Bibliothecæ Mediceæ à Jacobo Gronovio viro clarissimo in

Thesauro antiquitatum Græcarum, Tomo X. jam vero recognita & notis uberioribus illustrata, passimque correcta à M. Joanne Christphoro Volfio : Hamburgi 1706. *in* 8°.

Tandis que Mr. Hickés imprimoit en Angleterre une Grammaire de l'ancienne langue Tudesque, un Sçavant Aleman à fourni aux amateurs de cette Langue de quoi s'exercer en l'étudiant. Il a publié les anciennes Versions de l'Harmonie Evangelique de Tatien & d'un fragment d'Isidore. Vulcanius avoit promis de publier la Version de Tatien, & Junius la tira de la Bibliotheque d'Oxford pour la faire imprimer : Cependant elle n'avoit point encore paru. La Version est du huit ou neuviéme siecle, plus claire que la Traduction des Evangiles, dont Otfrid est l'Auteur, moins figurée que la Traduction du Cantique des Cantiques composée par Villeram.

La Version du fragment d'Isidore est du septiéme siecle : on l'a tirée d'un manuscrit de la Bibliotheque Colbert qui vient de Mr. Pithou.

Les Notes jointes à ces deux Versions expliquent l'origine de plusieurs expressions Tudesques.

Tatiani Alexandrini Harmoniæ Evangelicæ Versio Theotisca ; ut & Isidori Hispalensis ad Florentiam sororem, de Nativitate Domini, Passione, & Resurrectione &c. Libri eâdem linguâ conversi fragmentum. Joannes Philippus Palthenius è manuscriptis Codicibus edidit & animadversionibus illustravit. Griphs-Valdiæ apud Joannem Volfangum Fickveilerum 1704.

Mr. Palthenius promet un Glossaire Vandalique.

DE ROME.

Mr. Le Cardinal Ottoboni a comme l'année passée , fait un *Oratorio* pendant la Semaine Sainte. Il en a de plus fait un autre la Semaine de la Passion. Presque tous les Cardinaux qui se sont trouvez à Rome, tous les Generaux d'Ordres, la plus grande partie des Prelats & de la Noblesse Romaine, ont assisté à l'un & à l'autre, & y ont admiré la magnificence & le zele de cet illustre Cardinal. Les

Recits de l'*Oratorio* qui s'eſt fait la Semaine Sainte, ſont les mêmes que l'an paſſé. Mais ceux de la Semaine de la Paſſion ſont nouveaux. Le Cardinal Ottoboni les a compoſez lui-même en l'eſpace de trois jours. Ces Recits comprennent plus de 300 Vers Italiens en forme de Dialogue. Les Interlocuteurs ſont la Sainte Vierge, la Magdelaine, Saint Jean, & un Ange : les Vers en ſont aiſez, les penſées juſtes, les expreſſions nobles, & tout y reſpire la pieté. Il faudroit les tranſcrire tous pour pouvoir en donner une juſte idée: nous nous contenterons d'en rapporter quelques Strophes.

L'Ange.

Vergine, il Verbo eterno
Che dal ſeno del padre in te diſceſe,
Oggi disfida Averno
All' ultime conteſe.
Pugnerà invitto, e vincerà piagato,
E l'antiche ritorte
All' uomo incatenato
Frangerà colla morte.
Tu, come a te ſvelai

Nel dì, che Nunzio io venni
Del divin parto, a pugnar seco andrai,
Dolente Genitrice,
Spettacolo ad un tempo, & Spettatrice.

La Sainte Vierge.

Spirto beato, adoro
Nelle tue voci il sommo
Voler del tuo, del mio Signor. Si vada:
Ogni dimora è colpa: ubbidiente
Io premerò col pié l'orme sanguigne
Che lascia in dietro l'innocente Agnello,
E del popol rubello,
Che a fiera morte il guida,
Vedrò gl'insulti, e soffrirò le strida.
Ogn' affetto
Nel mio petto
Di dolor prenda sembianza.
Di penar sospira l'alma,
Mà se fragile è la salma,
Dammi, oh Dio, dammi costanza.
&c.

La Magdelaine.

Ingrata anima mia, quelle che
Stringono il tuo Signor dure catene,
Sono le gemme & gli ori,
Della tua vanità superbi arredi.

Quelle pungenti ſpine
Che a lui cingono il crine,
Son di tue bionde chiome
Le fiorite luſinghe e i folli errori;
E quelle innumerabili ferite,
Le ſteſſe piaghe ſono,
Che aprire in ogni cor ſognaſti altera,
Quando di cieco amor foſti l'arciera.
Alme tradite
Da mia beltà,
Or quì venite,
Che Maddalena
Nella ſua pena
Del voſtro core
Il vano errore
Vi moſtrerà. &c.

Le Pere Bonnani Jeſuite connu par d'autres Ouvrages a donné la ſeconde partie de ſon Hiſtoire des Ordres Religieux.

Ordinum Religioſorum in Eccleſia militanti Catalogus, eorumque indumenta in iconibus expreſſa, & oblata Clementi XI. P. M. à Philippo Bonnani Soc. Jeſu. in 4°. deux tomes.

La premiere partie traite des Ordres d'hommes. La ſeconde des Ordres de femmes : les figures ſont

d'une belle gravûre : le livre eſt eſtimé.

DE MADRIT.

Voici le titre de quelques-uns des principaux Ouvrages, qui ſe ſont imprimez ces dernieres années en Eſpagne.

I. *Commentaria in Scriptura Tautologia.* Cet Ouvrage eſt du R. P. Dom Emmanuel de Villaroël Benedictin de la Congregation de Vailladolid. Le premier Tome qui eſt un in folio d'environ 600 pages eſt imprimé à Madrit chez Emmanuel Ruis de Murga. Il y en a ſix autres Tomes ſous la preſſe. Celui qui eſt déja imprimé ne contient que ſix Diſſertations ſur les Textes ſuivans. 1. *Terra erat inanis & vacua.* 2. *Faciamus hominem &c.* 3 *Complevit Deus die ſeptimo opus ſuum.* 4. *Formavit Dominus Deus hominem de limo terræ.* 5. *Morte morieris.* 6. *Sub viri poteſtate eris &c.* Cet Ecrivain commence par expoſer le ſens litteral dans une paraphraſe. Enſuite à l'occaſion du Texte qu'il explique, il fait un grand

amas de paſſages d'Auteurs anciens ſacrez & profanes. L'Ouvrage a été fort bien reçû : il eſt plein d'érudition, & peut beaucoup ſervir aux Prédicateurs.

II. *Scala Theologica, per quam aſcendit creatura de non eſſe ad eſſe, & deſcendit à Deo in mundum. Madriti apud Joan. Garcia. Infanſon* 1706. *in folio pag.* 563. Ce Livre eſt compoſé par le R. P. Jerôme de Souza Religieux Obſervantin de la Province de Caſtille. Il a été Procureur General de ſon Ordre : il en eſt maintenant Definiteur. Il eſt Qualificateur du Saint Office, & Examinateur Synodal pour le Dioceſe de Tolede. Le deſſein caché ſous ce titre myſterieux, eſt de reſoudre toutes les queſtions qu'on propoſe communément dans l'Ecole, touchant la maniere d'accorder le libre arbitre avec le ſouverain Domaine de Dieu. L'Auteur ſuit le Syſteme des Scotiſtes, & il l'établit avec beaucoup de force.

III. *Tractatus de Deo. Madriti apud Joſephum Rodriguez* 1706. Cet Ouvrage eſt de deux Tomes in fo-

lio, dont chacun eſt de 600 pages ou environ. C'eſt proprement un Traité des Attributs. Il eſt du R. P. Palamo Minime, dont il a été parlé dans nos Memoires. Il eſt auſſi Qualificateur du Saint Office, & Examinateur Synodal pour le Dioceſe de Tolede. Il paſſe en Eſpagne pour un homme d'eſprit & pour un excellent Theologien.

IV. *Diſputationes Theologicæ in primum Librum Sententiarum. Segoviæ apud Thomaſum Lorenze in folio pag.* 577. Ces diſputes Theologiques ſont encore en faveur du Syſteme des Scotiſtes. Elles ſont du R. Pere Emmanüel Perez de Quiroga Religieux de l'étroite obſervance de Saint François.

V. *Chronica de los Deſcalzos de la Sanctiſsima Trinidad, Redencion de Cautivos, ſegonda parte.* Il y a un peu plus de 50 ans que le P. Diego de la Mere de Dios Religieux de la Trinité, fit imprimer la premiere partie de cette Chronique. Il l'avoit conduite ſeulement juſqu'à l'année 1630. Le P. Alexandre de la Mere de Dieu Religieux du même Ordre,

après avoir fait beaucoup d'Additions à la premiere partie, en a composé une seconde, dans laquelle il continue l'Ouvrage jusqu'à 1705. Son Livre est imprimé à Alcala de Henarez chez Julien Garcia Briones : c'est un in folio de près de 600 pages. On y voit l'Histoire des Fondations des Monasteres, & la Vie des Hommes illustres de cet Ordre.

VI. On a traduit en Espagnol un Livre intitulé *le Prince accompli.* Et le Traducteur entreprend de prouver, que l'idée d'un Prince accompli convient parfaitement au Roy Catholique Philippe V. Cette Traduction est un in 8°. de 176 pages : elle est imprimée à Madrit chez Antoine Gonzalez de Royes. Ce Livre paroît sous le nom de Dom Diego Lopez de Haro.

D'ANGLETERRE.

Le Sermon de l'Evêque Salisberi contre la paix n'a de succès que parmi le petit peuple : les gens sages trouvent ce Déclamateur mauvais

Politique ; & tous ceux que la fureur ne tranſporte pas , ſont indignez du peu d'égard qu'il a pour un des plus grands Roys du monde.

Mr. Couvard Medecin a donné une ſeconde Edition de ſon Traité des Fermens volatiles, principes ſelon lui de la coction & de la nutrition. *De Fermento volatili nutritio conjectura rationalis , quâ oſtenditur ſpiritum volatilem oleoſum à ſanguine ſuffuſum , eſſe verum ac genuinum concoctionis ac nutritionis inſtrumentum , cum praxi theoriæ præcedenti adjunctâ.*

La meilleure *Traduction Latine de la Phyſique de Rohaut* eſt de Mr. Clarke. Les remarques qu'il y a jointes tirées de la Phyſique de Mr. Newton donnent un grand prix à ſa Traduction , & contiennent des éclairciſſemens importans : c'eſt un in 8°. de 546. pages.

Churchill vend *les Ouvrages Poſthumes de Mr. Locke*. Voici un Livre ſur une matiere ſouvent rebattuë : l'Auteur eſt eſtimé, & l'on peut attendre de lui quelque choſe de nouveau.

Août 1707.

Caroli Daubuz Presbyteri & A. M. pro Testimonio Flavii Josephi de Jesu Christo Libri duo : quorum priore, de varia ejus fortuna usuque, nec non Auctoris consilio in eo conscribendo pertractatur : posteriore verò ex stylo ac dicendi modo & sensu, ejus veritas comprobatur, cum præfatione Joannis Ernesti Grabe in 8°. Traité pour prouver que le Passage de Joseph touchant JESUS-CHRIST est veritable.

DE HOLLANDE.

Boutestein a imprimé *les Constitutions de Maiemonide sur le Serment, Constitutiones de jurejurando Rabbi Mosis Maiemonidæ, Latinè redditæ, & variis notis illustrata à Justo Christophoro Dithmaro Hasso.* Mr. le Clerc fait imprimer chez *Schelte une nouvelle Version Latine des Livres Historiques de l'ancien Testament, avec un Commentaire Litteral & Critique*, en un seul tome qui commence par Josüé & finit par Esther.

La nouvelle Edition d'Homere en deux Tomes in 12. que Mr. Wetstein

a faite avec un soin extrême, effaceroit toutes les autres, si la marge interieure étoit plus grande, & si on l'avoit divisée en quatre tomes. Mrs. Lederlin & Bergler qui ont présidé à cette Edition, ont corrigé le Texte sur l'excellente Edition de Henry Estienne, sur la premiere Edition de Demetrius Chalcondile, & sur quelques manuscrits. Ils ont retouché la Version, où ils devoient faire plus de changemens qu'ils n'en ont fait.

D'ANVERS.

Le Tome 4. des *Acta Sanctorum* du mois de Juin qui commence à paroître, est encore plus gros que le second du même mois ; & cependant il ne comprend que les Actes des Saints dont l'Eglise celebre la memoire le 20. le 21. le 22. le 23. & le 24. jour de Juin. Mais ces cinq jours fournissent un grand nombre de Saints : & ce seul Volume renferme les Actes de cent soixante & un Saints, dont le nom est connu, & de plus de cinq mille autres, dont on

ſçait le nombre, quoi qu'on ignore leurs noms. On y fait encore mention de deux cens quinze autres Saints, pour leſquels on renvoye aux Tomes déja imprimez, ou à ceux qu'on imprimera dans la ſuite. On a tout à fait omis les Actes de quatre-vingts-dix autres perſonnes mortes en odeur de Sainteté ; parceque le culte qu'on leur rend en certains lieux n'eſt pas encore ſuffiſamment autoriſé.

Le Saint le plus celebre dont il ſoit parlé dans ce Tome, eſt Saint Jean Baptiſte Précurſeur de JESUS-CHRIST. On commence par expoſer tous les endroits de l'Evangile où il eſt parlé de ce grand Saint. On a mis en ſuite diverſes Diſſertations ſur le lieu de la Naiſſance, du Martyre, & de la Sepulture de Saint Jean, & ſur les Fêtes établie en ſon honneur par l'Egliſe d'Orient & par celle d'Occident. Enfin on examine les Hiſtoires de l'Invention & de la Tranſlation du Chef de Saint Jean & de ſes autres Reliques ; auſſi bien que les Apparitions & les mi-

racles les plus celebres qu'on lui attribue.

Il y a dans ce même Tome les Actes de trois Disciples des Apôtres, qui sont nommez dans les Epîtres de Saint Paul, ceux de Saint Hygin Pape & Martyr, & de plusieurs Saints Evêques, Prêtres, Moines, Vierges, & autres de divers Etats. Tout ce qui regarde le Bienheureux Louis de Gonzague y est traité fort au long, & avec beaucoup d'exactitude. On vend même séparément cette partie, pour la commodité de ceux qui s'interessent à la gloire de ce Bienheureux, dont la famille subsiste encore dans les Ducs de Mantoüe. On prouve dans le même Tome qu'il y a eu trois Paulins Evêque de Nole : & on distingue avec soin ce qui appartient à chacun de ces trois Saints Evêques. Ce Tome renferme un grand nombre de pieces qui n'avoient point encore paru.

Ceux qui y ont travaillé sont le P. Henschenius qui en avoit composé une partie avant sa mort, & les

Peres Papebrok, Baërt, & Janning. Ce Tome étoit déja tout composé lorsque le P. du Solier a été associé aux trois autres.

DE PARIS.

Guerin vend *les Pensées choisies de feu Mr. l'Abbé Boileau fameux Predicateur* : elles sont rangées par ordre alphabetique.

La Compagnie des Libraires a imprimé *l'Histoire de la Conquête du Perou traduite de l'Espagnol d'Antoine de Zarate.*

Il a paru encore d'autres Livres depuis quelques mois. *L'Histoire du Prince Ragost-ki chez Cellier.*

Lettre Pastorale de Mr. de Nîmes sur une Croix erigée dans son Diocese chez Prosper Marchand.

Essai d'un Livre sur differens sujets, avec une Orthographe hazardée chez Ribou.

Fables diverses en quatrains par Mr. Vaudin chez d'Houry.

Principes de la flute par Mr. Hotteterre chez Ballard : le nom de l'Au-

teur répond de l'excellence du Livre. Cet habile Joüeur de flute n'ignore aucun des ſecrets de ſon Art.

Muſier a fait une Edition de *Virgile* en petit : ſi on en croit le titre, elle eſt la plus correcte de toutes celles que nous avons : mais il n'eſt pas toûjours ſûr de ſe fier aux titres des Livres.

FIN

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Août 1707.

ART. XCVI. *Histoire de l'Academie Royale des Sciences de l'année* 1704. *avec les Memoires de Mathematique & de Physique pour la même année.* Page 1311

ART. XCVII. De veteribus Regum Francorum Diplomatibus, & Arte secernendi antiqua Diplomata vera à falsis, Disceptationes &c. *Dissertations sur les anciens Diplomes des Rois de France, & sur l'Art de discerner les vrayes Chartres d'avec les fausses: Par le Pere Germon Jesuite.* p. 1333

ART. XCVIII. *Réponse pour Monsieur Bayle à Monsieur le Clerc.* p. 1347

ART. XCIX. *Entretiens de Maxime & de Themiste, ou Réponse à ce que Monsieur le Clerc a écrit dans son dixiéme Tome de la Bibliotheque choisie contre Monsieur Bayle.* p. 1357

ART. C. Homilia SS. D. N. Clemen-

tis Papæ XI. habita die Paſchatis 1707. in Baſilica S. Petri. *Homelie de N. S. P. le Pape Clement XI. prononcée le jour de Pâques 1707. dans la Baſilique de Saint Pierre à Rome.* page 1366

ART. CI. *La même Homelie en François.* p. 1372

ART. CII. Antonii Vandale Poliatri Harlemenſis, de Oraculis veterum Ethnicorum Diſſertationes duæ. Editio ſecunda plurimùm adaucta. *Deux Diſſertations d'Antoine Vandale Medecin de Harlem, ſur les Oracles du Paganiſme. Seconde Edition fort augmentée, avec trois petites Dißertations qui n'ont point encore paru.* p. 1380

ART. CIII. *Hiſtoire des Oracles par Monſieur de Fontenelle de l'Academie Françoiſe, nouvelle Edition.* page 1386

ART. CIV. *Réponſe à l'Hiſtoire des Oracles de Monſieur de Fontenelle de l'Academie Françoiſe, où l'on refute le ſyſteme de Monſieur Vandale, & où l'on rétablit le ſentiment des Peres de l'Egliſe ſur les Oracles du Paganiſme; par le Pere Baltus Jeſuite.* p. 1389

ART. CV. *Copie d'une Lettre écrite de Tournon par le Pere Albaret Jesuite aux Journalistes de Trevoux, sur les Inventeurs des Vers techniques.* page 1408

ART. CVI. *Relation de ce qui s'est passé à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences le quatorziéme May 1707. par Monsieur Blondel.* p. 1411

ART. CVII. *Lettre d'un Curieux à un Sçavant de Province, sur la Reception de Monsieur Rouviere à la maîtrise d'Apoticaire à Paris.* p. 1439

ART. CVIII. *Remarques de Monsieur Martiny Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier, sur la pretenduë Découverte de l'Alkaëst donnée au public par Monsieur le Pelletier de Roüen, publiée dans les Memoires de Trevoux de Novembre 1704. & rappellée dans ceux de Février 1706.* p. 1443

ART. CIX. *Lettre de Monsieur de la Caze Medecin ordinaire de Son Altesse Monseigneur le Duc du Maine, à Monsieur M. D. M. sur ses Remarques contre Monsieur le Pelletier.* page 1461

ART. CX. *Portrait du Roy de Suede par le Pere du Cerceau Jesuite.* page 1466
ART. CXI. *Nouvelles Literaires.*
D'Allemagne. p. 1472
De Rome. p. 1474
De Madrit. p. 1478
D'Angleterre. p. 1481
De Hollande. p. 1483
D'Anvers. p. 1484
De Paris. p. 1487

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1707.

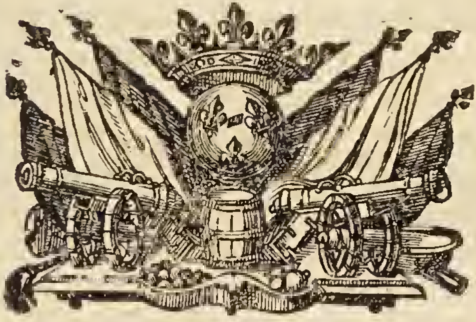

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1707.

ARTICLE CXII.

EXAMEN DE LA THEOLOGIE *de Mr. Bayle repanduë dans son Dictionaire Critique, dans ses pensées sur les Cometes, & dans ses Réponses à un Provincial; où l'on défend la conformité de la foy avec la raison, contre sa Réponse.* A Amsterdam, chez François l'Honoré vis-à-vis de la Bourse 1706. *in* 12. *pages* 472.

C'Est un reproche qu'on entend souvent faire aux Auteurs, qu'ils ont mandié des Anciens les plus beaux ornemens de leurs Ouvrages:

mais l'accusation que Mr. Jaquelot pousse dans ce Livre contre Mr. Bayle, c'est d'avoir relevé, embelli, & taché de mettre en credit, ce que l'antiquité a laissé de plus mauvais & de plus foible. Tout ce que l'Athéïsme & le Manichéïsme ont osé opposer au bon sens & à la Religion, a été la matiere que Mr. Bayle a mise en œuvre, & à laquelle il a consacré le travail des vint dernieres années de sa vie. Plein de confiance en son esprit, & accoutumé aux applaudissemens que l'enjoüement & l'agrément de son style lui avoient meritez, il a entrepris de fortifier & de rendre recevables des objections, rejettées depuis long-tems par la saine Philosophie, repoussées par les Saints Peres, abandonnées & méprisées pour leur propre foiblesse, & enfin détestées à cause du but où elles tendent, qui est le renversement de l'humanité même & de la Religion. L'accusation est atroce, dit Mr. Bayle * : en effet elle est atroce : il ajoûte qu'elle est mal fondée. Mais Mr. Jaquelot prétend la

* *Réponse aux Questions ch.* 134.

ſoutenir par de bonnes preuves : & ce qu'il en a, il les expoſe dans ce Livre qu'il diviſe en deux parties, & chacune en pluſieurs chapitres.

Avant que d'en rendre compte par le détail qu'on ſe propoſe de donner, on croit faire plaiſir au Lecteur, de l'inſtruire du commencement & de l'état de cette querelle. Mr. Bayle dans ſes penſées ſur les Cometes & dans ſon Dictionnaire critique, avoit mis ſi ſouvent la foy & la raiſon en oppoſition, & s'étoit exprimé là-deſſus d'une maniere ou ſi vive ou ſi dure, qu'il s'étoit laiſſé entendre à ſes Lecteurs, & entre autres à Mr. Jaquelot, que ſon ſentiment étoit, que toûjours, ou preſque toûjours la foy eſt contrainte de *reculer devant la raiſon, de ſonner la retraite, & de ſe ſauver derriere les retranchemens de la revelation.* Mais Mr. Jaquelot juſtement perſuadé, que la Religion n'exige point de nous une créance embarraſſée de contradictions, compoſa ſur ce ſujet un Livre intitulé, *la conformité de la foy avec la raiſon* : où par une comparaiſon aſſez juſte il fait compren-

dre ſon deſſein : il dit, que comme les Sciences les plus évidentes ont leurs difficultez impenetrables à l'eſprit humain, ainſi la foy à ſes dogmes élevez au-deſſus de lui ; & que neanmoins la raiſon peut aller juſqu'à reconnoître qu'il n'y a point de contradiction, & qu'on ne ſçauroit en objecter aucune. Voila donc Mr. Jaquelot engagé à deux queſtions : l'une eſt de fait, l'autre de droit. La premiere, s'il a eu raiſon d'attribuer à Mr. Bayle ce ſentiment, que la foy & la raiſon ſont irréconciliables. La ſeconde, ſi ce ſentiment eſt en ſoy bien fondé ? Quoi que ces deux queſtions ſe trouvent mêlées dans toute la ſuite de cet Ouvrage ; cependant la premiere eſt particulierement traitée dans la premiere partie, & la ſeconde dans la ſeconde.

„C'eſt aſſez d'exercice à un hom„me de bien, dit Mr. Jaquelot p. 1. „ch. 1. que d'être agité par ce com„bat interieur *de la loy de la chair* „*contre la loy de l'eſprit*, quand il „s'agit de ſuivre la ſainteté : pour„quoi prendre plaiſir à le mettre „davantage en trouble & en confu-

„ ſion avec lui-même, par une guer-
„ re inteſtine & perpetuelle entre
„ les lumieres de ſa raiſon & celles
„ de la revelation ? Je n'ignore pas
„ l'éloge que JESUS-CHRIST a fait de
„ ceux qui croyent à ſa parole & à
„ ſes promeſſes, avant que d'en voir
„ l'accompliſſement. *Bien-heureux*
„ *ceux qui croyent & qui n'ont pas vû !*
„ C'eſt un hommage que nous de-
„ vons à la verité de ſa parole & à
„ ſon pouvoir infini. Mais je n'ai
„ point lû que le Fils de Dieu ap-
„ prouvât, ceux qui croyent le con-
„ traire de ce qu'ils voyent : puiſ-
„ qu'enfin il n'eſt pas au pouvoir de
„ l'homme de croire ce qui impli-
„ que contradiction, parce que ce
„ qui implique contradiction eſt ne-
„ ceſſairement faux. Et il ajoûte un
„ peu après, que ce qu'il y a de plus
„ eſſentiel à la raiſon & à l'entende-
„ ment, en tant que raiſon & enten-
„ dement, c'eſt de rejetter ce qui
„ lui paroît contradictoire, parce
„ qu'elle le regarde comme impoſ-
„ ſible & faux.

Ce principe poſé Mr. Jaquelot entre dans la preuve du fait, par le

ſujet du monde de la plus grande importance; puiſqu'il s'agit de faire rendre compte à Mr. Bayle de ſes expreſſions touchant l'exiſtence de Dieu & ſur l'Atheïſme. En voici une qui fait beaucoup pour ſa juſtification. *On voit dans eux*, dit-il parlant des Athées, * *un excès horrible d'aveuglement, une ignorance prodigieuſe des choſes, un eſprit qui renverſe toutes les loix du bons ſens, & qui ſe fait une maniere de raiſonner fauſſe & dereglée plus qu'on ne ſçauroit dire.* Que ç'ait été là le ſentiment que Mr. Bayle portoit dans le cœur, il le faut croire: mais pourquoi en mille autres endroits troubler ſes Lecteurs, tantôt marquant de la défiance des preuves touchant l'exiſtence de Dieu, tantôt défendant avec une apparente confiance la cauſe des Athées? Or Mr. Jaquelot ſoutient à Mr. Bayle, que c'eſt ce qu'il a fait: & pour commmencer par la cauſe des Athées, il lui reproche ch. 2. & 3. de les avoir dépeints comme d'honnêtes gens & recevables dans la ſocieté, qui mis en

* *Penſées diverſes ſur les Cometes* §. 123.

parallele non seulement avec des Payens, mais avec les Sectateurs de quelque Religion que ce puisse être & même de la Chrétienne, n'ont pas les mœurs plus mauvaises ni plus corrompuës ; & enfin que quant aux mœurs, il importe peu d'avoir de la religion & la connoissance de Dieu, ou de n'en point avoir : étrange paradoxe, & avancé par Mr. Bayle en plus de trente endroits à l'appui d'une miserable raison, qui est * *que la concupiscence étant la source de tous les crimes, il est évident que puisqu'elle regne dans les Idolâtres aussi bien que dans les Athées, les Idolâtres doivent être aussi capables de se porter à toutes sortes de crimes que les Athées, & que les uns & les autres ne sçauroient former de societez, si un frein plus fort que celui de la Religion, sçavoir les loix* humaines, *ne reprimoit leur perversité.* Comme la concupiscence n'est pas un mal particulier aux Idolatres, aussi Mr. Bayle a étendu la conclusion de sa proposition en disant, qu'il faut *un frein* plus fort que celui de

* *Pensées diverses.*

la Religion. Et ailleurs il dit plus ouvertement, que l'inclination * à mal faire ne se trouve pas plus dans une ame destituée de la connoissance de Dieu, que dans une ame qui connoît Dieu. Et pour prévenir l'objection, que la concupiscence, quoique la même dans tous les hommes, n'a pas neanmoins la même licence dans ceux qui connoissent Dieu & qui sont touchez de Religion; que dans ceux qui vivent sans connoissance de Dieu & sans Religion: il repete souvent, que l'homme n'agit pas selon ses principes, qu'il ne se conduit pas par les connoissances de son ame, qu'il se gouverne par les interêts de l'amour propre, & qu'il se laisse emporter à ses passions. Mais si Mr. Bayle avoüe que les loix humaines repriment quelquefois la perversité du cœur, s'il reconnoit que quelquefois la raison tourne les hommes du côté de l'honnête, il a grand tort d'assurer, que *c'est toute la même chose à l'égard des mœurs, ou d'être Athée, ou de croire à la parole de Dieu*; puisqu'enfin une

* *Artic.* 145.

forte persuasion des loix divines, est encore plus efficace que la considération des loix humaines. D'où il s'ensuit, qu'un Chrétien dans la débauche, est un homme égaré : mais un Athée, & par la dépravation de son cœur, & par la détermination de son esprit, est un débauché & un scelerat, à qui il ne manque que l'occasion de mal faire. Raisonner autrement, c'est une contradiction sur le compte de Mr. Bayle.

En voici une autre. Il se pare de l'Orthodoxie établie à Dordrecht, pour nous dire, que *la malice*[a] *des hommes est si prodigieuse, qu'il n'y a qu'une grace particuliere du Saint Esprit, grace efficace & insurmontable, & donnée aux seuls Elus, qui la puisse corriger; & que sans elle c'est toute la même chose à l'égard des mœurs, d'être Athée ou de croire à tous les Canons de l'Eglise.* Mais à l'honneur des Athées, à qui assurément cette grace manque, il ne craint point d'avancer qu'ils[b] *ont fait plusieurs actions loüa-*

[a] *Pensées diverses art.* 155. *Eclaircissement dans la deuxiéme Edition du Dictionnaire & ailleurs.* [b] *Art.* 178.

bles & honnêtes, dont ils pouvoient ſe diſpenſer, ſans craindre aucune punition, & dans leſquelles ils ſacrifioient l'utilité & la volupté à la vertu.

Encore une contradiction de Mr. Bayle. *Il n'a jamais prétendu*, dit-il dans ſa réponſe à Mr. Jaquelot, *attribuer aux Athées que des vertus exterieures, & que Saint Auguſtin appelle* SPLENDIDA PECCATA, des *pechez brillans.* Sont-ce donc des pechez, que ces actions loüables & honnêtes, dans leſquelles l'utilité & la volupté ſont ſacrifiées à la vertu? Saint Auguſtin n'en parleroit pas de même.

Touchant l'exiſtence de Dieu, Mr. Jaquelot ch. 9. ſe plaint que Mr. Bayle * a traité la notion ou l'idée que nous avons de Dieu, de notion populaire & ſujette a être conteſtée en tous ſes termes par des gens doctes, qu'en effet il l'a conteſtée & qu'il a tâché de l'embroüiller tellement qu'elle nous échapât ou nous devint inutile: qu'il a étalé toutes les difficultez qui ont pû être inventées contre la Divinité, & que

* *Diction. Simonides.*

bien loin de montrer par où en sortir, il a dit que ce sont *des contradictions formelles.* Voici d'étranges paroles de lui sur ce sujet : [a] *Les forces de la raison & de l'examen philosophique, ne vont qu'à nous tenir en balance & dans la crainte d'errer, soit que nous affirmions soit que nous nions : il faut ou que la grace de Dieu ou l'éducation de l'enfance soit de la partie.* Pensoit-il à ce qu'il a écrit en un autre endroit, [b] *qu'il se peut commettre bien des abus là dedans : car par exemple les Pyrrhoniens sous le pretexte de ne combattre que les raisons des Dogmatistes à l'égard de l'existence de Dieu, sapoient effectivement le dogme même.* Au reste tout est bon à Mr. Bayle, pour en faire une difficulté : que quelqu'un ait soutenu qu'il n'y a point d'autre substance que l'étenduë ; qu'un Bledenbourg se soit vanté d'avoir une demonstration que tout est necessaire ; c'en est assez. Mr. Jaquelot a raison de dire que Mr. Bayle est trop facile à se laisser ravir, sur de certains sujets, la clarté de ses idées.

[a] *Simonides.* [b] *Diction. Rufin.*

Il auroit encore ſouhaité que Mr. Bayle eût mis le fort de la réfutation de Spinoſa, dans la diſtinction des deux ſubſtances, l'une ſpirituelle, l'autre corporelle ; ſans tant s'étendre ſur la varieté des modifications incompatibles dans un même ſujet. Cela étoit facile à Mr. Bayle, qui ailleurs déclare [a] *que rien ne lui paroît fondé ſur des idées plus claires & plus diſtinctes, que l'immaterialité de tout ce qui penſe.*

Il ſe met encore hors d'atteinte, en ce qui regarde l'immortalité de nos ames. *Pretendre*, dit-il, [b] *que puiſque l'ame de l'homme penſe, elle eſt immaterielle, c'eſt à mon avis bien raiſonner, & c'eſt d'ailleurs établir un fondement tres-ſolide de l'immortalité de nôtre ame. Dogme qui doit être conſideré comme l'un des plus importans articles de la bonne Philoſophie.* Et il s'explique de même en pluſieurs autres endroits. Cependant Mr. Jaquelot ch. 4. ne lui pardonne pas des expreſſions toutes oppoſées, en parlant de Mr. Perrot d'Ablancourt & de Pomponace.

[a] *Jupiter.* [b] *Dicéarque.*

Dans le ch. 5. Mr. Jaquelot rapporte les raisons, pourquoi il ne s'est pas plûtôt déclaré contre Mr. Bayle. Dans le sixiéme il établit l'état de la question, tel qu'on l'a marqué au commencement de cet extrait. Le 7e. est employé à faire connoître Mr. Bayle comme un Auteur dangereux en matiere de Religion, qu'il attaque par ses railleries, qu'il trouble par ses doutes, qu'il deshonore par ses obscenitez. Le 8e. revient encore à l'état de la question, en montrant que Mr. Bayle met une entiere & perpetuelle opposition de contradiction entre la Foi & la raison. On a parlé du neuviéme.

La création du monde est le sujet du dixiéme chapitre. Mr. Jaquelot fait premierement la justice à Mr. Bayle, d'avoüer qu'il en a bien parlé dans son Dictionnaire sur le chapitre d'Anaxagoras; & puis il lui fait le reproche de l'avoir renduë douteuse, sur le chapitre d'Ovide; mais ce qu'il rapporte de ses paroles pour le convaincre, n'est pas clair. Car Mr. Bayle en disant que

ſuppoſant des qualitez agiſſantes dans le cahos, le miniſtere d'un être intelligent devenoit inutile à la formation du monde, n'accorde pas que de telles qualitez ſoient naturelles à la matiere. Un autre endroit eſt plus fâcheux pour Mr. Bayle, c'eſt dans la continuation des penſées diverſes tom. 2. p. 501. *Si vous aſſurez que l'eſprit de l'homme eſt aſſez fort pour découvrir cette route de la création, à moins qu'une cupidité volontaire, qu'un deſſein formel de faire la guerre à Dieu ne le jette dans l'égarement ; vous ſerez obligé de le prouver. Vous me ferez beaucoup de plaiſir, ſi vous voulez bien me faire part des preuves que vous avez là-deſſus.* Encore cela peut-il s'entendre conformément à la remarque de Mr. Jaquelot, que quoique la raiſon peut-être n'eut pas pû de ſoi-même parvenir à connoître la création, elle s'en accommode néanmoins après la révélation comme
„ du Syſtême le plus degagé des dif-
„ ficultez, le plus raiſonnable qu'au-
„ cun autre qu'on ait pû inventer
„ depuis ce tems, c'eſt-à-dire, de

„ puis le tems de Moïse, avec le se-
„ cours des lumieres naturelles les
„ plus cultivées. En effet outre que la matiere, si elle existoit par elle-même, seroit independante & ne pourroit recevoir le mouvement d'une cause étrangere; d'où seroit venue la formation des plantes, celle du corps des animaux avec la propagation des especes, l'union du corps & de l'ame dans les hommes? La raison n'a à souffrir dans ce Systême de la création que de cette maxime; *que de rien il ne se fait rien*: maxime introduite uniquement par l'induction, & elle se délivre de mille difficultez plus grandes & plus embarrassantes.

Le chap. II. de l'usage de la raison dans les matieres de Religion, n'est proprement qu'une nouvelle exposition de la question. Mr. Jaquelot 1°. observe que l'homme qui ne suit pas la raison, ne differe point de l'insensé & de la bête. 2°. Il distingue trois sortes de propositions. Les unes sont claires & se voyent selon toute leur étenduë, comme ces maximes, *que le tout est plus grand*

que sa partie, que le neant ne sçauroit rien produire. Les autres sont comprises en des termes qui se détruisent & qui sont contradictoires; & on ne comprend point de puissance capable de faire que ces propositions soient veritables, puisque ce qui se détruit ne sçauroit être. Les troisiémes affirment l'existence d'une chose qui ne peut être connuë dans toute son étenduë : ainsi on est assuré qu'il y a du mouvement dans le monde, & que la matiere est divisible à l'infini, sans qu'on puisse se débarrasser des difficultez attachées à des connoissances si certaines. Or c'est à cette troisiéme sorte de connoissances que Mr. Jaquelot compare les dogmes de la Foi : ils sont certains sans pouvoir être penetrez : ils ont leurs difficultez sans contradiction. 3°. Il raconte que Hoffman Professeur à Helmstat ayant avancé, que *ce qui est vray en Philosophie, peut être faux en Theologie*, fut contraint de se retracter: & Mr. Bayle reconnoit, * que *ce partage de la verité est un moyen de soûtenir les erreurs les plus impies; car*

* *Dict. Hoffman.*

en effet rien n'est plus propre que cela à introduire le Pyrrhonisme. Cependant Mr. Bayle ne s'écarte gueres de cette erreur de Hoffman, quand il dit [a] que la Theologie & la Philosophie se nuisent; & que *ce sont deux facultez qui ne s'accordereient gueres sur le reglement des limites, si la voye de l'autorité* humaine, *toûjours dans les interêts de la premiere n'y donnoit bon ordre.*

Mr. Jaquelot dans le chap. 12. appuye son sentiment de la conformité de la raison avec la Foi, de l'autorité de plusieurs Theologiens: il ne nomme de Catholiques que Pierre Lombard, Saint Thomas, & Becan, qu'il fait suivre d'une longue suite de Protestans jusqu'à Monsieur Jurieu: & il la conclut par un passage tres-vif de Monsieur Bayle, [b] qui soutient, que nous ne pouvons être obligez à croire ce qui est opposé à la lumiere naturelle. Le treiziéme n'est qu'une repetition des mêmes choses.

Trois Dissertations de la liberté d'indifference, de l'origine du mal, du Pirrhonisme, font le sujet de la

[a] *Aristote.* [b] *Comment. Philos. ch.1. p.2.*

seconde partie. Mr. Jaquelot se prépare les voies par une remarque qu'il ne faut pas omettre. „C'est, „dit-il, ch. 1. que tous les Athées „de Systême, comme les Spinosis„tes, cherchent à se mettre à cou„vert en se retranchant dans les „hypotheses du Synode de Dor„drecht. Il ajoute un peu après: „Ils croyent ces impies, que pour „donner une idée de Dieu, comme „d'un Agent necessaire & détermi„né, il n'y a rien de plus propre „que les Systême des Decrets abso„lus, par lesquels Dieu fait tout; „parce qu'un Decret conditionnel „fondé sur la prescience de Dieu, „renverse leurs principes de fond „en comble. Les termes de pre„science & de permission les irri„tent; parceque ces termes attri„buent la liberté à Dieu & aux „hommes. Il confirme ce qu'il vient de dire de la proximité de ces Decrets absolus, & de l'Athéïsme, par un passage de Mr. Bayle, qui avec cette vivacité dont il s'explique sur tous les sujets qu'il prend, assure * que de tels decrets détrui-

* *Continuat. des pensées div. t. 2. art. 94.*

ſent *l'attribut caracteriſtique de la Divinité, & qu'on ne ſçauroit comprendre qu'un être qui connoît tout parfaitement, puiſſe ne pas voir, que c'eſt une choſe oppoſée à la raiſon, à la juſtice, à l'ordre, à la probité, un mauvais uſage, un exercice tyrannique de ſes forces; que de ſe plaire à opprimer l'innocence*, par une réprobation fondée uniquement, ſur ce que tel eſt ſon bon plaiſir.

Il s'agit de ſçavoir dans le ſecond chapitre ce que Mr. Bayle a penſé du Libre-arbitre : & les endroits que Mr. Jaquelot rapporte de lui, vont à la deſtruction entiere de la liberté. Car non ſeulement il ſoutient [a] que *nous n'avons aucune idée diſtincte, qui nous faſſe comprendre, qu'un être qui n'exiſte pas par lui-même, agiſſe pourtant par lui-même*: mais il eſt perſuadé [b] que les Thomiſtes ne tiennent pas pour la liberté; & il traite la ſcience moyenne, d'un Dieu de machine qui vient débroüiller un cahos. *Carneade*, dit-il, *a fourni la tablature aux Theologiens Predeſtinateurs, pour objecter à leurs*

[a] *Diction.* p. 2026. & 2327. [b] p. 2040.

Adversaires, que Dieu ne préverroit point l'avenir, s'il dépendoit d'une cause indifferente. On opposera à une pensée de Mr. Bayle, qui prétend que ceux qui connoissent le mieux les ressorts de l'esprit de l'homme, *doutent pour l'ordinaire de leur Franc-arbitre*; on lui opposera, dis-je, une contraire pensée de St. Augustin, qui dans le Livre 5. de la cité de Dieu chap. 9. après avoir dit que Ciceron trouble un homme de bien, jusqu'à le mettre presque dans la necessité, ou de renoncer à sa propre liberté, ou de nier la prescience de Dieu; parce qu'elles ne peuvent subsister ensemble; ajoute que Ciceron, étant homme d'esprit & docte & rompu dans les affaires de la vie civile, prit le parti du Libre-arbitre. Il est certain que le Libre-arbitre se fait moins sentir à des gens dont les jours coulent dans la retraite, bornez dans l'étroite circonference de peu d'actions: mais interrogez un homme engagé dans les emplois de la vie civile, & à traiter d'affaires importantes, il vous répondra, qu'il trouve les autres

hommes bien maîtres de leurs volontez, comme il ſe ſent le maître de la ſienne.

Au reſte Mr. Bayle n'eſt pas ſi déterminé à faire la guerre au Libre-arbitre, qu'il ny ait des intervalles de treve: puiſque non-ſeulement dans ſon Commentaire philoſophique il aſſure, *que nous avons des idées & des principes pour concevoir, que Dieu a pû faire l'homme libre, ou ne le pas faire libre de la liberté qu'on appelle d'indifference*; mais que dans ſon Dictionnaire, * il dit encore, que ſi Dieu n'avoit pas donné à Adam cette ſorte de liberté, *tous nos Syſtemes de Religion tomberoient par terre.* Tout cela eſt contradictoire avec ce qu'on a auparavant rapporté de lui, mais il n'importe.

Mr. Jacquelot ne s'accorde pas mieux avec lui-même, quand il prétend dans le chap. 3. que toute la queſtion du Libre-arbitre, n'eſt qu'une queſtion de mots, & qu'il avance ce paradoxe ſur une preuve très-legere, qui eſt que comme l'entendement & la volonté ne ſont point deux facultez diſtinguées réel-

* *Synergiſtes.*

lement, de même le jugement practique & l'élection ou la détermination de la volonté ne sont point deux actes ; car il reste encore à sçavoir, si nôtre ame se determine d'elle-même au jugement practique. Mr. Bayle a donc eu raison de lui reprocher qu'il n'entend point ces matieres : & il étoit en droit de lui demander, pourquoi intenter une accusation serieuse sur une pure question de mots ? Enfin Mr. Bayle n'est pas plus criminel que Luther & Calvin, & que le Synode de Dordrecht, que Mr. Jaquelot justifie par ce rare expedient, que de nier la liberté, ce n'est qu'une question de mots. Il est donc superflu de le suivre dans ce qu'il objecte à Mr. Bayle ch. 4. 5. & 6. quoi qu'il dise de bonnes choses pour la défense de la liberté d'indifference, s'appuyant principalement sur le sentiment intérieur que nous en avons en nous-mêmes. On se contentera de marquer un seul endroit du chap. 6.
„ Quand je pense à mon existence,
„ je ne sens rien que je tire de mes
„ propres forces, qui puisse influer
 „ sur

„ ſur mon exiſtence , comme une
„ choſe qui produiſe. Mais quand
„ on exerce un acte de volonté, cet
„ acte porte avec ſoi un ſentiment
„ ſecret de ſon exiſtence par un ef-
„ fort de la volonté. Cette differen-
ce de ſentimens par rapport à nôtre
exiſtence & à nos volontez libres,
démontre que celle-là n'eſt point en
nôtre pouvoir, & que celles-ci lui
ſont ſoumiſes. Mais Mr. Jaquelot
auroit pû par une autre comparai-
ſon, s'inſtruire de la difference qu'il
y a entre un acte de volonté libre
& un autre qui ne l'eſt pas. Car ſi
nous ſentons que nous voulons être
heureux, nous ſentons auſſi que
cette volonté nous eſt donnée par
la nature ; au lieu que nous prenons
de nous mêmes les volontez par-
ticulieres : celles-ci ſont de nôtre
détermination, & celle-là ne l'eſt
pas.

Quoique Mr. Jaquelot dût ſe te-
nir en repos ſur ce qu'il repete en-
core, que ce n'eſt qu'une queſtion
de mots touchant le Libre-arbitre ;
il prend cependant la peine dans le
chap. 7. de refuter trois mauvai-

ses objections de Monsieur Bayle.

La premiere que le sentiment interieur ne prouve pas plus que la liberté est dans nôtre ame, qu'il prouve que la douceur est dans le sucre. Pour donner quelque apparence de force à cette objection, il faudroit que le sentiment de douceur causé par le sucre se presentât à nôtre ame, comme étant dans le sucre : ce qui est si absurde, que jamais personne n'a pensé de la sorte. En un mot, on ne sçauroit prononcer par sentiment interieur que de ce qui est dans nôtre ame; & par consequent rien de ce qui est hors de nous, ne sçauroit entrer dans cette sorte de connoissance.

La seconde, que Dieu fait tout, lui seul agit, & toute la nature ne lui donne qu'occasion d'agir. Monsieur Jaquelot répond à cette objection d'une maniere vive & solide contre le fanatique Systême des causes occasionnelles. „ Ce Systê-„ me, dit-il, détruit tous les attri-„ buts de la Divinité. Quelle idée „ aura-t'on de la puissance infinie, „ si Dieu n'a pas pû donner à ses

„ créatures le pouvoir d'agir ; quoi-
„ que l'on conçoive facilement,
„ qu'il eſt plus difficile de tirer une
„ créature du néant & lui donner
„ l'être, que de lui communiquer
„ quelques forces pour agir con-
„ formément à ſa nature ? Quoi!
„ Dieu auroit donné à l'homme
„ l'œil pour voir, l'eſprit pour pen-
„ ſer ; & il n'auroit pû lui donner le
„ pouvoir de ſe ſervir de l'œil pour
„ voir, ni de ſon eſprit pour pro-
„ duire des reflexions & des actes
„ de volonté ! Quelle idée aura-t'on
„ de la ſageſſe de Dieu, ſi toutes
„ les créatures formées avec tant
„ d'art, fournies d'organes qui ſont
„ conſtruits d'une maniere admi-
„ rable, ornées de tout ce qui eſt
„ neceſſaire pour agir chacune dans
„ ſa ſphere d'activité ; ſi, dis-je, tout
„ cela n'étoit qu'un vain ſpectacle,
„ qu'un beau fantôme, & une agrea-
„ ble repreſentation pour impoſer
„ aux eſprits créez ? Quelle idée
„ enfin aura-t'on de la ſainteté de
„ Dieu, s'il produit lui-même tous
„ les crimes des créatures ; de ſa juſ-
„ tice, s'il punit dans des créatures

„ innocentes & incapables d'agir ;
„ ce qu'il auroit fait lui-même &
„ lui seul ? Enfin Mr. Jaquelot observe que ce Systême des causes occasionnelles n'est pas nouveau, & qu'il a été rejetté par Saint Thomas.

La troisiéme que Dieu nous crée continuellement, de sorte que toutes nos actions sont à chaque instant tirées du néant. La réponse est à peu près la même que la précedente : „ que l'Univers ne seroit
„ qu'une décoration de théatre, qui
„ changeroit à chaque instant ; que
„ les crimes & les bonnes œuvres
„ appartiendroient à Dieu comme
„ au seul & unique Auteur de leur
„ production, sans que les hommes
„ y eussent plus de part, que le pre-
„ mier homme à sa création. Ajoutez à cela, que l'homme à chaque moment cesseroit d'être lui-même, sortant continuellement du néant & y rentrant.

Une quatriéme objection de Mr. Bayle contre la liberté d'indifference se tire de la prescience de Dieu. *Il est impossible*, dit-il, * *de compren-*

* *Diction. Pauliciens.*

dre que Dieu n'ait fait que permettre le péché : car une ſimple permiſſion de pécher n'ajoutoit rien au Franc-arbitre, & ne faiſoit pas que l'on pût prévoir, ſi Adam perſevereroit dans ſon innocence ; ou s'il en décherroit. Ce raiſonnement va à priver Adam même de la liberté ; ſans laquelle néanmoins de l'aveu de Mr. Bayle, *tous nos Syſtêmes de Religion tombent par terre.* Il eſt encore faux en ce qu'il ſuppoſe, que la preſcience ſoit fondée ſur la ſimple permiſſion de pécher ou ſur la flexibilité du Libre-arbitre. Mr. Jaquelot chap. 8. la fonde ſur ce que Dieu connoiſſant les diſpoſitions de chacun de nous, & les occaſions où nous nous trouvons, prévoit certainement ce que nous ferons. Comme il paroît peu entendu en ces matieres, on le laiſſera dire, qu'il met la preſcience avant les decrets, & que cependant il ne reconnoît pas la ſcience moyenne : on lui paſſera auſſi cette prévision par le moyen des circonſtances : on ne s'arrêtera pas non plus à relever ce qu'il dit dans le chap. 11. de la liberté de Dieu, de

JESUS-CHRIST, des Anges, des Demons. Enfin c'eſt un homme égaré dans tout le reſte de cet Ouvrage : il eſt Arminien par choix, mais Supralapſaire par tolérance & par une vaine affectation de les interpreter autrement qu'ils ne penſent. Avec l'entêtement qu'il a que ce n'eſt que queſtion de mots, dans tout ce qui ſe dit pour & contre la liberté ; ce n'eſt plus que ſa mauvaiſe humeur, & non l'amour de la verité, qui le fait élever contre Mr. Bayle. Car de quelle importance peut-il être, ou que Dieu faſſe tout par lui-même, comme Mr. Bayle ſemble ſouvent le dire ; ou que Dieu faſſe tout faire neceſſairement, comme l'enſeignent les Supralapſaires? Quant à la liberté, c'eſt toute la même choſe, elle eſt également perduë pour nous.

La queſtion de l'origine du mal commence au chapitre neuviéme, qui eſt employé en accuſations contre Mr. Bayle, d'avoir fait Dieu Auteur du peché. Dans le chap. 10. Mr. Jaquelot poſe quelques principes pour expliquer les effets de la

Providence. Et dans le 12e. il divise la queſtion de l'origine du mal en deux parties. La premiere, pourquoi Dieu a permis le peché ? La ſeconde, „ s'il s'enſuit de cette per-
„ miſſion, que Dieu ſoit la cauſe
„ efficiente du mal, & l'Auteur du
„ peché ? Tout le reſte du chapitre eſt deſtiné à rapporter diverſes raiſons que Dieu a pû avoir de permettre le péché : comme ce ſont raiſons communes, quoique bonnes en ſoi, on ſe diſpenſera de les étaler ici, & on ſe retranchera à ce peu de paroles : „ Que Dieu vou-
„ lant créer ſur cette terre des hom-
„ mes, & les mettre dans un état de
„ recherche, de foi, & d'épreuve ;
„ la liberté & les loix generales de
„ ce monde étoient ſuffiſantes pour
„ cela, & tres-conformes à ſa ſageſſe. Ce que Mr. Jaquelot confirme par pluſieurs paſſages de Mr. Bayle, qui autrefois avoit été dans la même penſée. Or ſelon ces Loix generales, le corps cauſe à l'ame des ſenſations de plaiſir & de triſteſſe, qui deviennent enfin la ſource du péché. Mr. Jaquelot dans le ch. 13.

pouſſe cette Philoſophie juſqu'à Adam, „ qui ne ſuccomba pas ſeu-„ lement à la tentation de Super-„ be, il ſe laiſſa auſſi amorcer par „ les biens corporels, la beauté du „ fruit défendu le ſéduiſit.

Mais il y a dans ce même chapitre treiziéme une importante remarque à faire. „ Les Supralapſaires, dit „ Mr. Jaquelot, enſeignent, que „ Dieu pour manifeſter ſa juſtice a „ voulu que les hommes pechaſ-„ ſent, afin de damner des pecheurs. „ S'ils parlent de permiſſion, c'eſt „ une permiſſion efficace fondée ſur „ un decret auſſi abſolu que le de-„ cret de la création. Ainſi le pé-ché de l'homme ne lui eſt pas plus libre que ſon exiſtence. Que Mr. Jaquelot accorde cela, avec ce qu'il aſſûre en tant de lieux, que les Supralapſaires ne s'arrêtent qu'à une queſtion de mots touchant la liberté d'indifference. Il parle plus conſequemment, quand un peu après il dit, „ que le peché eſt entré au „ monde par accident ; parce que „ le péché n'entroit pas dans le pre-„ mier deſſein de la formation de

„ l'Univers & de la création de
„ l'homme. Dieu s'est servi ensuite
„ du péché pour manifester premie-
„ rement sa misericorde dans la re-
„ demption du genre humain, &
„ ensuite sa justice dans la punition
„ de ceux qui rejetteroient sa mi-
„ sericorde.

Les chapitres suivans jusqu'au dix-septiéme & ensuite le vingt-cinquiéme, ne sont qu'une repetition de ce qui a été dit de la prévision & de la permission du péché; où Mr. Jaquelot montre, que Dieu qui l'a prévû & qui l'a permis, n'en est pas pourtant l'Auteur. Le chap. 18. est de deux sortes de volonté en Dieu, l'une efficace & absoluë, l'autre de permission; mais cette distinction ne plaît pas à M. Bayle, qui croit la pouvoir battre par de si terribles objections,* *qu'il n'y a dans l'Univers au-aucune langue qui puisse trouver des termes propres à en faire connoître la fausseté.* Ce ne sont neanmoins qu'objections communes & usées. Par exemple, *si rien n'arrive contre la volonté de Dieu, on en conclurra que rien n'arrive*

* *Réponse ch* 154.

que ſelon la volonté de Dieu : car le milieu qui ſe peut trouver entre ces deux termes, contre, & ſelon, eſt inſoutenable. Les autres ne valent pas mieux : & generalement parlant, Mr. Bayle ſçait mieux impoſer à ſes Lecteurs par les charmes de l'expreſſion, que les convaincre par la force du raiſonnement. Il y a du plaiſir à lui entendre dire, que c'eſt à des Fidelles déja prévenus qu'il faut parler de ces deux volontez de Dieu; *à des perſonnes qui par leur docilité & par leur humilité s'éloignent des abîmes dont les profondeurs les engloutiroient, & marchent d'un pas ferme dans le chemin de la Foi au travers des broüillards épais qui le couvrent.*

Il s'agit dans le chap. dixneuviéme du mal phyſique, & de juſtifier la Providence ſur les maux où nous ſommes expoſez. Cette juſtification eſt aiſée par la conſideration de l'immortalité de nos ames; mais Mr. Jaquelot la tire de ce que l'homme eſt pecheur. Il rapporte la plaiſante imagination de Mr. Bayle, qui auroit voulu que Dieu eut attaché une ſenſation agréable, à

quelque mouvement & à quelque altération que ce ſoit qui puiſſe arriver à nos corps ; de ſorte qu'on ſentît du plaiſir même au milieu des flammes , & en ſe voyant détruire par le feu. Mr. Jaquelot rejette ici la neceſſité du baptême pour les enfans : & au chap. vingtiéme il fait conſiſter toute la peine de l'autre vie dans la privation de la beatitude & dans les regrets & les remords.

En ſuivant ces Meſſieurs, on ſe trouve obligé de revenir ſur ſes pas juſqu'aux premiers commencemens de leur diſpute. Car Mr. Bayle prétend que c'eſt une vaine diſtinction, de ce qui eſt au deſſus de la raiſon , & de ce qui eſt contre la raiſon ; * *Parce que ce qui nous paroît n'être pas conforme à nôtre raiſon, nous paroît contraire à nôtre raiſon.* Mr. Jaquelot chap. 21e. répond legérement à cette foible objection. Mais il obſerve, que les Sociniens refuſant d'admettre de diſtinction entre les termes de ſubſtance & de perſonne , ſe font eux-mêmes dans le

* *Réponſe ch.* 159.

Myſtere de la Trinité une contradiction qui n'y eſt pas. Tout le chapitre 22e. roule ſur les difficultez que Mr. Bayle oſe appeller du nom de contradictions évidentes, & *qu'il faut immoler à l'autorité de l'Ecriture.*

Juſqu'ici toute la conteſtation entre Mr. Bayle & Mr. Jaquelot, n'a été traitée que devant le tribunal de la raiſon : mais Mr. Jaquelot chap. 23e. commence à ſe trouver obligé de répondre aux témoignages, que Mr. Bayle produit contre le Libre-arbitre, & pour rendre Dieu Auteur du peché. Celui de Saint Auguſtin ne pouvoit pas manquer de paroître le premier : & autant qu'il eſt mal allegué, il y eſt auſſi mal répondu. Car il eſt également faux, que la doctrine de Saint Auguſtin ſoit contraire au dogme du Libre-arbitre, & qu'elle ſoit oppoſée à celle des Docteurs de l'Egliſe qui l'ont precedé. D'ailleurs Mr. Bayle par la maniere mépriſante & indigne, & qu'on ne peut pas rapporter ici, dont il traite en pluſieurs endroits St. Auguſtin, s'eſt ôté tout

droit de se servir de son autorité. Mais Mr. Jaquelot ch. 24e. poussé par la multitude & par la clarté des témoignages des Luthers, des Calvins, & de leurs Sectateurs, se met en colere & ne répond rien. Il doit se souvenir de ce qu'il a dit, que de telles gens sont la ressource des Spinosistes & de tous les Athées de Systême.

Enfin le ch. 26e. fait la conclusion de cet Ouvrage & contient un monstrueux Systême de Monsier Jaquelot touchant la justification. Il avance six Propositions. La premiere, „ que l'homme ne peut de lui-même s'appliquer à faire son salut „ sans le secours de la Grace. Proposition qui paroît Catholique dans sa simple énonciation, & qui devient Pélagienne par l'explication de l'Auteur, qui renferme la Grace dans la connoissance & la persuasion d'une autre vie. La seconde, que „ Dieu nous a fait connoître par „ l'Evangile de JESUS-CHRIST, „ le mystere de nôtre redemption „ dans la mort de ce Fils bien ai- „ mé; & que cet Evangile est toû-

„ jours accompagné des graces ne-
„ cessaires, suffisantes, & propres
„ à nous persuader de sa verité.
Quelles sont ces graces, c'est ce qui n'est point expliqué, mais qui peut s'entendre par la proposition troisiéme. „ Que la connoissance des ve-
„ ritez de l'Evangile se peut acque-
„ rir par l'étude & par l'application.
Pur Pelagianisme. La quatriéme,
„ que la Foi pour être salutaire, doit
„ être jointe avec la sainteté & la
„ charité. L'explication porte, que la charité ou est renfermée comme partie essentielle dans la Foi, ou qu'au moins elle en est inseparable: ce qui revient à la même chose. On n'entend pas d'abord Mr. Jaquelot, quand il ajoute „ qu'il s'ensuit
„ de cette proposition, qu'on peut
„ être persuadé de l'existence de
„ Dieu, de la Divinité de l'Ecriture
„ sainte, & des mysteres du salut
„ sans être du nombre des Elus;
„ parce qu'une vie criminelle viole
„ l'alliance de Dieu: de sorte que
„ la connoissance des mysteres &
„ de la volonté de Dieu ne sert qu'à
„ rendre les mauvais Chrétiens plus

„ coupables. Mais si la charité est une partie essentielle de la Foi, il s'ensuit que la Foi ne sçauroit être sans la charité, & que qui conserve la Foi jusqu'à la mort est du nombre des Elus. Cependant Mr. Jaquelot ne se contredit point; il ne pense qu'à s'envelopper : il distingue la persuasion des mysteres, de la Foi salutaire; & par celle-ci il entend les bonnes œuvres & l'obéïssance renduë aux commandemens de Dieu. „ La cinquiéme, que la „ Grace efficace en elle-même nous „ est necessaire pour obéïr à Dieu, „ & pour avoir par consequent la „ Foi salutaire. Car quoi que la persuasion des veritez de l'Evangile excite en nous la volonté d'obéïr; quand il en faut venir à la pratique, nous sentons alors nôtre foiblesse, qui arrêteroit l'execution de nôtre volonté. Pur Semipelagianisme & contradiction de Monsieur Jaquelot : puisque si nous trouvons assez de forces dans l'application de nôtre esprit pour nous persuader des veritez de l'Evangile, nous en devons de même trouver dans les ef-

forts de nôtre volonté pour obéir aux mêmes veritez. La sixiéme, „ Que Dieu accorde à une priere „ faite comme elle doit être, cette „ Grace efficace qui rend nôtre Foy „ salutaire. Au reste cette priere n'est qu'un desir excité en nous par la persuasion des veritez de l'Evangile. Ainsi Mr. Jaquelot bâtit un systeme dont les Semipelagiens mêmes auroient eu honte.

ARTICLE CXIII.

THE CONSOLIDATOR, OR Memoirs of sundry Transactions &c. C'est à dire, *le CONSOLIDATOR, ou Memoires de ce qui se passe au Royaume de la Lune &c. in* 8°. *pages* 360. A Londres chez Benj. Bragg. 1706.

L'Auteur de cet Ouvrage commence par protester qu'il ne prétend point parler ici des interêts, qui divisent l'Europe. Il sçait, dit-il, qu'il est dangereux de se mêler des affaires d'Etat : mais il espere que le Lecteur équitable ne trouvera pas

mauvais, qu'il laisse quelques memoires des choses qui se passent dans le Royaume de la Lune. C'est un païs étranger, auquel peu de personnes veulent s'interesser, & dont un Ecrivain peut dire librement son sentiment. Au reste si nôtre Auteur a jugé à propos de cacher son nom, ce n'est pas, à ce qu'il assure, qu'il craigne de choquer les personnes dont il parle; mais c'est que le peuple d'Angleterre est assez malin, pour appliquer au gouvernement de l'Etat, ce que l'on raconte d'un autre monde.

Le Royaume de la Lune est entierement semblable à celui d'Angleterre, dit l'Auteur. Un Prince y gouverne despotiquement : mais son autorité est en quelque façon limitée par les Etats du païs qui sont tout-à-fait semblables à ce qu'on nomme *Parlement* en Angleterre, mais que nôtre Auteur designe par le nom de *Consolidator*. Le *Consolidator* donc est composé de tous les Grands du Royaume, & de 513 personnes qui representent le Peuple ou le tiers Etat. On les

choiſit par l'ordre du Prince, qui envoye ſes Lettre patentes pour ce ſujet. Chaque Province, chaque Ville &c. y députent les Sujets qu'elle eſtime les plus capables. Il arrive cependant que ces Députez ſe trouvent quelquefois tellement empoiſonnez & ſi enclins aux factions, qu'ils ſuſcitent des troubles: & on a vû de nos jours dans le Royaume de la Lune le Prince devenir la victime de ces eſprits turbulens.

Les deux enfans de ce Roy n'eurent pas tout à fait le même ſort que leur pere. Le premier fut un Prince adroit & politique, aimé & cheri de ſes Sujets. Les *Conſolidators* qu'il convoqua en differens tems, lui firent craindre, que l'eſprit de rebellion qui avoit conduit ſon pere ſur un échafaut, ne lui ſuſcitât d'auſſi fâcheuſes affaires. Il s'appliqua donc à ménager ces eſprits outrez, & à les gagner par ſes bienfaits & par ſa complaiſance; & paſſa ainſi ſa vie dans des intrigues & des ménagemens continuels. Son frere qui avoit embraſſé la Religion Ca-

tholique lui ſucceda. C'étoit un Prince ſage, moderé, fort éloigné des conſeils violens, mais auſſi trop convaincu de la fidelité de ſes propres Sujets. Une conſpiration generale l'obligea enfin de ſortir d'un païs où il n'y avoit que factions, que perfidie & diſſimulation.

Nôtre Auteur ayant entendu le recit de tout ce qui ſe paſſoit au Royaume de la Lune, reſolut d'y faire un voyage. Il s'équippa pour y aller : mais la difficulté étoit de trouver une voiture. Il conſulta d'abord les Philoſophes qui ont parlé de ce nouveau monde. Moor & l'Evêque Wilkins en ont écrit fort ſçavamment : un Auteur moderne ſe fait fort d'y conduire un homme en très-peu de tems. Mais nôtre Voyageur ne crût pas qu'on dût s'y fier. Il trouva moyen pour faire ce voyage en ſeureté, de ſe faire nommer un des Députez du *Conſolidator.* Il part donc, & arrive heureuſement à ſon terme.

Il ne faut pas au reſte s'étonner, dit nôtre Auteur, que j'aye pris la reſolution de faire un voyage au

Royaume de la Lune. Des personnes infiniment habiles y sont montées avant moy. Malebranche, dit-il, Lock, Hobbes, Asgill, Coward, l'Auteur du *tale of a tub* &c. y ont appris des mysteres, que peu de personnes ont pû penetrer, & qu'ils n'ont jamais bien entendus eux mêmes.

Il seroit inutile de donner ici une description de ce Royaume. Les peuples qui l'habitent ressemblent parfaitement à ceux qui habitent l'Angleterre : les hommes n'y sont pas plus sages (c'est toûjours l'Auteur Anglois qui parle) les femmes n'y sont pas plus vertueuses, les Sçavans y sont pour le moins aussi fols: On n'y parle que de tubes, de microscopes, de telescopes, de calculs, d'hypotheses, de conjectures &c. Pour ce qui est de la Religion, l'on s'en soucie si peu, que vous jureriez que c'est la même chose qu'en Angleterre.

La curiosité naturelle aux hommes porta nôtre Voyageur à s'informer plus particulierement de ce nouveau monde. Il y rencontra par

bonheur un vieux Philoſophe, homme d'eſprit, & qui avoit paſſé une bonne partie de ſa vie à raiſonner ſur les differens phenomenes qui ſe trouvent dans ce Royaume. Après les complimens ordinaires, le Vieillard entreprit d'inſtruire le Voyageur. Comme l'air eſt extremement pur dans ces regions Lunaires, on s'y ſert communément de lunettes qui approchent les objets les plus éloignez: on y découvre ſans peine les myſteres les plus cachez de ce bas monde: & nôtre Auteur eut le plaiſir de voir d'un clin d'œil tout ce qui ſe paſſoit dans le païs qu'il venoit de quiter.

Il apperçut d'abord l'Echiquier fermé, & un grand nombre de familles ruinées: il vit des flottes étrangeres engagées depuis pluſieurs années au ſervice de l'Angleterre, ſans jamais avoir été payées; des taxes levées, & en un moment diſſipées; des dettes contractées; des ſujets opprimez; des marchands ruinez &c. D'un autre côté, il vit toute une nation s'applaudir d'une victoire, dont elle n'a tiré aucun profit.

Il remarqua des gallions ſurpris; mais qui étoient ſans argent &c.

La Religion de l'Egliſe Anglicane ſe preſenta à lui, comme elle eſt, ſans fard & ſans déguiſement. Les Membres de cette Egliſe y avoient introduit la doctrine de l'*obéïſſance paßive* à l'égard de leur Roy; & ils y ſoutenoient qu'il n'étoit pas permis de ſe revolter contre le Prince ſous prétexte de Religion: mais ce ſyſteme qu'on approuvoit en ſpeculation, étoit démenti par la conduite de toute la nation. Ce même ſyſteme obſervé du Royaume de la Lune découvroit à l'eſprit d'étranges maximes, & apprenoit au peuple qu'on peut détrôner ſon Prince, le chaſſer, faire entrer dans le Royaume une puiſſauce étrangere, ſans violer la doctrine de l'*obéïſſance paßive*. La Deſcription que nôtre Auteur donne de cette Egliſe merite quelque attention.

Le vieux Philoſophe non content d'avoir fait remarquer du haut de la Lune, tous les deſordres qui regnent en Angleterre, en découvrit encore la cauſe. „Il y a, dit-il,

„ dans le Royaume de la Lune une „ eſpece de machine, dont ſe ſer- „ vent les Sages, & que nous pour- „ rions appeller *la chaiſe de reflexion.* „ Cette machine ſeroit d'une extre- „ me utilité dans le monde, que „ vous avez quitté. Vous ne verriez „ point de ces entrepriſes hazardeu- „ ſes, qui ne ſont ſuivies pour l'or- „ dinaire que de honte & de confu- „ ſion. Le Parlement ne s'engage- „ roit point dans de longues & rui- „ neuſes guerres. Le Clergé ne fe- „ roit point profeſſion d'une doc- „ trine, qu'il ne ſoûtient qu'en ſpe- „ culation, & qu'il n'a jamais prati- „ quée. Les Sçavans n'entrepren- „ droient point d'Ouvrages, qu'ils „ ne peuvent achever. Si les Sages „ de vôtre monde, continua le vieux „ Philoſophe, ſe fuſſent ſervis de „ cette *chaiſe de reflexion*, ils n'au- „ roient pas fait contre les Ecoſſois, „ des loix qu'ils ont été obligez de „ revoquer dans la ſuite.

Mais pour revenir au Royaume de la Lune, nôtre Auteur y découvrit des myſteres curieux touchant la Religion des habitans. Deux Sec-

tes assez opposées divisent tout le peuple. Les uns font profession de la Religion Episcopale, les autres suivent les sentimens de Calvin, & on les nomme communement Presbyteriens. Une longue & funeste experience a fait voir que tous les desordres qui regnent dans ce païs, viennent pour l'ordinaire de la mutuelle antipathie qui est entre ces deux Sectes. Les Presbyteriens commencérent, il y a environ 70 ans, la sanglante guerre qui pensa ruiner la Monarchie. Les Episcopaux n'ont pas manqué de leur reprocher les funestes suites de cette guerre : ils leur ont donné, dit nôtre Auteur, les noms odieux de *rebelles*, de *meurtriers*, d'*ennemis de la Monarchie.* „ Les Presbyteriens peu de tems „ aprês, exclus de tout emploi, per- „ secutez, & bannis, ont passé plus „ de 40 ans dans une dure servitu- „ de. Pour se redimer de ces vexa- „ tions, ils ont payé en differens „ tems plus de deux millions de li- „ vres sterling. Cette persecution ne „ finit, que lorsqu'un Prince Ca- „ tholique monta sur le trône. Celui-ci

„ lui-ci persuadé de la fidelité des „ Episcopaux, crût qu'il étoit de „ son interêt de gagner les Presby- „ teriens : il les remit dans leurs an- „ ciens droits, & ils ont joüi de ces „ droits durant le regne de ce Prin- „ ce, malgré toutes les oppositions „ des Episcopaux.

Cette conduite du Roy envers les Presbyteriens donna de la jalousie à l'Eglise Episcopale. Les Predicateurs commencérent à prêcher hautement la rebellion. Les Prelats voulant toûjours soutenir en apparence la doctrine *de l'obéïssance passive*, se contentérent de cabaler en secret : ils conjurérent dès lors la ruine du Prince ; mais il falloit ménager leur propre reputation. Ils trouvérent donc le moyen de trahir leur Maître à petit bruit. Un Seigneur du pays, qui avoit passé jusqu'alors pour un sectateur zelé de l'Eglise Episcopale se fit Catholique. Ce changement fit du bruit dans le monde : peu de personnes en découvrirent la cause. Quoiqu'il en soit, ce Seigneur entra si avant dans les bonnes graces du Roy, qu'il en

devint le Ministre & le Confident. Mais, continuë nôtre Auteur, celui qui n'eut pas honte de trahir sa conscience, en faisant profession d'une Religion qu'il ne croyoit pas veritable, n'en eut pas de trahir bien tôt après son Maître & son bien-facteur. Les Evêques furent avertis par son moyen des resolutions les plus secrettes du Conseil. Toutes les démarches du Roy devinrent suspectes au Clergé. On publia par tout que la Religion étoit en danger. C'étoit assez pour alarmer le peuple : *l'obéïssance paßive* n'avoit plus de lieu. Il falloit, disoit-on, s'opposer à un Prince qui en vouloit à la Religion. En effet le Clergé engagea un Prince étranger à prendre les armes pour venir le secourir. Nôtre Auteur fait voir que cette conjuration fut tramée par le Clergé Episcopal ; que ce parti après tant de protestations de fidelité avoit lâchement abandonné son Roy ; que depuis qu'il s'étoit sauvé d'entre leurs mains, ils avoient eu l'audace d'attenter à sa personne sacrée &c. Que l'on compare main-

tenant, continuë le Voyageur, la conduite de ces Epiſcopaux avec celle des Preſbyteriens ; & l'on verra que les premiers ſont des ennemis non moins déclarez de la Monarchie que les derniers.

Le Prince étranger que le peuple avoit mis ſur le trône, perſuadé qu'il falloit également ménager les Epiſcopaux & les Presbyteriens, s'appliqua à entretenir la paix & la concorde entre ces deux factions: & l'on peut dire qu'il y réüſſit. Car ſi l'on excepte quelque démêlez peu conſiderables, les deux parties vécurent en aſſez bonne intelligence juſqu'à la concluſion de la Paix generale. Le Prince avoit entretenu durant tout le tems de la guerre une puiſſante armée, ſes troupes aguerries donnoient de la jalouſie aux Nations voiſines, & faiſoient redouter ſa puiſſance. Il prévoyoit d'ailleurs que la paix ne ſeroit point de longue durée ; ainſi il propoſa au peuple de conſerver ſur pied cette armée : mais c'eſt ici qu'il trouva tant de contradiction de la part des Epiſcopaux, que ſa propo-

ſition fut rejettée, comme *tyrannique & contraire aux Loix fondamentales de la Nation.* Il fallut donc, dit nôtre Auteur, que ce Prince que le peuple avoit toûjours regardé comme ſon Liberateur, cedât enfin aux clameurs & aux calomnies de ceux-là même qui l'avoient mis ſur le trône. Cette conduite lui cauſa un chagrin ſi mortel, que depuis il ne joüit jamais d'une parfaite ſanté: & ſi l'on en croît nôtre Auteur, il y a des perſonnes dans ces Regions Lunaires, qui tâchent tous les ans d'expier le parricide commis en la perſonne de ce Prince par un jour de jeune & de pénitence.

Tout le monde ſçait que la Princeſſe qui gouverne aujourd'hui a été élevée dans les maximes de l'Egliſe Epiſcopale. Son attachement au Clergé de cette Egliſe, cauſa d'abord quelque inquietude aux Presbyteriens: mais ils furent bientôt après raſſurez ſur la parole qu'elle leur donna de leur laiſſer le libre exercice de leur Religion. La protection néanmoins de cette Princeſſe ne les a pas mis à couvert de la

persecution. Nôtre Auteur entre ici dans un détail curieux, de tous les mauvais traitemens que les Presbyteriens reçoivent tous les jours de la part des Episcopaux. Il fait remarquer en même-tems l'imposture, la mauvaise foi, l'esprit de revolte de ces derniers, & il conclut que l'interêt même de l'Etat demanderoit qu'on l'aissât aux premiers le libre exercice de leur Religion. On sçait assez, dit-il, que les plus riches negotians du Royaume de la Lune sont Presbyteriens; que dans les besoins pressans de l'Etat, ils ont fourni de grandes sommes d'argent; que d'ailleurs les Presbyteriens sont unis d'interests autant que de sentimens; qu'ils concourent tous au même but, d'avoir la liberté de professer leur Religion &c.

Au reste ce n'est pas seulement en matiere de Religion que les Habitans du Royaume de la Lune commettent des fautes: leur politique n'est pas moins défectueuse. Dans le tems même que tout le monde envie le bonheur de ces peu-

ples Lunaires, nôtre Auteur prétend que le hazard à plus de part à leurs ſuccés, que la prudence & la conduite. Il examine en particulier ce qui regarde le commerce ; & il fait voir que ceux qui paſſent parmi eux pour les plus intelligens dans le negoce ſont infiniment au deſſous de leurs Voiſins.

Pour ce qui eſt de la guerre, que les Habitans du Royaume de la Lune entretiennent depuis tant d'années ; outre qu'elle eſt pernicieuſe à l'Etat, nôtre Auteur la croit injuſte. Charles II. Roi d'Iberie par un Teſtament authentique, reconnoît pour legitime Succeſſeur Philippe jeune Prince *Gallunarien*. Ce Monarque après la mort de Charles monte ſur le trône. L'Empire également épuiſé d'hommes & d'argent n'étoit point en état de s'oppoſer à l'éxecution de ce teſtament. Les Habitans du Royaume de la Lune & leurs voiſins, reconnoiſſent par une ambaſſade ſolemnelle le nouveau Roi. Il ſembloit que tout concouroit à maintenir Philippe ſur le trône, lorſque l'Aigle par

l'inſtigation des peuples Lunaires, reſolut de pourſuivre ſes prétentions ſur l'Iberie. Il déclare donc par pluſieurs manifeſtes, que *les Princes ne peuvent en aucune maniere & ſous quelque prétexte que ce ſoit, leguer par teſtament leurs Etats à d'autres qu'aux Heritiers immediats, & que par conſequent le Roi Charles ne pouvoit point donner ſa couronne au Prince Gallunarien; que c'étoit une injuſtice criante d'en fruſtrer le fils aîné de l'Aigle qui en étoit l'heritier legitime & immediat, &c.*

Or, cette maxime poſée, nôtre Auteur demande, quel droit pouvoit avoir l'Aigle de fruſtrer de la Couronne ſon aîné, qui, ſelon lui, étoit heritier immediat, & d'en pourvoir le cadet qui n'y pouvoit prétendre qu'aprés la mort de ſon aîné? les regles de la ſucceſſion ſe doivent garder, perſonne n'en doute, mais ſuppoſé que la donation de l'Aigle ſoit valide, il eſt inconteſtable, que celle de Charles qui lui eſt anterieure l'eſt auſſi.

Rien ne ſeroit plus facile, que de montrer ici le préjudice que cette

guerre cause au Royaume de la Lune. Ce Royaume fournit aux frais communs : si on en croit nôtre Auteur, il fournit autant que tous les autres confederez ensemble. Mais quel profit en tire-t'il ? Que l'on examine sans prévention les expeditions du port Sainte Marie, de Vigo, de Gibraltar, de Cadiz, de Barcelonne &c. & l'on verra que les peuples Lunaires y ont dépensé des sommes immenses, sans avoir conquis un pouce de terre qui doive leur demeurer. Il est vray, continuë nôtre Auteur, que les armes de ces peuples sont quelquefois heureuses, mais qu'en revient-il à la nation ?

Le Lecteur trouvera à la fin de cet Ouvrage, un détail exact & curieux de toutes les procedures des derniers Parlemens ; il y verra les démêlez des Anglois avec les Ecossois, les brigues que l'on fait pour se faire élire Membre de la Chambre basse, les intrigues du Clergé &c.

Quoique ce Livre soit très-utile à ceux qui entreprendront d'écrire

l'Histoire du tems ; nous ne pouvons cependant approuver la passion avec laquelle l'Auteur se déchaine contre les Catholiques : mais s'ils sont maltraitez, dans cet Ouvrage, l'Eglise Anglicane n'y est pas plus épargnée. L'Auteur la dépeint par tout au naturel : il fait remarquer l'absurdité de ses maximes : il fait voir la contradiction qu'il y a entre sa doctrine & sa conduite, &c.

Nous ne parlerons pas ici de ce que nôtre Auteur dit des Ouvrages des Sçavans, *des Harangues de l'Academie Françoise*, *des Poësies de Mr. Despreaux*, *des Memoires du Comte de Clarendon*, *des Ouvrages du P. Malebranche*, *de Meßieurs de Norris & Lock.* La plûpart de ces Auteurs sont à couvert des traits de la Satyre.

ARTICLE CXIV.

SUITE DES REMARQUES historiques & critiques faites dans un voyage d'Italie en Hollande, second tome pag. 271. à Cologne chez Jaques le Sincere 1705.

CE second Tome ne nous arrêtera pas si long-tems que le premier. On peut le diviser en deux parties. La premiere comprend le reste des voyages de l'Auteur depuis Leipsic, jusqu'à la Haye, par Franfort & Cologne. Dans la seconde l'Auteur quitte le personnage de Voyageur pour prendre celui de Docteur. L'on peut dire en general qu'il ne fait bien ni l'un ni l'autre.

Un Voyageur qui fait recit de ce qu'il voit, doit être moderé, simple, équitable. Et dans ce second Tome tout est outré, & passionné encore plus que dans le premier. Nôtre Voyageur, par exemple, rencontre quelques François dans les „ ruës de Gotha. Eh grand Dieu!

„ s'écrie-t'il , comme ſur la choſe
„ du monde la plus ſurprenante,
„ où eſt-ce donc qu'il n'y a pas de
„ François & de Françoiſes, & une
„ Cour qui n'en ſoit remplie ? Il
paſſe par Fulde, l'Abbé Regulier
de l'Ordre de Saint Benoît , qui en
eſt le Seigneur, & en même-tems
Prince de l'Empire , Archichancelier de l'Imperatrice, & Primat
des Abbez d'Allemagne , ne peut
échapper à ſa critique. A quoi bon,
dit-il avec un zele amer, tant de titres & de charges toutes mondaines
à un Religieux ? &c. „ Cela étoit
„ bon autrefois à prêcher , ajoute-t'il, ſans faire attention que cette
celebre Abbaye avec ſes prééminences , ne ſont pas du tems où l'on
a interêt de placer la morale relâchée. Ce qui ſuit ſe ſent un peu du
païs où l'Auteur demeure. „ Nous
„ prétendons, dit-il en bon Proteſ-
„ tant, nous prétendons pour trois
„ ou quatre patenôtres dites à la
„ hâte, diſpoſer en toute proprieté
„ & liberté, d'un patrimoine qui
„ ſuffiroit à ſoulager la miſere de
„ pluſieurs milliers de pauvres. Un

Catholique devoit un peu plus reſpecter l'Office Divin, qui eſt aſſez long chez les Benedictins, pour les mettre à couvert d'une pareille cenſure.

Qui croiroit qu'un Religieux qui prêche la controverſe, fut pour un Catholique un objet de raillerie. Mais ce Religieux eſt un Jeſuite. „ Je ne „ ſçai, dit-il, s'il fait autant de fruit „ que la groſſe cloche du Clo„ cher fait de bruit. L'Electeur de Mayence qui employe ce Controverſiſte à Erford meritoit un peu plus de reſpect. L'hoſpitalité même n'eſt pas capable d'arrêter nôtre Critique. Il plaiſante aux dépens d'un bon Religieux, qui lui fît cent careſſes dans le Comté de Hanau, le prenant pour un Catholique. „ Il vouloit jetter de joye, „ dit-il, la maiſon par les fenêtres. „ Il fallut boire à l'Alemande, & „ c'eût été bien autre choſe, ſi j'a„ vois voulu paſſer la nuit dans le „ Convent. Il a raiſon après cela de trouver ſa neuviéme Lettre, dont tout ceci eſt tiré, trop longue. Il pouvoit par la même raiſon abre-

ger toutes les autres. On ne peut pas dire cependant qu'il n'y ait rien de bon. Tel eſt le raiſonnement qu'il fait dans une converſation avec des Proteſtans, ſur la neceſſité d'un Juge dans les diſputes qui ſurviennent dans l'Egliſe ; mais ce raiſonnement auroit plus de force dans la bouche d'un homme moins attaché au parti de ceux, qui s'élevent tous les jours contre l'autorité de ce Juge.

La Ville de Francfort eſt trop connuë. Auſſi nôtre Auteur au lieu d'en parler au long, s'amuſe-t'il à une maiſon qui porte ſur ſon frontiſpice les armes de France ; parcequ'un Miniſtre de cette Couronne y a fait ſa reſidence. Son zele auſſitôt ſe ranime & s'exhale à l'ordinaire en vaines déclamations. Les eaux minerales de Schwalbach qu'on lui fit boire à Francfort, penſérent le purger de toute ſa bile, juſqu'à le faire crever ; mais il en fut quitte pour de bonnes tranchées. L'effet de ces eaux eſt d'empêcher les obſtructions & de corriger les indigeſtions. C'eſt dommage qu'elles n'agiſſent que ſur les corps.

De Francfort le Mein conduit à Mayence, & le Rhin de Mayence à Cologne. L'Auteur pour égayer la navigation profite de la rencontre d'un Théologien d'un Ordre qu'il ne nomme pas, mais qu'il suppose avoir été engagé par les caresses des Jesuites, à enseigner l'opinion de Molina sur la Grace. Cette belle conjecture est appuyée de quelques autres également ridicules & injurieuses à divers Corps Religieux plus qu'à celui des Jesuites. Les rivages du Rhin, où croissent les bons vins qui en tirent leur nom, inspirent mieux les Alemans. Nôtre Critique ne laisse pas d'en être égayé, aussi bien que de la vûë du Château de Craub, qui a pour lui des charmes particuliers, parce qu'il renferme quelques prisonniers François. Car il ne perd aucune occasion de crier contre les François, toûjours attentifs, dit-il, à faire tout le mal qu'ils peuvent; & il le prouve toûjours avec la même solidité.

Il ne fait pas beaucoup d'honneur à Cologne. ,, Vieille ville, dit-il, ,, toute usée, vieux bâtimens, vieux ,, Convens : vieilles ruës, vieil-

„ les Eglises, vieilles ordures, „ vieille incivilité. Le peuple fier „ & rustique &c. On voit bien sans qu'il le dise, qu'il n'est pas panegyriste. Ce qui n'empêche pas, comme il en convient, que Cologne ne soit en toute maniere une Ville tres-considerable, & qui n'a pas besoin pour être relevée, du secours d'un aussi petit sujet. C'est ainsi qu'il appelle une personne, qui a eu selon lui beaucoup de part à la confidence de son Altesse Electorale de Cologne. Nôtre Critique fait l'honneur aux onze mille Vierges de les appuyer de son suffrage. N'est-ce point parce que d'autres ont attaqué ce nombre, qui souffre sans doute quelques difficultez?

De Cologne l'Historien se rend à la Haye, répand en passant par Dusseldorp quelques loüanges sur l'Electeur Palatin, s'arrête à Santen, qu'on veut avoir été la *Colonia Trajana.* Il assure sur le rapport de Mr. Palin Chanoine de cette Ville, qu'on déterre tous les jours en bâtissant, des Medailles, des Statuës, & autres antiquitez, qui sont des preuves

de la consideration où ce pays a été autrefois chez les Romains. L'Eglise & le Chapitre de Santen ont donné des Electeurs, des Cardinaux, & deux Papes. Cleves, Nimegue, Dordrecht, & Rotterdam ne nous arrêteront pas plus que nôtre Voyageur. Nous remarquerons seulement ce qu'il dit tres-judicieusement, en parlant du fameux Erasme, à l'occasion de la statuë de Bronze, que cette derniere Ville lui a fait ériger comme à son illustre Citoyen. ,, J'estime, dit-il, malheureux un homme, qui avec au-
,, tant d'esprit qu'en avoit Erasme,
,, ne pourroit se resoudre à rien;
,, puis qu'enfin il faut croire, pour
,, ne pas encourir cette terrible
,, menace, *qui non crediderit, non sal-*
,, *vabitur.* Ne chicanons pas, le texte porte *condemnabitur.*

Venons à la seconde partie, qui regarde les differends qui partagent aujourd'hui les Catholiques dans les païs bas. L'Auteur établit d'abord deux principes, qu'il détruit dans toute la suite de son Ecrit. Il dit que ces differends ne consistent

qu'en choses de pure discipline. „ Il „ n'y a, dit-il, pag. 121. dans l'af„faire presente que très-peu de „ choses, qui soient matiere de „ Foi. Et pag. 163. Il ôte ce peu „ même. Il n'est, dit-il nullement „ question de Foi. Ce ne sont, dit„ il ailleurs, que des points de pure „ speculation & hors de pratique. Surquoi il établit une espece de Tolerans parmi les Catholiques de Hollande qui laissent disputer les Jansenistes & leurs Adversaires, sans s'embarrasser de ces disputes entierement étrangeres à la Foi. Pourquoi donc essaye-t'il de prouver directement l'orthodoxie des cinq Propositions tant de fois condamnées, & employe t'il à cet effet pag. 179. & suivantes, les vaines subtilitez & les subterfuges dont les rebelles à l'Eglise ont tâché de se servir depuis 50 ans, pour éluder leur condamnation? D'où il conclut pag. 187. par une consequence selon lui infaillible, que ces Propositions dont on a fait, & dont on fait encore tant de bruit, pouvant être entenduës en plusieurs sens, leur censure n'em-

pêche pas qu'on ne les puiſſe ſoûtenir dans un ſens raiſonnable, ſans manquer au reſpect qu'on doit au Saint Siége, qui n'oblige à rien de précis, juſqu'à ce qu'il ait déterminé cette cenſure à un ſens particulier. C'eſt ce que le Parti a dit cent fois: mais l'Egliſe n'a-t'elle pas déterminé ce ſens particulier dans des Bulles authentiques ? & ceux qui diſent encore après une détermination ſi expreſſe, ce que dit hardiment l'Auteur page 142. qu'on ne peut nier que tout ne ſoit encore ambigu, font voir une obſtination qui prouve malgré eux & à leurs dépens, du moins la verité de cette Propoſition contradictoire à une des cinq; que l'homme depuis ſa chute n'eſt que trop libre, & ferme tous les jours librement les yeux au grand jour, qui frapperoit preſque les aveugles nez. On ne s'étonnera pas après cela, de l'entendre loüer à propos & hors de propos, tout ce qui a rapport au Janſeniſme; ſon Auteur; ceux qui prêtent, même ſans le vouloir, la main à ſes Partiſans; les Filles de Port Royal; Mr. de

Sebaste ; dire qu'il n'y a point de Jansenistes dans les païs, où les Jesuites n'ont pas autant de pouvoir qu'ils en avoient, dit-il, autrefois en France. C'est pourtant depuis que les Jesuites, ainsi que l'insinuë l'Auteur, n'ont plus en France ce prétendu pouvoir, qu'on a fait des découvertes, qui ont donné enfin de la realité à ce qu'on avoit presque persuadé n'être qu'un vain fantôme, contre lequel les Jesuites prenoient plaisir à s'escrimer.

Le second principe de l'Auteur, est qu'il ne faudroit qu'un peu de charité, pour addoucir toutes choses, & separer ce qui est heresie, & que selon lui personne ne tient, d'avec ce qui n'est que desobéïssance aux ordres & aux reglemens de l'Eglise. Ce n'est pas là tout à fait le sens de cette maxime de JESUS-CHRIST, *Qui Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut Ethnicus & publicanus.* Il ne faut nullement douter, dit-il page 123, qu'on ne diminuât par-là de plus de la moitié, le nombre des heretiques. Il n'est question que de sçavoir, si cela devroit s'appeller

charité, qui ne peut être fondée que ſur la pureté de la Foy. Il ajoûte qu'en faiſant agir la perſuaſion, on rameneroit le plus grand nombre de ceux qui ſont aujourd'hui confondus avec les veritables heretiques. Il ſe donne preſque pour modelle de douceur & de charité; mais il en donne des marques, que la charité Chrétienne ne connoit pas., „Je proteſte, dit-il, page 120. de ne vouloir décrier ou rendre odieux aucun des Partis, qui me ſont tous deux à cet égard très-indifferens. N'eſt il point à craindre que la Religion même, ne ſoit indifferente à ceux qui parlent ainſi? A l'entendre, tout ce qu'il dit, eſt la ſimple verité. C'eſt par tout naïveté, ingenuité, qui lui fait dire ce qu'il penſe contre les Adverſaires des Janſeniſtes, & ce qui lui a penſé coûter cher auſſi bien qu'à tant d'honnêtes gens comme lui, qu'on perſecute. C'étoit le langage du fameux Chef du Parti, M. A. „ Après tout, diſoit-il, „ on les aime, quoi qu'on ne leur „ épargne pas les injures. Que voulez-vous? Il y a va du bien de l'E-

glise : c'est une necessité d'en user ainsi, pour faire entrer la verité dans des esprits inflexibles. Il faut quelques coups d'épron un peu vifs pour les piquer. Le nouveau Disciple a bien imité le Maître. Il prêche la paix, & il s'emporte violemment contre tous ceux qui la souhaitent plus que lui, & qui ont le bonheur de l'avoir avec l'Eglise. Il ne s'embarrasse nullement de déchirer des Prelats de grand merite, le Pape même, & toute la Cour Romaine, avec le zele des meilleurs Protestans. Il se jette à quartier sur tout ce qui se presente d'odieux par rapport à ceux qu'il a en tête, & conclut toûjours par des déclamations, qui sentent le fanatisme. Tout cela ménet'il bien à la paix? Tout ce qu'il écrit pourtant, il l'écrit comme il le croit devant Dieu. Mais le croit-il devant Dieu être obligé de fournir des armes aux heretiques, aux dépens des Ministres de l'Eglise, dont il décrit les desordres vrais ou faux, au grand scandale des ames foibles. Ce qui marque mieux après tout l'intemperie d'un mauvais esprit qui

dit tout ce qui lui vient, c'eſt que cet homme dit d'un côté les choſes les plus noires, & s'arrête de l'autre aux plus petites minuties. Il obſerve juſqu'au ton de voix devot, qu'employent, ſi l'on veut l'en croire, pour tromper les ſimples même dans les ſacrez myſteres, ceux qu'il a interêt de rendre tout enſemble criminels & ridicules.

En voila trop ſur un Ouvrage de cette nature. Ce qui ſurprendra, c'eſt qu'il ſe ſoit trouvé un faiſeur de reflexions ſur cet Ecrit, qui l'ait trouvé encore trop moderé contre les Ennemis des Janſeniſtes, & injurieux à ceux-ci, qu'il ſemble abandonner en quelques points peu importans, pour mieux tomber enſuite ſur leur Adverſaires. Les réponſes à ces reflexions ſont encore d'un Ecrivain du Parti, qui n'a ni l'eſprit ni la bile des deux autres Ecrivains, mais qui eſt pour eux dans tout ce qui eſt capital, & particulierement en ce qui regarde l'affaire & la juſtification de Monſieur de Sebaſte.

ARTICLE CXV.

PANEGYRICUS ACADEMIÆ Gallicanæ. *Panegyrique de l'Academie Françoise prononcé dans le College de Loüis le Grand, par le P. André le Camus de la Compagnie de Jesus.* A Paris chez la Veuve Besnard ruë Saint Jacques 1707.

LEs loüanges que donnent à l'Academie Françoise ceux qui ont l'honneur d'y entrer, pourroient sembler interessées; en voici qu'on ne sçauroit soupçonner d'aucune partialité : c'est un Orateur Latin qui employe l'Eloquence Romaine à loüer un Corps appliqué à élever la langue Françoise au-dessus de la langue des Cesars : Le Pere le Camus n'a pû souffrir que la voix des Orateurs du College de Loüis le Grand employée si souvent à loüer les Heros, ne parlât jamais des grands Hommes qui donnent la gloire aux Heros, de ces Maîtres du langage, qui font autant d'honneur à la France que ses Guerriers. L'origine &

l'accroissement de l'Academie partage son Discours. Rien de plus heureux que les commencemens de l'Academie ; Rien de plus illustre que ses progrés.

La naissance & le progrés de l'Academie se sont suivis de près. D'abord elle attira les regards de la Cour, elle merita la faveur du grand Cardinal de Richelieu : d'abord sa gloire passa jusqu'aux extremitez de l'Europe. Le P. le Camus en apporte trois raisons, le merite des premiers Academiciens qui la formérent en particulier, la reputation du premier Protecteur qu'elle eut, les talens extraordinaires de ceux qu'on reçut dans l'Academie après son erection públique. Le portrait de l'Academie encore cachée dans la maison de Mr. Conrart charme par son amenité : les assemblées de neuf illustres amis qui ne songeoient qu'à cultiver leur esprit par une critique aussi modeste que delicate, ont rappellé dans l'esprit de nôtre Orateur, une image du cercle de beaux esprits auquel Mecenas présidoit, & l'idée d'Apollon au milieu des neuf

 Muses.

Muſes. „ C'eſt là, dit-il, que bril-
„ loient l'érudition ſans faſte „ l'eſ-
„ prit ſans oſtentation ; la loüange
„ n'avoit rien de fade , la cenſure
„ rien de choquant , l'admiration
„ n'étoit point commandée ; & quoi
„ qu'on n'en cedât qu'à la veri-
„ té , on ne diſputoit qu'en amis
„ exempts de flaterie , incapables de
„ jalouſie.

Le ſecret dont-ils s'étoient impoſé la loi fut rompu par Malleville : c'eſt à cette heureuſe faute que la France doit l'Academie. Le Cardinal de Richelieu accoutumé à former de grands deſſeins pour la gloire de l'Etat, vit d'abord ce que pouvoit devenir par ſes ſoins cette Aſſemblée de gens de Lettres , & tout ce que la France en a déja tiré d'avantage. Il donna à ce nouveau projet les mêmes ſoins qu'à l'abaiſſement de la maiſon d'Autriche, auſſi attentif à faire fleurir les Lettres dans le Royaume qu'à en reculer les frontieres. Son zele a été bien recompenſé : il a beaucoup fait pour l'Etat en établiſſant l'Academie ; mais il ne pouvoit rien faire de plus

pour ſa propre gloire : & s'il a donné aux Academiciens une matiere inépuiſable d'éloges, il s'eſt aſſuré l'immortalité par l'engagement qu'une juſte reconnoiſſance leur a fait prendre de le loüer en entrant dans l'Academie. L'Orateur peint ici le Cardinal mêlé aux Academiciens, devenu Auteur & diſputant contre eux les Lauriers, mais les comblant d'avantages plus ſolides que la gloire ſterile qu'il leur diſputoit. Les piéces des cinq Auteurs, le Jugement de l'Academie ſur le Cid, le caractere des grands Hommes qui groſſirent le nombre des Academiciens, occupent le reſte de la premiere partie. Un trait fera connoître avec quel art l'habile Panegyriſte place les éloges ; c'eſt en parlant de Faret : il étoit, dit le Pere le Camus, Secretraire du Comte d'Harcourt, dont preſque dans chaque lettre il annonçoit une victoire. Pouvoit-on prendre avec plus d'eſprit l'occaſion de donner de vrayes loüanges à ce grand Prince ? La comparaiſon de Balzac & de Voiture, reçût ſur le champ de

grands applaudiſſemens que la lecture juſtifie. „ Balzac à plus d'élevation, Voiture plus de douceur :
„ Balzac ſe perd quelque fois dans
„ les nuës ; Voiture plane terre à
„ terre, cependant il ne rampe jamais : Balzac cherche à ſe faire
„ admirer & à faire briller ſon eſprit ; Voiture paroît ingenieux,
„ & ſe fait admirer ſans le chercher : Balzac a de belles hardieſſes, il paſſe le naturel ; Voiture
„ copie toûjours la nature, & lui
„ conſerve toute ſa beauté.

Dans la ſeconde partie le P. le Camus continuë de parcourir l'Hiſtoire de l'Academie. Un Chancelier, & quel Chancelier ! ſuccede au Cardinal, & a Loüis le Grand pour Succeſſeur dans la protection de l'Academie. La Reine de Süéde, la celebre Chriſtine, honore l'Academie de ſes lettres & de ſes viſites. Ce que l'Egliſe, ce que le Royaume a de plus diſtingué, des Cardinaux, des Prelats, des Precepteurs des Rois, des Miniſtres d'Etat, des Ducs & Pairs, des Gouverneurs de Province, des pre-

miers Magiſtrats, des Plenipotentiaires, s'empreſſent d'entrer dans l'Academie. Arles, Ville-Franche, Soiſſons, forment ſur ce modelle des Aſſemblées utiles au public. Le P. le Camus tire cependant la preuve de ſa ſeconde partie moins de ces faits éclatans, que des occupations publiques & particulieres des Academiciens, du Dictionnaire auquel ils ont travaillé en commun, & des modelles de tous les genres d'écrire qu'ils ont donnez, chacun travaillant ſelon ſon genie. L'Apologie du Dictionnaire eſt ſans doute l'endroit le plus travaillé du Panegyrique, & qui merite le plus d'être lû avec attention. Le recüeil des Harangues de l'Academie n'eſt pas oublié. L'Orateur admire avec raiſon cette ingenieuſe fecondité, qui aſſervie à traiter toûjours les même ſujets, les a variez en mille manieres toutes heureuſes, toutes delicates. On doit lui rendre la même loüange ſur les portraits des quarante Academiciens vivans, & des plus illuſtres de leurs Predeceſſeurs: chaque portrait eſt touché avec un

art infini & peint de ſes propres couleurs ; & quoique la matiere de loüer ſoit preſque toûjours la même, la loüange eſt toûjours differente.

ARTICLE CXVI.

LA VIE DU R.P. PIERRE CANISIUS de la Compagnie de JESUS, par le R. P. Jean d'Origny de la même Compagnie. A Paris chez Pierre Giffart 1707. *in* 12. *plus de* 500. *pages.*

IL y a long-tems que la vie du P. Caniſius a été écrite en Latin, en Aleman, en Italien, & en Eſpagnol : mais elle n'avoit pas encore paru en nôtre langue. Le P. Pierre Caniſius eſt un des hommes des plus diſtinguez qui ait vécu en Alemagne pendant le ſeiziéme ſiécle. Il réünit en ſa perſonne toutes les grandes qualitez propres d'un homme de ſa profeſſion ; une vertu ſi éminente que les Cantons Catholiques de Suiſſe, où il a paſſé les dernieres années de ſa vie, ne deſeſpe-

rent pas de le voir un jour au nombre des Bien heureux ; une éloquence vive, à laquelle la plûpart des Provinces Catholiques d'Alemagne reconnoiſſent encore aujourd'hui, qu'elles doivent la conſervation de la vraye Foi ; une ſageſſe & une conduite toûjours ſoûtenuë, qui lui attira la confiance non ſeulement de Saint Ignace & des autres Generaux de ſa Compagnie, mais encore de pluſieurs Souverains Pontifes, de deux Empereurs, & de preſque tous les Princes Catholiques d'Alemagne ; enfin une grande érudition qui paroît dans les excellens Livres qu'il nous a laiſſez.

Il nâquit à Nimegue le 8. Mai 1521. Son Pere étoit Jaques Caniſius, qui fut Gouverneur des enfans de René Duc de Lorraine, & que Guillaume Duc de Gueldres ſon Souverain, employa dans des negotiations tres-importantes, auprès de l'Empereur Charles-Quint. Il eut un grand ſoin de l'éducation de ſon fils, & l'envoya de bonne heure faire ſes études à Cologne. Caniſius fut aſſez heureux pour y tomber

entre les mains d'un Maître plein de pieté, & qui lui inſpira de l'averſion pour les nouveautez qui avoient déja infecté une bonne partie de l'Alemagne.

Il contracta déſlors une étroite liaiſon avec Laurent Surius ſon condiſciple, & lui conſeilla d'entrer chez les Peres Chartreux. Pour lui ſe ſentant appellé à une profeſſion toute differente, il vint trouver le P. Le Févre premier Compagnon de Saint Ignace, qui travailloit pour lors à Mayence avec un ſuccés extraordinaire. C'eſt-là que Caniſius ſe détermina à entrer dans la Compagnie de Jesus, & qu'il y fut reçû. Le P. Le Févre voulut qu'il retournât à Cologne & qu'il y continuât ſes études : il s'y acquit une ſi grande reputation, que tout jeune qu'il étoit on l'obligea de faire tous les jours à l'Univerſité deux leçons ſur l'Ecriture, une ſur les Evangiles & l'autre ſur les Epîtres de Saint Paul. Malgré cela il trouvoit encore du tems pour étudier la controverſe, & pour s'appliquer à la lecture des Peres. C'eſt vers ce tems-

là, qu'il fit une Edition de Saint Cyrille d'Alexandrie en deux volumes, & une autre des Ouvrages de Saint Leon.

La prévarication de Herman de Weiden Archevêque de Cologne, qui appella dans son Diocese Bucer, Melancton, Pistorius, & quelques autres Ministres pour y prêcher l'heresie, obligea Canisius & ceux de ses Compagnons qui étoient avec lui à Cologne, de monter en chaire, & de s'opposer aux entreprises des Novateurs. Leur courage leur attira une rude persecution; mais qui passa bien tôt. Le Clergé, le Magistrat, l'Université, & le Peuple de cette grande Ville s'émut à la vûë du danger. On resolut de ne rien omettre pour rendre inutile la perfidie du Prélat. Canisius fut prié d'aller au plûtôt à Liége trouver le Prince George d'Autriche, Evêque de cette Ville & oncle de l'Empereur Charles-Quint: il le fit, & obtint du Prince tout ce qu'il souhaitoit. Le succés de cette premiere negotiation lui en attira une seconde. Les Habitans

de Cologne le preſſérent d'aller juſqu'à Wormes, où étoit alors l'Empereur pour lui demander ſa protection. L'Empereur la promit & la donna en effet. Le malheureux Herman fut excommunié, & dépoüillé enſuite de la dignité d'Electeur & de celle d'Archevêque, & chaſſé de ſes Etats.

Pendant le ſéjour qu'il fit à la Cour Imperiale, il eut l'honneur d'y ſalüer pluſieurs fois le Cardinal Othon Truchſés Evêque d'Ausbourg, celui de tous les Prélats d'Alemagne qui paſſoit pour avoir le plus de merite, & le plus de zele pour la Religion Catholique. Le Cardinal fut charmê de Caniſius, qui n'avoit alors pas plus de 26 ans : il reſolut de ſe l'attacher ; & il en écrivit au P. Ignace. Les Habitans de Cologne écrivirent de leur côté au St. General, & le priérent de ne leur point enlever Caniſius avant qu'il eut reçû le bonnet de Docteur. St. Ignace trouvoit cette demande raiſonnable ; mais le Cardinal ne ſe relâcha point : il voulut que Caniſius allât à Trente joindre le Pere Lejay ;

qui y étoit déja en qualité de son Théologien : Canisius obéït, & il eut la consolation d'y trouver trois des plus celébres Compagnons de de St. Ignace, Lainez, Salmeron & Lejai. Le Concile ayant été transferé à Boulogne, il y alla aussi, & y aida Lainez & Salmeron dans le travail dont ils avoient été chargez par les Peres du Concile.

Après la suspension du Concile, il eut ordre d'accompagner Lainez à Florence : de là il vint à Rome. Saint Ignace lui trouvant un merite extraordinaire, le retint cinq mois auprès de lui, pendant lesquels il s'appliqua à le former davantage à la vie interieure. De là pour éprouver son obéïssance, il l'envoya à Messine pour enseigner la Rhetorique. Il ne l'y retint qu'une année ; & l'ayant rappellé à Rome, il lui fit faire la profession solemnelle, & le renvoya en Alemagne. Guillaume Duc de Baviere avoit prié le Pere Ignace de lui envoyer au plûtôt quelques uns de ses compagnons. Le Saint lui envoya Lejay, Salmeron, & Canisius ; & ordonna aux

deux derniers de prendre le bonnet de Docteur en passant à Boulogne. Le Duc de Baviere qui vouloit rétablir son Université d'Ingolstad qui étoit presque abandonnée, chargea Salmeron d'y expliquer les Epîtres de Saint Paul, & Canisius d'y interpreter le Maître des Sentences. Canisius qui sçavoit parfaitement bien l'Aleman, joignit à ce travail le ministere de la Prédication. Il s'en acquita avec un succés extraordinaire, & fit des fruits merveilleux. Quelques mois aprés il fut fait Recteur de l'Université : il y fit de fort beaux Reglemens pour toutes les facultez : il rétablit dans la Philosophie l'usage des disputes qui y étoit aboli, & fit bien-tôt refleurir cette Université. Cependant plusieurs Evêques le demandoient pour leurs Dioceses ; mais le Duc de Baviere ne voulut jamais lui permettre de sortir de ses Etats, jusqu'à ce qu'il se vit obligé de le ceder au Roy des Romains son beau pere.

Canisius partit pour Vienne, où la Religion étoit alors dans un état

déplorable. Les Herétiques s'étoient répandus dans toute l'Autriche, & y étoient déja en plus grand nombre. Plusieurs Paroisses manquoient de Pasteurs, ou en avoient de scandaleux, & le peuple demeuroit sans instruction. Canisius entreprit de remedier à tous ces maux. Il tâcha d'abord de reformer l'Université, & de faire ensorte que les Novateurs en fussent exclus : il s'appliqua à former la jeunesse, & à instruire les enfans : il fit des missions à la campagne, & prêcha dans la Ville avec un concours de peuple extraordinaire : les fruits furent tres-grands : il fut souvent aux prises avec les Ministres, & il les confondit toûjours dans la dispute.

Ferdinand pour se l'attacher le fit son Prédicateur, & l'Evêque de Vienne étant mort, il voulut le contraindre à accepter cet Evêché. Il le refusa constamment, & pendant quatre ans que Ferdinand poursuivit cette affaire auprès du Pape, on le trouva toûjours inébranlable. Ferdinand exigea du moins, que Canisius prît pour quelque tems l'admi-

niſtration de l'Evêché. Saint Ignace ne crût pas devoir refuſer à ce Prince cette conſolation : il ordonna à Caniſius de ſe charger de cette adminiſtration : mais à condition qu'il n'en toucheroit point les revenus. Pendant ce tems-là Caniſius entreprit lui-même avec le ſecours de ſes Compagnons la viſite de toutes les Paroiſſes : tout le Diocéſe changea de face ; & les Catholiques y prirent bien-tôt le deſſus. Ces ſuccés confirmérent le Roi des Romains dans le deſſein qu'il avoit formé de l'avoir pour ſon Evêque. Il fit de nouveau preſſer le Pape par ſon Ambaſſadeur ; mais Caniſius y fit paroître tant de repugnance, qu'il engagea enfin Ferdinand à jetter les yeux ſur un autre.

C'eſt pendant ſon ſéjour à Vienne qu'il publia ſon Catechiſme, dont il ſe fit en peu de tems un très grand nombre d'Editions. Le déchainement des Herétiques l'obligea bientôt à faire réimprimer ce même Livre, avec tous les paſſages de l'Ecriture & des Peres, ſur leſquels la Doctrine Catholique devoit être

appuyée. Cet Ouvrage est un des plus excellens Livres qui ait paru en ce tems pour la défense de l'Eglise : il eut une approbation generale : il fut reçû dans toutes les Ecoles Catholiques, traduit dans toutes les langues, & il s'en est fait plus de quatre cents Editions.

Le nombre des Maisons de sa Compagnie s'étoit considerablement augmenté en Alemagne. Saint Ignace forma une Province de toutes ces maisons, & voulut que Canisius en fut le premier Provincial. Quelque tems aprés il reçût un ordre de son General, qui l'envoyoit, à la priere du Roi Ferdinand, commencer un nouveau College à Prague. Il y eut beaucoup à souffrir de la part des Heretiques : mais son courage le mit au dessus de toutes les persecutions qu'ils lui suscitérent. Quand il eut donné à ce nouveau College une forme fixe & certaine, il se transporta en Baviere pour l'établissement du nouveau College d'Ingolstad. De là il fut appellé par le Roi des Romains à la Diéte de Ratisbonne, d'où il fut

envoyé par le même Prince pour aſſiſter à la Conference de Wormes. Depuis ce tems-là il ne ſe fit preſque plus rien de conſiderable dans l'Empire par rapport à la Religion, où Caniſius ne fût appellé. Sa reſidence ordinaire pendant pluſieurs année fut Ausbourg & Dilingue ; mais il n'y reſtoit pas longtems en repos. La viſite qu'il faiſoit ſouvent des maiſons de ſa Compagnie, & les travaux Apoſtoliques partageoient toute ſon année.

De plus le Pape & l'Empereur vouloient qu'il aſſiſtât à toutes les Diétes, afin d'y reprimer par ſon éloquence & ſon érudition l'inſolence des Miniſtres herétiques. Il fut envoyé une ſeconde fois au Concile de Trente ; mais l'Empereur & le Cardinal d'Ausbourg jugérent ſa préſence plus neceſſaire en Alemagne, & ne le laiſſérent que deux mois à Trente. Les Nonces le vouloient avoir avec eux dans les affaires importantes ; & il eut ordre d'accompagner celui que le Pape envoyoit en Pologne, pour aſſiſter à la Diéte de Petricovie. Il fut lui-

même ſouvent chargé par les Souverains Pontifes de pluſieurs negotiations importantes auprès des Princes Catholiques d'Alemagne ; & l'on a peine à comprendre comment un ſeul homme a pû faire tant de choſes. Non-obſtant cela il ſe chargea de répondre à un Libelle affreux, que les Herétiques répandoient par tout contre l'Egliſe ; & bien-tôt après le Pape le chargea de revoir une Traduction qu'on avoit faite en Aleman du Catechiſme du Concile de Trente, & voulut qu'il entreprit une réponſe aux Centuriateurs de Magdebourg. Un Ouvrage d'auſſi longue haleine que celui-ci, n'étoit pas compatible avec la charge de Provincial qu'il exerçoit depuis quinze ans. Il obtint quoi qu'avec peine d'en être déchargé : mais on ne le laiſſa pas pour cela libre. L'Archiduc Ferdinand voulut l'avoir à Inſpruck pour y prêcher. Gregoire XIII. l'envoya vers pluſieurs Princes d'Allemagne, & le fit enſuite venir à Rome.

Ces diſtractions ne l'empêchérent pas d'avancer le grand Ouvrage

dont il étoit chargé & auquel il donna le titre ſuivant, Des Alterations de la parole de Dieu, par les Herétiques, *De Divini Verbi corruptelis.* Mais il n'eût le loiſir d'en publier que les deux premieres parties. Quelque tems après qu'il en eut publié la ſeconde, il eut ordre d'aller à Fribourg en Suiſſe avec le Nonce que la Pape y envoyoit : c'eſt dans cette Ville qu'il acheva ſa courſe à l'âge de ſeptante ſept ans, ayant paſſé les dernieres années dans des infirmitez continuelles. La Ville de Fribourg lui fit ériger après ſa mort à côté de ſon tombeau un monument auguſte, ſur la baſe duquel elle fit graver un éloge magnifique, où elle dit qu'elle le regarde comme ſon Patron, & comme la colomne de la Religion Catholique.

ARTICLE CXVII.

DISSERTATION HISTORIQUE ſur une Medaille frappée en l'honneur de Son Alteſſe Royale. Par le R. P. Hugo Docteur en Theologie Prieur de Saint Joſeph. A Nancy Septemb. 1707.

chez Dominique Gaydon sur la place de la Ville-neuve. 1706. *in* 12. 27. *pages.*

CEtte Medaille, qui est la seconde frappée pour Mr. le Duc de Lorraine, represente d'un côté la tête du Prince avec une legende : LEOPOLDVS I. DEI GRATIA LOTH. ET BAR. DUX, IEROSOL. REX, P. P. ET DELIT. & au revers il y a une épée & un sceptre posez sur un autel, & dans le haut une cigogne, qui tient du bec une couronne civique avec cette legende autour : PACI POPVLORVM VTRVMQVE LITAVIT : à l'exergue M. DCC. VI.

Le sieur Ferdinand de Saint Urbain qui l'a gravée, est un homme distingué dans son art, & dont nous avons des Medailles fort estimées.

Pour extrait de cette Dissertation, nous avons crû ne pouvoir mieux faire que de transcrire ici les remarques de Mr. Moreau de Mautour qui sont tombées entre nos mains, & qui servent aussi par occasion sur la premiere Medaille

frappée en 1705. Elle represente le même type du Prince, & au revers Hercule qui de sa massuë abbat ou entrouvre une montagne , & un Mercure dans le lointain au milieu d'un chemin avec cette legende : VITÆ CONSVLIT ATQVE VIÆ. C'est en memoire des travaux que le Prince a fait faire pour la sûreté du grand chemin de Toul à Nancy.

Remarques sur les deux Medailles frappées à Nancy pour son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Lorraine en 1705. & 1706. & sur la Dissertation imprimée du R. P. Hugo au sujet de cette derniere.

Les Anciens recherchoient la simplicité dans le type & dans la legende de leurs Medailles. Celle qu'on a frappée pour Mr. le Duc de Lorraine en 1706. paroît avoir au revers deux types ou deux sujets differens. L'un marque que le Prince consacre au bonheur de ses Sujets, sa Puissance & sa Souveraineté, désignées par le sceptre posé

ſur un autel avec l'épée qui en ſont les ſymboles, ce qui eſt ſeulement relatif à ces mots : *paci populorum utrumque litavit.* L'autre par la cigogne & la couronne civique repreſente la juſte reconnoiſſance des Lorrains pour leur Prince : c'eſt ce qui n'a aucun rapport à cette legende ; & cette derniere circonſtance même auroit pû fournir le ſujet d'une autre Medaille avec ces mots, *ob cives ſervatos.* D'ailleurs la legende entiere qui compoſe preſque un vers Latin, n'eſt point du goût ni de l'uſage de la Medaille antique, où il ne faut qu'un ou tres-peu de mots ſimples, qui ne ſentent ni la phraſe ni la poëſie Latine, & en cela on ne doit point confondre la Medaille avec la deviſe, ou l'embleme, qui ſont ſuſceptibles de l'une ou de l'autre.

Du côté de la tête du Prince, on auroit pû ne pas mettre de chifre après *Leopoldus*, pour marquer *primus*, par la raiſon que *primum dicitur aliquid reſpectu ſecundi*, & que l'on ne dira un jour Leopold premier, que lors qu'il y en aura eu un ſecond du nom.

Après P. P. pour *Pater Patriæ* qui eſt un titre digne du Prince, celui de *delitium* & encore par T au lieu d'un C, auroit pû ſe ſupprimer, comme n'étant ni de la Medaille antique, ni d'aucune inſcription, ni de la meilleure latinité : du moins ce mot eſt équivoque, & dans quelques Auteurs anciens il donne toute une autre idée ; mais ſi on avoit voulu attribuer à Mr. le Duc de Lorraine à juſte titre, le même éloge que Suetone donne à l'Empereur Tite, qui étoit l'amour & les delices du genre humain, il auroit fallu mettre P.P. *amor & deliciæ.*

L'Erudition répanduë dans la Diſſertation du R. P. Hugo, touchant l'autel & la Paix, la cigogne & la couronne civique, eſt certainement tres-recherchée ; mais il auroit dû citer le livre ou le cabinet dans lequel ſe trouve la Medaille que l'on rapporte de Livie, laquelle n'eſt pas indifferente. Ce n'étoit guere qu'à Antioche ou en quelquelqu'autre Ville de l'Aſie & en Afrique, que l'on frappoit des Medailles Latines d'un côté & Grec-

ques de l'autre, comme on voit celleci. Il y a entre-autres dans le cabinet du Roi une Medaille d'argent rare, & unique jusqu'à-present, de Juba le fils, avec le nom REX IVBA en caracteres Romains d'un côté, & de l'autre la jeune Cleopatre sa femme avec ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗ.

Le revers de la tête de Livie est marqué d'un chiffre Grec numeral, qui est celui de l'année du regne d'Auguste, en laquelle la Medaille paroît avoir été frappée à l'honneur de l'Imperatrice, sçavoir l'année 39. c'est ainsi que l'on trouve les Epoques du regne de plusieurs Empereurs au revers de leurs monnoies frappées en Egypte.

Lorsque l'on veut détruire l'opinion de Mr. Vaillant, qui au sujet d'une Medaille d'Agrippine mere de Caligule, où il y a, *ob cives servatos*, croit que c'est par une erreur des Monetaires, qui ont pris le coin de la Medaille du fils pour celui de la mere ; je ne crois pas qu'il se trouve des têtes d'Imperatrices avec des couronnes murales, à

Sept. 1707. p.

Sept. 1707. p.

moins qu'elles ne ſoient repreſentées ſous des noms & des figures de Divinitez. Telles ſont les deux Medailles frappées à Sardis, que l'on prétend être de Tranquilline femme de Gordien, rapportées dans les *Selecta numiſmata* de Mr. Seguin, & dans les Medailles de Mr. l'Abbé de Camps expliquées par Mr. Vaillant.

La tête de l'une qui eſt voilée a une couronne d'épics; l'autre voilée de même a une couronne murale; au tour eſt le nom de la Ville de Sardis, premiere Metropole de l'Aſie, de la Lydie, & de la Grece. La reſſemblance que ces habiles Antiquaires ont crû trouver avec le viſage & les traits de Tranquilline, leur a fait croire que c'étoit ellemême repreſentée ſous la forme de Cerés ou de Proſerpine: mais il eſt de cette Medaille comme de la même Ville de Sardis rapportée dans Mr. Seguin au même endroit, & d'une infinité d'autres Villes Metropoles de l'Aſie, qui ſont figurées par une tête de femme couronnée de tours, & qui repreſentent ou la Ville même, ou le genie de la Ville, ou Cybele.

Dans le tems de la Republique Romaine on frappa, pour renouveller la memoire de la fameuſe Clelie, plusieurs Medailles de bronze, dont je poſſede une ſemblable : elle repreſente ſa tête avec une couronne murale, & au revers ſa ſtatuë équeſtre que les Romains lui firent ériger, & au deſſous ROMA. Quoique cette Medaille ſoit ſans aucune autre legende, elle s'explique par un paſſage formel de Tite-Live liv. 2. chap. 13. *Pace redintegratâ Romani novam in fœmina virtutem novo genere honoris, ſtatuâ equeſtri donavere : in ſumma ſacra via fuit poſita virgo inſidens equo.* Hors cet exemple il ſeroit difficile d'établir l'opinion du R. P. Hugo ſur les ſeules conjectures des Antiquaires qu'il a citez.

Pour prouver que les inſtrumens de guerre & les liqueurs deſtinées aux libations, faiſoient la matiere des ſacrifices, le P. Hugo cite certaines Medailles Imperiales, où au revers la victoire avec un flambeau allumé, met le feu a des armes entaſſées près d'un autel : il ſemble que le type n'a point de rapport

aux ſacrifices, mais plûtôt à une paix que l'on déſignoit allegoriquement par le feu que l'on mettoit à un monceau d'armes, pour marquer une guerre éteinte & abolie. En effet on voit un revers ſemblable ſur une Medaille de Veſpaſien avec cette legende. PAX AVG.

En parlant des jarrets des animaux deſtinez pour des victimes que l'on immoloit; il paroit que ce mot de jarret n'explique pas ce que l'on veut faire entendre. Il eſt certain que pour ne point profaner les Autels dédiez à la Déeſſe de la paix, par des ſacrifices ſanglans, comme le marque Mr. Triſtan ſur une Medaille de Tite, on égorgeoit les victimes hors de ſon Temple, & on en apportoit ſeulement des os, des jambes, & des cuiſſes ſur l'autel, pour être conſumez par le feu. Or le jarret ſignifie une choſe differente: par ce mot on entend la partie charnuë qui eſt celle où la jambe ſe joint à la cuiſſe, & qui ſe plie ſous le genou.

Je ne penſe pas qu'à l'égard des couronnes, on doive dire couronne

laureale, ou cereale, pour couronne de laurier & d'épics : ſinon il faudroit dire auſſi couronne myrtheale, Apollonienne, Neptunienne &c. & ſi Venus en avoit une comment la nommeroit-on ?

Sur la Medaille frappée en 1705. après avoir admiré comme ſur la premiere, la beauté de la tête & celle du revers, dont le relief & le deſſein ſont honneur au graveur, on remarquera que la legende quoique tres-belle par elle même, à le même défaut que l'autre, c'eſt-à-dire pour la cadence & la chute du vers qu'elle renferme. Hercule abbat ou applanit une montagne avec ſa maſſuë : il me ſemble que parmi ſes travaux, ce qui peut avoir rapport aux grands chemins, c'eſt qu'il les a purgez de voleurs & de brigands, qui ravageoient cette partie de la Gaule Celtique que l'on prétend qu'il a parcouruë ; mais on ne fait mention d'aucun abatis de montagne. Mercure eſt dans le lointain, ſon attitude n'eſt point noble, il a l'air d'un danſeur, & il porte ſon caducée ſur l'épaule, comme

un mouſquet. A la verité on trouve ſur des Medailles Grecques & Latines rapportées dans Mr. Spaheim, Mars, Apollon; Hercule, Diane, comme auſſi la Victoire ſur d'autres Medailles, & Trajan ſous la figure de Mars ou de Romulus, portant ſur leurs épaules les marques de leur dignité ou de leur diſtinction, ou des trophées; mais c'eſt ce qu'on ne voit pas à Mercure dont le caducée eſt toûjours en ſa main. D'ailleurs il falloit en cette occaſion repreſenter ce Dieu Terme ou Terminal, & tel qu'il eſt dépeint dans Macrobe, & de la maniere qu'on le plaçoit ſur les grands chemins *quadrato ſtatu figuratus ſolo capite inſignitus*, ou pour écarter les voleurs qui le reconnoiſſoient pour leur Dieu, ou pour empêcher les voyageurs de s'égarer.

Au reſte comme le veritable goût des Medailles, pour être conforme à celui des anciennes, ne s'acquiert pas tout d'un coup, il eſt facile de juger que le R. P. Hugo atteindra bien-tôt à leur perfection, en continuant de perpetuer à la poſterité

par ces ſortes de monumens, le nom & les vertus d'un Prince qui ne merite pas moins l'immortalité que ſes glorieux Ancêtres.

ARTICLE CXVIII.

LES AVANTAGES QU'ON peut tirer des afflictions & des maladies.

La maniere d'aider les malades à bien mourir. Par le P. Loüis Dupont de la Compagnie de JESUS, *traduits de l'Eſpagnol par le P. Jean Brignon de la même Compagnie.* A Paris chez Pierre Auguſtin le Mercier ruë Saint Jacques proche Saint Yves à Saint Ambroiſe, *in* 12. *pages* 356.

L'Auteur de ces deux Traitez eſt connu pour un des plus habiles & des plus experimentez, qui ayent écrit dans ces derniers ſiécles ſur les devoirs de la vie Chrétienne & Spirituelle. On en peut juger par le ſuccés & par le fruit des Meditations ſur les myſteres de la Foi, que le Pere Brignon a traduites ſi éle-

gamment en nôtre langue, & qu'il a données au public il y a plus de vingt ans. Le Volume qu'a fait le P. Dupont ſur les devoirs de tous les Etats particuliers du Chriſtianiſme, n'eſt pas moins excellent que ſes Meditations. Il eut été à ſouhaiter qu'il eut été traduit en nôtre langue par le Traducteur des Meditations. Mais celui-ci ne l'ayant pû à cauſe de ſes autres occupations ; il a tiré de ce Volume les deux Traitez que nous annonçons, & qui ſont d'un uſage auſſi étendu qu'important.

Il n'eſt perſonne qui n'ait des maladies & des afflictions à eſſuyer ; & il eſt peu de gens qui en tirent les avantages qu'ils pourroient, & que Dieu prétend. A parler en general, comme dit nôtre Auteur, Dieu aimeroit mieux que les hommes fuſſent ſains que malades, & le ſerviſſent gayement qu'avec les peines de l'eſprit & du corps. Auſſi l'avoit-il ordonné de la ſorte pour l'état d'innocence. Depuis le peché même les hommes joüirent long-tems d'une aſſez parfaite ſanté : les Iſraë-

lites furent quarante ans au desert, sans qu'il y eut de malades parmi eux. Saint Thomas observe que nôtre Seigneur n'a pas pris un temperament sujet aux maladies: mais la corruption des hommes est telle qu'ils se servent de leur santé pour offenser Dieu, sur tout par l'intemperance. L'abondance cause la délicatesse, & la délicatesse dispose à la volupté. *Le peuple d'Israël*, comme dit Moyse, *s'étant engraißé se souleva contre les loix du Seigneur.* Dieu envoye les maladies pour dompter le corps, tenir en bride les passions, & empêcher que l'appetit ne l'emporte sur la raison.

Ce trait servira pour indiquer, avec combien de solidité & de reflexion, tout ce Livre est écrit. On y expose dans le même goût, comment les maladies sont un moyen d'obtenir de Dieu, le don d'Oraison & l'union avec lui; quelles pensées y doivent porter plus particulierement, comme celle de la Providence, de la misericorde, & de la justice de Dieu sur les malades; quelles vertus la maladie nous don-

ne occaſion de pratiquer ; les biens extraordinaires que produit la patience ; les remedes qu'on peut employer contre les défauts de cette vertu, & en particulier contre les agitations interieures qui naiſſent de la crainte de mourir ou d'être damné.

La fin de ce Traité eſt ſur la bonne mort : l'on montre en quoi elle conſiſte, combien elle eſt prétieuſe devant Dieu, & les trois manieres de s'y préparer, l'une pendant la vie, l'autre chaque année, la troiſiéme dans la derniere maladie.

On explique ſur la premiere ce que c'eſt que d'être voyageur ſur la terre, comme la profeſſion de Chrétien nous y oblige. C'eſt, dit-on, aller toûjours le grand chemin des commandemens de Dieu ſans jamais s'en détourner ; c'eſt ne ſe mêler que de ſes propres affaires, mépriſant les vanitez & les plaiſirs du monde ; c'eſt ſe ceindre ſoi même, comme dit le Sauveur, ne prenant rien que ce qui eſt neceſſaire pour le voyage, & pour fournir ſa carriere avec ſuccés &c.

Le ſecond Traité de ce volume eſt la *maniere d'aßiſter les malades à bien mourir*: on y fournit aux Miniſtres de l'Egliſe des Reflexions & des pratiques excellentes, pour s'acquiter dignement & utilement de leur miniſtere en ces ſortes de conjonctures, qui ſont comme le centre de la vie Chrétienne, & en quelque ſorte de l'Eternité. On y rapporte par un détail judicieux, de quelle maniere il faut s'y prendre pour annoncer aux malades la nouvelle de leur mort, & pour les porter à recevoir les Sacremens, faire leur teſtament &c. Mais un des endroits des plus beaux, eſt le recueil des motifs qu'on peut apporter aux malades pour accepter volontiers la mort. Outre la volonté de Dieu, l'arrêt de nôtre deſtinée, le bonheur pour les gens de bien d'être hors d'état d'offenſer Dieu. On fait ſentir comment tout homme ſage doit, quand il le peut, ſe faire un merite de la neceſſité: que ſi l'on ne ſe croit pas en état de paroître devant Dieu, le moyen de s'en rendre digne eſt de ſe reſou-

dre à la mort, & de l'accepter de bon cœur; de sorte qu'il ne tient qu'au malade de mourir de la mort des Saints. Tout le reste de ce Traité est plein de choses également solides & touchantes.

ARTICLE CXIX.

DISSERTATION SUR UN *passage de Saint Jerôme. Seconde Edition, avec une Réponse aux objections du R. P. Coustant Benedictin.* A Paris chez Charles Huguier, ruë de la Huchette.

Réponse à une Dissertation sur un passage de Saint Jerôme. A Paris, chez Jean Baptiste Cusson. *Deux brochures in 12. l'une de 84 pages, l'autre de 29 pages.*

Premiere brochure.

On croît s'être expliqué assez clairement dans les Memoires du mois de Mars sur la premiere Edition de cette Dissertation, pour n'être pas obligé à y revenir. Et l'addition mise à la fin du même

mois, quoique courte, répond nettement aux objections du R. P. Couſtant. Suppoſant donc ce qui a été dit là, on ſe réduit ici à quelques remarques.

La premiere. L'Auteur ne dit plus, comme dans la premiere Edition, que Marianus avoit trouvé ἓν χῶμα dans cinq manuſcrits de Florence; mais ſeulement qu'il avoit été conduit par ces manuſcrits à mettre ἓν χῶμα. „ C'eſt pourquoi, ajoute-„ t'il, je crois pouvoir aſſurer, ſans „ craindre d'être accuſé de temerité, que ſi l'on veut conſulter „ ces manuſcrits de Florence, on y „ trouvera le paſſage de Saint Jerô-„ me écrit de la même maniére que „ je ſoûtiens qu'il le faut lire. C'eſt dire de Marianus, qu'il n'a pas ſçû lire. Mais quoi qu'il en ſoit de l'habileté de cet Evêque; s'en rapporter à ces manuſcrits, c'eſt un moyen facile de terminer la diſpute.

La ſeconde. Le Pere Couſtant dans un Ouvrage entrepris pour la défenſe des anciens manuſcrits, ch. 3. fait avec raiſon valoir leur autorité, quand ils s'accordent tous

dans une même leçon. D'où retombant sur l'Auteur de la Dissertation, il assure que tous en cet endroit ont *unum*, & que par conséquent il faut rejetter, *incuma*, & *incoma*, parce que ces mots étant Latins devroient être de feminin genre, & ne pourroient s'accorder avec le neutre *unum*.

Bien que l'objection soit pressante, elle ne fait pas néanmoins reculer l'Auteur de la Dissertation; qui ou se contente d'abandonner le cas de *incoma*; ou croit pouvoir soutenir *una* contre le consentement de tous les manuscrits: de même que les R.R. PP. Benedictins dans leur Edition de Saint Augustin, ont eu raison plus d'une fois de corriger le texte sur des conjectures. „ Et „ puis il ajoute : ce n'est pas une „ foible preuve de la bonté de nô-„ tre leçon, que le P. Coustant n'ait „ osé soutenir celle de son Confre-„ re, ni en proposer une autre, „ ce qu'on est assuré qu'il ne fera „ pas.

La troisiéme. On ne voit pas dans ce petit Ouvrage, les mêmes égards

pour le P. Martianay, que pour le Pere Coustant : celui-ci est par tout traité d'Auteur sage & judicieux. On voit aussi que l'Auteur s'est renfermé dans les Livres & dans la Bibliotheque de l'Abbaye de S.Germain des Prez. Enfin c'est une inadvertance de l'Auteur, quand il a dit, page 68. que Saumaise a corrigé le passage de Vegece l. 1. ch 5. par Mr. du Cange.

La quatriéme. On est persuadé de plus en plus que Saint Jerôme s'étoit servi du mot, ἔγκομμα. Car 1°. les manuscrits en demandent un, qui soit neutre & Grec. 2°. Ce mot doit faire un sens avec les paroles suivantes, *ad malitiam probat*, & signifier une mesure pour l'enrollement des soldats. Par la premiere raison il faut rejetter *incuma* & *encoma*, par la seconde ἔνσωμα. Ce qui nuit le plus à ἔνσωμα, ce n'est pas qu'il est feint & de nouvelle invention ; mais c'est qu'il ne convient nullement à l'endroit où le P. Martianay le place ; il s'agit là de l'enrollement des soldats, *ad militiam probat* ; & ἔνσωμα ne sçauroit

recevoir de signification qui y ait rapport.

Seconde brochure.

Cette autre brochure est un exemple pour les Sçavans, de ne point se défendre par la main d'un Ami, mais de se servir de la leur. Si le R. P. Martianay en avoit usé ainsi, ἔνσωμα se verroit soutenu & *incuma* rejettée par une Dissertation élegante, polie, spirituelle, solide. Dans les portraits qu'il fait des demi-Sçavans, & qu'il retouche souvent en la vie de Saint Jerôme, les traits qu'il marque le mieux sont leur impolitesse, leur aigreur, leur emportement dans la dispute: rien n'est donc plus éloigné de son caractere. Et en proposant les mêmes raisons que son Ami, car apparemment il s'y seroit arrêté, il auroit pris d'autres manieres, c'est-à-dire, des manieres honnêtes & convenables à un veritable Sçavant. Injures, insultes, fades railleries à part; on va exposer les raisons.

La premiere. „ Voici donc, dit „ l'Auteur, ce texte fameux (de

„ Saint Jerôme) avec une traduc-
„ tion Françoise aussi naturelle (il
„ a voulu dire aussi claire) que le
„ jour. *Inferioris gradus Levitæ & Sacerdotes plaustra & boves accipiunt, majoris ordinis gestant arcam Domini humeris suis. Si tollis ordinem tabernaculi, templi, Ecclesiæ; si omnes qui à dextris sunt unum, ut vulgo dicitur, ἔνσωμα ad militiam probat; nequaquam Episcopi, frustra Presbyteri, sine causa Diaconi. Quid perseverant virgines? quid laborant viduæ?* „ Si vous
„ détruisez l'ordre établi dans le mi-
„ nistere du Tabernacle, du Tem-
„ ple, de l'Eglise Chrétienne; si
„ Jovinien peut nous prouver que
„ ceux qui tiennent la droite sont,
„ comme l'on dit vulgairement, une
„ escoüade confuse & tumultueuse
„ de gens de guerre; il n'y a plus
„ d'Evêques dans l'Eglise, &c.
c'est-à-dire, que ἔνσωμα signifie vulgairement une escoüade confuse & tumultueuse, ou comme l'Auteur ajoute, un corps de simples soldats, de recruës, de maraudeurs. Puisque le mot étoit feint, il étoit juste de lui feindre une signi-

fication ; mais il eut été bon de suivre la regle d'Horace pour les mots inventez & hazardez, *ut sint parcè detorta.* Or la notion commune d'un corps, quand il s'agit de multitude, demande de l'ordre & de la subordination ; & ce n'est plus un corps, dès qu'il n'y a que confusion.

La seconde. „ Les soldats chez „ les Grecs s'appelloient σώματα & ἰσχὺς σωμάτων signifie chez Aristote la bravoure & la force des soldats : l'Auteur pouvoit encore dire que les Latins ont en cela imité les Grecs : Virgile appelle les Troyens tuez en défendant leur patrie *fortia corpora*, & ceux qui avoient évité le même sort *Graiis imperdita corpora Teucri.* Il dit que les plus braves des Grecs furent choisis pour entrer dans le cheval fatal de bois, *Delecta virûm sortiti corpora furtim includunt.* Mais en Grec comme en Latin cette façon de parler n'a rapport qu'à chaque particulier & non à la multitude. Ainsi l'on voit dans Virgile *Orsilochum & Buten duo maxima Teucrum corpora* ; & *longéque ante omnia corpora Nisus emicat.*

La troisiéme. „ Le verbe Grec „ σωματόω est le même & signifie la „ même chose que ἐνσωματόω, qui „ veut dire *corpus esse facio*, *in corpus* „ *coalesco*, *corporor*. Enfin Saint Gre- „ goire de Nazianze appelle le Ver- „ be Incarné ἐνσώματος, que S. Jerô- „ me traduit en Latin *corporatus*. C'est peu de chose de se tromper sur le mode d'un Verbe, & de donner indifféremment une signification active & passive à σωματόω. Mais où est la consequence : Saint Gregoire de Nazianze s'est servi du mot ἐνσώματος pour dire que le Verbe a pris un corps, donc ἔνσωμα signifie une escoüade confuse de soldats & une troupe de maraudeurs ?

La derniere raison est la meilleure : c'est qu'un beau manuscrit apporté de Florence dans la Bibliotheque du Roi a, ἔνσωμα, & qu'un autre manuscrit de la bibliotheque de Mr. Colbert a, *ensoma*.

Comme il semble que l'Ami du R. P. Martianay au lieu d'une traduction naturelle du passage de Saint Jerôme, en a donné une pa-

raphrafe embarraffée, & qui fait perdre la veritable penfée de ce Pere. On va repeter ce qu'on en a déja dit dans les Memoires de Mars art. 30e. „ La veritable penfée de St.
„ Jerôme eft de prouver contre Jo-
„ vinien, par la difference qu'il y
„ a dans l'Eglife entre les Evêques,
„ les Prêtres, & les Diacres, & par
„ la diverfité des emplois des Prê-
„ tres & des Levites de l'ancienne
„ Loi, qu'en cette vie tous les Saints
„ ne font pas égaux en merite, &
„ qu'au Ciel ils ne le feront pas en
„ gloire. Il n'en eft pas comme de l'enrollement des foldats, qui font pris de la même taille & à la même mefure; mais pour ceux qui feront à la droite de JESUS-CHRIST au dernier Jugement, chacun d'eux felon fon merite, fera admis & placé dans le Ciel.

ARTICLE CXX.

SUITE DE L'HISTOIRE DES Incas Rois du Perou. A Amſterdam chez Gerard Kuyper. 1704. *tome ſecond pag.* 512.

CE ſecond Tome prouve encore mieux que le premier, dont on a déja parlé dans ces Memoires, le beſoin qu'il y auroit de refondre cet Ouvrage malgré les peines que le nouvel Editeur aſſûre qu'il s'eſt données, pour lui donner une nouvelle forme. Le public trouvera dans cet extrait à peu près ce qu'il y a de bon dans tout le Livre, ennuyeux d'ailleurs par une infinité de redites & de minuties.

La maniere dont on ſe ſervoit au Perou, pour apprendre promptement à la Cour les nouvelles importantes, par exemple le ſoulevement d'une Province, eſt ſinguliere. Les Caſquis ou Couriers toûjours poſtez ſur les grands chemins avec des feux tous prêts, les allumoient d'eſpace en eſpace, depuis

l'endroit où la revolte avoit pris naiſſance, juſqu'à la Ville où le Prince tenoit ſa Cour ; de ſorte qu'en moins de quelques heures la rebellion étoit ſçûë, y eût il cinq ou ſix cens lieuës de diſtance.

On ne ſouffroit point de faineans au Perou ; on y accoutumoit au travail les garçons & les filles dès l'âge de ſix ans. On y occupoit d'une maniere convenable juſqu'aux aveugles, aux boiteux, & aux muets. Que s'il ſe trouvoit des gens abſolument incapables de travail à cauſe de la foibleſſe de l'âge ou du temperament, on les envoyoit à la campagne chaſſer les oiſeaux, qui mangeoient le grain dans les terres nouvellement enſemencées. Cela ne valoit-il pas mieux pour l'Etat, que le métier de nouvelliſte & de politique ?

Les Yncas qui n'avoient ni chiffre ni écriture, ſuppléoient à cet inconvenient d'une maniere qui leur réuſſiſſoit, malgré ce qu'elle nous paroît avoir d'embarraſſant. Ils ſe ſervoient de nœuds. Ces nœuds ſe formoient d'un cordon de trois

ou quatre fils retorts de differentes couleurs, gros comme une moyenne ficelle, d'environ trois quarts de long. Ces cordons étoient enfilez par ordre dans une autre ficelle. La couleur des fils marquoit la chose dont on parloit, l'ordre & l'arrangement marquoient l'estime qu'on en faisoit. Ainsi le jaune designoit l'or, le blanc l'argent, le rouge les gens de guerre &c. Chaque couleur avoit comme ses nuances differentes, qui marquoient les differentes especes d'une chose, par exemple, les vieillards, les hommes faits, les jeunes gens, les enfans. Voulez-vous donc apprendre le nombre d'hommes & de femmes d'une Ville ou d'une Province? Vous enfiliez d'abord le cordon de la couleur de l'homme avec ses especes de divisions, ensuite le cordon de la couleur des femmes, aussi avec ses nuances differentes; & on en usoit à proportion de toutes les autres choses, des oiseaux, des fruits, du mahis &c. Le nombre des nœuds étoit celui des choses, & les nœuds de chaque nombre dépendoient

d'un principal , comme l'on voit ceux d'une cordeliere.

La ceremonie de Chevalerie parmi ces peuples, eſt peut-être la choſe la plus extraordinaire qu'on liſe dans aucune Hiſtoire. La ſeverité de l'ancienne Sparte n'a rien qui en approche. On enfermoit les jeunes Seigneurs deſtinez à recevoir ce degré d'honneur, dans une maiſon qui étoit comme une eſpece de Novitiat, où de ſeveres Maîtres les exerçoient durant un mois, d'une maniere qui pourroit ſervir de modelle en pluſieurs points. On commençoit par un jeûne de ſix jours tres-rigoureux, addouci ſeulement par une poignée de bled tout crud, & un verre d'eau. Après ce préliminaire on donnoit un peu plus de nourriture, pour diſpoſer aux exercices de Chevalerie, dont le plus violent étoit une courſe à pied, d'une lieüe & demie, au bout de laquelle le vainqueur étoit déclaré Capitaine de toute la trouppe, dont étoient exclus ceux qui n'avoient pû fournir la carriere. La courſe étoit ſuivie de l'attaque d'un fort,

qu'une partie de la trouppe défendoit. On se battoit avec des especes de fleurets, & souvent on se perçoit, & on se tuoit même dans l'ardeur du combat. Ce n'est pas tout, sans donner presque le tems de se reposer, on mettoit les combattans en sentinelle dix ou douze nuits de suite, pour éprouver s'ils étoient capables de resister au sommeil. Les instructions au reste ne leur manquoient pas, non plus que la correction à grands coups de houssines sur les cuisses & sur les bras, que les Indiens portent nuds. Si quelqu'un paroissoit souffrir impatiemment la douleur, on le renvoyoit comme indigne d'être Chevalier. Il falloit encore qu'ils sçussent se faire eux-mêmes leurs armes & leur chaussure. Ils marchoient pieds nuds & couchoient sur le pavé. Mais ce qui est plus surprenant que tout cela, c'est que le fils du Roi, heritier présomptif de la Couronne, passoit par toutes ces épreuves, même avec plus de rigueur que les autres. On étoit persuadé au Perou, qu'il falloit accoûtumer de

bonne heure les Princes à la fatigue ; afin qu'ils apprissent par eux-mêmes à faire cas de ceux qui les servoient à la guerre, & à reconnoître ce qu'ils valoient. Et parceque les grands sont sujets à mépriser les pauvres. Le jeune Prince paroissoit durant tout le mois habillé de haillons, pour lui imprimer l'amour envers les pauvres, dont il devoit être un jour le pere, quand il seroit Roi. Les exercices finis, le Prince & les autres Novices recevoient du Roi & des principaux Yncas les marques de Chevalerie, dont la principale consistoit à avoir les oreilles percées de la main même du Roi, laquelle ils avoient l'honneur de baiser, après quoi on les chaussoit & habilloit en Chevaliers.

Au Perou comme ailleurs les femmes s'aiment. Celles du Perou avoient une espece de fard, dont elles se plâtroient le visage. L'Auteur assure que cette belle operation réüssissoit au gré du sexe, que la drogue se separoit de la peau au bout de neuf jours, & rendoit le teint beaucoup plus fleuri & plus délié qu'au-

paravant. Malheureuſement il ne dit point quelle étoit la compoſition de l'emplâtre. Il dit ſeulement que les Dames de ſang Royal, qu'on nommoit les Pallas, avoient un autre fard composé d'une poudre tres-déliée, qu'on tiroit des mines de vif argent, & qu'elles s'en peignoient le viſage avec une maniere de pinceau: mais il remarque que les Dames d'un certain âge ne s'aviſoient pas d'emprunter ces vains ſecours de l'amour propre, condamnables par tout, mais encore plus condamnables & plus ridicules chez les Chrétiennes que chez les Indiennes.

Un autre agrément des Dames Indiennes conſiſtoit à ſe noircir les cheveux dans un âge ſuranné. Elles les plongeoient dans une chaudiere, où l'on avoit fait boüillir certaines herbes avec de la racine d'un arbre que les Eſpagnols appellent *maguey*, & les Indiens *cuchau*, ſouverain, dit-on, pour ôter les taches du viſage, faire croître les cheveux & les teindre en noir. Les Indiennes avoient la patience de tenir la tête deux heures panchée dans

cette chaudiere, avec danger de ſe brûler vivement. Mais auſſi elles avoient le plaiſir d'oublier leurs années, en contemplant leurs cheveux plus noirs & plus luiſans que ne ſont les plumes d'un corbeau qui ſort de muë. La reflexion de l'Auteur ſur ceci eſt judicieuſe. „J'ai „ſouvent, dit-il, admiré l'extrava- „gance de ces femmes : mais j'ay „ceſſé d'en être ſurpris, lorſque „j'ay vû en Eſpagne les Dames par- „fumer leurs cheveux de ſouffre, „les tremper dans de l'eau forte „pour ſe les dorer, & les expoſer „au Soleil en plein midy, durant „les plus violentes chaleurs de la „canicule, & mettre en uſage d'au- „tres artifices, non moins ſcanda- „leux & pernicieux à l'ame, que „ce qu'on pratiquoit aux Indes. D'où il conclut, que la paſſion du ſexe pour paroître belles, eſt de tous les pays. Il n'avoit pourtant point été en France, n'y en Italie.

La bonne foi étoit reſpectable aux Indes, depuis même que les Européens y pratiquérent. On y a vû des Indiens & des Eſpagnols

à atteindre à l'extremité avec la main. Ces herbes étoient si touffues, qu'à peine un cheval pouvoit passer à travers.

Il ne faut pas s'étonner si les Espagnols transportérent peu à peu au Perou, presque de tout, & si plusieurs y firent par là des fortunes étonnantes, les Peruviens achetant à un prix excessif tout ce qui venoit d'Europe, dont ils étoient fols. On y vendit un âne huit cers quarante ducats. Mais ces animaux & la plûpart des autres y multipliérent à tel point, qu'ils furent enfin reduits aux prix des ânes au Perou comme ailleurs. On ne voit pas pourquoi les Espagnols se feroient avisez d'y porter des rats, mais des rats, qui bien-tôt ne craignirent pas les chats. L'Auteur a crû que cette mauvaise engeance y passa d'elle même, formée de la pourriture qui s'engendre dans les vaisseaux: & il raconte sur cela une histoire propre à confirmer cette pensée, qui pourtant n'est pas le sentiment des Physiciens d'aujourd'hui.

Un vaisseau ayant moüillé au port

de Trugillo, l'équipage mit pied à terre. Il n'y resta qu'un seul malade, qui n'avoit pas la force de marcher : les rats du vaisseau se croyant les maîtres, sortirent de leurs troux, & vinrent fondre sur le malade pour le manger. Celui-ci fortifié par le peril, trouva heureusement à sa main de grosses pincettes de fer, dont il se servit si bien, que ses compagnons étant revenus au bout de trois jours, trouvérent au tour du lit, sur la couverture, & dans tous les coins du vaisseau, trois cens quatre vingts rats qu'il avoit tuez. Ce qui leur fit encore plus de plaisir, c'est qu'ils trouvérent le dompteur des rats entierement gueri. Tant il est vrai que le peril & la gloire donnent des forces.

La plûpart des animaux naturels au Perou sont pernicieux ou inutiles. Les singes y sont plus malins qu'ailleurs. Acosta dans son Histoire du nouveau Monde raconte qu'il en avoit vû un, qui alloit querir du vin au cabaret, tenant son pot d'une main & l'argent de l'autre. Si quelqu'un l'attaquoit en chemin

pour le dévaliſer ; il mettoit le pot à terre, & à force de pierres, écartoit bien-tôt les aggreſſeurs ; & puis reprenoit ſon vin, qu'il portoit à ſon maître, ſans jamais en boire qu'il n'en eut la permiſſion. Sur cet exemple & mille autres, les Indiens regardoient les ſinges comme des eſpeces d'hommes, plus fins que les autres, qui ne ſe communiquoient pas, de peur, diſoient-ils, que les Eſpagnols ne les fiſſent travailler aux mines. Cela ne prouve pas que les Peruviens fuſſent auſſi ſpirituels, que Garſillaſſo voudroit le donner à entendre. Mais il parle pour ſon païs. Ce qui ſuit ne le prouve pas davantage.

Les Indiens prenoient les premiers Cavaliers, qui parurent au Perou, pour des monſtres ſemblables à ceux que la fable appelle Centaures. Ils s'imaginoient auſſi-bien que les Canadois, que les Lettres que les Eſpagnols leur donnoient quelque fois à porter, parloient. Antoine Solar un des premiers Conquerans du Perou, eut occaſion un jour de ſe divertir de la

ſimplicité de ces bonnes gens. Son Fermier lui envoyoit dix melons par deux Indiens avec une lettre qui le diſoit. Les Indiens alterez mangérent deux de ces melons. Et pour empêcher que la Lettre ne les pût déceler, ils l'avoient miſe ſous une pierre, aprés quoi rien ne leur avoit paru devoir troubler leur plaiſir. Mais ils furent bien ſurpris quand Solar ayant lû la Lettre, leur demanda où étoient les deux melons qui manquoient, ajoutant que la Lettre lui venoit de dire qu'on leur en avoit donné dix, & qu'ils en avoient mangé deux. Les pauvres Indiens confus ſe retirérent admirant la ſuperiorité des Eſpagnols ſur eux, & les regardant comme des Dieux, qui ſçavoient tout.

Il ne faut pas finir cet extrait ſans parler de la qualité de l'or du Perou : tout ce qu'on y en tire, eſt generalement parlant de dix-huit à vingt carats plus ou moins. Il n'y a que celui de Callavaya qui en paſſe vingt quatre. L'argent s'y tire avec plus de peine que l'or. Les plus fameuſes mines d'argent ſont celles

veritez qu'ils enseignoient aux autres.

Pourquoi ne pratiquer pas, ce que les Saints ont crû necessaire pour s'entretenir dans la ferveur, & pour reparer les fautes legeres qui leur échapoient ? C'est une mauvaise raison pour s'en excuser, que la multitude des affaires exterieures ausquelles on est livré. Plus on est accablé d'affaires, plus on a besoin de quelques jours de recüeillement & de retraite. Peut-on vouloir serieusement se sauver, & ne se donner jamais le loisir de penser, ni aux moyens, ni aux obstacles de son salut ? Il est vrai qu'il peut y avoir des emplois, qui ne laissent pas à ceux qui les possedent la liberté de se retirer pour plusieurs jours de suite. Mais il est peu de personnes qui ne puissent dérober, ou à ses affaires, ou à ses plaisirs un jour chaque mois : Ce jour employé comme il faut, serviroit beaucoup à nous mettre en état de passer plus Chrétiennement le mois suivant. Mais comment ce jour de Retraite doit-il être employé ? Quelles en doivent être les occupations ? C'est à quoi le P. Croiset tâche de satisfaire dans cet Ouvrage. Il marque donc à quoi l'on doit s'occuper pendant ce jour de benediction, les prieres qu'on y peut reciter, les lectures qu'on y doit faire, les Meditations ausquelles il faut s'appliquer. Les divers sujets de Meditation qu'il y propose remplissent les deux premiers volumes de son Ouvrage.

Le premier volume contient des Meditations pour les ſix jours de retraite des ſix premiers mois de l'année : les Meditations pour les ſix derniers mois ſont toutes dans le ſecond volume. Il y a trois Meditations pour chaque jour, outre celle qu'il eſt bon de faire la veille du jour de la Retraite. Ces Meditations qui ſont toutes ſur les plus importantes veritez & ſur les plus grands Myſteres de la Religion, ſont écrites d'un ſtyle ſimple & aiſé ; elles ſont inſtructives & touchantes : & quoi qu'elles ſoient un peu longues, & telles qu'il les faut aux perſonnes qui n'ont pas un grand uſage de ces ſortes d'exercices, cela n'empêche pas qu'elles ne puiſſent être utiles aux perſonnes les plus interieures & les plus élevées.

Dans le choix qu'on a fait des veritez qu'on doit mediter pendant le jour de Retraite, on a préferé celles qu'on a accoutumé de propoſer pour la Retraite de huit ou dix jours ſelon l'eſprit & la methode de Saint Ignace ; parce que ces veritez ſont en effet la baſe de toute la Morale Chrétienne, & qu'il eſt très-important de les bien penetrer, & d'en examiner ſerieuſement toutes les conſequences. Saint Ignace vouloit qu'on fit de frequentes repetitions des Meditations les plus importantes, afin que les veritez qu'on y conſideroit entraſſent plus avant dans l'eſprit, & que les traces qu'elles y laiſſoient fuſſent plus profondé-

ment gravées. Ce Directeur si Saint & si éclairé étoit persuadé, qu'il valoit mieux se bien remplir d'une seule verité, que d'en considerer superficiellement plusieurs. C'est dans la même vûë, que l'Auteur a eu soin de proposer souvent certains principes de Religion, qu'il a jugé plus propres à faire impression sur le cœur.

La pensée de la mort est celle de toutes qu'il remet le plus frequemment devant les yeux. Il a composé sur ce sujet douze Meditations differentes, afin qu'il y en eut une pour chaque mois. Il s'est plus particulierement attaché à cette matiere, parce qu'il est convaincu que la principale fin qu'on doit se proposer dans ces Retraites, est de se mettre en état de bien mourir, en reformant ses mœurs & en menant une vie vraiment Chrétienne. Il ne s'est pas même contenté de cela : il a voulu encore ajoûter à la fin du second volume une nouvelle sorte d'exercice, qui fût une préparation à la mort. La maniere la plus generale de s'y préparer est de bien vivre : ceux qui vivent mal doivent craindre que leur mort ne soit l'Echo de leur vie : mais ceux qui vivent dans la pratique de la vertu, ont lieu d'esperer une Sainte mort. Une maniere plus particuliere de se préparer à la mort, est de choisir tous les mois, ou au moins tous les ans un jour pour y penser serieusement. Il faut faire les exercices de ce jour-là comme si ce devoit être le dernier jour

de la vie ; & tâcher de ſe mettre dans l'état où l'on voudroit être, quand il faudra paroître devant le juge redoutable de nos ames. Le P. Croiſet apprend à paſſer utilement le jour qu'on aura deſtiné à cet exercice, & propoſe diverſes Pratiques Saintes & touchantes, dans leſquelles on peut s'occuper ce jour-là. Après cela il fait un recüeil de pluſieurs Oraiſons jaculatoires propres à nous entretenir dans les penſées de la mort, & à nous faire ſentir la neceſſité qu'il y a de s'y tenir toûjours prêt.

On trouve encore à la fin du même tome l'ordre des Meditations, des lectures, & des conſiderations, qu'il faut faire pendant la Retraite de huit ou dix jours.

Le troiſiéme tome contient des Reflexions Chrétiennes ſur les points les plus conſiderables de la Morale Chrétienne. La fin de la Retraite étant la reformation des mœurs, il étoit bon de marquer en quoi particulierement, & comment il falloit ſe reformer. Il n'arrive que trop ſouvent qu'on ſe contente dans l'Oraiſon de certaines reſolutions generales, qui pour être trop vagues, demeurent inutiles & ne s'executent jamais : ſi l'on veut que ces reſolutions ſoient efficaces, il faut s'attacher au détail; & c'eſt à quoi conduiſent toutes les reflexions compriſes dans ce troiſiéme volume. Au reſte ces reflexions ſont naturelles, tirées du fond du ſujet que l'on traite, & appuyées pour l'ordinaire ſur les plus ſim-

ples lumieres du bon ſens & de la raiſon éclairée de la Foi. Elles ſont à la portée de toutes ſortes de perſonnes, & peuvent être utiles même à ceux qui les liſent hors de la Retraite.

L'Ouvrage du P. Croiſet à été ſi-bien reçû, qu'il s'en eſt fait en fort peu de tems pluſieurs Editions ſans le nom & la participation de l'Auteur. Cette derniere eſt la plus parfaite de toutes. Le P. Croiſet y fait un grand nombre de corrections, & l'a augmentée des deux tiers.

ARTICLE CXXII.

RECHERCHES SUR L'ORIGINE des Chiffres d'Arithmetique, par le R. P. Dom Auguſtin Calmet Benedictin de la Congregation de Saint Vanne, & Saint Hidulphe.

IL n'y a gueres de queſtion dans la litterarure plus inconnuë que l'origine de nos Chiffres. Ce n'eſt pas qu'ils ſoient d'une antiquité ſi profonde & ſi reculée, qu'on ne puiſſe remonter juſqu'à leur commencement. Nous ſçavons à peu-près en quel tems l'uſage en eſt devenu commun dans l'Europe. Ce n'eſt pas non-plus qu'ils ſoient d'une origine ſi obſcure & ſi mépriſable, qu'on ne ſe ſoit pas mis en peine de la rechercher. Pluſieurs habiles gens ont déja travaillé à la découvrir ; & l'utilité que nous

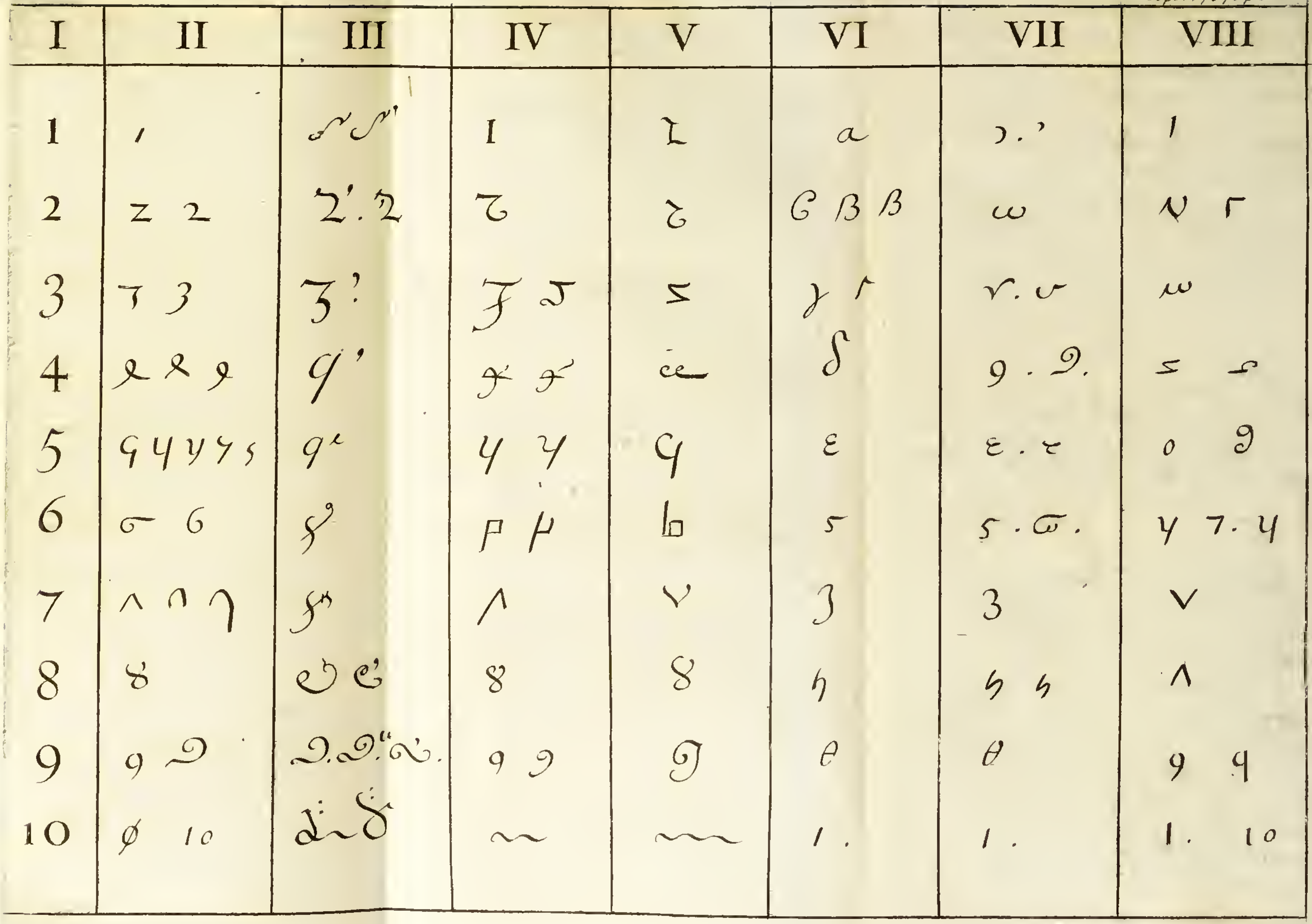
I
II
III
IV
V
VI
VII
VIII
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

I^re. Colomne. Chiffres communs usitez parmi nous.

II. Col. Chiffres du 14. & du 15. siecles.

III. Col. Chiffres ou Notes de Tiron, pour abreger l'Ecriture.

IV. Notes ou Chiffres des Pytagoriciens, comme Vossius les a trouvez dans les Manuscrits.

V. Notes des Pytagoriciens tirées du Manuscrit de Mr. Colbert cotte 4001.

VI. Lettres ou Caracteres des Grecs, qui servent de Chiffres.

VII. Chiffres Arabes tirez des Manuscrits du treiziéme siecle.

VIII. Chiffres modernes des Arabes, ou des Indiens.

Il faut que cette page regarde la Figure.

tirons à toute heure d'une invention si commode, merite sans doute, qu'on fasse quelques démarches pour sçavoir au moins à qui nous en avons l'obligation.

Les Sçavans jusqu'ici semblent s'accorder à en attribuer l'honneur aux Orientaux : on veut que les Indiens les ayent communiquez aux Arabes, & que des Arabes ils soient venus à nous par le moyen de leur Philosophie & des Mathematiques, que nous empruntâmes d'eux vers le treiziéme siecle. Edoüard Bernard Auteur Anglois soutient que les Grecs donnérent les Chiffres aux Indiens vers l'an 710. que des Indiens ils passérent aux Arabes vers l'an 800. de Jesus-Christ, & que des Arabes ils vinrent aux Espagnols vers l'an mille. M. l'Evêque d'Avranches les fait sortir immediatement des Grecs, qui les donnent aux Arabes, & les Arabes à nous. Beveregius croit que les Chiffres sont l'invention des Indiens, & qu'ils ont été repandus par leur moyen dans l'Orient plusieurs centaines d'années, avant que nous en eussions la connoissance.

Le tems auquel les Chiffres ont commencé à être en usage dans l'Europe, n'est point tout à fait fixé, mais il ne paroît pas qu'on le porte au-dela du treiziéme ou quatorziéme siecle.

Quelques-uns ont voulu que Planudes Moine Grec qui vivoit sur la fin du treiziéme siecle, soit le premier qui s'en soit ser-

vi. Le Pere Papebrok reconnoit qu'on n'en a point vû dans l'Europe avant les Croisades. Le P. Mabillon * croit avec le P. Kircher que les Arabes prirent les Chiffres des Indiens vers le dixiéme siecle, & que les Espagnols les empruntérent des Arabes au treiziéme siecle. Il ajoute qu'avant le quatorziéme siecle il n'en a remarqué aucun vestige dans les Manuscrits, & que le premier monument où il en ait vû, est un Manuscrit des Sermons de Saint Augustin sur les Pseaumes, qui avoit été à Petrarque, dans lequel il avoit mis les Chiffres ordinaires nommez Arabes au haut des pages.

Après avoir examiné les sentimens de tous ces grands Hommes & confronté les diverses sortes de Chiffres que nous avons pû trouver dans les Manuscrits & dans divers autres monumens anciens, nous avons crû qu'on devoit distinguer deux ou peut-être trois origines des Chiffres. Les Chiffres dont nous nous servons aujourd'hui viennent des Latins, & sont des restes des anciennes Notes de Tiron, que les Pythagoriciens avoient prises pour la facilité de leurs démonstrations d'Arithmetique. Les anciens Chiffres des Arabes tels qu'on les voit dans les Manuscrits du treiziéme siecle viennent des Grecs, & ne sont autres que les lettres de l'Alphabet de ces derniers. Enfin les Chiffres modernes des Arabes sont peut-être venus des In-

* *De Re diplomat. l.2. cap.27. ar.10.*

diens, car ſur ce dernier article nous n'avons point de preuves bien certaines.

Nous croyons de plus, que la maniere dont nous nous ſervons de nos Chiffres dans les ſupputations d'Arithmetique, vient des Arabes : nous reconnoiſſons auſſi que l'uſage du zero, & l'ordre dans lequel nous arrangeons nos Chiffres, en donnant la plus grande valeur à celui qui eſt le premier de la gauche à la droite, & en commençant à lever les ſommes de la droite à la gauche, eſt conforme à la maniere d'écrire des Arabes, & que tout cela eſt de l'invention des Orientaux. Enfin il eſt très-croyable que les noms d'Algebre, de Chiffres, de calcul, de Tarif &c. viennent de la même ſource.

Les preuves dont nous nous ſervirons pour prouver les ſentimens que nous venons de propoſer, ſont 1°. La reſſemblance de nos Chiffres avec les anciennes Notes de Tiron, & des anciens Chiffres des Arabes avec les lettres Grecques. 2°. Une tradition & un uſage des Notes anciennes des Latins dans tous les ſiecles juſqu'au treiziéme & quatorziéme. Enfin nous détruirons l'opinion qui fait venir nos Chiffres des Arabes, & nous examinerons les diverſes ſortes de Chiffres dont ſe ſervent ces peuples.

Pour juger de la reſſemblance des Notes anciennes de Tiron avec nos Chiffres, il ne faut que jetter les yeux ſur la Table qui

eſt jointe à cet écrit [a]. On y remarquera aiſément que nos Chiffres ſont inconteſtablement les mêmes, que ceux du quatorziéme & quinziéme ſiecle ; que ceux-ci ont une reſſemblance ſenſible avec ceux qu'on trouve dans les Geometriques de Boëce & de Gerbert ; [b] & enfin que ces derniers ſont tous les mêmes que les Notes de Tiron. On n'aura pas de peine à ſe perſuader, que la conformité qu'on y voit entre le 1. 2. 3. 4. 5. 6. 9. ne peut pas être l'effet du hazard: & ceux qui feront attention aux alterations qui naiſſent dans la forme des lettres d'une langue vivante, dans un même ſiecle & dans un même païs, n'auront point de difficulté à concevoir celles qui ſont arrivées dans des caracteres d'un uſage auſſi frequent que les Chiffres : & il y aura même lieu de s'étonner que la reſſemblance qu'on y remarque ait pû s'y conſerver depuis tant de ſiecles, malgré tant de revolutions dans les langues & dans les écritures.

Pour prouver la tradition des Chiffres ou des Notes parmi les Latins, il faut reprendre les choſes dès leur origine. On ſçait que les Romains dans les commencemens n'avoient que ſix lettres pour marquer les nombres I. V. X. L. C. M. Mais au ſiecle d'Auguſte on inventa pour abreger l'Ecriture certaines Notes, dont chacune faiſoit un mot ; en ſorte qu'on pouvoit par le moyen de cette invention, ſuivre en écrivant la

a *Colomne I. II. III.* b *Col. IV. & V.*

voix de celui qui parloit en public, ou en particulier, avec quelque rapidité qu'il s'énonçât.

[a] *Hic & Scriptor erit felix cui littera verbum est,*
Quique notis linguam superet; versumque loquentis
Excipiens longas nova per compendia voces &c.

Cette invention ne fut pas portée tout d'un coup à sa perfection. Ennius en donna, dit-on, les premieres ébauches : Il inventa, dit Saint Isidore [b], jusqu'à onze cens de ces Notes. Plutarque dans la vie de Ciceron nous apprend qu'on croyoit que c'étoit par le moyen de cet Orateur, qu'on en avoit vû les premieres traces dans Rome. Eusebe en attribuë l'invention à Tullius Tiron affranchi de Ciceron. Mais Saint Isidore assure, que Tiron n'inventa que les Notes pour marquer les propositions. Après lui Junius Philargyrus, [c] & Aquila affranchi de Mecenas, en inventérent d'autres. Dion l'Historien [d] veut que Mecenas lui-même en ait trouvé quelques-unes. Enfin Seneque y en ajoûta d'autres, & les reduisit au nombre de six mille. [e]

[a] *Manil. l.4.* [b] *Isidor. l.* 1. *orig. c.*21.
[c] *Quelques-uns soutiennent qu'il s'appelloit* Samius Philargyrius. [d] *L.* 55. [e] *Senec. Ep.*90.

Mais pour ce dernier j'aimerois mieux dire que Seneque les ramassa simplement : car il dit lui-même, que les Notes pour abreger sont de l'invention des plus vils esclaves. *Quid verborum notæ, quibus quamvis citata excipitur oratio, & celeritatem linguæ manus sequitur ? vilissimorum mancipiorum ista commenta sunt.* Tritheme dans la préface de sa Steganographie dit, que Saint Cyprien augmenta le Dictionnaire des Notes de Ciceron, afin qu'il pût servir aux Ecclesiastiques comme aux profanes, pour écrire d'une maniere cachée & inconnuë.

L'usage commun des Notes continua dans l'Empire pendant plusieurs siecles, & on montroit [a] aux enfans à écrire en Notes, comme on enseigne l'Ecriture ordinaire. On trouve encore dans les Bibliotheques quelques anciens Dictionnaires de ces Notes : nous en avons vû dans la Bibliotheque du Roy un cotté 5512, & un autre dans la Bibliotheque de Saint Remy de Reims. Ce sont les mêmes Notes qui sont imprimées dans Gruter [b]. Il reste aussi quelques anciens Manuscrits en Notes : par exemple dans la Bibliotheque de l'Abbaye de Saint Germain, il y a un Pseautier entier écrit de cette sorte.

Comme on abuse souvent des meilleures choses, quelques esprits mal faits se ser-

[a] *Turneb. l.14. c.24.* [b] *Voyez la Table, col.*111.

virent de l'obſcurité de ces Notes pour tromper les ignorans : c'eſt ce qui porta l'Empereur Juſtinien à en défendre l'uſage dans les Livres des Loix, & d'ordonner ſous de grieves peines de ne ſe ſervir en écrivant les Loix que de caracteres connus & intelligibles à tout le monde. [a] *Ipſe autem Librarius qui ea ſcribere auſus fuerit, non ſolum criminali pœnâ, ſecundum quod dictum eſt, plectetur, ſed etiam libri æſtimationem, in duplum Domino reddat, ſi ipſe Dominus ignarus talem librum vel comparaverit, vel confici curaverit.*

Au neuviéme ſiecle [b] l'Empereur Baſile fit les mêmes défenſes. Mais il ſemble que dans l'Occident on continua l'uſage des Notes dans les Livres de droit ; puiſque Magnon Archevêque de Sens fit un Traité des abreviations du Droit, ſous le regne de Charles le Chauve. Il eſt encore parlé de ces Notes dans la vie de Saint Anſchaire dans le neuviéme ſiecle. On les voit dans les Dictionnaires dont nous avons parlé qui ſont du même tems, ou des ſiecles voiſins. Nous avons trouvé nos Chiffres dans un Manuſcrit du neuviéme ſiecle de la Bibliotheque de Mr. Colbert, cotté 5036. Ce Livre contient l'Arithmetique de Boëce : les Chiffres qui ſont dans le Texte du volume ſont Latins comme c'eſt l'ordinaire : mais ſur les marges & entre

[a] *L. 1. Cod. tit. 17. de veteri jure enucleando l. 1. & 2.* [b] *L. 11. Juris Orient. tit.* περὶ τῶν σημείων καὶ ἀριθμῶν.

les lignes on voit les Notes de Tiron fort ressemblantes à nos Chiffres,qui y sont mises en forme de glosses ou d'explications. Ceux qui ont vû ces Notes les croyent à peu-près aussi anciennes que le Livre. Dans le douziéme siecle Pierre Diacre Religieux du Mont-Cassin fit un Ouvrage exprès pour expliquer les Notes abregées, dont l'usage devenoit plus rare & plus inconnu. Enfin nous avons vû un autre Manuscrit d'environ 600 ans dans la Bibliotheque de Mr. Colbert cotté 4001. qui contient les Géometriques imprimées sous le nom de Boëce & quelque chose de plus. L'on y remarque nos Chiffres de la maniere qu'ils sont marquez ci-après dans la Table col.v. C'est apparemment dans un Ouvrage semblable que Mr. Vossius a remarqué les Chiffres dont on donnera encore la forme à part ci-après col.iv. Le Manuscrit que nous avons vû ne peut être de Boëce ; puisque cet Auteur est cité avec éloge, & qu'on y rapporte quelques passages de ses Géometriques. Mr. Baluze l'a inscrit du nom de Gerbert, qui mourut Pape en 1003. sous le nom de Sylvestre second.

L'Auteur de cet Ouvrage dit, * que les

* *Superius digestæ descriptionis formulâ hoc modo utebantur : habebant enim diversè formatos apices vel characteres. Quidam enim hujusce modi apicum notas conscripserant, ut hæc notula* (L) *responderet unitati, ista autem binario* (ㄹ) *&c. Habentur l.* 1. *Geometric. Boetii ad finem in impressis.*

Pythagoriciens pour ſe ſervir plus commodément de la Table de Pythagore, avoient des caracteres de differentes formes, comme ceux qu'il rapporte aſſez ſemblables à nos Chiffres ; ou même les lettres de l'alphabet qu'ils arrangérent ſelon l'ordre qu'elles tiennent entre elles.

De ce paſſage nous pouvons tirer cette conſequence pour nôtre opinion, que dans l'onziéme ſiecle les Chiffres dont nous nous ſervons, ou des Chiffres qui leur reſſembloient beaucoup, étoient en uſage depuis long-tems parmi les Pythagoriciens, & qu'ainſi ce n'eſt point une invention nouvelle ni qui nous vienne des Arabes. Secondement ce paſſage ſert à lier la tradition que nous avons tâché de prouver juſqu'au douziéme ſiecle, de l'uſage conſtant des Notes ou des Chiffres parmi les Latins.

Le treiziéme ſiecle qui eſt celui auquel nous eumes plus de commerce avec les Arabes pour les Sciences & pour les Livres, eſt celui auquel nous trouvons moins de traces de nos Chiffres. Il ſemble qu'ils ayent été oubliez ou negligez pendant ce tems-là : ce qui n'eſt pas un petit préjugé qu'ils ne ſont pas venus à nous par le canal de ces peuples, comme on la crû juſqu'ici. Mais au ſiecle ſuivant l'amour de l'étude ayant excité la curioſité de nos Sçavans, leur fit rechercher les anciens Livres Latins, & y ayant trouvé les Notes dont on a ſi ſouvent parlé, ils commencé-

rent à s'en servir selon la methode des Pythagoriciens & des Arabes. Cet usage parut si commode que dès le quinziéme siecle on vit communément les Chiffres sur les Edifices & dans les Livres. Les plus anciens que nous ayons vûs sont dans la petite Ville de Turkhem en Alsace, où l'on voit gravé sur une table de pierre dans la place publique ces chiffres 1332. *

Les Arabes ont trois sortes de Chiffres. 1°. Les lettres de leur Alphabet, 2°. Les Chiffres qu'on prétend qu'ils ont reçus des Indiens. 3°. D'autres anciens Chiffres qu'on voit dans les Livres du treiziéme siecle. Il faut tâcher de découvrir l'origine de ces trois sortes de caracteres pour marquer les nombres.

On croit que l'usage des Lettres n'est pas ancien parmi les Arabes. Avant Mahomet l'usage de l'Ecriture étoit rare chez eux. On attribuë l'invention de leurs lettres anciennes à un certain Moramene qui vivoit quelque tems avant Mahomet : & on assure que ce fut près de 300 ans après la mort de ce faux Prophete, qu'un nommé Mulcha inventa les caracteres modernes des Mahometans : mais quoi qu'ils eussent l'usage de l'Ecriture au septiéme siecle, ils n'avoient point encore celui des Chiffres, & ils n'avoient point même pensé à employer leurs propres caracteres pour chiffrer. Ils étoient obligez dans leur écri-

* *Voyez la Table.*

 ture

ture de mettre les nombres tout de long & ſans abregé : ils furent dans cette contrainte juſqu'après le neuviéme ſiecle. Et ce fut apparemment à l'exemple des Juifs, qu'ils s'aviſérent de donner aux lettres de leur Alphabet une valeur de Chiffres. Ce qui favoriſe cette conjecture, c'eſt qu'ils ont ſuivi l'ordre des lettres de l'alphabet Hebreu dans la valeur qu'ils ont donnée à leurs propres lettres.

Landulphe Sagax * raconte, que Valid Calife de Syrie qui vivoit au ſeptiéme ſiecle, ayant défendu de faire écrire par des Chrétiens les comptes & les états de ſes Finances, on fut obligé de les écrire en Arabe, mais tout du long & ſans Chiffres : *Prohibuit ſcribi gracè publicos Logotheſii codices, ſed in Arabicis annotari ſine computo* : parce que, ajoûte-t'il, il eſt impoſſible dans leur langue de marquer ni un, ni deux, ni trois, ni huit & demi : *Quoniam impoſſibile eſt illorum linguâ monadem, aut dualitatem, aut octo & dimidium, & tria ſcribi.* C'eſt pourquoi ils ſont obligez encore aujourd'hui de ſe ſervir de Notaires Chrétiens, dit toûjours Landulphe qui vivoit au neuviéme Siecle. Juſqu'alors les Arabes n'avoient donc point encore de Chiffres ; mais il ſemble qu'ils en eurent bien-tôt après, & qu'ils prirent des Grecs ceux qu'on voit dans les manuſcrits du treiziéme

* *Landulphus Sagax apud Huet. demonſtr. Evang. propoſ. 4. cap.* 13.

me siecle rapportez par Erpenius & par Selden [a]. Ceux d'Erpenius [b] sont tirez d'un Manuscrit de 1272; & ceux que Selden a donnez dans son troisiéme Livre *de Synedriis* [c] sont pris d'un autre Manuscrit achevé d'écrire en l'an 1286. La ressemblance qui se remarque dans ces Manuscrits entre les chiffres 5. 6. 7. 8. 9. 10. & les lettres Grecques [d], est une raison qui nous paroit assez forte, pour assurer que les unes & les autres viennent de la même source : & comme les lettres Grecques sont sans difficulté plus anciennes que les Chiffres Arabes, & que d'ailleurs les Arabes ont pris des Grecs la plus grande partie de leurs Livres de Sciences, & que, comme nous l'avons vû, ils se servoient de leurs Ecrivains pour les supputations & pour marquer les nombres; il est plus que probable, que les anciens Chiffres Arabes ne viennent originairement que des Grecs.

Il y a plus de difficulté pour les Chiffres nouveaux des Arabes. Ces peuples conviennent qu'ils les ont reçûs d'ailleurs: on remarque une difference considerable entre ces Chiffres anciens Arabes & les nôtres : Ils n'approchent ni des Notes Latines ni des lettres Grecques : ils sont fort ressemblans aux Chiffres Indiens [e] : il sem-

[a] *Voyez la Table pag.9. col. VII.* [b] *Erpen. Grammat. Arab. pag.* 10.11. [c] *Selden l.3. de synodr. c.*15.*pag.*375. [d] *Comparez la col. VI. à la VII.* [e] *Voyez la Table colomne VIII.*

ble donc qu'on en peut rapporter l'origine à ces derniers. Il est vrai que nous ne sçavons ni par qui, ni comment, les Indiens ont reçû cette invention ; si elle leur est venuë d'ailleurs, ou si elle est née chez eux. Mais que peut-on conclurre de l'obscurité de cette origine ? Nous avons trop peu de commerce avec les Indiens, pour esperer de penetrer leurs antiquitez. Et qui sçait si peut-être les Chiffres ne sont pas passez des Arabes aux Indiens par le canal des Perses, à qui les Arabes ont communiqué l'Ecriture dont ils se servent encore aujourd'hui ? Il n'est pas même impossible que les Arabes ayent voulu transporter à d'autres l'honneur & l'invention des Chiffres, parce qu'ils en ignoroient l'Auteur ; de même que nous avons attribué aux Arabes les Chiffres dont nous nous servons, quoi qu'originairement ils nous vinssent des Latins, & qu'ils soient nez, pour ainsi dire, au milieu de nous. Après tout ce que nous avons dit, il n'est pas fort necessaire de nous étendre beaucoup, pour prouver que nos Chiffres ne viennent pas des Arabes. Nous avons fait voir une tradition constante des Notes Latines pour marquer les Chiffres depuis le siecle d'Auguste jusqu'au douziéme siecle : l'usage en recommença & devint plus frequent au quatorziéme siecle. La ressemblance entre nos Chiffres & ces Notes est sensible : il n'y a qu'à jetter les yeux sur la Table, & à confron-

ter les colomnes I. II. III. IV. V.

Le R. P. D. Bernard de Montfaucon m'a communiqué quelques anciens Chiffres, tirez d'une Chronique qui se trouve à Rome dans la Bibliotheque de Strozzi. Cette Chronique est de plusieurs mains. La premiere finit en 1250. & tous les Chiffres de cette premiere main, sont Romains. La deuxiéme commence en 1268. & finit en 1317.& tous ses Chiffres sont comme vous les verrez dans la Table.

Pour justifier ce que j'ai dit des chiffres du quatorziéme & quinziéme siecle, j'en rapporterai quelques uns que j'ai remarquez sur divers Monumens, & je commencerai par ceux du Manuscrit de la Bibliotheque de Strozzi, qui sont les plus anciens,& où le *deux* & le *cinq* sont assez differens des autres Chiffres de la Chronique de la Bibliotheque de Strozzi. L'an 1245. y est *marqué comme dans la planche cy-jointe, où l'on voit aussi comment on a trouvé marquez les Chiffres ci-après.*

A Turkhem sur une Table de pierre de l'an 1332.

Dans l'Abbaye de Moien-moutier sur un bras d'argent de l'an 1445.

Sur la porte de l'Eglise de l'Abbaye de Munster l'an 1470.

A Moien en Lorraine dans la Chapelle du Château 1474.

Dans l'Eglise de Feldkirch près d'Obernhem en Alsace 1461.

Sept. 1707. p. 1634.

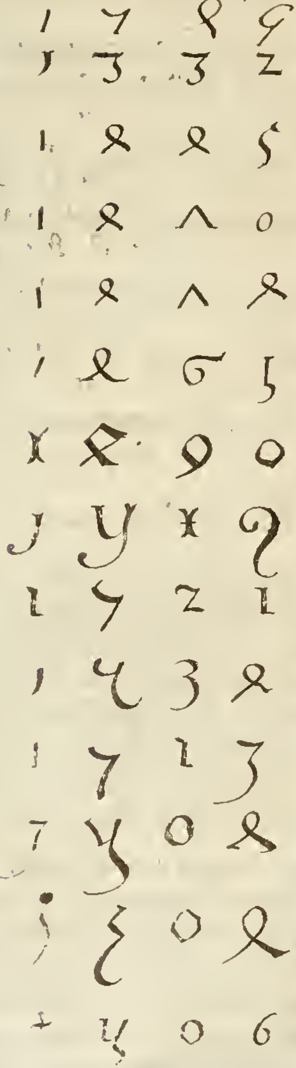

aux Anges plus parfaitement qu'à nous la qualité de Fils de Dieu, que parce que ce sont de purs esprits : la même raison vous doit empêcher de les soupçonner d'aucune affection corporelle. Vous avez beau dire que Saint Ambroise l'a crû : il ne l'a pas dit si expressement qu'on ne puisse l'interpreter des hommes fidelles ; & c'est à peu près ce que tout le monde dit aujourd'hui. On dit communément que c'étoit la posterité du troisiéme fils d'Adam nommé Seth, & que les filles des hommes dont ces gens-là furent épris, sont celles de la posterité de Caïn.

Ceux qui parlent de cette sorte ne sont pas éloignez de la verité ; mais je ne sçai s'ils la connoissent, ou s'ils la devinent : & je ne sçaurois vous la faire voir nettement, ni par consequent vous en bien persuader, qu'en vous exposant l'état de la Religion & du Monde avant & après la mort d'Abel ; ni vous le bien exposer qu'en vous donnant une exacte connoissance du Paradis terrestre : ce qui n'est pas d'une petite difficulté.

Je ne pense pas que dans la Religion il y ait aucune matiere comparable à celle-ci, par la multitude des differentes opinions qu'elle a produites ; ni que dans les divers sentimens que l'on peut avoir sur un sujet, il s'en soit jamais tant vûs de mauvais & d'aussi éloignez du bon sens. Heureusement c'est une matiere libre. Les Peres ne conviennent de rien là-dessus. L'Eglise

n'en a jamais rien décidé. Chacun en a pû dire sa pensée, & cela en a produit de fort bisarres. Croiriez-vous bien, Monsieur, qu'il y a eu des gens d'esprit & bien sensez, qui néanmoins sur le sujet du Paradis terrestre ont assez manqué de raison, pour le placer dans la moyenne region de l'air, & dans la Lune, & jusque dans ce troisiéme Ciel, où Saint Paul a entendu des choses qu'un homme mortel ne sçauroit dire?

Parmi ces mauvaises opinions du Paradis, il y en a de plus judicieuses qui l'ont laissé sur la terre: mais entre celles-ci il s'en trouve encore qui ne sont bien raisonnées qu'à demi. Elles laissent le Paradis sur la terre: mais sans aucune distinction, elles lui en donnent toute l'étenduë. Ceux qui en ont jugé de cette sorte, n'ont pas consideré que l'homme ayant été fait de terre, & par consequent sur la terre, il faut necessairement que le Paradis où Dieu l'introduisit ensuite, fut ou en l'air, comme on l'a dit, ou dans la Lune, ou dans le troisiéme Ciel de Saint Paul, ou que ce fût sur la terre un lieu particulier & borné.

Pour bien juger du Paradis terrestre, il ne faut pas avoir recours à l'antiquité. Toute l'antiquité a été aveugle sur cette matiere. Il n'y a guere que trois cens ans qu'on a commencé à en parler judicieusement, & cette gloire n'appartient qu'à nôtre Europe. Oserai-je dire, que parmi nous Calvin est le premier qui ait eu de la justes-

ſe en ce point ? Il n'a pas épuiſé la difficulté ; mais il l'a pourtant entamée par un ſi bon eudroit, que ſon ſentiment a été ſuivi non ſeulement par un grand nombre d'habiles gens, comme Scaliger & autres, mais par des perſonnes très-Catholiques, comme les Docteurs de Louvain, & comme le Sçavant Mr. Huet, qui a beaucoup perfectionné ce qu'on en avoit dit avant lui.

Ce qui a fait dire que le Paradis terreſtre occupoit toute la terre, c'eſt qu'on a mal interpreté quatre rivieres dont Moïſe nous a parlé dans la deſcription qu'il a faite de ce Paradis. On lui a fait dire, que dans ce lieu de plaiſir il y avoit une ſource, qui au ſortir de-là, donnoit naiſſance à quatre fleuves, le Phiſon, le Gehon, le Tigre, & l'Euphrate. On connoiſſoit bien les deux derniers ; & comme ce ſont de fort grands fleuves, dont la ſource eſt éloignée l'une de l'autre, on ſe faiſoit une pareille idée des deux derniers ; & cela joint à quelque reſſemblance de noms & à de foibles conjectures, produiſoit une multitude de differentes opinions, dont les moins raiſonnables étant de prendre le Nil & le Gange pour le Gehon & le Phiſon, la grande diſtance de ces deux rivieres faiſoit dire, que toute la terre ſans diſtinction, étoit ce Paradis où Dieu logea l'homme.

Calvin n'a pas donné dans cette erreur, & peut-être moins par un bon inſtinct, que par un eſprit de ſingularité, qui le portoit à

chercher dans cet embarras une autre issuë que celle qu'on avoit prise avant lui. Il a remarqué que le Tigre & l'Euphrate, qui naissent tous deux en Asie vers le Nord, ayant long tems coulé séparément vers le midi, se réünissent sur le milieu de leur course, & coulent ensemble pendant un assez long-tems, après quoi ils se séparent de nouveau & coulent ainsi jusqu'à la mer. Il a cru trouver là les quatre rivieres, & la source dont Moïse nous avoit parlé : la source, dans le confluent du Tigre & de l'Euphrate réünis, & les quatre fleuves, en ce qu'il y en a, dit-il, effectivement deux au dessus de leur jonction, & deux au dessous.

Pour donner de la verité & de la justesse à la description de Moïse, il n'est pas besoin, dit Calvin, que le coulant de ces quatre Fleuves aille d'une même source vers des côtez opposez. Il suffit, dit-il, que leurs canaux ou leurs lits tiennent tous à un même endroit par un de leurs bouts, & que de là ils s'étendent chacun vers differente partie du monde, soit en montant soit en descendant, ce qui paroit assez raisonnable.

Or cela supposé la découverte de Calvin est merveilleuse. Tout ce que Moïse a dit du Gehon & du Phison, & toutes les proprietez des lieux arosez par ces deux rivieres, comme de produire l'or le plus fin du monde, & d'abonder en perles & en pier-

reries, se trouve exactement dans les païs circonvoisins du Tigre & de l'Euphrate depuis leur separation jusqu'à la mer: & même les anciens noms ne sont pas tellement effacez, qu'on ne les reconnoisse encore dans l'Histoire de ces païs-là.

Jusqu'ici Calvin a donc parfaitement bien raisonné : mais après une si belle découverte, il ne s'est pas bien soutenu. Il a fait comme un homme à qui dans un trop grand effort les bras manquent, & laissent tomber le fardeau qui les surchargeoit.

Le premier foible de Calvin dans le sujet dont il s'agit, c'est qu'après avoir découvert le Gehon & le Phison, il les transpose, en mettant à l'Orient celui qui devoit être à l'Occident, & à l'Occident celui qu'il falloit mettre à l'Orient.

Le Tigre & l'Euphrate coulent depuis leur source jusqu'à la mer, du Nord au midi. Ainsi lors qu'après leur jonction ils viennent à se separer de nouveau & à former par cette separation ces deux fleuves dont Moïse appelle l'un Gehon & l'autre Phison, l'un de ces deux fleuves est par rapport à l'autre Oriental; & l'autre est Occidental. Ce n'est donc pas assez de dire que ces deux fleuves sont le Gehon & le Phison de Moïse ; il faut dire encore lequel des deux est le Phison, & lequel est le Gehon, ou lequel est Oriental, & lequel est Occidental. Or en cela Calvin s'est trompé. Il a mis le Gehon à l'Occident, & le Phison à

l'Orient ; au lieu que par des raisons invincibles, qu'il seroit trop long de déduire ici, l'illustre Mr. Huet, dans son Traité du Paradis terrestre, a fait voir que le Gehon est au contraire à l'Orient, & le Phison à l'Occident.

Un second foible de Calvin sur nôtre sujet, c'est qu'il place le Paradis terrestre dans la Mesopotamie, au-dessus de la jonction du Tigre & de l'Euphrate, & qu'il lui donne indéterminément une si vaste étenduë, que ces deux grandes rivieres, ont leurs cours séparément tout au travers.

On avoüë qu'il faut que le Paradis terrestre fût quelque part en ces quartiers là. Ce que j'en ai déja dit le fait assez voir, & s'il en falloit encore d'autres preuves, on en trouveroit en ce que cette contrée a certainement été la patrie & le sejour des premiers hommes avant le Déluge aussi-bien qu'après. L'Arche de Noë ne s'en éloigna pas beaucoup dans le Déluge, & l'endroit où elle se reposa après, montre évidemment qu'elle y avoit été portée du Midi, où les restes du genre humain revinrent aussitôt habiter.

Le Paradis terrestre n'étoit donc pas éloigné de-là : mais il ne s'ensuit pas qu'il fût dans la Mesopotamie, ni d'une aussi grande étenduë que Calvin l'a crû, ni que le Tigre & l'Euphrate coulassent separément au travers. Moïse ne dit pas que ces deux grands fleuves arrosoient le Paradis : Il dit

au contraire expressément qu'il n'étoit arrosé que par une simple fontaine, *Fons egrediebatur ad irrigandum Paradisum*; & par consequent il s'en faut beaucoup qu'il ne fût arrosé par le Tigre & par l'Euphrate separez & non encore réünis.

Mr. Huet a pris sur ce point un sentiment beaucoup plus judicieux que Calvin. Il met le Paradis, non dans la Mesopotanie, mais plus bas dans la province de Babylone, deçà & de-là le Tigre & l'Euphrate réünis; de telle sorte pourtant que la riviere ne le partage pas également, & que la partie Orientale est beaucoup plus grande que l'autre; à quoi il a été déterminé bien ou mal par ces paroles de la Genese, *Dominus Deus plantavit hortum in Eden versus Orientem.*

Après tout cela le sentiment de Mr. Huet n'est pas encore exempt de difficultez.

La principale difficulté que j'y trouve, c'est que s'il y a de l'inconvenient à faire passer, selon l'idée de Calvin, le Tigre & l'Euphrate séparez au travers du Paradis terrestre, il me semble qu'il n'y en a gueres moins à les y faire passer unis ensemble. Je vois cela fondé sur quatre raisons.

La premiere, c'est que quand Dieu amena tous les animaux à Adam, pour voir comment il les nommeroit, il ne lui amena point de poissons; ce qu'on ne sçauroit expliquer, qu'en disant, que dans le Paradis, il n'y avoit que des animaux terres-

tres ; & par consequent, qu'il n'étoit ouvert, ni sur le rivage de la mer, ni sur le bord d'aucune grande riviere, d'où il pût venir à lui des poissons pour être nommez.

Ma seconde raison, c'est que Dieu mit l'homme dans le Paradis avec une pleine liberté d'aller par tout. Or si ce Paradis eut été partagé en trois parties, par le coulant du Tigre & de l'Euphrate separez, ou seulement en deux par le confluent de ces deux grandes rivieres jointes ensemble, la plus grande partie du Paradis eût été interdite à l'homme, à moins qu'il n'eut eû un bon bateau, ou qu'il n'eut sçû nager : & je ne vois pas qu'il pût seulement penser alors à ces artifices, que la seule crainte de la mort a inventez.

Ma troisiéme raison, c'est que si la plus grande partie du Paradis terrestre étoit, suivant la position de Mr. Huet, à l'Orient de la riviere, l'arbre de vie qui étoit certainement au milieu de ce Paradis étoit donc aussi à l'Orient, d'où il s'ensuit que si l'homme se fût malheureusement trouvé à l'Occident, il n'eut jamais pû manger de ce fruit, & que faute d'en manger, tout immortel qu'il étoit, il n'eut pas laissé de mourir.

Un grand inconvenient encore dans le sentiment de Calvin sur les noms de Phison & de Gehon qu'il donne au Tigre & à l'Euphrate, quand de réünis qu'ils étoient, ils recommencent à couler séparément,

c'eſt que ces deux rivieres ayent dans la deſcription de Moyſe un nom particulier encore, depuis leur ſeparation juſqu'à la mer, & que leur confluent n'en ait point. Mais c'eſt la faute de Calvin, qui n'a pas pris garde que c'eſt peut-être ce que Moïſe appelle Eden.

Mr. Huet dit fort bien, que dans la deſcription de Moïſe le mot d'Eden eſt moins un nom appellatif, qu'un nom propre de quelque lieu : mais d'ailleurs il en fait le nom propre d'une Provinçe, qu'il ſuppoſe avoir été étenduë de-çà & de-là du confluent du Tigre & de l'Euphrate : & il pourroit bien ſe tromper. Il place le Paradis au milieu de cette Province, comme une partie dans ſon tout, & il prétend que la riviere paſſoit au travers de ce Paradis pour l'arroſer : mais cela ſuppoſé, penſez-vous, Mr. que Moïſe eût parlé juſte, en diſant que cette riviere ſortoit de la Province d'Eden pour arroſer le Paradis ? Mr. Huet qui a beaucoup de juſteſſe d'eſprit, paroit avoir ſenti lui-même cette difficulté, & l'avoit trouvée ſans replique. Il faut donc aſſurément, que le mot d'Eden ſoit le nom propre de la riviere.

En ſuppoſant que le nom d'Eden étoit le nom propre du confluent du Tigre & de l'Euphrate ; que cette riviere ne paſſoit point au travers du Paradis ; mais que le Paradis étoit tout entier ſur l'un de ſes bords ; que ce Paradis étoit enclos tout à

l'entour, excepté la porte qui ne fermoit point; & qu'il n'étoit arrosé que de l'eau qui y venoit de la riviere, & qui s'y rejettoit ensuite; tous les inconveniens dont on a parlé ci-devant s'évanoüissent, & Moïse a pû dire en termes très-propres, *Fons egrediebatur de Eden ad irrigandum Paradisum*; que pour arroser le Paradis, l'eau y venoit de la riviere d'Eden, laquelle se partageoit de-là *in quatuor capita*, en quatre extremitez differentes, qui sont comme on a dit le Phison, le Gehon, le Tigre, & l'Euphrate.

Ceux mêmes qui n'ont lû la Genese que dans la Vulgate, & qui ont trouvé dans le Chapitre second, Verset dix, *Fons egrediebatur de loco voluptatis ad irrigandum Paradisum, qui inde dividitur in quatuor capita*, ont dû hesiter sur *qui dividitur*, ne pouvant pas le rendre relatif, ni à *Paradisum* qui est le substantif le plus proche, ni à *loco voluptatis* qui en approche le plus près, il a bien fallu qu'ils l'ayent rapporté à *fons*; mais certainement ce n'a pas dû être sans repugnance, cét antecedent étant excessivement loin de son relatif. Si donc au lieu de *loco voluptatis*, ils avoient lû *Eden* de cette sorte, *Fons egrediebatur de Eden ad irrigandum Paradisum, qui inde dividitur in quatuor capita*, en bonne Grammaire ils n'auroient pas dû manquer de rapporter *qui* à *Eden* à cause de sa proximité, quand même le sens ne leur en auroit pas

imposé la loi. Par consequent ceux qui ont lû la Genese dans l'original, ne sont pas excusables de n'avoir pas fait rapporter *qui dividitur* à *Eden*, mais à *fons*, les mots de *Ner* & d'*Eden* tous deux masculins en Hebreu donnant là dessus au Lecteur une liberté toute entiere.

Une seule chose peut les excuser. C'est qu'en prenant ici le mot d'Eden pour un nom propre de lieu, & ayant vû Verset huit que Dieu planta un jardin en Eden, il leur a semblé avec assez de probabilité que c'étoit plûtôt le nom de quelque contrée, que celui d'une riviere, mais comme nous disons bien en François qu'une maison est située sur la Seine, quoi qu'elle ne soit pas précisément sur l'eau même, mais seulement sur le bord; tout de même en prenant Eden pour une riviere, Moïse a pû dire que Dieu planta un jardin en Eden, quoi qu'il ne l'ait planté que sur le rivage. *In Eden* est dit pour *in Edenis ripa*, sur la riviere d'Eden.

Voila déja, Monsieur, de grandes particularitez du Paradis: mais pour arriver au but que je me suis proposé, il faut pousser encore plus loin cette découverte. J'ajoûterai donc, que le Paradis étoit sur le côté Occidental de la riviere d'Eden, la porte à l'une des extremitez du côté de l'Occident, & le fond du côté de la riviere vers l'Orient. C'est veritablement ce qui est marqué dans le huitiéme Verset du se-

cond Chapitre de la Geneſe en ces mots, *Plantaverat Dominus Paradiſum verſus Orientem.* Cela ſignifie que ce Paradis étoit ſitué ſur le bord de la riviere d'Eden & tourné à l'Orient. C'eſt à dire que l'entrée étoit ouverte à l'Occident, & qu'en y entrant on avoit le viſage tourné vers le levant.

Cela ſe prouve encore mieux par le ſeiziéme Verſet du quatriéme Chapitre, où il eſt dit, que Caïn ayant été maudit du Seigneur, ſe retira du lieu où il avoit habité juſqu'à ce jour-là, & s'en alla demeurer ad *Orientalem plagam Eden*, ſur le rivage Oriental de la riviere d'Eden : juſqu'à ce jour-là il avoit donc habité le rivage Occidental.

Cette conſequence porte loin. Juſqu'alors Caïn avoit habité dans ſa famille ſans deſunion ; & par conſequent juſqu'alors le rivage Occidental de la riviere d'Eden avoit été la commune habitation de tous les hommes.

Cela eſt important à remarquer. Pourquoi penſez-vous qu'après que nos premiers parens eurent été chaſſez du Paradis, ils fixérent ainſi leur demeure à l'Occident de la riviere d'Eden ? Ce fut par un ſentiment de Religion, & préciſément parce que le Paradis terreſtre étoit ſitué de ce côté là. Mais quel avantage nos premiers parens en eſperoient-ils ? Le Paradis terreſtre étoit un Temple où la Majeſté divine

leur avoit été visible. Ils y avoient joüi d'un familier entretien avec le Seigneur. Que sçait-on, s'ils n'esperoient pas d'y rentrer un jour, ou eux-mêmes ou leur posterité pour eux ? En attendant c'étoit beaucoup d'en voir encore l'exterieur, de se pouvoir prosterner dans un esprit de penitence devant la porte de ce Temple, & d'offrir à Dieu devant cette porte leurs prieres & leurs sacrifices ; comme on voit depuis, que les Israëlites captifs se tournoient encore vers Jerusalem pour prier ; & comme en tout tems ils n'ont jamais prié ni sacrifié qu'à la porte du Tabernacle, dont le voile ne pouvoit être déchiré & l'entrée ouverte qu'à la mort de JESUS-CHRIST. Dans ce même esprit nos premiers parens dressérent devant la porte du Paradis terrestre un Autel, où tout le monde alloit s'acquiter de ses devoirs de Religion. Nous le voyons expressément en la personne d'Abel & en celle de Caïn : & ce qui fortifia cette pratique, & lui donna le caractere de culte legitime, c'est que quand le Sacrificateur y offroit sa victime ou ses prieres, avec un esprit religieux & fidelle, Dieu honoroit le Prêtre & les assistans de sa presence & de ses regards, paroissant peut-être au-dessus de la porte du Paradis dans une galerie & devant une balustrade, sans sortir.

Ne vous étonnez pas, Monsieur, que je vous dépeigne le Paradis de cette sorte. Le

mot de *plantaverat* dont le Prophete s'eſt ſervi dans la deſcription qu'il nous en a faite, montre bien que l'art y avoit autant de part que la nature. Ce n'étoit ni un lieu purement champêtre, ni une habitation naturellement commune à l'homme & aux bêtes. Pour leur faire impoſer des noms par Adam quand il y eut été introduit, il fallut y en faire venir de dehors. Le mot d'*adduxit* ne ſçauroit avoir de la juſteſſe autrement. Il y avoit une porte, & par conſequent il faut bien qu'il y eut des murs, & une enceinte, & tout cela pouvoit être orné : Je dis plus tout celà devoit avoir de grands ornemens, ou le nom de Paradis lui conviendroit mal. Ce que les Grecs après les Perſes & les Hebreux ont entendu par le mot de Paradis, d'où nôtre mot de parc eſt peut-être dérivé ; c'eſt la maiſon de campagne d'un grand Seigneur, un lieu de plaiſance, des jardins delicieux, une ménagerie pleine de toutes ſortes d'animaux rares : c'eſt un parc de Vincennes & de Verſailles : c'eſt un Meudon, un Marli : c'eſt en un mot quelque choſe de ſi beau, que toutes les nations ſe ſervent unanimément de ce mot, pour exprimer l'incomprehenſible beauté du celeſte ſejour des bienheureux. Si le mot de Paradis a donc un peu de juſteſſe par rapport au lieu que Dieu s'étoit fait à lui-même pour ſa demeure ſur la terre, & où il ne mit l'homme que ſous lui, pour y travailler & pour

le garder, la structure de ce premier Temple du monde devoir être digne de l'Ouvrier qui l'avoit bâti, & de la Divinité qui y vouloit être servie. Elle devoir encore être relle que l'homme avoit besoin qu'elle fût, pour en tirer dans la suite un modelle & des regles d'Architecture, qu'on ne tarda pas de mettre en pratique pour bâtir la Ville d'Henochia.

Nos premiers parens s'établirent donc au-près de ce lieu charmant : il les faisoit souvenir de Dieu : il leur en inspiroit du respect & de la crainte, & les retenoit dans le devoir. Lorsque Caïn fut obligé à s'en éloigner, & à passer la riviere d'Eden pour aller prendre une demeure toute opposée, il se crut perdu. Tout impie qu'il étoit, il s'imagina qu'aussi-tôt qu'il auroit perdu de vûë ce lieu Saint, rien n'inspireroit plus en ces quatiers-là la crainte de Dieu, & que le premier qui le rrouveroit le tueroit. Ce qu'il entendit par ces paroles, *Ecce ejicis me hodie à facie terræ, & à facie tuâ abscondar, & ero vagus & profugus in terra*; c'est que dès qu'il ne verroit plus le Paradis, & le lieu consacré au culte divin, tout le reste de la terre ne seroit pour lui qu'un exil, où rien ne pourroit plus le fixer.

Ce fut manifestement pour chercher un remede à ce déplorable malheur, que presque aussi-tôt que Caïn eut passé la riviere d'Eden, il bâtit à l'imitation du Paradis,

& par opposition même au Paradis la Ville d'Henochia. Cet excommunié se voyant exclus pour jamais du lieu de l'Oraison & des Sacrifices, & pour jamais banni de la societé des enfans de Dieu, ne sçachant où aller ni que devenir, s'avisa de se fixer de cette sorte une demeure, & de-là il se forma aussi-tôt deux peuples.

Il y a grande apparence que Caïn ne passa pas la riviere tout seul. Il fut au moins accompagné de son épouse ; & puisque cette femme, quoique fille immediate d'Adam, consentit à se separer de la veritable Eglise pour aller partager le sort d'un homme maudit ; plusieurs autres personnes de l'un & de l'autre sexe le pûrent bien accompagner. Sans cela comment ce peuple auroit-il été peu de tems après assez nombreux pour composer une Ville ? A la mort d'Abel Caïn pouvoit avoir près de cent trente ans : Ainsi ces deux freres n'étoient pas alors toute la famille d'Adam. Elle pouvoit déja être fort nombreuse en fils & en petits fils, & Caïn lui-même avoit apparemment déja plusieurs enfans. Il y en eut peut-être des siens qui ne le suivirent point ; & il y en eut peut-être entre ceux d'Adam qui le suivirent.

Chacun de ces peuples fut donc mélangé : mais celui qui demeura possesseur de l'Autel du Seigneur & du Paradis bâti par les mains de Dieu, fut appellé sans distinction les enfans de Dieu ; & les habitans

de la Ville bâtie par la main des hommes furent appellez les enfans des hommes; parce qu'il ne leur restoit rien que d'humain.

On approche donc de la verité quand on dit, que la posterité de Seth fut ce qu'on appelle les enfans de Dieu; & que c'est celle de Caïn qui fut appellée les enfans des hommes: mais on se trompe neanmoins beaucoup, Quand on croit que le genre humain se partagea en ces deux peuples: bien loin que l'un des deux fût la posterité de Seth, ce troisiéme fils d'Adam n'étoit seulement pas encore né.

Ces deux peuples n'eurent d'abord entre-eux aucun commerce, tout le monde en convient, mais on n'en remarque pas assez la cause. Il y en eut deux: La premiere fut la grande riviere qui les separoit, & sur laquelle on n'osoit pas s'exposer. La seconde c'est qu'Adam & ses adherans avoient les autres en execration, & que Caïn & les siens s'attachérent à la Ville qu'ils avoient bâtie.

Après la mort d'Adam, de Seth, & d'Enos, la vertu des enfans de Dieu s'affoiblit beaucoup. Le tems leur avoit deplus appris à traverser la riviere: ils virent que les filles des hommes quoi qu'issuës d'un sang excommunié ne laissoient pas d'être belles. Ils s'alliérent à elles par le mariage, & achevérent ainsi de se pervertir.

Le Paradis terrestre pouvoit encore subsister, & on n'en sçauroit presque douter, puisque c'étoit le Temple de l'ancien Monde : mais le deluge le détruisit certainement, aussi-bien que la Ville d'Henochia. On ne voit pas que les Habitans du Monde nouveau ayent retrouvé ni de l'un ni de l'autre le moindre vestige. Il est probable pourtant qu'après le déluge les Fidelles adorérent toûjours, comme quand le Paradis subsistoit, le visage tourné vers l'Orient. L'erreur de ceux qui adorérent le Soleil, en pourroit bien être une suite; & cette idolatrie pourroit bien ensuite avoir été cause, que les Israëlites au contraire tournérent leur Temple à l'Occident.

Les Juifs imitérent en cela les adherans de Caïn, parmi lesquels si quelqu'un après la séparation des deux peuples adora encore le Seigneur, comme il y a grande apparence; ce fut en se tournant du côté du Paradis, & par consequent au couchant.

Ce n'est pas en cela seul que les Juifs ont été les imitateurs de Caïn, par qui ils avoient été figurez dès les premiers tems. Mais les Chrétiens n'ont pas imité les Juifs en ce point. Toutes nos ancienciennes Eglises sont tournées, comme autrefois le Paradis terrestre, à l'Orient : & rien n'est plus raisonnable que cette pratique; puisque chacune de nos Eglises est un Paradis terrestre; où nous joüissons

de la presence de Dieu, & où nous conversons avec lui plus parfaitement que nos premiers parens dans leur innocence. JESUS-CHRIST nous a ouvert ce Paradis par son propre sang, & nous y avons un libre accés à l'arbre de vie. Anciennement le Paradis terrestre n'étoit qu'en un seul endroit, & presentement il est par tout où deux ou trois Fidelles sont assemblez au nom du Sauveur.

Je m'apperçois que ma Lettre se change un peu en prédication. Demeurons-en là. Je suis.

ARTICLE CXXIV.

REPONSE DU PERE DE LA Maugeraye à Mr. l'Abbé du Buisson sur le Mouvement.

A & B sont deux corps égaux & parfaitement durs, qui se meuvent dans un milieu qui ne resiste point. On suppose qu'ils se recontrent directement avec des forces inégales, A par exemple avec un degré de force, & B avec 3. Je dis que la percussion doit être de deux degrez, c'est-à-dire qu'elle doit être égale & à la force que le corps A avoit avant le choc, & à la force que le même corps A reçoit dans le choc.

Afin de faire voir plus clairement la verité de cette Proposition, il est necessaire

 d'en

d'en faire préceder quelques autres dont elle dépend absolument.

Premiere Proposition.

En supposant toûjours que les corps sont parfaitement durs, & que le milieu ne resiste point ; Je dis que si deux corps A & B égaux se rencontrent directement avec des forces égales, la percussion sera égale à la force des corps : c'est-à-dire, que si les corps ont chacun un degré de force, la percussion sera d'un degré, & non de deux degrez, comme vous le supposez.

Il est certain qu'il faut raisonner de la percussion de la même maniere qu'on raisonneroit de la compression, si les corps pouvoient se comprimer ; puisque la compression seroit l'effet de la percussion, & que la cause doit toûjours être proportionnelle à son effet. Or si les corps pouvoient se comprimer, la compression dans cet exemple ne seroit que d'un degré, comme je vais montrer.

Si B étoit en repos contre un appui immobile, & que le corps A le vint rencontrer directement avec un degré de force, il est évident que la compression ne seroit que d'un degré. Or je maintiens que lorsque A & B se rencontrent directement avec chacun un degré de force, la compression est la même qu'elle seroit, si B étoit en re-

pos contre un appui immobile, & que le corps A le vint rencontrer directement avec un degré de force. De même que la tension est égale dans un arc A B, soit qu'on applique aux extremitez A & B des forces égales, dont chacune soit comme cent; soit qu'on applique seulement à une des extremitez A une force comme cent, & que l'autre extremité B appuye contre un plan immobile, ainsi qu'on a démontré dans les Memoires de Septembre 1704. Donc la compression dans l'exemple proposé ne seroit que d'un degré, si les corps pouvoient se comprimer : donc la percussion qui doit se mesurer par la compression ne sera que d'un degré.

Seconde Proposition.

B est en repos, A qui lui est égal vient le rencontrer directement avec un degré de force: je dis que la percussion ne sera pas d'un degré, comme vous le supposez, mais d'un demi degré seulement; & voici comme je le montre. Tout le reste étant égal, il est constant que la percussion doit être plus grande, quand le corps qu'on frappe ne cede point, que lors qu'il cede: donc lorsque le corps A rencontrera avec un degré de force le corps B en repos contre un appui immobile, la percussion doit être plus grande, qu'elle ne seroit si A rencontroit avec un degré de force B en

repos, & non appuyé contre un plan immobile; puiſque dans le ſecond cas B cederoit, & que dans le premier il ne cederoit pas; mais la percuſſion ſeroit d'un degré, ſi A rencontroit directement & avec un degré de force le corps B en repos contre un appui immobile: donc lorſque A rencontrera directement & avec un degré de force B en repos, & non appuyé contre un plan immobile, la percuſſion ne ſera pas d'un degré.

J'ajoute que la percuſſion ne ſera que d'un demi degré dans l'exemple propoſé. La percuſſion doit être égale à la reſiſtance qu'il faut ſurmonter au corps A, lors qu'il rencontre le corps B: or cette reſiſtance eſt égale à un demi degré, ou a la moitié de la force du corps A; car B reſiſtera toujours au corps A, tandis qu'il n'ira pas auſſi vîte que le corps A: or B & A étant égaux, il eſt impoſſible qu'ils ayent des viteſſes égales, à moins que le corps A ne communique la moitié de ſa force au corps B: donc la reſiſtance qu'il faut ſurmonter au corps A, eſt égale à la moitié de ſa force, ou à un demi degré: donc la percuſſion ſera d'un demi degré.

Si la percuſſion étoit ſucceſſive, répondez-vous, vôtre raiſonnement pourroit avoir lieu: car il ſeroit aiſé de concevoir 1°. Que le corps A frapperoit ſucceſſivement B, pendant que ce dernier reſiſteroit à ſon mouvement. 2°. Que B reſiſteroit

au mouvement du corps A, pendant qu'il n'iroit pas aussi vîte que lui. 3°. Que A & B n'iroient jamais d'égale vitesse, jusqu'à ce que A eût communiqué la moitié de sa force à B; & par consequent que la percussion devroit être égale à la moitié de la force du corps A.

Mais dans l'exemple proposé la percussion se faisant dans un instant, A doit frapper B de toute sa force, puis qu'il est impossible qu'une partie du corps A frappe B, qu'en même tems toutes les autres parties du corps A ne frappent; donc la percussion doit être égale à la force du corps A.

Je conviens que dans l'exemple proposé, les corps A & B étant parfaitement durs, la percussion se feroit dans un instant: mais il ne s'ensuit pas delà que le corps A frappe B de toute sa force: il suit seulement que la vitesse ne peut être diminuée dans une des parties du corps A, qu'elle ne soit diminuée également dans toutes les autres parties du corps A: mais de là peut-on conclurre que le corps A frappera avec la même force le corps B qui cede, qu'il le frapperoit s'il ne cedoit point.

Il doit arriver la même chose dans l'exemple proposé qu'il arriveroit, si le corps A étant entraîné par une force rencontroit le corps B en repos. Or dans ce cas il est clair que la force qui traîneroit

A, seroit appliquée également sur A & sur B ; puisqu'il lui seroit impossible de remuer A, qu'elle ne remuât B : donc dans l'exemple proposé, la force qui remuë A sera appliquée également aux corps A & B ; & comme il est impossible, que la force qui traîne A remuë B après la rencontre, avec plus de vitesse qu'elle ne remuera A ; de même dans l'exemple proposé il est impossible, que la vitesse de B après le choc soit plus grande que celle de A : c'est-à-dire que dans le choc la force doit se distribuer également dans les deux masses, de même que si les deux corps étoient capables de compression : donc la percussion sera égale à la moitié de la force du corps A, & par consequent d'un demi degré.

Troisiéme Proposition.

A & B sont deux corps égaux qui se rencontrent directement : je dis que dans le choc les deux forces seront entierement détruites. Supposons. 1°. un corps A, qui se meuve suivant la droite A C avec une force exprimée par la droite A C. Supposons 2°. Qu'au point A le même corps A reçoive une impression suivant A B, par une force exprimée par la droite A B. Suivant ce qui a été démontré dans les Memoires de Decembre 1705. le corps A suivra la diagonale A D du parallelogramme

ABDC, & la force avec laquelle il sera poussé suivant AD, sera exprimée par la

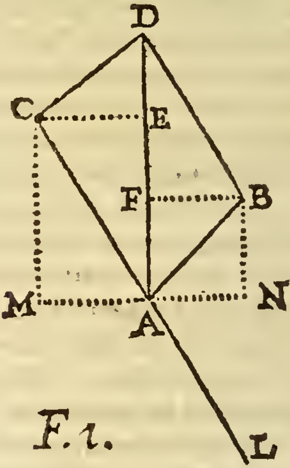

F. 1.

droite AD; laquelle étant plus petite que les droites AC, AB, prises ensemble, il est manifeste que les puissances AC, AB, ne poussent pas de toutes leurs forces suivant AD; mais que la puissance AC ne pousse suivant AD, qu'avec une force exprimée par AE; & la puissance AB avec une force exprimée par AF; & que les forces qui répondent aux déterminations AM, AN, égales & opposées sont détruites. Or si dans cette supposition une partie des forces AB, AC, est détruite, parce que leurs déterminations sont en partie opposées; il est manifeste que lorsque A & B se rencontrent directement avec des

forces égales, les forces doivent être entiérement détruites, puiſque leurs déterminations ſont entiérement oppoſées.

Ces Propoſitions ſuppoſées je montre, que ſi deux corps égaux A & B ſont parfaitement durs, & qu'ils ſe rencontrent directement dans un milieu qui ne reſiſte point, A avec un degré de force, & B avec trois, la percuſſion doit être de deux degrez.

Car 1°. B doit détruire le degré de force qui eſt en A, & en le détruiſant perdre un degré de force (*troiſiéme Propoſition.*) 2°. B doit communiquer à A la moitié de la force qui lui reſte, parce que les maſſes ſont égales (*ſeconde Propoſition.*) C'eſt-à-dire que B doit communiquer à A un degré de force: ainſi la percuſſion totale doit être de deux degrez, puiſque B ne peut détruire dans A un degrè de force, que la percuſſion ne ſoit d'un degré, (*premiere Propoſition*;) & que le même B ne peut communiquer à A un degré de force, que la percuſſion ne ſoit auſſi d'un degré (*ſeconde Propoſition.*)

Il eſt aiſé maintenant de juſtifier les regles de percuſſion & de communication que vous attaquez. C'eſt ce que vous allez voir.

1°. Il eſt évident que lors qu'un mobile frappe un plan immobile, la percuſſion eſt égale à la force relative du mobile; puiſque le plan ne cedant point, le mobile

doit le frapper de toute sa force relative.

2°. Lorsque deux corps se rencontrent avec des forces relatives égales, la percussion est égale à la force relative d'un des corps, (*premiere Proposition.*)

3°. Lors qu'un corps A rencontre un corps B qui est en repos, la percussion est égale à la force relative qui est communiquée, (*seconde Proposition.*) Quand B ne seroit pas en repos, pourvû qu'il allât du même côté avec moins de vitesse, la percussion seroit toûjours égale à la force relative qui seroit communiquée; puisque la percussion doit toûjours être la même, soit que B étant en repos, A le rencontre avec un degré de vitesse relative; soit que B allant de même côté avec un degré de vitesse, A le rencontre dans les mêmes circonstances avec deux degrez de vitesse relative.

4°. Si deux corps se rencontrent avec des forces relatives inégales, la percussion sera égale à l'aggregé de la force relative du corps qui est reflechi, & de la force relative qui est communiquée dans le choc, (*troisiéme Proposition.*)

Enfin je conclus que la percussion seroit toûjours la même lorsque la vitesse relative seroit la même, pourvû qu'aucun des corps ne fût immobile. Supposons en premier lieu deux corps égaux A & B, la percussion peut se faire en quatre manieres differentes. 1°. En supposant un des corps A ou B en repos. 2°. Les deux corps peu-

vent ſe rencontrer au point E également éloigné de A & de B. 3°. Ils peuvent ſe

F.2.

rencontrer au point D, qui ſe trouve plus près de B que de A. Enfin ils peuvent ſe rencontrer au point H, en allant tous deux du même côté.

Dans le premier cas la percuſſion ſera égale au produit d'un des corps par A C, (*ſeconde Propoſition.*) Dans le ſecond cas elle ſera égale au même produit, (*premiere Propoſition.*) Dans le quatriéme elle ſera la même, puiſque A B ſera la difference de viteſſe. Dans le troiſiéme elle ſera encore la même. Suppoſons D E égale à D B, la percuſſion doit être, ſuivant ce qu'on a montré auparavant, égale au produit d'un des Corps par D E † E F moitié de E A. Or D E † E F = A C : donc la percuſſion eſt toûjours la même quand les corps ſont égaux, & que la viteſſe reſpective eſt la même.

Si les corps A, B, ſont inégaux, la percuſſion ſera toûjours égale lorſque la vi-

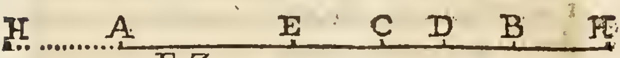

F.3.

teſſe reſpective ſera égale. La percuſſion pourra ſe faire en ſept manieres. 1°. En ſuppoſant en repos A qui eſt le plus petit,

2°. En supposant B en repos. 3°. Au point C, où A B est partagée reciproquement aux corps A, B. 4°. Au point D entre C & B. 5°. Au point E entre C & A. 6°. Au point H, lors qu'ils vont de même côté, & que A a la plus grande vitesse. Enfin au point H, lors qu'ils vont de même côté, & que B à la plus grande vitesse.

Dans le premier cas la percussion sera égale au produit de B par B C. Dans le deuxiéme cas la percussion sera égale au produit de A par A C. Dans le troisiéme la percussion sera égale au produit de A par A C, ou de B par B C. Dans le quatriéme cas la perçussion sera égale 1°. au produit de B par B D, ou au produit de A par A E, en supposant A C. B C : : A F. B D ; 2°. au produit de A par E C, ou de B par D C : donc la percussion totale sera égale au produit de B par B C. Dans le cinquiéme cas la percussion sera égale 1°. au produit de A E par A ; 2°. au produit de A par E C ; dans le sixiéme cas au produit de A par A C ; & dans le dernier au produit de B par B C ; puisque A B sera la difference de vitesse dans les deux derniers cas. Donc la percussion est toûjours égale quand la vitesse respective est égale, pourvû qu'aucun des corps ne soit immobile.

Si un des corps A étoit en repos & immobile, la percussion ne seroit pas la même, qu'elle seroit si A étoit en repos & non immobile, quoique la vitesse relative fût la

même. Car en ſuppoſant les deux corps A & B égaux, la viteſſe relative demeurant la même, la percuſſion ſeroit deux fois plus grande, lors qu'un des corps ſeroit en repos & immobile, que s'il étoit ſeulement en repos & non immobile.

Pour ce qui eſt des regles de communication de mouvement, il eſt aiſé de voir qu'elles ſuivent naturellement des propoſitions quon vient d'établir.

Or ſuppoſé ces regles de communication & de percuſſion, il eſt évident que lorſque deux corps ſans reſſort ſe rencontreront, leurs viteſſes reſpectives après le choc devront toûjours être égales, qu'elles que puiſſent avoir été leurs viteſſes relatives avant le choc.

Si l'on paſſe enſuite aux corps qui ont un reſſort parfait, on montrera 1°. Que la compreſſion doit ſe meſurer par la percuſſion. 2°. Que la compreſſion eſt toujours égale dans le corps qui frappe & dans le corps qui eſt frappé ; & par conſequent que la vertu élaſtique doit être égale dans l'un & dans l'autre corps.

De ce principe on démontrera aiſément que ſi deux mobiles égaux A & B ont un reſſort parfait, ils feront après le choc un échange de leurs viteſſes relatives.

Suppoſons en premier lieu B en repos, & que A rencontre B directement avec un degré de force ; la percuſſion ſera d'un demi degré ; donc la compreſſion ſera d'un

demi degré dans A & dans B : mais parce que A & B appuyent l'un contre l'autre, ils seront portez en des sens opposez par leurs ressorts : ainsi le ressort de A détruira le demi degré de force qui lui restoit, & le ressort dans B produira un nouveau demi degré de force : d'où il arrivera que A demeurera en repos, & que B se remuera avec un degré de force.

Supposons 2°. que B & A aillent de même côté, B avec un degré de force, & A avec deux. Après le choc A n'aura plus qu'un degré de force, & B en aura deux. Car A en perdra d'abord un demi degré qu'il communiquera à B, & ensuite il en perdra encore un demi degré qui sera détruit par son ressort : B au contraire recevra de A un demi degré dans le choc, & ensuite un demi degré de son ressort.

Supposons 3°. qu'ils se rencontrent directement avec chacun un degré de force ; la percussion sera d'un degré, & tout le mouvement détruit ou communiqué à la matiere subtile : ensuite ils recevront chacun un degré de force de leur ressort en des sens contraires.

Supposons enfin qu'ils se rencontrent directement, A avec un degré de force, & B avec 3 : après le choc, ils se mouveront en des sens opposez, A avec trois degrez de force, & B avec un : car A après avoir perdu tout son mouvement recevra de B un degré de force, & de son ressort il en

receyra deux. B receyra de ſon reſſort deux degrez de force, mais dont la détermination ſera oppoſée à la détermination du degré de force qui lui reſtoit : ainſi il ne lui reſtera qu'un degré de force. Il eſt aiſé d'appliquer aux percuſſions obliques ce qu'on vient de dire des perpendiculaires.

ARTICLE CXXV.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE ROME.

QUoique les deux Livres qu'on va indiquer ayent paru à Rome dès l'an paſſé, on n'en a point parlé plûtôt, parce qu'on n'en avoit point connoiſſance. Voici le titre du premier.

Patena argentea myſtica, quæ ut pote D. Petri Chryſologi Foro-Cornelienſis civis, atque Ravennatis Archiepiſcopi munus, Foro-Cornelli in Cathedrali Eccleſia Sancti Caſſiani Martyris colitur, deſcriptio & explicatio : ubi etiam alia ad eundem Antiſtitem ſpectantia perpenduntur, à Joanne Patritio Dalmata Spalatenſi S. T. D. & in Collegio Romano de propaganda fide Sacræ Theologiæ Lectore. In 4°. *Romæ* 1706, *cum tribus figuris.* C'eſt-à-dire, *De la myſterieuſe Patene d'argent qui eſt reverée à Imola, dans l'Egliſe Cathedrale de Saint Caſſien Martyr, comme un preſent de Saint*

Pierre Chrysologue natif de cette Ville & Archevêque de Ravenne. On y traite encore d'autres points concernant le même Prélat.

Le second est intitulé : *Breve Chronica della Congregatione de' Monaci Silvestrini di San Benedetto, del Padre Sebastiano Fabrini in 4°. Roma 1706. appresso Georgio Placco.* C'est-à-dire, *Abregé Chronologique de la Congregation des Moines Silvestrins de Saint Benoît, par le P. Sebastien Fabrini. in 4°.*

DE SIENNE.

On se dispose à faire ici une Edition complette *de la Vie & des Ouvrages de Sainte Catherine de Sienne.* Cet Ouvrage dont on a imprimé le projet doit être de 5. volumes. in 4°. Le premier Tome sera divise en deux parties, dont la premiere contiendra la vie de la Sainte, & differentes piéces qui y ont rapport ; & la seconde un supplément à la vie de la Sainte, tiré du P. Thomas Caffarini son Confesseur & son Disciple, avec des notes.

Le second Tome comprendra les Lettres que la Sainte à écrites aux Papes, Cardinaux, & autres personnes Ecclesiastiques ; & des remarques sur ces mêmes Lettres.

Le troisiéme Tome renfermera les Lettres addressées aux Souverains, aux Republiques, & aux personnes seculieres ;

avec une augmentation de 24 Lettres qui n'ont point encore paru.

Le quatriéme sera pour les traitez & instructions spirituelles de la Sainte, & pour son Apologie composée depuis peu par Monsignor Philamendo : & comme le premier tome contient deux parties qui feront deux tomes séparez, le tout sera compris en cinq tomes.

Le Docteur Jerôme Gigli est celui qui a dressé le plan de cet Ouvrage, & qui l'enrichit de ses annotations.

DE LEIPSIC.

On imprime ici le *Philostrate* Grec & Latin, avec les differentes leçons & des notes in fol. & le *Fabri Thesaurus*, avec des augmentations de feu Mr. Grævius.

On y a imprimé *Campanæ Epistolæ & Poëmata*, *Lettres & Poëmes de Campana*, in 8°. 70. feüilles.

DE HOLLANDE.

On vient d'achever à Amsterdam l'Edition du Livre *Jada-Chazaka* de Maymonides, in 4°. 4. vol. L'impression en est fort belle : le prix en papier ordinaire est de 26 florins, & en papier Royal de 44 florins. l'Imprimeur a joint à cette Edition celle du Livre *Lechem Misnech*, aussi en 4 tomes in 4°.

Halma Libraire d'Amsterdam a achevé la réimpression *du Grand Tresor des Inscriptions Romaines de Gruter fol. 2. vol.* Mr. Grævius l'a augmenté considerablement ; & pour l'impression c'est un travail immense : mais voici un Ouvrage qui a quelque chose de bien plus merveilleux, c'est un Livre qui traite de la peinture, & qui est fait par un Aveugle. L'Auteur se nomme *Mr. de la Reisse* Peintre fameux d'Amsterdam, mais qui a perdu la vûë : l'Ouvrage est écrit en Hollandois, & fait 2. volumes in 4°. On y traite de toutes les beautez de l'Art avec une delicatesse & un choix qui fera plaisir aux Connoisseurs. Les tailles douces en sont tres-belles & en grand nombre. Il a pour titre: *Het groos schilder boek* ; c'est-à-dire *le grand Livre de la peinture.*

On travaille à rassembler des Memoires pour une seconde Edition *du grand Recueil des Traitez de Paix*, qui parut à Amsterdam & à la Haye il y a six ans, fol. 4. vol.

On parle aussi de réimprimer *l'Histoire de Mr. de Thou*, & de la continuer jusqu'au tems present : on est en peine de trouver un Auteur qui soutienne la reputation de Mr. de Thou, pour l'élegance du style. Il est à souhaiter que ceux qui continueront cette Histoire évitent deux écueils où il est tombé le premier, de rendre les noms de familles tout à fait méconnoissables, pour les vouloir mettre en trop beau

Latin. L'autre plus important de bien choisir les Memoires qu'ils employeront pour materiaux, & de ne pas travailler, comme a fait Mr. de Thou, sur les libelles diffamatoires répandus par les Herétiques.

DE LONDRES.

Il paroit ici un petit Livre intitulé *la voix qui vient du desert*, ou Relation authentique des choses miraculeuses arrivées depuis peu dans les Cevennes, chez B. Bragg.

On trouve chez le même Libraire *les Avertissemens Prophetiques d'Elie Marion ci-devant un des Chefs des Protestans dans les Cevennes. Ce Livre contient plusieurs discours prononcez à Londres par ledit sieur Marion, tandis qu'il étoit en extase sous l'operation du Saint Esprit, fidellement recüeillis par ceux qui étoient presens.* Voilà des Prophetes sous l'operation du Saint Esprit, selon le témoignage qu'ils s'en rendent à eux-mêmes, & il ne s'agit plus de sçavoir de quel esprit. Ce n'est pas une chose nouvelle qu'il se trouve des imposteurs ou des visionnaires; mais que ces imposteurs & ces visionnaires trouvent des gens assez dupes pour écouter & respecter leurs visions, c'est ce qui surprend d'avantage, sur tout quand ceux qui les reçoivent sont d'un certain caractere: par exemple on ne se seroit jamais douté que Mr. Misson, qui semble ne

s'être proposé autre chose dans la Relation de son voyage d'Italie, que d'attaquer par des railleries impies tous les monumens de pieté qu'il y a trouvez, & la devotion des Catholiques par rapport aux Reliques & aux Miracles, dût être un des plus zelez partisans de cette espece de fols, qui sont justement regardez avec le dernier mépris par les honnêtes gens de quelque Religion que ce soit. Mr. Misson ne devoit pas être si incredule en Italie, s'il devoit être si credule en Angleterre. On ne pense pas que desormais son Voyage d'Italie fasse grand tort aux Catholiques, même dans l'esprit des Protestans, quand on songera qu'il est écrit par un Partizan zelé d'Elie Marion, & autres soy disans *petits Prophetes des Cevennes sous l'operation de l'Esprit.* Si quelque chose cependant est capable de le consoler dans son foible pour ces prétendus Prophetes, c'est d'avoir pour Compagnon un fameux Mathematicien de Genéve nommé Mr. Fatio, mais à qui l'étude de la Mathematique ne paroit pas avoir rendu l'esprit plus juste.

Au reste les petits Prophetes ont été condamnez à Londres comme des Imposteurs & des Seditieux.

Il vient de paroître ici un petit Livre assez curieux, *l'Histoire de tous les Vaisseaux qui composent la Royale flotte de la Grande Bretagne.* On y verra, où, quand, & par qui ces Vaisseaux ont été construits,

leurs dimensions, le nombre des canons qu'ils portent, les combats qu'ils ont essuyez &c. chez B. Bragg.

Le Sieur Guillaume Olivier Docteur en Medecine a fait imprimer une Dissertation sur les eaux de Bath. Il y traite 1°. De l'Antiquité de la Ville de Bath & de ses eaux. 2°. De l'origine des Fontaines en general. 3°. De la cause qui produit la chaleur des eaux minerales. 4°. Il marque les qualitez de ces eaux, & la maniere de s'en servir. 5°. Il explique les proprietez des eaux de Bath en particulier : il prétend qu'elles sont souveraines contre la goutte, les maladies des femmes, des petits enfans &c. chez A. Bell.

On a imprimé ici pour la quatriéme fois un Livre intitulé la *Geographie anatomizée, ou la Grammaire Geographique*. C'est une Analyse de toute la Geographie Moderne. On y trouve 1°. Des Definitions, des Problemes, des Paradoxes, qui expliquent d'une maniere methodique le Globe terrestre. 2°. Une Description exacte de tous les païs, de leur situation, de leur division, les principales Villes, la Religion des Habitans, leurs mœurs, leur gouvernement : On y voit encore l'éclaircissement de quelques points d'histoire &c. chez A. Bell.

DE DIEPPE.

Il est arrivé dans une paroisse assez proche d'ici un évenement assez extraordinai-

re, & dont je croi que vous ferez bien aise d'instruire vos Lecteurs.

Une femme agée d'environ trente six ans souffroit depuis treize années un mal continuel dans le front. Elle sentoit, disoit-elle, depuis ce tems remuer dans son front comme une petite bête qui s'agitoit de côté & d'autre. Son Mary acheta à Dieppe d'un Operateur une petite fiole d'huile, dont cette femme se frota les temples & les narines. Un jour qu'elle s'étoit fort échauffée à travailler, elle sentit un mouvement extraordinaire dans la partie superieure du nez : elle se moucha avec effort, & elle fit sortir un ver de couleur bleüe long de quatre pouces, dont les extremitez étoient fort pointuës : dans le moment cette femme se trouva entierement soulagée, & elle est maintenant sans aucune douleur.

DE PARIS.

Il paroît un Livre de Mr. l'Abbé Aignan sous le nom de *Traité de la Goutte dans son ordre naturel.* On y promet quantité d'experiences de Physique sur les principes de la nature, tant pour les Vegetaux & Animaux, que pour les Mineraux &c. On ajoûte encore qu'on espere y faire trouver une pratique de Medecine fort utile, fondée sur le Systeme uniforme d'Hippocrate, de Galien, & de Vanhelmont, & sur des remedes éprouvez.

Septembre 1707.

On a imprimé chez d'Houry un Cours d'operations de Chirurgie par Mr. Dionis. L'Auteur eſt un fameux Chirurgien dont on eſtime fort les Ouvrages.

On nous a mis entre les mains un Catalogue des Oeuvres Philoſophiques de Dom Robert des Gabetz Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Vanne. Ces pieces ſont manuſcrites , & ſont entre les mains du P. Dom Auguſtin Calmet Benedictin demeurant aux Blancs-manteaux.

1. Guide de la raiſon naturelle.

2. Remarques ſur l'Art de penſer.

3. Lettre à l'Auteur de la Recherche de la verité.

4. Aſſertion de l'Auteur de la Recherche de la Verité.

5. De l'union de l'ame & du corps.

6. Mecanique pratique.

7. Réponſe à la Lettre d'un Philoſophe à un Carteſien touchant les principales opinions de Mr. Deſcartes.

8. Des défauts de la Methode de Mr. Deſcartes.

9. Supplément à la Philoſophie de Mr. Deſcartes.

10. Lettre d'un Carteſien touchant le premier Supplément à la Philoſophie de Mr. Deſcartes.

11. Traité de l'indefectibilité des Creatures.

12. Lettre contre l'Ouvrage du mouvement local.

13. Lettre à Mr. Clerſellier touchant le nouveau mouvement par les atomes & par le vuide.

14. Lettre de Mr.de Maubuiſſon au R.P. Pardies.

15. Lettre non imprimée de Mr. Deſcartes au P. Melan Jeſuite.

16. Lettre à Madame l'Abbeſſe de ..... fille de Mr. d'Orleans &c.

17. Examen des Reflexions ſur le dernier Ecrit de D.Robert touchant l'être objectif.

18. Cayer ſur l'Aiman.

19. Les Fondemens de la Philoſophie & de la Mathematique Chrétienne.

20. Du mouvement & du repos.

21. Ecrit ſans titre, où l'on eſſaye de donner une harmonie de Sciences divines & humaines.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Septembre 1707.

ART. CXII. *EXamen de la Theologie de Mr. Bayle, où l'on défend la conformité de la Foy avec la raison.* Page 1489

ART. CXIII. The Consolidator, or Memoirs of sundry Transactions &c. *Le Consolidator, ou Memoires de ce qui se passe au Royaume de la Lune &c.* page 1526

ART. CXIV. *Suite des Remarques Historiques & Critiques faites dans un voyage d'Italie en Hollande.* p. 1544

ART. CXV. Panegyricus Academiæ Gallicanæ. *Panegyrique de l'Academie Françoise, par le P. le Camus de la Compagnie de JESUS.* p. 1557

ART. CXVI. *La Vie du R. P Pierre Canisius de la Compagnie de JESUS, par le R. P. Jean d'Origni de la même Compagnie.* p. 1563

ART. CXVII. *Dissertation historique sur une Medaille frappée en l'honneur de Mr. le Duc de Lorraine.* p. 1575

ART. CXVIII. *Les avantages qu'on peut tirer des afflictions & des maladies; & la maniere d'aider les malades à bien*

mourir ; par le P. Loüis Dupont de la Compagnie de JESUS. p. 1586
ART. CXIX. *Dissertation sur un passage de Saint Jerôme, avec une Réponse aux Objections du R. P. Constant. Item Réponse à la même Dissertation.* p. 1591
ART. CXX. *Suite de l'Histoire des Yncas Rois du Perou.* p. 1600
ART. CXXI. *Retraite spirituelle pour un jour de chaque mois, par le P. Croiset Jesuite.* p. 1615
ART. CXXII. *Recherches sur l'origine des Chiffres d'Arithmetique, par le R. P. Dom Augustin Calmet Benedictin.* page 1620
ART. CXXIII. *Lettre de Mr. Mallemant, où l'on donne l'intelligence du deuxiéme Verset du sixiéme Chapitre de la Genese, & le veritable Systéme du Paradis terrestre.* p. 1635
ART. CXXIV. *Réponse du Pere de la Maugeraye à Mr. l'Abbé du Buisson.* page 1654
ART. CXXV. *Nouvelles Litteraires.*
De Rome. p. 1667
De Sienne. p. 1668
De Leipsic. p. 1669
De Hollande. ibid.
De Londres. p. 1671
De Dieppe. p. 1673
De Paris. p. 1674

Fin de la Table.

Errata du mois de Septembre 1707.

PAge 1495. à la fin *lisez* pensées diverses art.131.

p.1500. l.26. toutes *l.* tout.

p.1502. derniere l. *l.* ce temps-là.

p.1505. dern. l. *l.* Pyrronisme.

p.1508. l.9. *l.* pensée contraire.

p.1509. l.22. *l.* soy-même.

p.1559. l.7. *l.* ne cedât.

p.1632. au bas l.3. *l.* synedr.

p.1650. l.1. *l.* structure.

p.1655. l.9. *l.* à la force d'un des corps.

p.1663. l.1. *l.* au point C.

p.1664. l.12. *l.* AE.

p.1668. l.10. *l.* abbregé Chronologique de l'Histoire de la Congregation.

p.1669. l.6. *l.* Philamondo.

p.1670. l.31. *mettez la virgule avant ces mots* le premier.

p.1671. l.33. *l.* il ne s'agit plus que de sçavoir.

p.1676. l.4. *l.* Me. de Maubuisson.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0805